Bien commun
N. 407
13/4/93

TROIS MOIS

AU POUVOIR

Paris. — Imprimerie Lacrampe et Fertiaux, rue Damiette, 2

L21761

TROIS MOIS
AU POUVOIR

PAR

Alphonse Marie Louis

M. DE LAMARTINE

185044
31.10.23

PARIS
CHEZ MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS,
RUE VIVIENNE, 1.

1848

Jerrie

LETTRE

AUX DIX DÉPARTEMENTS

BOUCHES-DU-RHÔNE — CÔTES-D'OR — DORDOGNE — FINISTÈRE — GIRONDE — ILLE-ET-VILAINE — NORD — SAÔNE-ET LOIRE — SEINE — SEINE-INFÉRIEURE,

PAR M. DE LAMARTINE.

CITOYENS,

La popularité qui m'avait entouré sans cause s'est retirée de moi sans motif. A un signe de l'Assemblée nationale, je suis sorti des affaires, satisfait dans ma conscience de quelques services humblement rendus à mon pays dans une des grandes crises de son histoire; sans regret du rang accidentel d'où je suis descendu; sans ambition d'y remonter jamais; sans amertume contre les dénigrements et les calomnies qui sont le salaire ordinaire des révolutions; sans candidature d'aucune espèce à briguer de la faveur publique; j'ai gardé le silence longtemps, je le garderais toujours s'il ne s'agissait que de moi. Mais vous m'aviez adopté dans une grave circonstance en signe de la conformité de nos opinions; je vous appartiens donc. A ce titre je vous dois compte de moi-même. Il ne faut pas que vous ayez à rougir quand on parlera de moi devant vous.

Il faut que vous puissiez dire avec vérité à ceux qui vous reprocheraient d'avoir arboré mon nom à deux millions de voix : « Si ce drapeau que nous avions choisi s'est abaissé, il ne s'est du moins pas terni. Il ne nous précède plus, il ne nous humilie pas. »

On répand, on dit, on imprime (je recueille jusqu'aux chuchotements pour ne rien laisser sans réponse) ; on dit donc que j'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant les trois mois de ma part de dictature au Gouvernement provisoire ;

Que j'ai transigé avec le *terrorisme ;*

Que j'ai pactisé avec le communisme et enivré le peuple en consentant à lui promettre l'*organisation du travail ;*

Que j'ai tramé avec les meneurs des principales factions qui voulaient dénaturer et déshonorer la République ;

Que j'ai conspiré avec les détenus de Vincennes, et fourni des armes à *Sobrier* dans une intention perverse;

Que j'ai trempé dans les tentatives de propagande armée sur les frontières des gouvernements auxquels je promettais la loyauté et la paix.

Que j'ai compromis la sûreté de la République en ne lançant pas tout de suite nos forces au delà du Rhin et des Alpes ;

Que j'ai retardé les élections pour prolonger la dictature du gouvernement dont je faisais partie ;

Que j'ai été complice de la manifestation des deux cent mille hommes du 17 mars.

Hésitant et sans mesures prises dans la journée du 16 avril ;

Qu'après la réunion de l'Assemblée nationale j'ai refusé par pusillanimité le pouvoir unitaire que l'Assemblée nationale était, disait-on, disposée à m'offrir, et auquel deux millions de suffrages pouvaient me désigner à ses yeux ;

Que j'ai induit l'Assemblée nationale par ce refus à former une commission de gouvernement sans unité de volonté et sans fermeté dans le maniement des difficultés du moment ;

Que j'ai fait alliance, dans cette commission, avec des hommes d'opinion contraire à la mienne et à la République modérée;

Que le motif de mon alliance inconcevable avec ces adversaires politiques est dans des rapports honteux et absurdes d'intérêt que j'aurais eus avec eux ; dans des dilapidations en commun du trésor public; ou bien dans une infâme vénalité sous le dernier gouvernement; que ces adversaires prétendus avaient en mains les preuves de cette vénalité,et que j'aurais été obligé d'acheter leur silence par des concessions d'opinion ;

Que j'ai payé mes dettes avec l'argent de la République; que j'ai fait passer en Angleterre le fruit de ces concussions ;

Que j'ai maintenu les ateliers nationaux pour peser sur l'Assemblée nationale et pour en faire l'armée en disponibilité de l'insurrection ;

Que, le 15 mai, j'ai découvert volontairement l'As-

semblée et vu avec une joie secrète l'invasion impunie de la sédition dans l'enceinte de la représentation nationale;

- Que je n'ai pas su ou pas voulu prévoir les événements du 23 juin; que ni moi ni mes collègues nous n'avons préparé les forces militaires nécessaires à l'ordre ou au combat au moment de la dissolution des ateliers nationaux; que les troupes manquaient par notre faute; que la lutte s'est prolongée par suite de cette imprévoyance; que le sang de la guerre civile est sur nos mains.

Voilà les inculpations. Je les reprends une à une. Au lieu de réfuter, je raconte. Il n'y a pas une des circonstances de ce récit qui n'ait pour attestation ou de nombreux témoins, ou des pièces irréfragables ou tout un peuple. Je ne demande foi ni confiance sur rien. Je m'engage à prouver *tout* par témoignages.

1° *J'ai été ardent dans l'ambition, faible dans l'exercice du pouvoir pendant l'interrègne et la dictature?* Je réponds :

La révolution de Février m'a surpris comme tout le monde. Le système républicain, gouvernement de la raison pure, était pour moi un idéal plus ou moins lointain du droit, du règne, des progrès du peuple. Il n'était pas une conjuration. Je n'avais point d'aversion contre la monarchie constitutionnelle; point de colère personnelle contre la dynastie. Je me tenais à l'écart de ses faveurs; je la regardais régner, voilà tout. Si

son règne, dont j'estimais certaines pensées, telle que celle de la paix, par exemple, n'avait ni rétréci ni corrompu la liberté, je n'aurais pas hésité à la servir. La monarchie et la dynastie abandonnées du peuple, de la garde nationale, de la Chambre et de l'armée, tombèrent sous leurs fautes en une demi-séance. Tout fut consommé avec la royauté; il n'y eut plus qu'à la remplacer et à la plaindre. Le peuple nous montra l'exemple de cette honorable pitié. Il combattit, il laissa fuir, il n'insulta pas.

J'étais resté isolé, pensif, silencieux sur mon banc, contemplant cette catastrophe si soudaine, qu'elle ne laissait même pas le temps d'en mesurer la profondeur. Ému jusqu'à l'attendrissement par cette infortune et par cette enfance, se sauvant du trône dans une révolution, mon cœur luttait en moi contre ma raison. Le peuple et quelques-uns de mes collègues, qui l'ont oublié aujourd'hui, me prirent pas le bras, me firent signe de me précipiter entre l'anarchie et le pays, m'appelèrent par mon nom, me poussèrent à la tribune. M. Barrot en descendait vaincu dans ses efforts pour arrêter la monarchie sur sa pente. Un fusil fut dirigé contre moi; une main inconnue releva l'arme. Je me prononçai, en peu de mots, pour un gouvernement provisoire qui saisît à l'instant la crise afin de la dominer. Ce gouvernement donnait toutes les probabilités du lendemain à la République. Mais il réservait à l'Assemblée nationale, que j'indiquai du premier mot, ce qu'aucune faction, ce qu'aucun entraînement, ce qu'aucune acclamation, ne pouvaient

lui enlever : la sanction souveraine et entière de la forme définitive de gouvernement qu'il conviendrait à la nation d'accepter.

La voix de la multitude et des députés restés dans la salle me provoquaient à désigner moi-même les membres du Gouvernement provisoire. Je refusai. M. Dupont (de l'Eure), le dictateur naturel de l'estime publique, fut porté, malgré sa modestie, au fauteuil de la présidence. Il lut les noms qu'un scrutin tumultueux avait désignés pour former le Gouvernement. Nous ne reconnûmes à ce scrutin d'autre autorité que l'autorité du danger et du dévouement. Ce danger et ce dévouement étaient notre seul titre. Ils nous défendaient d'abdiquer ce pouvoir, tout irrégulier qu'il était, entre les mains de l'anarchie : « Je le prends du droit du sang qui coule et qu'il faut étancher à tout prix. » Ce fut mon mot. Je le retrouve au *Moniteur*. Nous marchâmes à l'hôtel de ville à la tête d'une colonne de peuple. Nous fûmes portés, sous une voûte de sabres, de piques, de baïonnettes, dans les salles tachées de sang, encombrées de morts et de blessés, jusqu'à une petite table où s'organisa le Gouvernement. A cette heure même commença au dehors la lutte entre les deux Républiques : l'une, violente, épuratoire, dictatoriale, terroriste de parole, de geste, de couleur; l'autre, modérée, pacifique, légale, unanime, constitutionnelle; entre la République que vous voulez et celle que vous ne voulez pas.

Le premier acte de cette République terroriste à contre-sens et à contre-temps fut de vouloir arborer

ses couleurs (couleurs de sang). Pendant deux jours et deux nuits, des hommes armés inondèrent à plusieurs reprises la place, les cours, les salles de l'hôtel de ville. Ils nous sommaient de donner à l'instant à la République le caractère, l'attitude, les insignes de la première révolution. Mes collègues et moi nous résistâmes, au péril de notre vie. Vingt fois, pendant ces soixante-et-douze heures, je fus soulevé, entraîné, emporté aux portes, aux fenêtres, sur le palier des escaliers, dans les cours, sur la place, pour parler à ces hommes d'une autre date qui interprétaient si mal la volonté du peuple, et pour refouler ces signes du terrorisme qui voulaient déshonorer la République. Vous vous rappelez les derniers mots qui décidèrent la victoire du drapeau tricolore ; ils étaient sur les lèvres de mes collègues, je ne fis que les prononcer : « Le drapeau rouge que vous nous présentez, « citoyens, n'a jamais fait que le tour du Champ-de-« Mars traîné dans le sang du peuple ; le drapeau que « nous voulons conserver à la République a fait le tour « du monde avec notre courage, notre gloire et nos « libertés ! » Y a-t-il là ambition préméditée d'un poste où le hasard nous jette tous sur la brèche de la société ? Y a-t-il faiblesse ? Y a-t-il transaction avec le terrorisme ? prononcez.

2° *J'ai pactisé avec le communisme; j'ai enivré le peuple d'illusions en lui promettant l'organisation du travail.*

Le lendemain du *drapeau rouge*, les ouvriers socia-

listes se présentèrent en masse à l'hôtel de ville, accusant la lenteur du Gouvernement à tenir les promesses d'une révolution sociale, et nous demandant de signer une proclamation promettant au peuple l'organisation du travail. Ils demandaient cette parole à main armée. Ils n'avaient arraché encore ni de leurs chapeaux ni de leurs habits les derniers lambeaux du drapeau rouge. Les membres du Gouvernement refusent. Les insurgés insistent, ils menacent ; je m'avance à mon tour, et je commence ma réponse à leur sommation par ces paroles (Voir le *Moniteur*) : « Citoyens, vous me mettriez à la bouche de vingt pièces « de canon, que vous ne me feriez pas signer ces deux « mots réunis ensemble : *Organisation du travail!* et « je vais vous dire pourquoi. Premièrement, c'est que « je ne me crois ni plus ni moins d'intelligence qu'au- « cun des hommes de mon temps et de mon pays, « que j'ai passé quinze ans de ma vie à étudier cette « question de l'organisation du travail comme vous « l'entendez, et qu'il m'a été impossible de la com- « prendre; je ne signe pas ce que je ne comprends « pas. Secondement, c'est que je suis un honnête « homme, et que je ne veux pas signer au peuple « des engagements que je ne pourrais pas lui tenir. « Quant au droit à l'assistance fraternelle par le tra- « vail, à des conditions qui ne fassent pas concur- « rence mortelle au travail libre, seul travail qui « puisse nourrir des millions d'hommes; quant à la « série des institutions fraternelles que la République « doit successivement organiser pour relever la situa-

« tion du prolétaire au bien-être, à l'instruction, à la « propriété, je les signerai avec bonheur, car ce sont « là de ces promesses que je me suis faites à moi-« même avant de les faire à une révolution. »

Était-ce là le langage d'un endormeur politique qui échappe à la circonstance en ajournant et en grossissant la difficulté ?

Le sixième jour, une pensée me saisit, et la même inspiration descend à la fois du ciel dans l'âme de mes collègues. « Donnons un démenti éclatant d'a-« vance à ceux qui voudraient jamais souiller de « sang le principe républicain ; confondons la colère « des uns, les terreurs des autres, brisons l'arme « des réactions, abolissons l'échafaud, supprimons « la peine de mort ! »

Je n'oublierai jamais le moment où, cette proposition sortie du cœur de tous et votée par tous, nous tombâmes dans les bras les uns des autres en nous donnant le baiser de vie ! Nous avions le pressentiment du sang que nous sauvions à l'humanité, des taches que nous épargnions à la République. Je rédigeai cette proclamation et je la lus au peuple. Il la fit sienne en l'adoptant d'acclamation et en la signant de ses larmes.

Était-ce là encore une concession au bourreau, ou une concession à Dieu ?

Le surlendemain, un autre pressentiment me fit proposer au Conseil l'organisation de vingt-quatre bataillons de cette garde mobile, jeunesse de Paris, arrachée à l'émeute, donnée à la loi, à la discipline,

à la patrie. Le 23 juin cette garde mobile a sauvé Paris et la France : était-ce là de l'imprévoyance ?

Ces jours beaux et terribles passés, la même faction souterraine qui avait arboré le drapeau rouge renouvela, sous d'autres prétextes, ses tentatives d'usurpation et de dépravation de la République. Le 15 mars, l'ancienne garde nationale avait fait une démonstration inopportune pour protester contre la suppression de quelques insignes dans son uniforme. Le même jour, le Gouvernement provisoire avait adopté une proclamation rédigée par moi au peuple français. Cette proclamation avait pour objet de poser les vrais principes de la République et de rassurer les esprits alarmés par un langage irréfléchi dont le sens était désavoué par le cœur de tous. Je disais dans cette proclamation : « qu'il ne devait y avoir ni veille ni « lendemain dans la date du républicanisme unanime ; « que les vieux partis avaient vieilli d'un siècle en « trois jours ; que les électeurs ne devaient pas faire « acception de parti, mais de lumière et de patrio- « tisme, que ce n'était pas un crime de n'avoir pas été « républicain avant la République. » Le gouvernement tout entier s'associa par sa signature à ces principes. Le lendemain, cent mille hommes environ, obéissant évidemment à un mot d'ordre des partis extrêmes et soumis à une organisation occulte dont eux-mêmes ne connaissaient pas le but, vinrent entourer l'hôtel de ville. Calme au dehors, cette manifestation fut hostile au dedans. Les chefs des clubs les plus entreprenants pénétrèrent dans le lieu de nos délibérations. Ils nous

sommèrent, au nom de ce peuple dont ils se disaient les organes et qui les désavouait, d'ajourner les élections, de prolonger la dictature, de reculer l'époque de l'Assemblée nationale, de décréter, sans désemparer, une série de mesures qui leur assuraient la domination de Paris. Mes collègues et moi, sans exception, nous répondîmes par un refus formel de délibérer sous la menace. Les clubs, déconcertés par cette résistance, et par les cris du peuple en faveur du Gouvernement provisoire, se retirèrent. Lisez nos paroles à tous, car tous parlèrent avec intrépidité, et dites si ce sont là de lâches concessions au nombre et aux exigences de la multitude ?

C'est dans la même semaine qu'eut lieu la première tentative des démocrates polonais. Abusant de la généreuse passion de la France pour une cause que la France a toujours réservée dans son cœur, quelques-uns d'entre eux avaient résolu d'imposer au Gouvernement provisoire l'heure de la Pologne au lieu de l'heure de la France, et de se faire de la faveur publique un droit à la sédition. Ils vinrent la nuit au ministère des affaires étrangères. « Si demain « matin, me dit un de leurs orateurs, le Gouverne- « ment n'a pas proclamé la guerre pour la Pologne, « demain, à deux heures, nous renversons le Gou- « vernement à la tête de soixante mille ouvriers que « nous avons soulevés et que nous dirigerons contre « l'hôtel de ville. » — « Si la France, lui répondis-je, « souffrait que son Gouvernement fût renversé par « une sédition d'étrangers auxquels elle donne l'hos-

« pitalité, mais non l'empire, il faudrait que la France « fût descendue au-dessous des nations sans patrie ! » Les hommes sensés et modérés de ce noble pays, ramenés par ces paroles, désavouèrent leur orateur. Ils vinrent le lendemain à l'hôtel de ville sans cortége séditieux. Je leur dis ce qu'il y avait à leur dire pour confesser hautement leur cause sans allumer, au gré de leur imprévoyance, l'incendie européen. Était-ce une concession à la guerre universelle ?

Il en fut de même des Irlandais. Ils vinrent, au nom du principe démocratique, me demander des encouragements et des armes pour la guerre civile. Je leur dis que la guerre civile lancée chez nos voisins ne serait jamais une arme à l'usage de la République. Je leur rappelai les secours d'armes et d'argent donnés par le gouvernement britannique à la guerre héroïque mais funeste de la Vendée, mode d'intervention que la France n'imiterait jamais. Était-ce une concession à la guerre civile?

On dit : la concession fut dans les tentatives de propagande armée que vous avez soldée, autorisée, peut-être dirigée vous-même contre la Belgique, contre l'Allemagne, contre la Savoie, pendant que vous donniez des paroles de paix aux gouvernements.

Citoyens! je réponds à cette accusation de duplicité par la correspondance la plus active avec les commissaires du Gouvernement sur ces frontières; par les ordres les plus formels de s'opposer à toute violation de cette nature ; par les décrets et par les proclamations du Gouvernement provisoire ; par la dissolution

de ces rassemblements partout où nous avions la force armée suffisante pour les dissoudre ; par les loyaux avertissements de bon voisinage donnés à l'Allemagne, au Piémont, à la Belgique ; par l'offre faite à l'ambassadeur de Sardaigne d'envoyer nous-mêmes un corps d'armée française à Chambéry pour y réprimer à main armée, nous-mêmes, l'invasion des réfugiés et des agitateurs de Lyon ; mais j'y réponds par un fait plus irrécusable encore, et que vous ne contesterez pas : par le témoignage des nations intéressées. Oui, j'en appelle à toutes les Républiques, à toutes les cours, à tous les ministres, à tous les ambassadeurs des nations qu'on m'accuse d'avoir ainsi rassurées tout haut, tandis que je les trompais tout bas. S'il y en a un seul qui accuse le ministre des affaires étrangères de complicité ou même de négligence dans la répression de ces tentatives ; s'il y en a un seul qui n'atteste la franchise et la vigueur de la politique étrangère du Gouvernement provisoire, je me déclare convaincu de félonie. Les tribunes de Berlin, de Francfort, de Londres, d'Amérique, ont déjà répondu. Écoutez comment on y parle de notre attitude diplomatique de février ! Voudriez-vous rendre un ministre des affaires étrangères et un gouvernement, sincère et loyal, responsables des conjurations des clubs belges et des clubs auxiliaires français, qu'ils ne cessaient de combattre et de réprimer ?

Cette politique loyale et ferme, républicaine et pacifique, j'étais spécialement chargé, comme ministre des affaires étrangères, de la faire accepter de la

France et de l'Europe. J'avais à concilier, s'il était possible, le salut de la France, la dignité de ses actes, et la paix, nécessaire encore à une république désarmée, nécessaire toujours à une république économe de sang humain.

Le manifeste que j'adressai à l'Europe comme programme de la République au dehors fut accepté à la fois par la France, par les peuples et par les gouvernements. La justice et la modération y mettaient le droit du côté de la France ; le droit vaut des armées. Les puissances étrangères y répondirent par une prudence et par un respect de la révolution modérée qui prévinrent la conflagration générale du continent. Que l'hommage en remonte à Berlin, à Londres, à Pétersbourg, à Madrid, à Bruxelles, à Francfort, partout ! Quelques jours après, les peuples, entraînés par la seule attraction des idées, se détachèrent des institutions absolues et gravitèrent vers nos principes. En Allemagne et en Italie, dix-sept révolutions partielles répondirent à la nôtre. Nous n'eûmes ni à incendier, ni à agiter, ni à combattre. Le nom, l'attitude et la réserve de la République combattaient pacifiquement pour nous. Un commencement d'harmonie s'établit entre nous et les puissances constitutionnelles. La France ne voulait que sa place dans le monde : qui aurait osé la lui refuser? Surtout quand la France reprenait son vrai rôle de missionnaire sympathique des progrès de l'esprit humain par la liberté.

Pour correspondre à cette situation prise au dehors, je demandai immédiatement au Gouvernement trois

armées d'observation : une armée de cent vingt mille hommes sur les frontières du Rhin et du Nord, une armée de quinze mille hommes sous les Pyrénées; enfin une armée de soixante mille hommes au pied des Alpes. Les deux premières n'étaient qu'une prévoyance, l'armée des Alpes était un acte.

L'Italie se levait pour son indépendance légitime. Le roi de Sardaigne allait combattre pour elle en Lombardie. Nous n'avions ni provoqué, ni encouragé sa guerre à l'Autriche. La question était, avant tout, italienne. Je ne devais pas y substituer une question française : nous aurions eu l'air de venir conquérir quand nous ne devions que secourir. Nous aurions alarmé le peuple allemand, reformé contre nous la coalition, et motivé la guerre générale sans alliés. Voici l'attitude que je fis prendre à notre diplomatie dans mes instructions, et que je pris tout haut, plus tard, à la tribune, avec l'approbation de l'Assemblée nationale.

Je dis : Nous devons nous préparer pour trois éventualités en Italie.

Ou Charles-Albert triomphera seul des maîtres de l'Italie?

Ou Charles-Albert nous appellera?

Ou Charles-Albert éprouvera des revers?

Si Charles-Albert triomphe seul, tant mieux! L'Italie sera libre sans nous.

Si la lutte de l'indépendance italienne se prolonge, et que Charles-Albert nous fasse appel, nous répondrons à cet appel, et nous descendrons à son secours,

du droit de notre alliance motivée alors avec l'Italie.

Enfin, si Charles-Albert ne nous appelle pas, mais que la sûreté de ses Etats et des provinces qui auront conquis et proclamé leur indépendance soit menacée par suite de ses revers, nous descendrons, non comme conquérants, non comme agitateurs, mais comme médiateurs armés et désintéressés, en Piémont. L'Europe alors ne pourra accuser ni notre ambition ni notre impatience. Le droit de la proximité est un droit pour tous les médiateurs. L'Europe respectera ce droit en nous. Ses négociateurs nous suivront et marcheront du même pas que nos troupes. Les puissances s'uniront à nous pour asseoir sur une base suffisante et subordonnée aux événements l'indépendance de l'Italie. J'ai quitté les affaires au moment où Charles-Albert était encore triomphant. J'ignore quels conseils ont suivis mes successeurs. Deux des éventualités que j'avais prévues et posées se sont réalisées; mais la situation de notre Gouvernement était altérée à l'intérieur et commandait peut être moins de témérité. Je l'ignore encore. La responsabilité de notre politique en Italie m'échappe à partir du 24 juin; néanmoins j'ai confiance dans le coup d'œil du Gouvernement et dans la sagesse de deux grands cabinets de l'Europe. Je crois que les négociations suppléeront la victoire. Amener l'Europe à traiter unanimement de l'état de l'Italie avec la nouvelle République française m'a toujours paru de loin la perspective de cette affaire, un gage d'alliance et de paix pour le monde.

3° *J'ai retardé les élections, pour prolonger le pouvoir dictatorial du gouvernement dont je faisais partie?*

Pour toute réponse, lisez le récit au *Moniteur* des cinq ou six journées que la faction dictatoriale des clubs anarchistes de Paris a tentées contre le Gouvernement provisoire pour nous arracher l'ajournement des élections ; vous y trouverez la réfutation en faits de cette absurde inculpation. Je n'ai eu qu'une pensée en trois mois : l'Assemblée nationale! le pouvoir promptement et solidement remis aux mains de la représentation républicaine. Le 17 mars, quelle est ma réponse au club de la Garde nationale? (Je copie) : « Citoyens ! de tous les dogmes qui ont survécu « aux grandes chutes de trônes ou de gouvernements, « il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est « celui de la souveraineté nationale (*bravo! bravo!*), « c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle « nous n'attenterons jamais nous-mêmes, et à laquelle « nous ne permettrons jamais qu'on attente en notre « nom ou au vôtre. »

Le 17 mars, quelles sont mes paroles dans la proclamation destinée par nous à désavouer toute idée d'usurpation de cette nature? Je copie encore : « Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'inter- « règne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne « voulons d'autre dictature que celle de l'absolue « nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, « nous aurions été des lâches; si nous y restions une « heure de plus que la nécessité ne le commande, « nous serions des usurpateurs. Vous seuls êtes forts!

« Nous comptons les jours; nous avons hâte de re-
« mettre la République à la nation. » Et ailleurs :
« Encore quelques jours de magnanimité, de dévoue-
« ment, de patience, et l'Assemblée nationale recevra
« de nos mains la République. La République sera
« grande et forte comme la nation! »

Et le 17 mars encore quelle est ma réponse à la manifestation des cent mille hommes dont les prétendus organes nous somment d'ajourner les élections :
« Citoyens! je ne veux rien préjuger, par respect
« pour notre indépendance, sur un décret qui ten-
« drait à déclarer à la nation que Paris affecterait le
« monopole de la République, sur un décret qui nous
« ferait prendre, au nom de la capitale seule, et sous
« la pression d'une masse bien intentionnée, mais
« impérative par son nombre même, la dictature de
« la République conquise ici par tout le monde, mais
« conquise pour la France entière, et non pour quel-
« ques citoyens seulement !... Si vous me commandiez
« de délibérer sous la force et de prononcer la mise
« hors la loi de toute la nation qui n'est pas à Paris,
« de la déclarer pendant trois mois, six mois, que
« sais-je? exclue de sa représentation et de sa consti-
« tution, je vous dirais, citoyens, ce que je disais à un
« autre gouvernement il y a peu de jours : Vous
« n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'avec les
« balles qui l'auraient percée! » Voilà comment j'ai ajourné l'Assemblée nationale en face de ceux qui demandaient son ajournement. Est-ce aussi une de mes concessions?

Il est vrai, toutefois, que nous ajournâmes plus tard de quinze jours l'Assemblée nationale. Vous allez savoir pourquoi. C'est que les élections des officiers de la garde nationale n'étant pas faites, et cette armée civique n'étant pas encore organisée, nous voulûmes et nous dûmes attendre que la garde nationale fût debout pour entourer l'Assemblée nationale du respect, de l'autorité et de l'inviolabilité de Paris armé. Était-ce trahison, était-ce sollicitude pour l'Assemblée nationale ? Le 15 mai a répondu ! Combien n'aurions-nous pas eu de 15 mai si la garde nationale eût été absente?

4° J'ai été complice de la manifestation des cent mille hommes le 17 mars, faible et indécis le 16 avril?

Je viens de vous raconter le 17 mars. Il était dirigé surtout contre moi. Ouvrez le *Moniteur*, et lisez l'interpellation menaçante des chefs de clubs : c'est à mon nom qu'elle s'adresse. Lisez ma réponse ; lisez le dialogue qui s'établit après cette scène entre quelques hommes modérés de la manifestation et moi. Je copie encore : « Un de ces citoyens s'approche et dit à M. de « Lamartine : Soyez sûr que le peuple n'est là que « pour appuyer le Gouvernement provisoire. » M. de Lamartine répond : « J'en suis convaincu, mais la na« tion pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réu« nions de ce genre, quelque belles quelles soient. « Les 18 brumaire du peuple pourraient amener les « 18 brumaire du despotisme, et ni vous ni nous

« nous n'en voulons. » Est-ce là le langage et l'attitude d'un complice ?

5° *J'ai été inquiet, indécis ; je n'ai point pris de mesures dans la fameuse journée du* 16 *avril ?*

C'est là ce que le public ne soupçonnait pas ; mais ce qu'il a conclu de la déposition dont on prête les termes à un honorable général, acteur brillant mais secondaire dans cette journée.

Or, voici cette journée du 16 avril, heure par heure. Chaque heure a sa lumière ; chaque circonstance, ses témoins.

Les élections approchaient. La faction qui voulait renverser le gouvernement de la République modérée, et confisquer la République dans les clubs et dans la dictature de quelques hommes qui seraient devenus les instruments des clubs, méditait depuis quelques jours une tentative désespérée. Cent mille hommes dirigés par eux devaient se réunir au Champ-de-Mars, marcher de là en colonne sur l'hôtel de ville, épurer par la violence le Gouvernement provisoire de ceux de ses membres qui résisteraient à la domination des clubs, proclamer un *comité de salut public*, gouvernement dictatorial, réminiscence du despotisme de la convention, parodie du 31 mai contre les Girondins. Nous en étions informés. Nous avions fait les efforts les plus pathétiques pour détourner les menaces de cet attentat contre la souveraineté du peuple au moment où il allait s'exprimer, dans peu de jours, par le suffrage universel. Nous n'avions pas

réussi. Le coup d'État des clubs était résolu. Nous ignorions seulement quel jour il serait porté.

A six heures du matin, des hommes zélés, échappés avec peine des conciliabules, vinrent me prévenir que les clubs directeurs avaient passé la nuit en délibération; qu'ils s'étaient déclarés en permanence; qu'ils avaient décidé mon ostracisme *à tout prix;* qu'ils étaient munis d'armes et de cartouches; que des sentinelles veillaient aux portes pour empêcher d'entrer et de sortir; qu'un comité de salut public avait été proclamé, comité composé de quelques membres du Gouvernement provisoire désignés à leur insu, et d'autres noms alors investis d'une certaine puissance d'agitation. Ils ajoutèrent que ces clubs et leurs affiliés allaient se mettre à la tête des ouvriers réunis ce jour-là au Champ-de-Mars pour une élection, les entraîner à l'hôtel de ville, y consommer leur attentat contre mes collègues et moi. De là ils devaient marcher contre le club *Blanqui*, et se défaire de ce rival de dictature, qui leur disputait le peuple, et qui offusquait leurs plans. On saura plus tard pourquoi Blanqui était seul contre tous, et pourquoi tous contre lui !

Je pris à l'instant le peu de mesures défensives que le moment comportait. La garde nationale, à peine recomposée, n'avait pas encore reparu sous les armes. Je fis avertir isolément quelques chefs et des agents dévoués de ma politique dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Ils se tinrent prêts à rallier les ouvriers de ces quartiers, très-bien intentionnés,

et à venir défendre l'hôtel de ville au premier signal. Je plaçai pour cela de nombreuses védettes en observation sur la place de Grève. Ceux de mes collègues qui étaient avertis comme moi, prirent de leur côté les mêmes mesures. A onze heures, au moment où j'achevais ces dispositions, on m'annonça le ministre de l'intérieur. Il me dit tout ce que je savais déjà de la conspiration. Il ajouta qu'on lui avait fait l'injure de porter son nom parmi ceux des membres de ce comité de salut public, mais qu'il ne trahirait jamais ses collègues, et qu'il venait se concerter avec moi sur les mesures à prendre pour résister à l'insurrection. Nous convînmes en peu de mots qu'il ferait à l'instant battre le rappel en sa qualité de ministre de l'intérieur, pendant que j'irais chez le général Duvivier chercher quatre bataillons de la garde mobile et les diriger sur la place de Grève. « Je tiendrai trois heures « au moins dans l'hôtel de ville, dis-je à mon col- « lègue; si la garde nationale ne répond pas au rap- « pel, j'y succomberai; si elle se lève, elle viendra « délivrer le siége du Gouvernement; et la Répu- « blique, entourée d'une telle force, sera définitive- « ment constituée. »

Le ministre de l'intérieur sortit, il alla lui-même ordonner de battre le rappel. Je sortis au même moment. Je me rendis chez le général Duvivier. Le géral était absent. Son chef d'état-major, son secrétaire et moi nous choisîmes les quatre bataillons, nous écrivîmes les ordres, nous envoyâmes les ordonnances aux casernes. A ce moment, le général Duvi-

vier rentra. Je lui fis part de mes dispositions ; il les modifia. Je lui demandai si les bataillons avaient des cartouches ; ils n'en avaient pas. Je me chargeai d'aller moi-même les chercher à l'état-major de la garde nationale. Le général Courtais y entra en même temps que moi. Il venait de donner sans hésitation l'ordre de battre le rappel. Il était midi et demi. Je courus à pied à l'hôtel de ville pour attendre et disposer les bataillons.

Pendant que je prenais ainsi toutes les mesures, le général Changarnier, nommé, quelques jours avant, ministre à Berlin, était venu au ministère des affaires étrangères pour m'entretenir de ses instructions. On lui avait dit ce qui se passait, et on l'avait engagé à venir me trouver à l'hôtel de ville, pour prêter à la défense le concours d'un homme de guerre brave et expérimenté. Je le trouvai, ou il me trouva chez le maire de Paris. Le maire de Paris et moi nous engageâmes le général à prendre officieusement la direction des forces qui allaient arriver. On nous dit que le rappel ne battait pas encore dans tous les quartiers. Nous craignîmes qu'un contr'ordre eût été donné. Le maire de Paris signa, en conséquence, un nouvel ordre. Nous envoyâmes cet ordre au Carrousel. C'est ce second ordre que le général Changarnier aura pris loyalement sans doute pour le premier donné par le ministre de l'intérieur, et exécuté deux heures avant. Mes quatre bataillons arrivèrent. Le général les disposa, les harangua, les alluma du feu militaire dont il était lui-même inspiré. L'injustice qu'il montre en-

vers moi ne me rendra pas injuste envers lui. Il fut éblouissant d'ardeur. M. Marrast, de son côté, avait pris avec décision, dans les quartiers environnants, toutes les mesures de défense et de concentration des forces disponibles à sa portée. L'hôtel de ville devenait de minute en minute une place forte. J'écrivis aux légions de la banlieue d'accourir. Des élèves de l'Ecole polytechnique portèrent mes ordres. Les ouvriers du faubourg Saint-Antoine, les ouvriers des carrières de Belleville, les Lyonnais rassemblés d'avance par M. Marrast, des députations des élèves de l'Ecole polytechnique, de Saint-Cyr, des arts et métiers, des écoles de droit et de médecine, accoururent. Je les haranguai successivement. Toute cette jeunesse a été trois mois de suite la force et la sagesse à la fois de la République. La foule succédait à la foule dans les escaliers et dans les salles. Toute l'administration de Paris, tout le personnel du *Moniteur* étaient là. Qu'ils disent si j'ai montré un instant d'hésitation, de lassitude ou de faiblesse? si une seule mesure fut omise? une seule parole troublée? un seul geste abattu? jusqu'au moment où la garde nationale, débouchant de tous les ponts et de tous les quais à la fois, vint nous assurer la plus belle des victoires, la victoire sans combat! J'aime et je respecte l'uniforme; le général Changarnier le porte bien; mais l'uniforme seul n'a pas le privilége de couvrir des hommes de cœur.

Mes collègues, réunis sur un autre point à Paris, assistaient, de leur côté, à cette grande résurrection de la force civique. De ce jour l'ordre public eut son

armée. Voilà la journée du 16 avril. Où est le défaut de mesures?

Il y eut, en effet, le lendemain, une mesure qui me fut conseillée par des impatients, et que je me refusai à prendre. Si je l'avais prise, j'aurais mis la guerre civile dans l'Assemblée nationale et dans mon pays. Je voulais y mettre la paix.

6° *Après l'arrivée de l'Assemblée nationale, j'ai refusé, dit-on, par faiblesse, de prendre* SEUL *la direction du gouvernement, pour lequel tant de suffrages semblaient m'indiquer au choix de l'Assemblée. J'ai induit ainsi l'Assemblée nationale à former une commission de gouvernement sans unité.*

Je réponds à ce reproche par l'analyse sincère des sentiments très-intimes et très-réfléchis qui me firent prendre cette décision

Au moment où l'Assemblée nationale, tant souhaitée par moi, arrivait enfin à Paris, et où la faveur spontanée et imméritée du pays, signalée par deux millions de suffrages, semblait me faire une candidature au gouvernement, trois partis s'offraient à moi.

Ou briguer le pouvoir *unitaire* qu'on paraissait disposé à m'offrir ; l'exercer seul au nom de l'Assemblée ; comme le général Cavaignac aujourd'hui, mais sans avoir, comme le général, la douloureuse excuse de la nécessité au lendemain d'une guerre civile, le prestige mérité du commandement militaire, les pouvoirs de l'état de siége et les forces matérielles constituées dans l'armée de Paris.

Ou bien m'isoler à la fois du gouvernement ancien et du gouvernement nouveau ; retirer mon nom de toute responsabilité ; et attendre sur mon banc, enveloppé de popularité, de regrets et d'espérances, le choix du pays pour les grandes magistratures de la République.

Ou bien enfin me sacrifier moi-même, me perdre, m'anéantir dans des flots de difficultés et d'impopularité certaines, en consentant à faire partie d'une commission exécutive, pouvoir tout à la fois nécessaire et impossible, bon à user et à accuser! Je le savais.

Examinons ensemble chacun de ces trois partis, non du point de vue de mon ambition, mais du point de vue de la fondation de la République.

Accepter seul le gouvernement, et en exclure par conséquent tous mes collègues républicains du 24 février, c'était créer à l'instant même une majorité et une minorité acharnées l'une contre l'autre dans le sein de l'Assemblée nationale ; c'était former dès le premier jour deux partis, quand je voulais les fondre, pendant les premiers temps du moins, ne fût-ce qu'en apparence, dans une patriotique et républicaine unité d'action ; c'était donner des chefs à ces partis et des armées à ces chefs. La guerre intestine dans la tête de la République ne pouvait manquer de produire des convulsions dans les membres. Une fois cette minorité et cette majorité fortement dessinées dans l'Assemblée, chaque discussion devenait un orage ; chaque orage avait son retentissement et son contre-coup au dehors ; diviser l'Assemblée, c'était diviser

la République; la diviser quand elle existait à peine, c'était la perdre ou l'ensanglanter. Car enfin, entre cette majorité et cette minorité, moi gouvernement, il m'aurait fallu choisir. Il m'aurait fallu, moi, nouveau venu de février, m'appuyer exclusivement sur le parti du lendemain contre le parti exaspéré de la veille. Immédiatement, la République, dans mes mains, devenait suspecte aux républicains de février. Ils entraient en lutte contre elle; ils avaient la tribune, la presse, les clubs, les délégués à peine licenciés du Luxembourg, l'armée de cent mille hommes des ateliers nationaux, les bonapartistes, les terroristes, les socialistes subversifs, recrutés sous leurs mains en un seul faisceau d'opposition. L'Assemblée nationale aurait combattu contre toutes ces forces de désordre disciplinées tout à la fois. C'est vrai; mais vaincue, elle était dissoute et remplacée par une tyrannie anarchique. Victorieuse, elle était contrainte de devenir violente et conventionnelle à rebours. Des deux manières, la République, pacifique, constitutionnelle, et presque unanime que nous voulons tous, était perdue, et mon ambition inconsidérée était la cause de sa perte! L'histoire m'aurait accusé et convaincu avec raison de n'avoir calculé ni mes forces ni celles d'une assemblée à peine assise sur le sol. Ce que tant d'hommes irréfléchis, et qui voient les choses de loin, me présentaient comme l'heureuse audace d'un homme d'Etat, n'eût été, selon moi, que l'étourderie d'un ambitieux sans lendemain! Ma place était marquée à côté de ces hommes de ri-

dicule et de malheur qui perdent les républiques et les monarchies, par l'impatience et par la présomption de les sauver seuls...

Mais vous pouviez, me dit-on, *vous abstenir du moins d'entrer dans la commission exécutive, et rester libre et invulnérable dans votre isolement!*

C'est vrai ; l'égoïsme me le conseillait assez; je grandissais par l'éloignement ; je réservais une popularité intacte à la République ; je me faisais, à bon marché, une candidature à tout. Mais qu'importe la candidature quand il n'y aurait plus eu de République? Or, il est évident pour moi que, si j'avais retiré mon nom, alors significatif et lien des partis, à la combinaison de la commission exécutive, l'Assemblée nationale aurait formé un gouvernement d'une seule couleur, pris exclusivement parmi les hommes injustement suspects de ressentiment contre la République ! Il est évident aussi que ce gouvernement aurait créé à l'instant même, dans l'Assemblée, le même antagonisme et les mêmes déchirements qui, selon moi, perdaient ou exaspéraient la République! Je n'écoutai pas l'égoïsme : voilà mon crime; je consentis en gémissant à m'annihiler pour renfermer dans le Gouvernement tous les gages de conciliation entre les hommes possibles et politiques des différents grands partis de la révolution.

—C'est ce qui a fait tout le mal! me crie-t-on. — C'est ce qui a fait tout le bien aussi! vous dis-je. C'est ce qui a fait que les factions ont été non détruites, mais

décapitées et désunies, et qu'au lieu d'avoir à les combattre en un seul bloc avant l'heure de votre force, elles vous ont assiégé de tentatives isolées et impuissantes dont la République a triomphé avec vous! C'est ce qui fait que nous avons encore l'unanimité de l'Assemblée nationale dans toutes les questions vitales pour la préservation de la société, de la propriété, de la patrie! C'est ce qui fait que nous l'aurons longtemps encore; que nous nous réconcilierons encore, tous les jours de danger, dans le patriotisme, et que nous étoufferons d'un commun accord les amorces de dissensions qu'on nous jette du dehors, mais que nous n'accepterons pas!

« *Ce ne sont pas là les vrais motifs du système de non-* « *exclusion que M. de Lamartine a conseillé à l'Assem-* « *blée nationale pour la commission exécutive. Ces mo-* « *tifs, inexplicables autrement, s'expliquent par des* « *mystères de complicité entre deux hommes.* »

Passons sur la pudeur et osons copier ce qui a été imprimé. « Le ministre de l'intérieur a trouvé dans « les papiers de son ministère des preuves écrites de la « vénalité de son collègue sous le gouvernement de « Louis-Philippe. M. de Lamartine était un stipendié « de M. Duchâtel. Il en a reçu quarante mille francs « l'année dernière. Le reçu existe. Menacé sans doute « de la divulgation d'une telle pièce, on comprend « que M. de Lamartine n'a eu que le choix de l'alliance « ou de l'infamie. Ce n'est pas tout; M. de Lamartine a « dilapidé la fortune publique. Le lendemain du 24

« février, il a détourné douze cent mille francs ou « deux millions du trésor. Du fruit de cette concussion « il a payé ses dettes comme César ou Catilina. Il a « acheté des terres en France, des maisons à Lon- « dres. » Je m'abaisse à répondre, non pour moi mais pour la République. Dévorer les hommes pour rendre l'institution impossible, c'est tout le secret de ses ennemis.

Eclairons le premier fait! Je suis écrivain; grevé de charges, je vis surtout de mon travail. En 1844 j'écrivis une tragédie dans l'intérêt d'une cause qui a été toujours sacrée pour moi : l'émancipation des esclaves noirs dans nos colonies. Je voulais gagner par le sentiment devant l'opinion une cause tant de fois perdue devant la loi.

En 1848, un mois avant le révolution de février, M. *Buloz*, directeur du théâtre Français me proposa de m'acheter mon œuvre pour l'exploiter en toute propriété comme directeur du théâtre Français d'abord, comme éditeur de *la Revue des Deux-Mondes* ensuite. Le prix total fut fixé verbalement entre nous à quarante mille francs. Quand on fut sur le point de rédiger les clauses, M. Buloz me dit : « J'en écrirai « à M. Duchâtel, car le budget du théâtre Français « se compose de deux éléments : les fonds du théâtre « lui-même, et la subvention donnée par les Chambres « au théâtre. Cette allocation de la Chambre m'oblige « à avoir l'approbation du ministre pour l'emploi que « j'ai à faire de mes fonds. » J'ignorais cette connexion de comptabilité très-naturelle entre le ministre

de l'intérieur et le directeur du théâtre Français; mais craignant que cela ne pût donner lieu à l'apparence même de la relation la plus éloignée d'argent entre moi député et le gouvernement, je refusai de conclure un contrat dans lequel les fonds du gouvernement et le ministère interviendraient à un titre quelconque. Le contrat n'eut pas lieu. Si c'est là la pièce que la calomnie peut produire en preuve de ma vénalité, qu'elle la produise! elle ne peut me convaincre que d'un excès de scrupule, de délicatesse et de susceptibilité! M. Buloz est là.

Passons à mon second crime : *j'ai détourné douze cent mille francs ou deux millions le 24 février du trésor public. J'en ai payé mes dettes et acheté des terres en France, des maisons à Londres.*

Ici je suis très-embarrassé, car je ne sais pas même où est le trésor public, si ce n'est au ministère des finances, ministère avec lequel je n'ai jamais eu aucun rapport et dont toutes les opérations soumises à des ordonnancements et à des vérifications sans nombre, sont en outre contrôlées chiffre à chiffre, par la cour des comptes que la République a laissée en vigueur, de manière à ce qu'un seul centime ne puisse s'enfuir de ces caisses sans qu'on remonte à sa source, ou qu'on le suive à la trace dans son emploi à travers le dédale des légalités et des formalités du budget. Mes accusateurs peuvent donc être bien tranquilles. Si j'ai découvert ces caisses du trésor public et si je les ai spoliées en présence des innombrables responsabilités qui les surveillent, et des innombrables comptabilités

qui les calculent, les enregistrent et les vérifient, je n'emporterai pas bien loin mes millions!

Ai-je besoin d'ajouter que je donne tout ce fruit de mes concussions, plus ma fortune tout entière et mon honneur par-dessus à celui qui voudra bien me désigner ce banquier de Londres dont parle le *Morning-Chronicle*, ces maisons achetées, ces terres acquises, ces dettes payées?

La vérité, c'est que je n'ai eu d'autre maniement personnel de fonds que la disposition de 293,000 fr. de fonds secrets diplomatiques ordinaires à dépenser en missions, en informations et en influences utiles de tout genre, dans un moment où il fallait tout voir par l'œil de la République, suppléer à l'action suspendue des agents de la monarchie au dehors, et où j'étais tout à la fois ministre des affaires étrangères et membre d'un Gouvernement dictatorial. J'aurai au besoin à justifier pleinement la convenance d'allocations et la réalité d'emploi de cette somme affectée sous la responsabilité du ministre à cette nature du service public. Ce serait là cependant la seule parcelle des fonds de la République, sur laquelle j'aurais pu prélever ces sommes imaginaires envoyées par moi à l'étranger, ou détournées à payer mes dettes! Si mes accusateurs ne veulent pas croire à l'impossibilité morale de mes prétendues concussions, ils croiront du moins à l'impossibilité de l'arithmétique!

Je vais pousser plus loin l'édification de ces hommes honnêtes et crédules, incapables d'inventer ces chuchotements de la haine, mais qui les laissent

bourdonner à leurs oreilles, sans savoir comment les écarter. Un décret de la Convention ordonnait que tout représentant du peuple, sortant du pouvoir ou revenant de mission, rendît compte à la tribune de sa fortune privée, afin de bien convaincre le peuple qu'il ne l'avait pas grossie de la fortune publique. J'aime ce décret. Je le suppose existant, et je compte tout haut, puisqu'on le veut, avec mes amis et mes ennemis.

Le 1er janvier dernier, cinquante-trois jours avant la République, ma fortune générale consistait en *deux millions cinq cent mille francs* environ, tant en terres, maisons et mobiliers, qu'en placements et propriétés littéraires. Mes dettes se montaient à *six cent cinquante mille francs*. Rien de plus facile à vérifier que ces deux chiffres par les terres, contrats et hypothèques.

— Mais vous aviez, me dit-on, onze cent mille francs de dettes en 1847, et vous n'en avez plus que six cent mille. Vous en avez donc remboursé cinq cent mille? Vous les avez donc payées sur le trésor public? — Citoyens! il n'y a à cela qu'une petite difficulté : c'est que ces cinq cent mille francs de dettes ont été remboursés par moi six mois avant la Révolution. Et sur quels fonds ai-je remboursé en 1847 ces cinq cent mille francs? Sur trois cent mille francs qui m'ont été payés par l'éditeur de l'*Histoire des Girondins* et sur quatre cent cinquante mille francs, prix de la terre patrimoniale de *Péronne*, près Mâcon, vendue par moi à la même époque.

Allez aux informations : ma terre vendue, mes acquéreurs, mes notaires, mes éditeurs, mes créanciers, mes actes et mes quittances, vous répondront plus péremptoirement que moi

Quant au mouvement de ma fortune disponible depuis le jour de l'établissement de la République et de mon avénement au pouvoir jusqu'à aujourd'hui, le voici : j'ai été obligé d'emprunter *cent dix mille francs* pour en rembourser *cent cinq mille*. Les prêteurs, éditeurs, créanciers remboursés sont là aussi pour attester par leurs titres l'exactitude de ces assertions. Je suis prêt à produire ces témoignages aux plus incrédules. Leurs noms répondent de la moralité et de la sincérité des actes. On voit que la source de mes remboursements partiels, en 1848, n'est pas dans le trésor public, mais dans la caisse de mes créanciers et de mes amis.

Je rougis de remuer et de relever ces chiffres; mais le peuple a tout droit sur la réputation de ses représentants. Allons plus loin encore.

J'avais conclu, peu de temps avant le 23 février, à diverses dates, avec des libraires, des éditeurs, des capitalistes et des propriétaires de journaux, des contrats pour l'exploitation de mes œuvres littéraires passées, présentes et à venir, s'élevant ensemble à la somme de *cinq cent quarante mille francs*. J'espérais, du fruit de mon travail assidu, payer en quelques années mes créanciers, en conservant mon patrimoine à une famille nombreuse et chère, et aux plus nombreuses familles de cultivateurs qui vivent de mon capital. Le

soin des affaires publiques et la crise, dont je ne voulais pas abuser contre d'honnêtes et généreux contractants, m'ont forcé à résilier tous ces actes et me forceront à rembourser les avances que j'avais reçues. C'est donc *cinq cent quarante mille francs* que j'ai sacrifiés volontairement de plus à la révolution. Voilà mes bénéfices sur la République? Voilà le vrai trésor enfoui dans ma conscience pour me réserver libre et entier aux travaux et aux nécessités de mon pays! Je ne regrette pas une parcelle de cette fortune de l'homme de lettres sacrifié par l'homme politique à la fondation de l'ordre nouveau. J'y sacrifierais avec joie non-seulement le reste de ma fortune, mais mon nom, ma liberté, ma vie! Que nos biens, nos réputations, nos individualités soient broyés dans le mouvement des choses humaines, mais que la République constitutionnelle se fonde et que le peuple grandisse en raison, en moralité, en droits et en bien-être! Voilà la seule justice et la seule récompense que je demande à mon siècle et à mon pays!

J'ai eu des rapports avec Sobrier, Blanqui, Raspail, Barbès, de Flotte (*le lieutenant de vaisseau*) *et avec d'autres hommes qui depuis ont été accusés de conspiration ou d'attentat contre l'Assemblée nationale?*

C'est vrai. Ces rapports dont on a voulu me faire un crime sont un des titres que je revendiquerais le plus haut à la justice des bons citoyens, pour les avoir aidés de tous mes efforts à traverser, sans catastrophes, ces jours les plus difficiles d'une révolution.

L'explication de ce mystère est dans les dates. Ce n'est pas depuis la réunion de l'Assemblée nationale que j'ai eu des entrevues avec ces accusés; c'est dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de février; c'est dans les jours où il n'y avait d'autres forces à Paris que les forces individuelles de quelques hommes puissants en agitation ou en apaisement sur la multitude. J'aurais manqué à tous les devoirs que l'extrémité des circonstances m'imposait si j'avais négligé de voir, d'influencer loyalement par des entretiens politiques intimes, de m'efforcer de rallier à la république constitutionnelle, honnête, modérée, pratique, des hommes capables de la servir ou de la perdre. Je voudrais pour ces hommes, alors bien intentionnés, et pour moi, que ces entretiens eussent été entendus de ceux qui m'accusent. Il n'y a rien là qui ne fût à la décharge de leurs actes et de leurs pensées du moment. Ces hommes ont aidé et non entravé l'action tout individuelle alors du Gouvernement. Les attentats dont ils ont été ou inculpés ou convaincus depuis, leur situation actuelle d'accusés, ne me rendront pas injuste envers eux. Voici, du reste, l'historique de ces rapports, tout à fait dénaturés.

J'avais été assez heureux pour sauver la vie à *Barbès* sous le dernier gouvernement. Il est d'autant plus juste de renvoyer aux absents le mérite de cette grâce, que le souvenir d'une vie sauvée doit être une des consolations de l'exil. *Barbès*, à sa sortie de prison, vint me remercier. Je l'engageai à profiter de l'autorité que son long martyre lui donnait sur son

parti pour contenir ce parti dans les limites d'une république qui fût le perfectionnement et non la subversion de la société. Je le trouvai dans ces dispositions. Il les manifesta courageusement le 17 mars à l'hôtel de ville, ainsi que Sobrier. Depuis, Barbès s'éloigna insensiblement de moi. Il méritait d'être regretté.

De Flotte et plusieurs de ses amis avaient de l'action sur les clubs. On cherchait alors à s'emparer de la puissance de ces réunions pour les faire protester contre la convocation de l'Assemblée nationale. Je convainquis les chefs que la nation seule pouvait donner de la force à la République. Je trouvai chez ces hommes plus de modération que je n'en attendais sur leurs noms.

Raspail me parla en théoricien et non en séditieux. Il paraissait mettre de la conscience dans ses opinions. Il adoucissait dans son journal et dans son club le caractère de la révolution et les mœurs de la République.

Je connaissais *Cabet* de longue date. Les théories rêvent et ne conspirent pas. L'absence de mémoire qu'il vient de montrer à mon égard, en répondant à un procédé généreux par une colère, ne me rendra pas son accusateur. Il ne travailla point à détériorer l'âme du peuple, ni à exaspérer la République.

Blanqui lui-même vint se livrer un matin, avec abandon, à moi, à l'heure où l'on prétendait qu'il conspirait ma mort. J'en plaisantai avec lui. Je ne crois pas

au poignard dans les mains de ceux qui manient l'arme intellectuelle. Blanqui m'intéressa plus qu'il ne m'effraya. On voyait en lui une de ces natures trop chargées de l'électricité du temps, qui ont besoin que les commotions les soulagent sans cesse. Il avait la maladie des révolutions. Il en convenait lui-même. Ses longues souffrances physiques et morales étaient empreintes sur sa physionomie, plus en amertumes qu'en colères. Il causait avec finesse. Son esprit avait de l'étendue. Il me parut un homme dépaysé dans le chaos, qui semblait chercher de la lumière, et une route à tâtons à travers le mouvement. Si je l'avais revu plus souvent, je n'aurais pas désespéré de lui pour les grandes utilités de la République. Je ne le vis qu'une fois.

Quant à *Sobrier*, voici à quelle occasion je l'avais vu. Un jeune homme de ses amis, que je connaissais pour un républicain d'ancienne date, me l'amena le 27 février. Sobrier réclamait la préfecture de police au nom du peuple qui l'avait délégué, disait-il, pour ces fonctions. Je lui dis que le Gouvernement provisoire y avait nommé un autre républicain; que la République ne commencerait pas par l'anarchie, en donnant deux titulaires à un emploi. Sobrier s'éloigna mécontent.

J'appris plus tard que c'était un jeune homme d'une honorable famille du Dauphiné, possesseur d'une fortune assez considérable, qu'il dépensait en soulagement des misères de son quartier; que sa tête, foyer d'enthousiasme, s'enflammait au vent; qu'il associait

des idées religieuses aux idées révolutionnaires ; que cet illuminisme politique le rendait contagieux pour les masses; qu'il les soulevait aisément, mais qu'il ne les dirigeait pas sciemment au mal. Je désirai le voir, et je le revis souvent. Il inspirait un club ; il rédigeait un journal, *la Commune de Paris*. Mes idées et ma franchise parurent avoir une puissance d'attraction sur lui ; il travailla loyalement et avec désintéressement à propager la république régulière dans son entourage. Il combattit courageusement la dictature le 17 mars, et se prononça pour la souveraineté de l'Assemblée nationale. On dit : Mais il a ouvert ensuite, rue de Rivoli, nº 16, je ne sais quel antre de démagogie armée, et vous lui avez fait donner des armes par le ministère de la guerre. Ce fait tant argué contre moi est faux. Voici la première phrase d'un billet que *Sobrier* m'a fait remettre hier à mon banc à l'Assemblée nationale au moment où l'on discutait l'enquête, « *Citoyen! Dans sa dépo-* « *sition,* CAUSSIDIÈRE *dit qu'il m'a remis deux cents* « *fusils de munitions sur une lettre de vous. Erreur !...* « Voici le fait : » et il raconte alors les moyens et les hommes par lesquels il s'était procuré ces deux cents fusils pour défendre, dit-il, le gouvernement contre une insurrection communiste. Je reçois en même temps de Vincennes la copie de l'ordre ministériel en vertu duquel on délivra des fusils à Sobrier, pièce qui démontre que je suis entièrement étranger à cette livraison d'armes que l'on m'a tant reprochée.

Voici la pièce :

DIRECTION D'ARTILLERIE de PARIS.

N° 378.

COPIE CONFORME DE L'ORDRE D'EXÉCUTION.

Paris, le 14 *avril* 1848.

Mon cher commandant,

En exécution d'un ordre ministériel de ce jour, vous ferez transporter cette nuit :

1° A la préfecture de police,

600 fusils à percussion transformés.

3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules ;

2° A la maison rue de Rivoli, n° 16, pour être remis au citoyen Sobrier.

400 fusils à percussion transformés.

3000 paquets de cartouches pour fusils à percussion, balles de 0,0163 avec capsules.

Le lieutenant-colonel directeur par intérim,
Signé, C. LEJEUNE.

Ces deux pièces sont à la disposition du public. Néanmoins si je n'ai pas ce tort sur ma conscience, j'aurais pu l'avoir très-innocemment, et voici pourquoi : du 24 février au 16 avril, nous n'avions aucune force publique légale pour protéger l'ordre, la rue, la propriété ; le Gouvernement, menacé sans cesse collectivement ou individuellement de soulèvements, de manifestations, d'enlèvements, d'assassinats ; nous étions forcés d'employer, pour défendre notre cause, des forces individuelles, volontaires, illégales. Chacun de nous avait son armée d'amis, de clients, comme à Rome dans le temps des guerres civiles. L'hôtel des affaires étran-

gères était un camp dans certaines circonstances et dans certaines nuits. Sobrier s'était mis à ma disposition et à la disposition de mes amis politiques, en cas d'attaque. Il avait, disait-il, cinq ou six cents hommes dévoués qui accourraient au premier signal. Nous étions en état de légitime défense, car nous défendions en nous l'ordre et la société. Il est bien temps d'avoir des scrupules sur la légalité de quelques armes données à des citoyens sans titre, quand on a un gouvernement retrouvé, quatre cent mille hommes à sa porte, et la loi dans sa main!

Quelque temps avant les élections, je cessai de voir Sobrier. Il porta dans son journal la liste des candidatures de la *Réforme* ou du *Luxembourg*, d'où j'étais exclu, et qui ne renfermait que des ouvriers du Luxembourg et quelques noms d'hommes politiques d'une autre couleur que la mienne. Le général *Courtais* vint m'avertir ensuite que Sobrier tenait un club armé dans la rue de Rivoli; il me pria d'user de mon ancienne influence sur lui pour l'engager à dissoudre ce club, sans quoi nous le dissoudrions de force. Je le fis. Sobrier obéit trop lentement à ce conseil. Je n'ai plus eu de rapport avec *Sobrier* depuis cette époque. J'appris que son nom était devenu un objet de terreur exagérée dans Paris. Je n'entendis plus parler de lui jusqu'au lendemain du 15 mai, où on le conduisit à Vincennes.

Voilà toutes mes complicités avec Sobrier. Ce sont les complicités de la raison avec l'excès, et du sang-froid avec l'entraînement des opinions!

L'on s'étonne que j'aie eu des entrevues avec des hommes qui paraissent aujourd'hui des dangers publics, qui étaient alors des moyens de salut; je répondrai ce que j'ai déjà dit à la tribune de l'Assemblée nationale en d'autres termes : « Eh quoi, citoyens! « vous voulez que je sorte du cratère d'une révolution, « et vous ne voulez pas que j'aie eu de contact avec « la lave! Et comment donc l'aurais-je dirigée, si je « n'y avais pas touché? Mais ces hommes, c'était la « révolution même! L'avez-vous oublié? »

Je reviens à la commission exécutive. C'était, je vous l'ai déjà dit, un gouvernement à user et à accuser, une planche de salut pour traverser des difficultés infranchissables et pour être jetée après dans le précipice. Son dévouement était son seul mérite; nous avions tous la conscience du sacrifice. Le dévouement a été, quoi qu'on en dise, actif, sincère, unanime. Tous les membres de ce gouvernement ont fait leur devoir plus et mieux qu'on ne le croit au dehors. Il n'y a lieu là sans doute, ni à l'éloge ni au blâme, mais à la justice et à l'impartialité. Ce gouvernement a eu un 23 juin, c'est vrai; c'est déplorable; mais toutes les grandes révolutions se liquident, en commençant, par des *journées* de cette nature. L'Assemblée nationale et la République modérée ont vaincu. Voilà tout ce qu'il y a à répondre. Et avec quelles forces l'Assemblée nationale et la République ont-elles vaincu? avec les forces préparées par nous en garde mobile, en gardes civiques, en troupes de

ligne, et avec la main du général républicain que nous avions appelé nous-mêmes d'Afrique pour sauver la République à un jour donné !

Un mot sur ce 15 mai et sur ce 23 juin, où l'imbécillité de la haine n'a pas craint de me chercher des complicités.

Le 15 mai fut un accident populaire, un scandale, l'irruption d'un attroupement dans la salle, sans intention arrêtée de crime dans la masse, sans autre plan, chez quelques meneurs, que d'affronter l'Assemblée, de l'avilir, de la subordonner aux clubs. Ces meneurs même étaient peu nombreux. Les chefs des principales factions ne s'y mêlaient pas. Ils regardaient s'accomplir cette tentative comme un essai des petites factions, qui leur montreraient jusqu'où pourraient se hasarder les grandes. Je suis persuadé qu'on trouvera dans cette journée plus d'entraînement que de préméditation dans le grand nombre.

Voici comment je fus leur complice :

A l'entrée de la première salle qui précède l'enceinte, je me plaçai seul, les bras étendus, devant la tête de la colonne. Les dépositions de l'enquête parlent de menaces et de poignards. Je ne les entendis pas ; je ne les vis pas; un dialogue véhément s'établit entre les chefs et moi. « Je suis membre du « Gouvernement ; mon devoir est de couvrir l'Assem- « blée nationale contre toute atteinte à sa dignité « Vous ne passerez que sur mon corps. » Ils s'adoucirent, discutèrent, reculèrent. Plus tard, la foule, ayant envahi toutes les issues, entra par les tribunes.

Je restai à mon banc, témoin consterné et muet de ce désordre, attendant, comme tous les représentants, que la garde nationale, avertie, vînt couvrir la représentation de ses baïonnettes. On m'a reproché de n'avoir pas parlé dans ce tumulte. Voici pourquoi je gardai le silence à la tribune. En parcourant, un moment avant, les corridors, les salles, le jardin, les cours, j'avais été accueilli par deux ou trois cris de *mort à Lamartine!* étouffés aussitôt par des milliers de cris contraires. Un reflet de popularité m'entourait encore. Le peuple semblait regretter le Gouvernement provisoire. Je réfléchis. Si je monte à la tribune, me dis-je, si je suis applaudi, je paraîtrai, aux yeux de mes collègues, dans une entente voisine de la complicité avec les envahisseurs. J'aurai l'air de peser du poids de cette foule sur la représentation. Je quittai ma place, je haranguai pendant deux heures les groupes répandus dans les salles environnantes, entouré, pressé, plus caressé que menacé par les flots désordonnés mais non furieux de la multitude. Des milliers d'auditeurs ont entendu mes paroles. Qu'ils disent s'il y eut autre chose dans ces harangues que des reproches et des adjurations au peuple pour le faire rentrer dans le respect de sa propre souveraineté! Les représentants avaient eu l'attitude digne de la nation de Boissy d'Anglas. Au moment où l'Assemblée nationale fut dissoute et où ses membres quittèrent la salle pour aller rallier les défenseurs de l'ordre, quelques braves citoyens, dont j'ai pris les noms, m'arrachèrent à l'émeute, me firent traverser le jardin et me

conduisirent, pour attendre le sort de la journée, dans le cabinet d'administration de la présidence de l'Assemblée. Ils étaient indignés de l'attentat, humiliés du gouvernement qui en était sorti. « S'il dure une nuit « seulement, leur dis-je, j'irai coucher à Vincennes. « — Il ne durera pas deux heures! » s'écrièrent-ils. Les tambours de la garde nationale se firent entendre. Ils battaient la charge. Nous descendîmes sur la terrasse qui borde le quai. Nous rentrâmes dans l'enceinte avec le premier bataillon de garde mobile. Les soldats me portèrent sur les marches de la tribune reconquise. J'appris en y montant que les factieux avaient forcé l'hôtel de ville. Ils y étaient, disait-on, entourés de cinq ou six mille hommes armés, et disposant de quatre pièces de canon qui étaient dans les cours. « Je vais y marcher! m'écriai-je, pen- « dant que vous reprendrez ici le siége de votre sou- « veraineté. Ne donnons pas à la guerre civile le temps « de s'organiser ; étouffons-la dans son berceau. Al- « lons combattre! » Le ministre de l'intérieur était dans la salle, il sortit avec moi. Nous montâmes à cheval. Nous marchâmes sur la place de Grève, à la tête d'une colonne de gardes nationaux et de cavalerie de ligne. J'envoyai chercher deux pièces de canon pour forcer les portes. Notre colonne grossissait de l'universalité des bons citoyens accourus de toutes les légions pour venger la France. Les factieux ne tentèrent pas de défendre le siége du gouvernement qu'ils venaient d'installer. Nous les arrêtâmes, nous ordonnâmes qu'ils fussent transférés de

nuit à Vincennes, pour les soustraire à l'indignation du peuple, et pour éviter ainsi le premier sang à la révolution. Mon retour à l'Assemblée, à travers la foule enivrée de sa victoire sur l'anarchie, fut une des acclamations les plus unanimes et les plus prolongées qui aient jamais frapp él'air du nom d'un citoyen. Etait-ce l'accueil fait au complice ou au répresseur d'une sédition? Tout Paris peut répondre.

Mais vous n'avez su ni prévoir, ajoute-t-on, la grande émeute du 23 juin, dont la dislocation des ateliers nationaux devait être le signal, ni préparer d'avance les forces suffisantes pour combattre ce mouvement inévitable. Vous l'avez ainsi laissé grandir, se prolonger, dégénérer en guerre civile de quatre jours, ensanglanter et consterner Paris, décimer la garde nationale et l'armée?

Citoyens! si j'avais mérité ce reproche de ma conscience, je me serais fait tuer pour l'expier sur la première barricade. Mais je n'ai pas une minute de cette imprévoyance sur le cœur, pas une goutte de ce sang sur les mains. Vous allez en juger par les faits, les dates, les extraits du procès-verbal de la commission exécutive. Les voici :

Et d'abord ai-je flatté l'Assemblée nationale? l'ai-je trompée sur l'éventualité d'une lutte à subir au moment de la dislocation des ateliers nationaux? Jugez vous-mêmes! Vers la fin de mai, le comité du travail interroge M. *Garnier-Pagès* et moi sur le plan du gouvernement pour dissoudre cette agglomération d'oisiveté

forcée où commence à fermenter l'esprit de faction. J'expose ces moyens au comité. Je les trouve surtout dans le rachat des chemins de fer, mesure décrétée en principe par le Gouvernement provisoire, et qui, en ravivant cette grande industrie par la main de l'Etat, donnera à toutes les autres industries secondaires une impulsion de plusieurs milliards.

« Ma seule pensée, depuis le 24 février, dis-je au « comité, a été de chercher des solutions pacifiques « aux difficultés extrêmes de la situation, de leur « trouver des dérivatifs, d'éviter les chocs et l'effusion « du sang, afin de conserver son beau caractère de « mansuétude à la République et une certaine sérénité « à l'esprit du peuple. Je sens mieux que personne les « exigences, les turbulences, les anxiétés intolérables « que les ateliers nationaux font peser depuis quelques « semaines sur Paris et sur la France ; poids d'intimi- « dation et d'inquiétude qu'aucune société indus- « trielle ne peut supporter plus longtemps. Mais par « le rachat des chemins de fer, par un large déploie- « ment de force armée dans Paris, et par la disper- « sion échelonnée des ouvriers dans les dépar- « tements, avec du travail assuré et préparé en « perspective, j'espère encore traverser cette der- « nière crise sans porter le feu dans la plaie.

« — Mais, me dit le président, si l'Assemblée na- « tionale ne vous accorde pas les chemins de fer; com- « ment concevez vous ce licenciement? — Oh! alors, « je ne le conçois que par une bataille, répliquai-je « sans hésiter, et c'est cette extrémité que je voudrais

« éviter à tout prix. » La bataille a eu lieu. Devions-nous croire Paris et la société découverts? J'ouvre encore les procès-verbaux authentiques des ordres du Gouvernement, et je lis :

12 mai. M. de Lamartine propose, pour déclasser les ateliers nationaux, que des défrichements soient entrepris en France et en Algérie ; que les ouvriers soient payés un tiers en argent, et les deux autres tiers en propriétés concédées. (Adopté.)

— On décide que les listes d'inscription aux ateliers seront closes.

— Que les hommes valides de 18 à 25 ans, sans famille à Paris, auront l'option entre l'enrôlement et le licenciement.

16 mai. Le Gouvernement dissout les Montagnards, licencie et épure la garde républicaine. J'assiste moi-même à la remise de la préfecture de police à la garde nationale qui l'entoure au nombre de vingt mille hommes. La garde nationale m'y couvre de ses dernières acclamations. On rédige le projet de loi contre les attroupements.

Le 20 mai, le Gouvernement décide que la garnison de Paris sera composée : 1° de vingt mille hommes de troupes de ligne;

2° De quinze mille hommes de garde mobile;

3° De deux mille six cents gardes républicains;

4° De deux mille cinquante gardiens de Paris;

5° De quinze mille hommes de troupes de ligne dans la banlieue et dans les garnisons, pouvant être rendues en quelques heures à Paris;

En tout cinquante-quatre mille six cent cinquante baïonnettes.

Ordre de la commission au ministre de la guerre, dans le cas d'un danger sérieux, de prendre le commandement des troupes de toutes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, garde mobile et garde sédentaire de Paris.

Jours suivants : série d'ordres militaires pour couvrir l'Assemblée et réprimer les attroupements nocturnes. *Huit cents* perturbateurs sont arrêtés en une seule nuit.

31 mai. Ordre au ministre de la guerre d'envoyer, tous les jours, à la commission, son rapport sur l'état de l'armée.

1er juin. La commission décide, sur la demande de M. de Lamartine, qu'il sera créé trois cents bataillons de garde mobile dans les départements (trois cent mille hommes), force invincible pour le dehors et pour le dedans ; institution militaire qui fédéralise la propriété et la patrie. Était-ce aussi une armée que je recrutais à l'anarchie?

C'est peu. Le 8 juin, à l'ouverture de la séance du Gouvernement, je dis au conseil ces propres mots: « La physionomie de la République m'afflige. Nous « marchons à une crise. Ce ne sera pas une émeute, « ce ne sera pas une bataille, ce sera une campagne « de plusieurs jours et de plusieurs factions réunies. « L'Assemblée nationale, en qui repose la souveraineté, « pourra être compromise, forcée peut-être de quitter « momentanément Paris. Il faut pourvoir à ces éven-

« tualités avec l'énergie d'un pouvoir républicain. Les « cinquante-cinq mille hommes suffisant pour Paris « ne suffiraient pas pour y faire rentrer la représenta- « tion nationale. Je demande, outre une série de dé- « crets de sûreté publique, que le ministre de la guerre « fasse approcher immédiatement de Paris vingt mille « hommes de plus. » C'était le camp sous Paris, indiqué quatorze jours avant la bataille. La commission tout entière acquiesce à ma proposition. Le ministre de la guerre était présent. Nous pouvions donc compter, le 23 juin, non-seulement sur les cinquante-cinq mille hommes ci-dessus énumérés, mais encore sur les vingt mille hommes en marche ou prêts à marcher du camp sous Paris. En tout soixante-quinze mille baïonnettes rassemblées en peu de jours, pour soutenir une garde nationale de cent quatre-vingt mille hommes?

Que devient le reproche d'avoir fermé les yeux au péril et négligé la présence des troupes?

La commission, irréprochable dans les préparatifs, a-t-elle été hésitante ou faible dans l'action? Voici les faits : il est temps qu'ils apparaissent sous leur véritable aspect.

Le 22, à minuit, la commission réunit au Luxembourg les ministres et les généraux. Tous les ordres sont donnés; toutes les mesures préparées dans l'éventualité d'une journée annoncée pour le lendemain.

Le 23, à six heures du matin, nouvelle réunion au Luxembourg avec les commandants des forces mili-

taires et civiques. Le ministre de la guerre est investi du commandement général pour donner de l'unité et de l'autorité aux ordres.

A sept heures, les rassemblements commencent au Panthéon. Formation d'une colonne de troupes de ligne, de cavalerie, et d'un détachement de la 11e légion pour s'emparer de la place. M. Arago, président de la commission, veut la précéder lui-même. M. *Quinet*, colonel de la onzième légion, méconnu depuis, est présent dès le matin, actif et résolu tout le jour. L'attroupement se dissipe et se dirige sur la Bastille. Le gouvernement se transporte au palais de l'Assemblée nationale; il s'y établit en permanence avec le quartier général.

La journée se passe à combattre et à ordonner. Les troupes, admirables d'héroïsme, paraissent faibles de nombre. A quatre heures du soir, les barricades s'élèvent au faubourg du Temple. Elles commencent à s'élever vers la Bastille; elles menacent de se multiplier dans la nuit. Des représentants sont introduits. Ils nous sonnent de donner volontairement notre démission. Nous repoussons avec indignation ce conseil. Je me lève et je dis : « Nous répondons de tout. Jamais des « hommes de cœur ne se retirent au milieu d'un « combat. Après la victoire de l'ordre, nous serons à « la disposition de l'Assemblée nationale. » Les représentants se retirent. « Nous avons encore quatre heu- « res de jour, dis-je après leur départ, et disent avec « moi tous mes collègues, ne les laissons pas à la sédi- « tion; la nuit recruterait la multitude indécise et inti-

« midée des faubourgs : ils se couvriraient de barrica-
« des ; ce serait du sang à verser et à perdre demain ;
« formons une dernière colonne avec le peu de
« troupes qui sont autour de l'Assemblée nationale,
« et allons délivrer le faubourg du Temple. » Le général Cavaignac forme la colonne ; je monte à cheval, accompagné de M. Duclerc, ministre des finances, du commandant Pierre Bonaparte, à qui je prête un de mes chevaux, et de M. de Tréveneuc, représentant du peuple. La garde nationale et la foule nous encouragent de la voix et du geste sur les boulevards. Nous laissons le commandant général disposer ses forces au Château-d'Eau. Je m'avance seul au milieu de flots de peuple dans la rue du Temple et sur le boulevard de la Bastille. La multitude entoure mon cheval, me serre les mains, s'attendrit sur elle-même et sur le sort de la patrie. Elle témoigne la fluctuation et l'indécision d'une masse sans guide prête à passer, à la moindre impulsion, de l'ordre à la sédition. Je suis à la fois inquiet et attendri de la physionomie de cette foule ; je la console, je la calme, je la ramène, autant qu'il est en moi, par mes paroles, à la patience, à la paix, à la confiance dans l'Assemblée. Je ne me dissimule pas que, dans quelques heures, tout ce peuple innocent encore va recruter l'insurrection. Quelques bataillons l'auraient contenu. Ces bataillons sont occupés ailleurs. Je reviens sur mes pas ; je m'avance avec quatre pièces de canon, et avec la colonne de garde mobile et de troupes de ligne, qui marchent à l'attaque des barricades du faubourg. Ces barricades résistent trois

quarts d'heure au feu. L'artillerie les démolit enfin. Les décharges des insurgés blessent ou tuent quatre cents braves soldats et deux généraux. Le cheval que j'ai prêté au commandant Pierre Bonaparte est tué sous ce brave officier, à côté de moi. M. de Tréveneuc et M. Lassant reçoivent des balles dans leurs habits. Je reviens porter moi-même au ministère de la guerre l'ordre dont me charge le général Cavaignac de faire arriver, pendant la nuit, les troupes des garnisons circonvoisines. Une trêve muette s'établit jusqu'au jour. Le matin voit recommencer la lutte. Nous la soutenons tous avec la même énergie. Les gardes nationaux arrivent des départements; les canons, de Vincennes ; un régiment, d'Orléans. Le triomphe est cruellement acheté, mais il n'est plus douteux. On nous enlève notre part de coopération au salut commun. A onze heures, l'Assemblée nationale nomme celui que nous avions déjà nommé nous-mêmes, le général Cavaignac, pour achever et consolider la victoire. Nous nous réjouissons de remettre le pouvoir dans des mains qui n'abuseront ni des lois ni de l'épée. Je rédige à la hâte la lettre que voici à l'Assemblée nationale :

« Citoyens !

« La commission du pouvoir exécutif aurait man-
« qué à la fois à ses devoirs et à son honneur en
« se retirant devant une sédition et devant un pé-
« ril public. Elle se retire seulement devant un vote
« de l'Assemblée. En vous remettant le pouvoir dont
« vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de

« l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au « danger commun et au salut de la République? »

De ce moment, citoyens, redevenu simple représentant, j'offre mes services au général Cavaignac, comme au chef qui représente dignement la République. « Je ne suis pas, lui dis-je, en le quittant, de ceux « qui se réfugient dans l'opposition en tombant du pou- « voir, mais de ceux qui soutiennent le pouvoir répu- « blicain dans les mains de leurs successeurs comme « dans leurs propres mains. Comptez sur moi demain « comme aujourd'hui. » Mon ami le général Négrier était là, sollicitant l'ordre qui allait le conduire à une glorieuse mort. Ce furent les dernières paroles qu'il entendit de moi. Pendant que je le pleurais, pendant que l'archevêque de Paris allait offrir sa vie à Dieu comme une rançon de paix; pendant que tant de généreuses victimes volontaires, généraux, officiers, soldats, citoyens, enfants de la garde mobile, allaient se faire décimer sous le feu, la calomnie, s'emparant déjà de mon nom, m'accusait de complicité avec ces balles que j'aurais voulu recevoir toutes pour épargner le sang d'un seul citoyen ou d'un seul soldat!... Voilà les révolutions!... Leurs plus grands phénomènes ne sont pas leurs crimes, ce sont leurs erreurs! Je n'en accuse personne, car personne n'est coupable de l'obscurité à l'heure où il fait nuit sur tout le monde.

Citoyens! voici la lumière! reconnaissez vos amis. Les partis qui ont un ressentiment passager contre la République s'attachent surtout à calomnier les répu-

blicains modérés; ils savent bien que la République ne peut triompher que par la modération; que la terre française ne se laisserait pas dépecer une heure par le communisme; que la terre francaise ne porterait pas quinze jours l'échafaud; que la terre française vomirait le sang dont des plagiaires de la terreur rêveraient de l'abreuver pour chercher je ne sais quelle sauvage grandeur dans l'excès et dans le crime, ne sachant pas la trouver dans la mesure et dans la vertu! Ce sont là les pires ennemis de notre République; car le seul danger de la République, c'est son nom; ce sont les souvenirs de 93, que ces hommes s'efforcent sans cesse de rappeler, quand les vrais républicains comme nous s'efforcent sans cesse de les écarter. Mais 93 n'était pas la République : c'était la révolution. Serait-il donc donné, à quelques mois de notre histoire, de calomnier à jamais le gouvernement de la liberté parmi nous? Serait-il donné à ce sang de déteindre sur tout un siècle? Non! nous montrerons au monde que nous savons à la fois conquérir et contenir la République, ce règne de tous. La république inspirée de Washington triomphera de la république de Babœuf, de Robespierre et de Danton! Autre siècle, autres pensées; autres pensées, autres hommes! Voilà la loi vraie des sociétés. Le choix que vous avez fait de vos représentants à l'Assemblée nationale est un garant du triomphe de la République populaire et régulière, telle que nous l'entendons. C'est l'honnêteté du peuple que vous avez envoyée en eux. L'honnêteté du peuple, c'est son salut! l'Assemblée nationale sauvera la France.

Notre seule gloire, c'est de l'avoir pressenti. Attachez-vous de plus en plus à l'Assemblée nationale : elle est votre souveraineté ; elle est digne de vous. Seulement, donnez-lui du temps. L'impatience est la violence des bonnes intentions. On n'institue pas en trois mois le gouvernement d'un siècle !

Recevez mes adieux, citoyens ! Nommé dix fois par vous comme signification et non comme homme ; confondu désormais dans les rangs des simples représentants ; descendu d'un pouvoir trop haut pour mon ambition et ne désirant point y remonter ; oubliez-moi, ne m'accusez pas ! Peut-être ai-je mérité un seul jour vos suffrages, c'est le jour où je les ai sacrifiés à la concorde. Quant à moi, je me souviendrai de vous tous les jours de ma vie publique. Chaque fois que je jetterai dans l'urne un vote de bonne intention pour le peuple, de fermeté contre les factions, de salut pour la patrie, pour la famille, pour la propriété, pour la conscience, pour la société, je me dirai que j'y jette avec ma pensée votre propre pensée à vous ! je me dirai que deux millions de citoyens votent avec moi pour cette République unanime qui n'est à vos yeux comme aux miens que l'intérêt de tous, légitimé par le droit de tous, et défendu par la main de tous, dans le plus libre et dans le plus fort des gouvernements.

LAMARTINE,

Représentant du peuple.

Paris, 25 août 1848.

24 Février.

Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin ayant pour but la formation d'un gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation.

Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple.

Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et de plus, c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique.

Mais, messieurs, si je partage cette émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous

anime tous, à quelque opinion que vous appartenez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour renverser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

Mais, messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable, et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin.

Eh bien! messieurs, comment le faire? comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a portés jusque dans cette enceinte? comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces sur-

prises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard lorsque ces fictions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'y avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens, d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser.

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire, un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. Je demande donc un gouvernement provisoire.

Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'éta-

blir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens ; deuxièmement de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen.

25 Février.

Discours au peuple envahissant l'intérieur de l'hôtel de ville, accusant le Gouvernement provisoire de trahison et voulant le forcer à proclamer immédiatement, sans réserver les droits de la nation, la forme du gouvernement républicain.

Eh quoi, citoyens, si l'on vous avait dit, il y a trois jours, que vous auriez renversé le trône, détruit l'oligarchie, obtenu le suffrage universel au nom du titre d'homme, conquis tous les droits du citoyen, fondé enfin la République! cette République, le rêve lointain de ceux même qui sentaient son nom caché dans les derniers replis de leur conscience comme un crime! Et quelle république? non plus une république comme celles de la Grèce ou de Rome, renfermant des aristocrates et des plébéiens, des maîtres et des esclaves! non pas une république comme les républiques aristocratiques des temps modernes, renfermant des citoyens et des prolétaires, des grands et

des petits devant la loi, un peuple et un patriciat! mais une république égalitaire où il n'y a plus ni aristocratie ni oligarchie, ni grands ni petits, ni patriciens ni plébéiens, ni maîtres ni ilotes devant la loi; où il n'y a qu'un seul peuple composé de l'universalité des citoyens, et où le droit et le pouvoir public ne se composent que du droit et du vote de chaque individu, venant se résumer en un seul pouvoir collectif appelé le gouvernement de la République et retournant en lois, en institutions populaires, en bienfaits à ce peuple d'où il est émané?

Si l'on vous avait dit tout cela, il y a trois jours, vous auriez dit : Trois jours,.... il faut trois siècles pour accomplir une œuvre pareille au profit de l'humanité. Eh bien, ce que vous auriez déclaré impossible est accompli ! Voilà notre œuvre au milieu de ce tumulte, de ces armes, de ces cadavres de vos martyrs, et vous murmurez contre Dieu et contre nous?

Ah! vous seriez indignes de ces dons du ciel, si vous ne saviez pas les contempler et les reconnaître!

Que vous demandons-nous pour achever notre œuvre? Sont-ce des années? Non; des mois? Non; des semaines? Non; des jours seulement! Encore deux ou trois jours, et votre victoire sera écrite, acceptée, assurée, organisée, de manière à ce qu'aucune tyrannie, excepté la tyrannie de vos propres impatiences, ne puisse l'arracher de vos mains! Et vous nous refuseriez ces jours! ces heures! ce calme! ces minutes! et vous étoufferiez la République née de votre sang dans son berceau!

Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge.

Je vous ai parlé en citoyen tout à l'heure, eh bien! maintenant écoutez en moi votre ministre des affaires étrangères. Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous m'enlèverez la moitié de la force extérieure de la France! car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire. En voyant le drapeau rouge elle ne croira voir que le drapeau d'un parti! C'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur, au besoin, pour nos ennemis!

Songez combien de sang il vous faudrait pour faire la renommée d'un autre drapeau!

Citoyens, pour ma part, le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme. C'est que le drapeau tricolore a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple.

26 Février.

Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique.

Citoyens, le Gouvernement provisoire de la République vient prendre le peuple à témoin de sa reconnaissance pour le magnifique concours national qui vient accepter ces nouvelles institutions.

Le Gouvernement provisoire n'a que d'heureuses nouvelles à annoncer au peuple assemblé.

La Royauté est abolie ;

La République est proclamée ;

Le peuple exercera ses droits politiques ;

Des ateliers nationaux de travail sont ouverts pour les ouvriers sans salaire ;

L'armée se réorganise ; la garde nationale s'unit indissolublement avec le peuple pour fonder promptement l'ordre de la même main qui vient de conquérir la liberté.

Enfin, messieurs, le Gouvernement provisoire a voulu vous apporter lui-même le dernier des décrets qu'il vient de délibérer et de signer dans cette mémorable séance, l'abolition de la peine de mort en matière politique.

C'est le plus beau décret, messieurs, qui soit jamais sorti de la bouche d'un peuple, le lendemain de sa victoire.

C'est le caractère de la nation française qui échappe en un cri spontané de l'âme de son gouvernement.

Il n'y a pas de plus digne hommage à offrir à un peuple tel que vous que le spectacle de sa propre magnanimité.

C'est là, messieurs, ce qui fera descendre du ciel la bénédiction dont les œuvres des hommes ont besoin pour être éternelles.

27 Février

Lettre aux ambassadeurs des puissances étrangères.

Monsieur l'ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

Ce sera un bonheur pour moi de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque, et de rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France.

4 Mars.

MANIFESTE AUX PUISSANCES.

Circulaire du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

Monsieur, vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la République française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la République française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouver-

nement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La Monarchie et la République ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'État, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la République française comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la République française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire à l'époque où nous sommes explique la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la Monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application et dont l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule les

droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *monarchiens* et des *girondins;* ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire, ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison, rayonnant de partout, par dessus les frontières des

peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'État de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui

court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

Ne vous y trompez pas, néanmoins; ces idées que le Gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose les conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modéra-

tion! Responsabilité terrible à la France si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme fait à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République, existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissent avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui

veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition ; la République n'a point de népotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même ; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance natu-

relle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la République ; tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée, que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant, et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*. Elle a donné, le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Réponse à M. Edouard Dupont, parlant au nom d'une deputation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales et déclarant qu'en lui les qualités du poëte n'excluent pas celles de l'homme d'Etat.

Permettez que je vous embrasse, et que j'embrasse en vous cette noble jeunesse!

Quant à cette épithète de poëte que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte, messieurs, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie!

Eh! que faisons-nous donc, messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies!

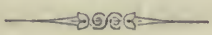

7 Mars.

Réponse à la députation de la société républicaine centrale, réclamant la suppression de toutes les lois qui peuvent entraver le droit d'association, la liberté de la presse, la déchéance de toute la magistrature qui siégeait au 24 février et l'éloignement de l'époque des élections.

Messieurs, les résolutions du Gouvernement provisoire en ce qui concerne la première de vos récla-

mations ont devancé la démarche que vous faites ce moment. Nous avons, hier, à l'unanimité, effac ces lois de septembre dans lesquelles étaient écrites les restrictions au droit d'association, et les restric tions si odieuses à la liberté de la presse.

Lorsqu'une révolution est faite au nom de la pensée humaine, c'est-à-dire au nom de ce qu'il y a de plus saint et de plus noble, le premier devoir de cette révolution, nous le reconnaissons avec vous, c'est d'affranchir les organes matériels de la pensée. Aussi le Gouvernement provisoire prépare-t-il pour l'Assemblée nationale, après avoir effacé de nos codes les lois de septembre, la législation la plus large pour assurer la liberté la plus complète de la pensée sous toutes ses formes.

Quant au droit d'association, il y a là quelque chose qui ne peut échapper à votre intelligence ; il n'en est pas du droit d'association comme de l'expression de la pensée. Il y a dans le droit d'association quelque chose qui touche à l'action, et l'action doit être réglée. La législation future sera large et n'apportera au droit d'association que les restrictions nécessaires pour l'ordre public; cela suffira sans doute à tous les bons citoyens, qui ne doivent pas vouloir faire prévaloir leur volonté individuelle sur les droits de la nation.

Vous demandez au Gouvernement provisoire de revenir sur une décision qu'il a prise dans un intérêt qui ne saurait vous échapper. Je ne discuterai pas la question avec vous, car ce serait une dialogue sans

résultat : mes collègues et moi nous avons considéré que notre premier devoir, après ce que nous avions fait pour sauver la liberté, était de restituer, aussitôt que possible, à la nation elle-même les pouvoirs que nous avions saisis pour le salut commun, et de ne pas prolonger une minute de plus l'espèce de dictature que nous avions assumée sous l'empire des circonstances.

Réponse à une deputation des sourds-muets, exprimant leur adhésion à la Republique et réclamant le changement du directeur de leur établissement.

Nous regrettons de n'avoir pas une langue pour faire comprendre sans intermédiaire les sentiments du Gouvernement provisoire pour la classe si intéressante de la population et de l'humanité que vous représentez. Ce jour est consacré à recevoir des félicitations et des adhésions ; il n'est heureusement pas consacré encore à recevoir des accusations.

Quand il s'agira d'examiner, avec l'attention que l'administration vous doit, les griefs que vous portez devant le Gouvernement, vous pouvez être sûrs que l'administration compétente y apportera elle même tous les soins, toute la sollicitude et toute l'impartialité qui sont dans son devoir. En attendant, bornez-vous à dire à vos infortunés amis que la République aura, sur leurs malheurs, sur leur détresse, sur leur

destinée tout entière, comme êtres souffrants et comme citoyens, toute la vigilance et tout le soin qu'elle leur doit, et que non-seulement elle s'empressera de leur conférer les droits qu'ils sont susceptibles d'exercer, mais qu'elle voudrait pouvoir leur restituer les sens que la nature leur a si cruellement refusés.

Je vous prie d'être l'interprète de ces sentiments auprès de ceux qui ne peuvent m'entendre.

Réponse à une députation des habitants de Calais.

Si la République avait le moindre doute sur sa force, elle serait rassurée par les adhésions successives et de jour en jour plus multipliées que lui apportent tous les citoyens de leur propre voix, de leur propre cœur, et par leur enthousiasme pour les nouvelles institutions que nous avons eu le bonheur de proclamer.

Aucun département n'était et ne devait être plus promptement au centre du mouvement républicain que celui que vous représentez. Vous appartenez à cette sublime région des départements du Nord où, lors de notre première révolution, le sentiment de la nationalité a coïncidé dans tous les cœurs avec le sentiment de la liberté. Vous avez été, à cette époque, les glorieux enfants du pays. L'histoire n'a pas oublié l'ardeur de votre patriotisme, et nous sommes sûrs d'avance que vous répondriez à l'appel que nous

aurions à vous faire dans les conditions nouvelles où se trouve la République qui vient de naître.

Nous avons l'espérance que nous n'aurons pas à vous demander des sacrifices pareils à ceux que vous demanda la guerre de 1792. Le nom seul de la République, l'enthousiasme avec lequel elle est acceptée, la raison publique qui la regarde comme la dernière institution possible de la sociabilité, seront sa première armée aux yeux de l'étranger. S'il en était autrement, si des puissances insensées, qui ne comprendraient pas que notre force est dans notre droit, et qu'une idée qui a couvé dans la tête des générations qui ont surgi depuis 1792, est désormais une idée invincible ; que cette idée ferait naître plus de soldats qu'en 1792 ; car, en 1792, il y avait deux esprits dans la nation : il n'y en a plus qu'un aujourd'hui ; si ces puissances osaient attenter à la nationalité française, aux droits de la République, à ses institutions proclamées d'enthousiasme par toute la population, vous leur montreriez sur la frontière ce que vous venez nous montrer aujourd'hui, que vous êtes les dignes descendants d'Eustache de Saint-Pierre.

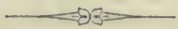

Réponse à la demande faite, au nom de la Société d'Agriculture et des Arts de Calais, du bronze nécessaire pour la statue d'Eustache de Saint-Pierre, confiée au ciseau de M. David (d'Angers).

Le Gouvernement provisoire accueille avec intérêt

la demande que vous lui faites au nom de la Société d'agriculture et des arts de Calais. Le nom de M. David (d'Angers) est une garantie pour nous; car il n'est pas seulement un grand artiste, il est aussi un grand citoyen. Il lui appartenait de reproduire les traits du héros dont vous êtes si légitimement fiers. Vous pouvez être certains que le Gouvernement provisoire recommandera votre demande au ministre compétent.

Réponse à une députation des ouvriers en nacre, présentant une pétition contre la concurrence que font aux ouvriers les entrepreneurs du travail des prisonniers.

Messieurs, la question du travail des prisons et de la concurrence fatale, odieuse, que le travail des prisons fait au travail des ouvriers libres m'a déjà préoccupé; j'ai déjà fait plusieurs articles et plusieurs discours sur ce sujet. Mes collègues et moi, nous sommes disposés à faire hâter la solution de cette grave question.

Réponse à une députation des élèves de l'ecole militaire de Saint-Cyr, venant entretenir le Gouvernement provisoire d'affaires de service.

Messieurs, je suis heureux d'avoir à vous exprimer les sentiments du Gouvernement provisoire. Jamais

nous ne vous témoignerons assez toute la reconnaissance et l'admiration que nous a inspirées votre belle conduite pendant nos glorieuses journées. Nous vous devons une reconnaissance impérissable. Nous avons décidé que nous irions en corps faire une démarche nationale dans votre école pour vous remercier, et nous vous laisserons un monument visible des sentiments que vous nous avez inspirés. En attendant, nous ferons tout ce qui pourra vous être agréable pour traduire la sollicitude du Gouvernement provisoire à votre égard.

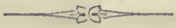

eponse à une députation de la commission municipale de Saint-Omer, venant faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire.

Si la ville de Saint-Omer, que vous représentez si dignement et si patriotiquement, vous a chargés d'apporter honneur et gloire au peuple de Paris, la ville de Paris, qui a montré cet héroïsme dont vous recueillez aujourd'hui les fruits, peut renvoyer avec le même enthousiasme et la même justice ces cris de gloire et d'honneur au département que vous représentez.

La ville de Paris, qui était la capitale de la France, sent aujourd'hui qu'elle est quelque chose de plus, au concours de toutes ces municipalités, de toutes ces gardes nationales qui s'empressent de tous les points

du territoire pour lui serrer la main et pour jurer avec elle une liberté éternelle. Elle sent qu'elle est, non-seulement la capitale du pays, la capitale des villes de France, mais qu'elle a été véritablement, dans cette circonstance, la capitale de ses idées, la capitale de ses sentiments, de son enthousiasme et de ses libertés.

Nous vous remercions du concours que vous venez offrir avec tant de dévouement au Gouvernement provisoire; nous vous remercions d'avoir respecté hier et les jours précédents les travaux surabondants auxquels nous étions livrés, et qui nous ont empêchés de vous recevoir. Les paroles que vient de prononcer votre honorable organe répondent complétement aux pensées qui ont surgi du milieu de nous dans le grand mouvement de progrès qui éclate aujourd'hui sous le nom de République française.

Nous avons traversé deux époques où ce nom a été proclamé : dans la première de ces deux époques, il y avait des difficultés, il y avait des périls, dont heureusement la Providence promet de nous affranchir aujourd'hui. La République n'était pas unanime comme elle l'est à l'instant où nous nous serrons la main de tous les points de la France, dans ce foyer du patriotisme français; il y avait des résistances à l'intérieur, des dangers imminents à l'extérieur. La moitié de ces dangers a déjà disparu par la raison de la France, et je puis affirmer, ou du moins vous promettre avec une espérance presque égale à la certitude, comme ministre des affaires étrangères, que l'autre moitié de ces dangers aura bientôt disparu.

Vous avez dit tout à l'heure un mot qui a été jusqu'à nos cœurs; vous nous avez bien compris en nous louant d'avoir exprimé le sentiment de la France par l'acte qui abolit la peine de mort en matière politique. Par conséquent, plus de menaces, de proscriptions, de terreur pour la République nouvelle, pure, innocente, glorieuse, tranquille, rationnelle, que nous voulons fonder pour notre pays.

Nous vous remercions de nouveau de l'adhésion que vous venez de nous exprimer, et vous prions de reporter nos remercîments au pays que vous représentez.

11 Mars.

Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Macon, venant faire acte d'adhésion à la République.

Messieurs, je vous remercie, au nom du Gouvernement provisoire de la République, des sentiments que vous lui apportez de si loin. Je les reçois comme un gage solide, permanent, de l'affection réfléchie du pays pour la liberté que vous nous avez aidés à conquérir, et que vous avez conquise avec vos sentiments avant que le peuple de Paris l'ait conquise par les armes.

Permettez-moi aussi de vous remercier en particulier de l'honneur que vous voulez bien me faire en

qualité de compatriote, car, si j'ai eu quelque force dans cette circonstance, c'est dans le sein du pays, c'est dans vos conversations de tous les jours, c'est dans les rapports fraternels avec vous que je l'ai puisée, alimentée, nourrie, et que je suis arrivé à ce point de bonheur d'en faire rejaillir, non pas une misérable gloire personnelle, mais une liberté grande, solide, sur toutes les parties du territoire français. La manière dont vous comprenez la République nouvelle est la manière dont nous la comprenons nous-mêmes, et dont nous nous efforcerons, à travers toutes les difficultés, de la faire comprendre, accepter et chérir au dedans comme au dehors.

Veuillez reporter à vos concitoyens l'expression de nos sentiments.

Réponse aux délégués du club du Marais exprimant leurs craintes à l'occasion des bruits répandus que le gouvernement faisait venir 20,000 hommes de troupes à Paris.

Nous commençons par vous remercier, au nom du Gouvernement provisoire de la République, de la confiance que vous voulez bien témoigner à ses membres, par la démarche que vous faites en ce moment.

Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais de ces mauvais gouvernements qui craignent la voix du peuple et les avertissements des citoyens; nous serons toujours un Gouvernement qui désire, qui provoque

la surveillance des citoyens, dans les associations de tout genre, comme la vôtre, par exemple. Nous nous félicitons de l'avertissement que vous venez de nous donner, et nous vous en remercions.

Dans la circonstance actuelle, nous sommes heureux de pouvoir vous dire que vous avez été trompés, que le public a été trompé sur les intentions et sur les actes du Gouvernement provisoire. Le Gouvernement provisoire n'a appelé aucune troupe à Paris ; nous avons au contraire, dès le premier jour, donné des ordres, et nous n'avons révoqué aucun de ces ordres, pour que le ministre de la guerre fît retirer de la capitale toutes les troupes qui avaient eu le malheur de se trouver en lutte avec le peuple, poussées qu'elles avaient été par un gouvernement insensé. En effet, après les scènes douloureuses qui ont eu lieu, il fallait du temps pour que la réconciliation pût avoir lieu entre l'esprit militaire et l'esprit civil. Vous êtes des hommes trop sensés pour ne pas le comprendre. Nous n'avons rien changé à ces dispositions; seulement nous nous sommes dit : L'heure de la réconciliation entre le peuple et l'armée doit sonner ; il faut, qu'elle sonne le plus tôt possible, sans exciter les inquiétudes des citoyens et sans énerver la discipline, si nécessaire à une armée.

Dans ces sentiments, nous n'avons pas appelé, nous n'avons pas dû appeler de troupes à Paris. Loin de provoquer la réunion d'un camp de 20,000 hommes, nous avons donné les casernes et les forts à la garde nationale mobile sortie des rangs du peuple pour y

rentrer au premier signal, ou pour marcher vers la frontière à la défense du pays, si son indépendance était menacée. Ce que nous avons voulu, c'est que lentement, peu à peu, sans inquiétude pour les citoyens, on pût ramener à Paris un petit nombre de soldats non compromis dans la lutte avec le peuple de Paris, afin de les faire fraterniser avec la garde nationale, et pour partager avec elle le fardeau de la garde de la capitale.

Mais ce n'est pas 20,000 hommes qu'on fera venir à Paris, ce sera 4 ou 5,000 hommes, qui pourront peut-être, d'ici un mois, venir aider la garde nationale. Vous comprenez qu'il n'y a pas là le moindre danger en présence de 200,000 citoyens réunis en armes dans la capitale de la liberté.

En effet, dans un pays où, comme on vous l'a dit dès le premier moment, chacun est son propre défenseur et son propre magistrat, la présence de quelques troupes ne peut jeter aucune inquiétude dans l'esprit de la population.

Nos sentiments, nous pouvons les exprimer ici en famille; et comme ministre des affaires étrangères, je puis le dire, nous n'avons pas à craindre pour la paix de l'Europe. Nous n'avons pas créé une république comme les républiques antiques, qui avaient pour principe la guerre et la conquête; qui, ne pensant qu'à occuper des territoires, ne s'occupaient pas du droit. Notre principe à nous est différent, et vous ne nous avez acceptés que parce que vous avez reconnu que nous avions proclamé la liberté, l'égalité, la fra-

ternité, non-seulement entre les hommes d'un même peuple, mais entre tous les peuples.

Mais, malgré ces sentiments, il y a toujours pour une république qui surgit en France, il y a toujours à l'aspect d'une force possible une certaine émotion en Europe, une certaine inquiétude dans les cours étrangères, la possibilité de contestation. Nous avons obéi à un sentiment de bons citoyens en pensant à la réorganisation de l'armée, non pas pour la porter au foyer de nos libertés, à Paris, mais pour nous tranquilliser sur le dehors. Cela est indispensable.

Quant aux sentiments que vous ne partagez pas, mais que quelques rumeurs publiques auraient tendu à faire partager à la population sur l'appel prétendu de 20,000 hommes, non, messieurs, il serait indigne de tout gouvernement de liberté, de tout gouvernement sérieux, de se défier du peuple de Paris, et de préparer contre lui ces armes perfides avec lesquelles deux fois, on l'a, non pas attaqué, mais joué, et qu'il a brisées dans le sentiment de sa liberté.

Mais il serait bien plus coupable à nous, qui avons été témoins, non-seulement de prodiges d'héroïsme, de courage individuel, mais encore d'humanité, de modération, d'esprit d'ordre, qui ont caractérisé cet admirable mouvement de la population de Paris, nous serions mille fois traîtres à nos sentiments, après avoir été pour ainsi dire acclamés représentants de notre pays, si nous pouvions nous défier d'une nation que nous avons vue si grande, et qui, si grande qu'elle a été le jour du combat, a été plus grande encore, per-

mettez-moi de le dire, après la victoire, par les sentiments de modération, d'ordre et de calme qu'elle a manifestés.

Retournez vers la partie de la population dont vous êtes les organes, et assurez lui que le Gouvernement a été calomnié par les rumeurs dont on s'est fait l'écho auprès de vous, et que nous avons dans le peuple français la confiance qu'il a inspirée non-seulement à ceux qui ont été témoins de sa victoire, mais qu'il inspire désormais au monde tout entier.

Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire.

Le Gouvernement provisoire de la République est profondément touché de la démarche si honorable pour la France que vous venez faire en ce moment.

Il est glorieux pour la France, et, permettez-moi de le dire, il est glorieux aussi pour la nation anglaise que vous représentez en ce moment, d'apporter ce témoignage spontané d'admiration pour la conduite du peuple, pour sa force et sa modération.

Le spectacle dont vous avez été les témoins porte lui-même témoignage des vertus que l'usage de cinquante ans de liberté a données à l'Angleterre.

Si nous n'avions pas, vous et nous, un long usage

de cette liberté, si la pensée dans toutes ses formes ne s'était pas multipliée chez les deux peuples, et, pour ainsi dire, nationalisée malgré nos frontières ; si le peuple n'avait pas été tiré, par l'énergie même de la liberté qu'il avait conquise en 1789, de cette oppression de l'intelligence, la pire de toutes les oppressions ; s'il ne s'était pas émancipé dans la lumière, en même temps qu'il s'émancipait dans le droit, il n'aurait pas, soyez-en sûrs, montré au soleil et au monde le spectacle magnifique auquel vous avez assisté.

Permettez-moi de consacrer ce témoignage comme une des gloires de la révolution française ; permettez-nous de conserver votre adresse dans les archives de la République, pour qu'elle soit montrée au peuple si jamais nous étions assez traîtres, assez indignes de notre destinée pour mériter une nouvelle révolution. S'il avait des libertés à défendre ou à reconquérir, cette adresse lui dirait : Voilà comment ont été vos pères ; voilà comment ils ont été intrépides dans le combat ; voilà comment ils ont été patients, modérés, humains après la victoire.

Elle lui rappellerait cette patience, plus héroïque encore que son courage, dont il donne l'exemple. Il montre en effet au monde que la conquête de sa liberté n'a pas été personnelle ; il montre au monde que ce n'est pas une impatience, un bouillonnement vulgaire qui l'ont fait courir aux armes ; qu'il savait pour quelle glorieuse et immortelle conquête il versait son sang sur nos pavés ; qu'il savait que le fruit d'une pareille conquête ne se récolte pas le lendemain de

la victoire ; qu'il fallait donner aux magistrats sortis de son sein, aux hommes qu'il avait investis, par acclamation, d'un grand pouvoir, qu'il fallait leur accorder le loisir, la patience, et donner à sa représentation publique, que vous verrez assemblée dans peu de jours, le temps de formuler pour lui les institutions que nous avons eu seulement la gloire de proclamer.

Je disais tout à l'heure à l'un de vos honorables compatriotes qui vous a précédés ici, que je lui parlais comme ministre des affaires étrangères, mais que c'était désormais un titre inutile pour maintenir l'harmonie entre les deux peuples, attendu que le véritable ministre des affaires étrangères, entre la France et l'Angleterre, c'est l'esprit invincible des deux nations qui les unit dans le sentiment religieux de la fraternité.

Réponse à une députation de gardes du commerce réclamant au sujet du décret qui suspend la contrainte par corps.

Je suis peu compétent, comme ministre des affaires étrangères, pour répondre à la question que vous venez de poser ; cependant je crois que la première législation est la législation du sens commun. Le Gouvernement provisoire, averti par les longues réclamations que l'opinion publique, que l'humanité tout entière faisait entendre contre la contrainte par

corps, a pris hardiment, courageusement, l'initiative de la suppression, non pas des offices de gardes du commerce, mais de la contrainte par corps ; il n'a pas cru devoir et n'a voulu faire en cela rien de contraire aux droits d'une propriété d'office ; il n'a pas pensé qu'en imitant les législations antiques, qui avaient regardé comme une profanation de l'homme la contrainte par corps pour motif de dette, il dût par cela même ruiner les hommes qui, dans une législation différente, avaient été les exécuteurs légaux et honorables de l'ancienne législation. Il n'a pas voulu, en faisant justice à quelques-uns, faire injustice à d'autres.

Nous ne savons à quelle époque précise l'Assemblée pourra s'occuper de cette question ; toutefois les décrets que le Gouvernement provisoire a portés seront certainement les premiers que le Gouvernement provisoire, ou celui qui lui succédera, présentera aux délibérations de l'Assemblée nationale. L'incertitude dans laquelle vous paraissez être ne pourra donc pas se prolonger au delà de six semaines, deux mois au plus. L'Assemblée nationale surtout, si elle consulte les sentiments du Gouvernement provisoire, fera certainement droit à des réclamations parfaitement fondées, du moins d'après ce que j'ai pu comprendre. Je connais assez la France, je connais assez les sentiments de mes collègues du Gouvernement provisoire, je connais assez, par le pressentiment, la justice, la générosité, la grandeur de l'assemblée que la France va évoquer de son sein, pour être convaincu qu'elle

ne fera payer par aucune espèce d'injustice pour les uns la justice et les avantages qu'elle conférera à d'autres, et qu'elle ne mettra jamais en balance la restitution d'un grand droit aux uns contre l'indemnité due aux autres : voilà quelle est notre pensée.

Reponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons venant saluer le gouvernement republicain qui a inscrit sur la bannière de la France la devise LIBERTE, EGALITÉ, FRATERNITÉ, qui fut toujours celle de la Maçonnerie.

Je n'ai pas l'honneur de savoir la langue particulière que vous parlez ; je ne suis pas franc-maçon, je n'ai jamais eu dans ma vie l'occasion d'être affilié à aucune loge. Je vous parlerai donc pour ainsi dire une langue étrangère en vous remerciant. Cependant j'en sais assez de l'histoire de la franc-maçonnerie, pour être convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1790, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et j'espère la dernière représentation il y a peu de jours.

Ces sentiments de fraternité, de liberté, d'égalité qui sont l'évangile de la raison humaine, ont été

laborieusement, quelquefois courageusement scrutés, propagés, professés par vous dans les enceintes particulières où vous renfermiez jusqu'ici votre philosophie sublime. Ces sentiments, qui avaient dû se cacher, peuvent maintenant se proclamer au grand jour; leur propagation sera d'autant plus puissante qu'ils se répandront de toutes les bouches et qu'ils se répandront sur la nation tout entière sans qu'on ait besoin de les dissimuler sous des symboles quelconques. La raison n'a plus besoin de symboles, elle est aujourd'hui le soleil sans nuages; nos yeux sont assez forts pour le fixer, et si vous gardez encore quelques années ces drapeaux, ces signes de liberté, d'égalité, de travail, avec lesquels vous vous présentez devant nous, vous ne les garderez plus comme une nécessité, vous les garderez comme un fidèle et glorieux souvenir des travaux que la franc-maçonnerie a supportés dans des temps difficiles, et dont elle présente maintenant le témoignage au genre humain.

Encore un seul mot, messieurs.

Je disais tout à l'heure que je ne savais pas parler le langage de la franc-maçonnerie, mais je sais parler comme vous cette grande langue du peuple que le peuple a si noblement parlée pour nous tous pendant trois jours.

Je vous remercie, non pas au nom du Gouvernement provisoire de la République, qui n'est rien qu'une émanation passagère, fugitive, et désintéressée, qui n'est qu'une acclamation du peuple, qui n'a d'autre droit que celui de son dévouement et de la

circonstance pour vous parler comme Gouvernement ; mais je vous remercie, au nom de ce grand peuple qui a rendu la France et le monde témoins des vertus, du courage, de la modération et de l'humanité qu'il a puisés dans vos principes, devenus ceux de la République française.

Réponse à la deputation des Démocrates de Londres, venant exprimer la joie qu'a éprouvée tout le peuple anglais en apprenant que la France a détruit le gouvernement monarchique, pour fonder la République sur les basesde la Liberté, de l'Egalitéet de la Fraternité.

C'est en qualité de ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire de la République, que, dans l'absence de notre vénérable président, je suis chargé de répondre à l'honorable députation que vous avez introduite. Mais je n'ai pas besoin de ce titre de ministre des affaires étrangères, car, d'après le magnifique et religieux langage contenu dans l'adresse que nous venons d'entendre, il n'y a plus d'autre ministre des affaires étrangères entre les deux peuples que la sympathie des deux nations.

Elles sont gouvernées désormais par leur propre esprit, et c'est parce qu'elles sont gouvernées par leur propre esprit, par leur propre sagesse, par leur propre amour de l'humanité, que la paix du monde est assurée. La Royauté, que le peuple a abolie avec tant

de gloire et de courage, a emporté dans sa chute tous les préjugés qui séparaient les deux nations.

Au nombre de ces préjugés, celui qui affligeait le plus les cœurs fraternels de la France et de l'Angleterre, celui qui affligeait le plus les sentiments de religion et d'humanité générale qui doivent être désormais la grande politique des peuples, c'était ce préjugé international qui nous forçait, pour ainsi dire, à haïr officiellement des hommes pour lesquels, dans l'intérieur de nos cœurs, nous avions les plus pures et les plus ardentes sympathies. Ce préjugé n'existera plus sous la République.

Les rois ont des jalousies, les rois ont des ambitions, les rois se disputent et font disputer avec le sang de leurs peuples des lambeaux de territoire pour accroître l'éclat de leur couronne. Les peuples ont une autre ambition, et cette ambition ne coûte ni une goutte de sang, ni une larme aux hommes. C'est celle-là désormais dans laquelle les deux peuples que nous avons la gloire de représenter en ce moment veulent rivaliser. A dater du jour où la République a reçu de la nation anglaise la plus touchante et la plus spontanée des reconnaissances, rien ne s'oppose à ce que la grande pensée de la révolution française à son origine, à ce que la pensée qui a surgi en France toutes les fois et à la même heure que nous avons vu surgir la liberté politique, rien ne s'oppose à ce que cette pensée soit accomplie. Cette pensée, vous la connaissez comme nous, c'est l'alliance digne, honorable et indissoluble des deux nations les plus civilisées du

globe, pour assurer l'harmonie du continent et pour arrêter l'effusion du sang qui a fait la gloire de certains hommes, mais qui fait la honte de l'humanité tout entière.

Je vous remercie, non-seulement au nom du peuple français, mais au nom de l'humanité, des sentiments dont cette adresse est remplie. Nous la ferons connaître par la traduction et la publicité à tous nos concitoyens et à tous les citoyens du globe, et nous la conserverons dans les archives de la République parmi les titres de naissance qu'il sera le plus glorieux pour elle de montrer un jour à nos descendants.

Les noms des délégués des grandes villes de l'Angleterre qui ont bien voulu joindre leur signature à cette adresse sont une garantie pour nous des sympathies du peuple anglais.

Nous aurions cru conquérir une liberté égoïste, une liberté coupable, si nous en avions gardé les bienfaits pour nous seuls. Nous nous sommes donc hâtés de proclamer la liberté pour tous nos frères, et nous nous félicitons d'être, à cet égard, en harmonie avec les nobles sentiments de l'Ang'eterre, qui a depuis si longtemps affranchi la race noire dans ses colonies.

Aussitôt que l'Assemblée nationale sera réunie, elle proclamera les principes que nous avons nous-mêmes proclamés le lendemain de notre glorieuse révolution. Nous n'avons qu'une question réservée, c'est celle de l'indemnité.

15 Mars.

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République.

Les gouvernements républicains et démocratiques n'ont pas besoin, pour leurs relations diplomatiques avec les puissances étrangères, du prestige des titres, du luxe, de la représentation, de la prééminence du rang dans les cours. L'autorité morale de leurs agents au dehors est dans le nom de la nation qu'ils représentent ; leur luxe est dans leur simplicité ; leur rang est dans leur titre ; leur dignité est dans le respect qu'ils inspirent et dans le respect qu'ils témoignent aux gouvernements et aux peuples auprès desquels ils sont envoyés.

La République française ne saurait ramener trop tôt à ces sentiments et à ces principes le système de la représentation diplomatique. La simplification uniforme des titres de ses agents doit être à la fois un signe caractéristique de la nature républicaine et une mesure d'économie pour la réduction des traitements affectés à ces hautes superfluités de la hiérarchie diplomatique. Un petit nombre de titres uniformes, manifestes, clairs, significatifs, des quatre ordres de fonctions de nos agents au dehors, voilà pour la caractérisation de notre diplomatie. Des traitements suffisants, mais bornés aux nécessités et aux convenances, voilà pour

l'économie. Le chiffre de ces traitements, dont s'établissent en ce moment les bases, sera combiné de manière à réduire le budget des affaires étrangères, sans nuire au service de la République. Mais si un gouvernement populaire doit être économe, un gouvernement démocratique ne doit pas accepter de services gratuits, car il ferait ainsi des fonctions les plus politiques de la République le monopole de l'aristocratie de fortune. La République veut être servie et représentée au dehors par tous les citoyens dignes de la personnifier et capables de la servir sans acception de rang, de profession ou de fortune ; sous un gouvernement démocratique, toute carrière est ouverte à tous.

En conséquence, le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme, par exemple, pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République dans un congrès.

Les agents extérieurs de la République seront désormais :

1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République ;

2° Les chargés d'affaires ;

3° Les secrétaires de légations ;

4° Enfin les aspirants diplomatiques, qui remplaceront les attachés, les attachés payés et les attachés indemnisés actuels.

Cette classe de jeunes élèves diplomatiques recevra

un traitement d'encouragement de l'État, pour aider seulement les familles qui destinent leurs fils à la diplomatie, et pour donner à tous les emplois diplomatiques une accessibilité véritable à la démocratie républicaine que nous fondons sur l'égalité.

Réponse à une députation des 11e et 12 bataillons de la garde mobile demandant l'ajournement de l'élection de leur chef-de-bataillon à trois mois du jour de leur organisation.

Citoyens, vous avez été la première pensée de la République. A l'instant même où elle a surgi de la glorieuse victoire du peuple dont vous faisiez la principale partie et l'avant-garde, elle a pensé à vous confier un double service, et, nous en sommes certains, une double gloire. Elle a pensé qu'il fallait créer en vous une armée qui avait des devoirs différents de l'armée qui défend les frontières et de l'armée qui défend l'ordre dans la capitale et dans nos villes. Elle vous a créés pour remplir un double devoir, celui de défendre avec vos concitoyens, et sous le commandement d'officiers élus par vous-mêmes, cet ordre public qui est la première nécessité et la première garantie de la durée des institutions populaires. Elle a pensé, en outre, que ce devoir ne suffirait pas peut-être, au jour du danger, à votre patriotisme, et que, si la création de la République, étonnant les peuples,

ébranlant l'apathie des nations voisines, venait à exciter sur nos frontières des inquiétudes et des rassemblements, et à motiver le ralliement des enfants de la France sous le drapeau, elle vous enverrait défendre le foyer sacré de la patrie et l'intégrité de notre territoire. Elle ne sera pas trompée, j'en suis sûr (et votre présence nous en est un garant), ni sur l'une ni sur l'autre de ces espérances qu'elle a placées en vous.

Tandis que des hommes nouveaux, fanatisés souvent par leur situation nouvelle, excités par une ambition précoce, réclament l'exercice de droits auxquels ils ne sont pas encore complétement préparés, vous, vous venez avec une abnégation sublime renoncer, pour ainsi dire, entre nos mains, à un droit que nous vous avions conféré, en demandant de ne l'exercer qu'après l'avoir mérité sur le champ de bataille. Je reporterai vos nobles paroles et le fait de votre présence au Gouvernement provisoire, et je puis vous assurer d'avance qu'il reconnaîtra en vous les enfants dévoués qu'il a évoqués le premier jour pour être les défenseurs de la sécurité intérieure, et les soutiens de notre territoire, si notre territoire était menacé.

Réponse à une députation des Officiers de l'ancienne armée en traitement de réforme, demandant que les anciens officiers reçoivent désormais la totalité de leur traitement.

Messieurs, le Gouvernement provisoire, dont je suis l'organe, est vivement touché de la démarche que

vous avez bien voulu faire auprès de lui ; mais il n'en est pas surpris. Il est bien naturel que les vétérans de la liberté soient des premiers à venir entourer la République. L'honorable orateur qui vous représente, je le vois à ses cheveux blanchis par les travaux de la guerre, doit se rappeler l'époque où la République fut proclamée pour la première fois, et il doit être doux à sa vieillesse de voir cette seconde République, qui n'aura ni les mêmes dangers, ni les mêmes difficultés, ni les mêmes crises à traverser pour déployer sur le monde ce glorieux drapeau que vous avez vous-mêmes arboré sur les capitales de toutes les nations.

Quant aux demandes que vous nous adressez, je puis vous déclarer que le Gouvernement provisoire s'est déjà préoccupé du sort des vétérans que vous représentez. Soyez assurés que l'une des premières pensées de la liberté renaissante sera d'offrir aux hommes qui ont passé la plus grande partie de leur vie sous les drapeaux, qui ont versé leur sang, non-seulement pour la défense du sol, mais pour le développement des idées libérales, sera, dis-je, de leur donner les témoignages de sympathie et de munificence que la patrie leur doit.

Nous n'aurons pas besoin, vous le reconnaîtrez avec nous, nous n'aurons pas besoin de solliciter beaucoup en votre faveur le général Subervie; son âge, qui touche au vôtre, et qui ne l'empêche pas de rendre de si infatigables services à la reconstruction de l'armée et à son amélioration, vous est une garantie des sentiments que vous demandez de lui.

Réponse aux délégués du bataillon de garde nationale de Belleville venant réclamer contre la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Une mesure qui a dû coûter aux membres du Gouvernement provisoire et au ministre de l'intérieur, c'est certainement celle qui a dépouillé les vétérans de l'ordre public et de la liberté, comme les grenadiers et les voltigeurs de la garde nationale, des insignes qu'ils avaient si glorieusement portés depuis tant d'années ; mais vous devez comprendre que chaque époque a ses devoirs, et que ce qu'il y a de pénible dans ces devoirs doit être porté non-seulement par ceux qui les imposent, mais par ceux qui ont à les subir.

Le Gouvernement provisoire a pensé qu'élargissant immensément les cadres de la garde nationale de Paris et de la France entière ; que, voulant supprimer de la capitale, du centre du gouvernement toute force militaire régulière qui pouvait peser trop par sa présence sur la liberté heureusement reconquise, il était nécessaire de faire subir à la garde nationale, dans un double intérêt, celui de l'égalité et de l'uniformité dans les rangs des compagnies, et celui d'une élection plus large, plus générale et plus populaire encore, les modifications dont vous êtes si légitimement affectés. J'ignore si le Gouvernement provisoire, informé des plaintes que vous nous apportez et que vous nous annoncez pour demain, ne trouvera

pas un moyen de concilier les deux nécessités de sa situation avec le désir de reconnaître et de récompenser de longs services, et avec le désir plus ardent encore de vous conserver avec tout votre zèle, toute votre vigilance, toute votre intrépidité, dans la crise difficile que la République traverse avec la liberté, et que, je puis vous le dire en face, elle ne traverserait pas sans vous.

Comprenez donc les difficultés du Gouvernement provisoire; ne pressez pas trop la solution que vous nous demandez dans ce moment. Je serai demain l'organe de votre réclamation auprès de lui, il l'examinera certainement avec l'attention qu'il apporte à toutes les affaires, surtout à celles de la garde nationale. Je ne dois pas préjuger sa décision, mais je puis vous dire, sans crainte de me tromper, qu'il n'est pas entré dans son esprit la moindre pensée d'abaisser, de contrister ce qui fait la force et la gloire de la France, et ce qui sera dans l'avenir la liberté.

Réponse à la députation du Club républicain pour la liberté des élections, venant exprimer les craintes qu'a fait naître la circulaire de M. le ministre de l'intérieur.

Il ne m'appartient pas, dans une question aussi générale, aussi grave, de prendre l'initiative sur l'opinion de tous mes collègues réunis. Néanmoins je puis vous

dire qu'ils seront profondément touchés, profondément reconnaissants de la démarche que vous venez de faire et des paroles que vous venez de prononcer.

Le Gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois. Ce droit, il ne l'a donné à personne, car il n'a pas voulu le prendre pour lui-même au moment où il sortait comme une acclamation du peuple pour remplir momentanément la place pénible qu'il occupe. Il ne l'a pas voulu; il ne l'a pas fait ; il ne le fera jamais. Croyez-en les noms des hommes qui le composent.

Soyez certains qu'avant peu de jours, le Gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, que ce qui a pu, dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays, sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même du gouvernement tout entier.

Citoyens ! de tous les dogmes qui ont survécu aux grandes chutes de trônes et d'empires dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle, il n'y a qu'un dogme impérissable à nos yeux, c'est celui de la souveraineté nationale, à laquelle nous ne nous permettrons jamais d'attenter nous-mêmes, et à laquelle nous ne permettrons jamais non plus qu'on attente en notre nom ou au vôtre !

Le Gouvernement provisoire se félicitera, n'en doutez pas, que vous soyez venus comme un pressentiment de l'opinion vraiment républicaine, c'est-à-dire

libre, provoquer une explication de lui sur la conduite qu'il veut tenir dans les élections dont doit sortir librement aussi le gouvernement républicain de la France! Et ici, je ne vous parle plus en mon nom ; il y a peu d'heures que nous nous entretenions, en conseil de gouvernement, de cette question, et qu'à l'unanimité nous déclarions, ce qui est dans la vérité, dans la nature, dans le droit de la souveraineté nationale, dont la souveraineté de la conscience individuelle est la première garantie, nous déclarions, dis-je, que le Gouvernement ne voulait peser et ne devait peser directement ni indirectement sur les élections; que, comme individus, car aucun de nous n'aurait accepté le gouvernement s'il lui avait fallu renoncer à ses droits de citoyen, que, comme individus, nous recommanderions nos amis, nous inspirerions nos propres opinions, mais que, comme gouvernement, armés d'une parcelle quelconque de la puissance publique, nous rougirions nous-mêmes des reproches que nous avons faits aux gouvernements qui nous ont précédés, si, au lieu de la corruption qui a fait par ses scandales la révolution même d'où la République est sortie, nous employions aujourd'hui cette autre corruption, la pire de toutes les corruptions, la corruption de la crainte et de l'oppression morale des consciences!

Non, c'est d'une source libre et pure que la République doit sortir et qu'elle sortira!

Tranquillisez-vous, citoyens, et reportez ces paroles à vos concitoyens du dehors.

Je désire, nous désirons tous qu'elles retentissent dans l'opinion publique de Paris et de la France. Nous désirons qu'elles rassurent la République sur le sens mal interprété, de quelques mots qui n'avaient ni le sens ni la portée qu'on a voulu leur donner, en s'alarmant d'expressions qui faussent souvent les pensées dans la multiplicité de signatures et d'affaires dont nos collègues sont accablés dans ce tumulte d'événements qui nous emporte.

Sachez-le, et dites-le bien à ceux qui vous attendent, le Gouvernement de la République tout entier éprouve le besoin de rassurer deux fois la conscience publique, une fois dans ce dialogue que nous avons ensemble, et bientôt par une proclamation à tous les citoyens de la France, proclamation qui contiendra ses principes sur la nature des institutions toutes libérales, toutes morales, toutes conservatrices des droits et des intérêts des citoyens, sans acception.

Vous voulez que la République et la liberté soient un même mot; autrement la République serait un mensonge, et nous voulons qu'elle soit une vérité!

Nous voulons une République qui se fasse aimer et respecter de tous, qui ne se fasse craindre par personne, excepté par les ennemis de la patrie ou des institutions.

Nous voulons fonder une République qui soit le modèle des gouvernements modernes, et non l'imitation des fautes et des malheurs d'un autre temps. Nous en adoptons la gloire, nous en répudions les anarchies et les torts! Aidez-nous à la fonder et à la dé-

fendre! Votez selon vos consciences; et si, comme je n'en doute pas, ce sont des consciences de bons citoyens, la République se fondera par vos votes, comme elle s'est fondée ici par les bras du peuple de Paris!

Réponse aux délégués de la colonie de Petit-Bourg réclamant une allocation en faveur des enfants admis dans cette colonie, et offrant au gouvernement l'abandon de l'immeuble.

Messieurs, je puis vous répondre avec confiance, au nom du Gouvernement provisoire, qu'il accepte lui-même au nom de la République, la tutelle de ces enfants devenus nos enfants.

Vous avez parfaitement fait sentir dans votre discours l'intérêt tout particulier qu'une république qui veut être nouvelle dans le monde, morale, pacifique, éducatrice de tous les enfants de la nation, doit porter à ceux dont vous avez pris la direction.

Une république perturbatrice de l'ordre européen, une république dont le principe est la guerre, une république militaire fait des soldats et ne s'occupe que d'élever pour les armes la jeune partie de sa population. Une république comme celle dont l'idéal est dans vos cœurs et dans vos esprits, comme celle qui va et doit sortir des pensées de progrès, des sentiments qui ont grandi dans le peuple français depuis cinquante-

cinq ans, une pareille république, vous l'avez senti, citoyens, doit porter ses premiers regards sur cette partie de la population qui sort pour ainsi dire de la terre et qui doit en être détachée le moins possible; car, comme vous l'avez parfaitement dit aussi, c'est de la terre que sort d'abord le premier travail, mais c'est de la terre aussi que sortent les plus grandes et les plus solides vertus, les mœurs les plus incorruptibles, pour cette portion du peuple que vous élevez.

A tous ces titres, messieurs, la colonie de Petit-Bourg, qui nous était déjà connue par les bienfaits que vous avez répandus sur cette classe de la population, appellera la sollicitude toute particulière du gouvernement.

Vous parlez de nous abandonner la terre que vous avez consacrée par vos sueurs et par celle de ces enfants. Non, messieurs, je trahirais les sentiments du Gouvernement provisoire si je le supposais capable d'accepter un tel sacrifice. La République fera autrement. Elle a été conquise par le peuple, et, à l'heure même où elle a été conquise, elle a senti, que dis-je? elle avait senti d'avance qu'elle ne pouvait se légitimer que par toutes les institutions populaires dont vous offrez un exemple dans votre institution. Sa première et plus constante pensée, son premier devoir, devoir difficile à remplir, je le sais, et qu'il faut remplir, non par le sentiment mais par la science, ce sera de créer pour toutes les classes de la population, et spécialement pour celle dont vous tirez vos élèves, ces institutions d'enseignement, de travail, de salaire élémen-

taire, de mœurs honnêtes, d'utilité privée dont l'agriculture est le premier moyen pour les nations.

Soyez sûrs qu'à ce titre, aussitôt que le crédit public sera raffermi, et nous avons la confiance que, grâce au dévouement, au patriotisme des citoyens, qui ne s'est peut-être jamais montré à ce point depuis que la France est France, grâce à l'énergie de la garde nationale, grâce à cette garde nationale morale dont chaque citoyen nous offre un soldat, ce crédit public, cette richesse solide et intarissable du sol français aura bientôt repris son niveau et nous permettra, non pas d'accepter les sacrifices, mais d'accorder les subsides, et les subsides heureux dont vous nous parlez; soyez sûrs qu'aussitôt que le gouvernement sera assis, car vous voyez qu'en ce moment-ci il est debout encore, aussitôt qu'il sera assis et que chacun des ministères pourra prendre connaissance des sommes qui lui sont nécessaires pour favoriser ces entreprises de tout genre dont nous voulons doter principalement les enfants indigents du peuple et de l'ouvrier; soyez sûrs que la demande que vous me remettez en ce moment passera sous les yeux du Gouvernement provisoire, et qu'il ne tardera pas à vous offrir non-seulement le témoignage de sa reconnaissance, mais le témoignage de la générosité de la nation.

Réponse à une députation des Hongrois résidant à Paris.

Si les Hongrois arrivent un peu tard à ce centre du Gouvernement provisoire, que la France vient de créer non pas pour être la terreur, mais pour tâcher d'être l'amour des autres peuples de l'Europe, c'est que les Hongrois viennent de plus loin.

Le Gouvernement provisoire sera profondément sensible à cette visite nationale que vous voulez bien faire au peuple français dans ce palais du peuple, si glorieusement reconquis par lui.

Si la France avait besoin d'être éclairée sur les vertus, sur le courage, sur l'esprit de liberté et de fraternité qui anime votre nation, je serais assez heureux pour en porter le témoignage. J'ai traversé votre patrie, j'ai été témoin des vertus pastorales en même temps qu'héroïques de ce grand peuple qui, en entrant dans une grande unité fédérative, n'a jamais perdu le caractère distinctif de sa nationalité primitive. Si vous nous apportez des vœux pour la liberté récente dans notre pays, nous vous reportons nos respects pour la liberté antique et toujours sagement et glorieusement maintenue dans le vôtre. Cette fraternité des deux libertés et des deux peuples s'augmente encore par les sympathies que vous venez nous témoigner.

Quand vous retournerez dans votre belle patrie, dites-lui qu'elle compte en France autant d'amis qu'il y a de citoyens français.

Réponse à une députation des Norwégiens résidant à Paris, venant présenter leur adhésion à la République française.

Citoyens norwégiens, c'est un bonheur et une gloire pour la République française de recevoir ainsi successivement la visite, permettez-moi de le dire, de toutes les nations qui couvrent le globe, de fraterniser, comme vient de le dire votre orateur, dans ce sentiment de liberté, de sympathie générale, qui est l'esprit de la famille entre les peuples. Recevez nos remercîments pour le témoignage d'adhésion et d'intérêt que vous apportez à la nation française. La nation française et la nation norwégienne, vous le savez, n'ont pas attendu l'heure de cette dernière révolution pour se déclarer mutuellement des sympathies durables et également honorables pour les deux peuples ; de tout temps, sous tous les gouvernements, sous toutes les formes de pouvoir, vos cœurs ont sympathisé avec les cœurs français, et les cœurs français ont sympathisé avec la liberté dont le Nord donnait l'exemple.

Reportez à vos concitoyens les remercîments que le Gouvernement provisoire de la République me charge de vous offrir non-seulement en son nom, mais encore au nom du peuple français tout entier qui connaîtra cette visite et ces hommages. De tout temps, je le répète, nous avons été l'ami du peuple norwégien et l'ami de son gouvernement ; nous espérons que les circonstances nouvelles, et nous en avons

déjà acquis la certitude, bien loin de relâcher les liens entre les deux gouvernements, les resserreront davantage et deviendront des occasions, des motifs de plus à cette glorieuse sympathie dont vous venez de nous offrir le témoignage.

Réponse à une députation de pêcheurs de la commune de Meudon, organe de quarante pères de famille, venant présenter son adhésion au Gouvernement provisoire et demander la résiliation du bail de pêche, en offrant de s'associer pour l'exploiter.

Nous remercions la commune de Meudon de l'adhésion qu'elle vient offrir au Gouvernement provisoire. L'esprit de patriotisme qui anime la capitale rayonne naturellement d'abord sur les villes et villages qui entourent Paris ; nous étions bien sûrs, à ce titre, d'avoir avant tout l'adhésion des communes voisines de la capitale, et nous vous prions de reporter à la vôtre notre témoignage de reconnaissance.

Quant à la demande que vous nous adressez sur la résiliation d'un bail de pêche, l'intention du Gouvernement provisoire est de ne porter atteinte à aucune propriété consacrée, car, s'il le faisait pour une, il les saperait toutes. Il n'y a que deux moyens d'arriver à cette résiliation : un consentement volontaire, ou une indemnité que l'Etat allouerait pour motif d'intérêt public. M. le ministre des finances, qui est spé-

cialement chargé de la direction de cette sorte de contrat, avisera avec sollicitude à la demande que vous nous faites; mais il faut qu'elle soit méditée, et et que la question qui s'y rattache soit résolue conformément aux lois et à la justice.

17 Mars.

Réponse à une députation des Irlandais demeurant à Paris, parlant en son nom et au nom des membres du Collége irlandais et venant présenter au Gouvernement une adresse de félicitations.

Veuillez dire, monsieur, aux séminaristes irlandais que si le Gouvernement provisoire n'a pas eu la satisfaction de les entendre, il a eu le plaisir de les apercevoir des fenêtres de l'hôtel de ville. Je vous prie de les remercier et de leur dire que la liberté conquise en Février par le peuple français n'est point hostile à la conscience humaine. La France se glorifie au contraire de trouver dans sa religion la source de sa liberté, et ceux qui viendront fraterniser avec elle dans les sentiments de cette religion seront deux fois ses frères.

Réponse aux délégués de diverses corporations et clubs, venant au nom du peuple demander : 1° l'éloignement des troupes ; 2° l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale ; 3° l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale.

Messieurs, j'ai été interpellé par mon nom. Je relève mon nom, et je demande à parler aussi.

Je n'ajoute rien à ce que vous a dit tout à l'heure, avec autant de dignité que de convenance, notre collègue M. Louis Blanc. Vous sentez comme nous, comme nous, en qui le peuple a mis sa confiance et s'est personnifié le jour du combat et de la victoire, qu'il n'y a de gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez la confiance et la raison de conférer une autorité morale à ce gouvernement. L'autorité morale de ce gouvernement, qu'est-ce autre chose, non-seulement pour lui, mais pour le peuple, pour le public, pour les départements, pour l'Europe qui nous regarde, qu'est-ce autre chose que son indépendance complète de toute pression extérieure ? Voilà l'indépendance du gouvernement, voilà sa dignité, voilà son unique force morale, sachez-le bien. Que sommes-nous ici ? Regardez. Voilà notre vénérable président, chargé du poids et de la gloire de ses quatre-vingts ans, et qui a voulu consacrer ses dernières forces, à notre tête, à l'établissement de la République, avec indépendance, avec dignité et liberté, et, certes, en liberté et en indépendance, il n'y

a pas un citoyen français qui puisse démentir le nom de Dupont (de l'Eure). Autour de nous, que voyez-vous ? Un petit groupe d'hommes sans armes, sans appui matériel, sans soldats, sans gardes, qui n'ont d'autre autorité que celle que le peuple leur maintient en les respectant, qui n'en cherchent pas d'autre, qui se plongent, qui s'immergent tout entiers dans ce peuple dont ils sont sortis, et qui n'ont pris dans la République un rôle aussi énergique et aussi périlleux que pour y être les garants de ces intérêts populaires, sacrifiés jusqu'ici sous les monarchies, sous les aristocraties, sous les oligarchies que nous avons traversées.

Mais pour que ce sentiment ait son effet, pour que ces principes populaires deviennent des applications utiles au bonheur et aux droits du peuple, que faut-il ? La continuation paisible en calme, en ordre, de cette confiance que vous nous avez donnée. Que pourrions-nous vous opposer ? Rien qu'une seule chose : votre raison même ! cette puissance de la raison générale qui se place seule ici entre vous et nous, qui nous inspire et qui vous arrête devant nous ! C'est cette force morale invisible et cependant toute-puissante qui nous rend calmes nous-mêmes, indépendants et dignes en face de cette masse qui entoure ce palais du peuple défendu par sa seule inviolabilité.

Cette dernière barrière de notre indépendance, comme gouvernement et comme hommes, nous la défendrions jusqu'à la mort si la compression de la multitude voulait la franchir ! et ce n'est pas pour

nous, c'est pour vous surtout que nous péririons en la défendant! Que serait un peuple sans gouvernement, et que deviendrait pour le peuple un gouvernement avili ?

J'arrive aux trois questions que vous avez posées.

Un délai de dix jours de plus pour les élections de la garde nationale.

Nous avons, à cet égard, dans des délibérations préexistantes, nous avons cru prévenir et les vœux légitimes du peuple et vos propres désirs. On nous avait représenté que cette masse imposante, solide, patriotique, républicaine de la population qui forme l'immense élément populaire de Paris, n'avait pas eu peut-être le temps de se faire inscrire sur les listes et entrer ainsi dans le large cadre patriotique où nous voulons désormais enserrer toute la force publique. Nous avons d'abord ajourné à huit jours; nous avons ensuite ajourné jusqu'au 25 mars. Je ne puis pas me prononcer seul, et je ne le voudrais pas en ce moment, sur les résultats de la nouvelle délibération qui pourra avoir lieu sur ces objets; mais vous avez quinze jours en tout pour vous inscrire.

Quant aux troupes, j'ai déjà répondu avant-hier à une des associations patriotiques dont vous faites partie : la question n'existe pas. Il n'y a pas de troupes à Paris, si ce n'est peut-être 1,500 ou 2,000 hommes dispersés pour les postes extérieurs, pour la protection des portes et des chemins de fer, et il est faux que le Gouvernement ait songé à en rapprocher de Paris. Il faudrait qu'il fût insensé, après ce qui

s'est passé, après que la royauté déchue a vu se fondre 80,000 hommes de troupes contre le peuple désarmé de Paris, pour songer à lui imposer, avec quelques corps d'armée épars et animés du même républicanisme, des volontés contraires à vos volontés et à votre indépendance ! Nous n'y avons pas songé, nous n'y songeons pas, nous n'y songerons jamais. Voilà la vérité, rapportez-la au peuple : sa liberté lui appartient parce qu'il l'a conquise ; elle lui appartient parce qu'il saura la garder de tout désordre ! La République, à l'intérieur, ne veut d'autre défenseur que le peuple armé.

Mais, quoique ceci soit la vérité aujourd'hui, et que nous vous déclarions que nous ne voulons que le peuple armé pour protéger ses institutions, n'en concluez pas que nous consentions jamais à la déchéance des soldats français ! n'en concluez pas que nous mettions notre brave armée en suspicion, et que nous nous interdisions de l'appeler même dans l'intérieur, même à Paris, si des circonstances de guerre commandaient telle ou telle disposition de nos forces pour la sûreté extérieure de la patrie !

Le soldat, qui n'était hier que soldat, est citoyen aujourd'hui comme vous et nous. Nous lui avons donné le droit de concourir par son vote de citoyen à la représentation et à la liberté, qu'il saura défendre aussi complétement que toute autre fraction du peuple !

Quant à la troisième et principale question, celle de la prorogation à un terme éloigné de la convoca-

tion de l'Assemblée nationale, je ne consentirais pas à engager en rien ni l'opinion de mes collègues, ni surtout la mienne, sur une pareille mesure qui engage trop profondément, selon moi, les droits du pays tout entier. Je ne veux rien préjuger, par respect pour notre indépendance, sur un décret qui tendrait à déclarer à la nation que Paris affecterait le monopole de la liberté et de la République, et qui nous ferait prendre au nom d'une capitale seule, et sous la pression d'une masse bien intentionnée, mais impérative par son nombre même, la dictature de la liberté conquise ici par tout le monde, mais conquise pour la France entière, et non pour quelques citoyens seulement ! Si vous me commandiez de délibérer sous la force, et de prononcer la mise hors la loi de toute la nation, qui n'est pas à Paris, de la déclarer pendant trois mois, six mois, que sais-je, exclue de sa représentation et de sa constitution, je vous dirais ce que je disais à un autre gouvernement, il y a peu de jours : Vous n'arracheriez ce vote de ma poitrine qu'après que les balles l'auraient percée ! Non, destituez-nous mille fois de notre titre, plutôt que de nous destituer de nos opinions libres, de notre dignité, de notre inviolabilité évidente, évidente au dehors, sachez-le bien, autant qu'au dedans ! Car, pour qu'un gouvernement soit respecté, il faut qu'un gouvernement ait non-seulement le fait, mais l'apparence aussi de la liberté.

Comprenez donc votre pouvoir dans le nôtre, votre dignité dans la nôtre, votre indépendance dans la

nôtre, et laissez-nous, dans l'intérêt même de ce peuple, réfléchir et délibérer de sang-froid, adopter ou repousser les vœux dont vous êtes l'organe auprès de nous. Nous ne vous promettons, je ne vous promets, quant à moi, que de les peser dans notre conscience, sans peur comme sans prévention, et de décider ce qui nous paraîtra, non pas la volonté seulement du peuple de Paris, mais le droit et la volonté de toute la République !

Je suis convaincu que le peuple n'est là que pour appuyer le Gouvernement provisoire, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient : le *dix-huit brumaire* du peuple pourrait amener, contre son gré, le dix-huit brumaire du despotisme, et ni vous ni nous nous n'en voulons.

18 Mars.

Réponse à la députation du Club de la garde nationale, apportant son adhésion à la République.

Citoyens, le Gouvernement provisoire, à qui je vais reporter vos sentiments et vos paroles, en sera d'autant plus profondément touché que je reconnais dans vos idées les idées mêmes du Gouvernement. L'égalité, la fraternité, la liberté, pour la défense desquel-

les vous vous instituez en association patriotique, n'ont pas besoin d'être proclamées par le Gouvernement sur le frontispice de son nouveau code; elles n'ont pas besoin seulement d'avoir une force morale; il leur faut une force visible, palpable, matérielle, aussi énergique que modérée. La République que nous avons proclamée, et que vous venez de consacrer vous-mêmes par vos paroles, a besoin d'avoir à la fois en elle la force, la modération et la vigilance que vous souhaitez à ses représentants.

Sous une République pareille, le gouvernement n'appartient pas seulement à ce petit nombre d'hommes que l'acclamation publique a jetés momentanément à la tête du pays; le gouvernement appartient à 35 millions de Français. Le pays tout entier est représentatif; la garde nationale elle-même est représentative de l'ordre, de la moralité, de la sagesse comme de l'énergie d'un bon gouvernement.

Recevez donc par ma bouche, citoyens, les remercîments du Gouvernement provisoire. Il applaudira, je n'en doute pas, à vos sentiments: il se réjouira de voir naître une association publique pour propager l'esprit de concorde, de sagesse, le respect de l'opinion, l'inviolabilité de la propriété, celle de la vie des hommes, toutes choses sans lesquelles le mot de République effrayerait le monde au lieu de le rassurer en le consolant.

19 Mars.

Réponse à une députation des Vésuviennes demandant que le Gouvernement veuille bien les nourrir momentanément et mettre à leur disposition la prison de Clichy, afin de la convertir en un atelier de confection.

La République n'a pas été faite seulement pour les hommes, bien qu'elle ait été faite par eux et au prix de leur sang. Elle a été faite pour vous-mêmes; elle a été faite pour cette partie intéressante, laborieuse, souffrante, et souvent opprimée, de la population féminine à laquelle vous appartenez. Nous espérons, par les bienfaits de la République, par la sollicitude dont elle vous entourera dans toutes les circonstances, dans toutes les misères de votre vie de femmes, nous espérons vous la faire chérir, défendre. Ce que vous nous demandez est depuis quelques jours l'objet de la sollicitude des membres du Gouvernement et des personnes auxquelles il a été délégué une partie des soins en ce qui concerne les femmes. Nous savons que des concurrences ruineuses pour les ouvrières existent en France, et enlèvent à notre intéressante population ce travail de l'aiguille dont vous vivez humblement. Nous avons supprimé deux concurrences qui pesaient inévitablement sur et vous, nous avons ainsi rendu le travail à plus de 80,000 ouvrières.

Si le local que vous nous demandez pour installer

votre association de travailleuses est en ce moment dans les mains de la République, vous pouvez être assurées que cette semaine il vous sera accordé. Cependant, ne prenez pas acte de mes paroles, en ce qui concerne le local de Clichy. Le Gouvernement provisoire vous promet seulement de faire examiner cette question avec le désir ardent de répondre à vos vœux.

Je vous répète que la République, après les glorieux travaux qu'elle a accomplis et qu'il lui reste à accomplir encore, n'aura pas de plus douce satisfaction que celle d'améliorer la situation de la plus touchante et la plus intéressante partie de sa population.

Réponse à une députation de la Fraternité, société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes contre les maladies et blessures.

Citoyens, vous avez admirablement compris quel est le vrai sens de la révolution que vous nous avez aidés à conquérir, et que nous travaillons en ce moment à organiser.

Cette révolution n'est pas seulement un changement politique qui emporte et rapporte une dynastie, ou le personnel d'un pouvoir au sommet des affaires pour laisser subsister les mêmes principes. C'est une révolution fondamentale, c'est une révolution faite

par le peuple ; elle a pour premier besoin et pour premier devoir de consacrer l'institution populaire que votre charité fraternelle vous a fait devancer. La pensée que vous avez réalisée dans votre institution est précisément la pensée fondamentale qui inspire tous les actes du Gouvernement nouveau, si vous continuez à lui prêter le concours énergique et modéré que vous lui avez prêté jusqu'à ce jour.

Cette pensée de fraternité, nous l'avons inscrite sous un autre nom au frontispice de notre nouvelle République. En effet, les républiques précédentes n'étaient que des républiques de parti ; nous voulons que celle-ci soit la République de la nation tout entière ; que, par l'accessibilité à toutes les fonctions publiques, à toutes les puissances, à toutes les lumières de la civilisation, elle appartienne à toutes les classes que vous avez eu pour but de secourir dans votre institution.

C'est là, soyez-en certains, la pensée profonde, la conviction du Gouvernement provisoire dans tous ses membres ; c'est cette seule pensée qui nous donne le courage de rester encore quelques jours à la tête des affaires.

Recevez par mon faible organe le remercîment du Gouvernement provisoire tout entier, non-seulement pour ce que vous avez fait, mais pour ce que vous ferez dans l'avenir. Si les gouvernements précédents ont négligé de convertir en institutions de l'Etat la belle institution dont vous avez donné le bon exemple, soyez convaincus que le gouvernement nouveau re-

gardera comme un de ses premiers devoirs de consacrer, d'élargir l'institution bienfaisante dont vous êtes les représentants.

Réponse à une députation des Savoisiens résidant à Paris, venant protester de son dévouement à la République, et lui offrir son concours dans la garde nationale pour maintenir l'ordre et la liberté.

En recevant l'adhésion que vous apportez à la République, le Gouvernement provisoire croit recevoir l'hommage d'une partie même de la nation française, comme l'a si bien dit votre honorable orateur. Les liens de parenté morale, de fraternité nationale, d'union intellectuelle qui subsistent, et dont la langue commune est le signe depuis tant d'années, entre les deux peuples, s'ils n'ont pas effacé entièrement les frontières qui séparent arbitrairement les nations sur la carte, ont effacé depuis longtemps toutes les limites qui peuvent séparer l'esprit des deux peuples.

Le Gouvernement provisoire reçoit avec bonheur le témoignage de sympathie, d'amitié et, pour ainsi dire, de conationalité exprimé dans votre adresse. Quant à moi, en particulier, qui ai l'honneur d'être son organe auprès de vous, citoyens savoisiens, personne en France ne pouvait, j'ose le dire, apprécier davantage votre présence ici et votre adhésion à la République.

J'ai été, pour ainsi dire, élevé dans vos montagnes ; c'est là que j'ai respiré l'air natal de la poésie, qui a commencé ma modeste illustration, auprès de votre jeunesse ; c'est là que j'ai eu, pour ainsi dire, une colonie de ma propre famille, et que j'ai été accoutumé, dès mes plus jeunes années, à regarder la Savoie comme ma propre patrie.

C'est là que j'ai connu ces vertus admirables dont votre population offre le modèle à toute l'Europe ; c'est là que j'ai admiré ces études sérieuses qui ont fait de vous le peuple le plus littéraire, le plus libéral, le plus intellectuel entre tous les peuples ; c'est là que j'ai contracté et que je conserverai toujours mes plus tendres amitiés.

Vous me permettrez ce retour à des souvenirs personnels, comme une consolation à la vie publique.

Quant à l'adhésion que vous exprimez pour la nation française, vous comprenez nos propres sentiments. Si nous la repoussons, nous froissons nos propres cœurs ; si nous l'acceptons, nous rompons la paix et l'alliance avec les peuples et les gouvernements. Or, nous l'avons dit et nous voulons que les paroles de la République soient des paroles de vérité : Nous ne romprons pas la paix du monde. Mais si, indépendamment de nous, la paix du monde venait à se rompre par une atteinte à l'indépendance de l'Italie, nous volerions à votre secours, nous délivrerions l'Italie, nous joindrions notre drapeau au vôtre ; et si ensuite la carte de l'Europe venait à être déchirée sans nous et contre nous, soyez convaincus, citoyens savoi-

siens, qu'un fragment de cette carte resterait dans vos mains et dans les nôtres, et que nous mettrions le poids de vos cœurs dans la balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient les territoires dont se composerait le nouvel équilibre européen !

Reportez ces paroles dans vos Alpes, non comme des paroles de guerre, mais comme des paroles de parenté, d'amitié et de paix.

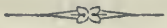

Réponse à une députation des Polonais demandant l'appui du Gouvernement pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

La République française reçoit comme un heureux augure l'hommage de votre adhésion et de votre reconnaissance pour son hospitalité! Je n'ai pas besoin de vous dire ses sentiments pour les fils de la Pologne. La voix de la France vous les disait, chaque année, même quand cette voix était comprimée par la monarchie. La République a la voix et le geste plus libres et plus sympathiques encore. Elle vous les redira, ces sentiments fraternels. Elle vous les prouvera sous toutes les formes compatibles avec la politique de justice, de modération et de paix qu'elle a proclamée pour le monde.

Oui, depuis vos derniers désastres, depuis que l'épée a effacé de la carte des nations ces dernières protestations de votre existence, comme vestige et comme

germe d'une nation, la Pologne n'a pas été seulement le reproche, elle a été un remords vivant debout au milieu de l'Europe. La France ne vous doit pas seulement des vœux et des larmes, elle vous doit un appui moral et éventuel en retour de ce sang polonais que vous avez semé, pendant nos grandes guerres, sur tous les champs de bataille de l'Europe.

La France vous rendra ce qu'elle vous doit, soyez-en sûrs! et rapportez-vous-en au cœur de trente-six millions de Français! Seulement laissez à la France ce qui lui appartient exclusivement, l'heure, le moment, la forme dont la Providence déterminera le choix et la convenance, pour vous rendre, sans agression et sans effusion de sang humain, la place qui vous est due au soleil et dans le catalogue des peuples.

Vous connaissez les principes que le Gouvernement provisoire de la République a adoptés invariablement dans sa politique étrangère. Si vous ne les connaissez pas, les voici :

La République est républicaine sans doute ; elle le dit à haute voix au monde ; mais la République n'est en guerre ouverte ni sourde avec aucune des nations, avec aucun des gouvernements existants, tant que ces nations et ces gouvernements ne se déclarent pas eux-mêmes en guerre avec elle! Elle ne fera donc, elle ne permettra volontairement aucun acte d'agression et de violence contre les nations germaniques. Elles travaillent en ce moment à modifier d'elles-mêmes leur système intérieur de confédération et à créer l'unité et le droit des peuples qui ont une place

à leur revendiquer dans son sein. Il faudrait être insensé ou traître à la liberté du monde pour les troubler dans ce travail par des démonstrations de guerre et pour changer en hostilité, en susceptibilité ou en haine la tendance libératrice qui les pousse de cœur vers nous et vers vous!

Et quel moment nous demandez-vous de choisir pour ce contre-sens du droit, de la politique et de la liberté? Est-ce que le traité de Pilnitz se trame par hasard contre nous? Est-ce que la coalition des souverains absolus se noue et s'arme sur nos frontières et sur les nôtres? Non. Vous le voyez, chaque courrier nous apporte une acclamation victorieuse des peuples qui se scellent dans notre principe, et qui fortifient notre cause précisément parce que nous avons déclaré que ce principe était le respect du droit, des volontés, des formes de gouvernement, du territoire de tous les peuples! Les résultats extérieurs de la politique du Gouvernement provisoire sont-ils donc si mauvais, qu'il faille le contraindre violemment à en changer, et nous présenter sur les frontières de nos voisins la baïonnette à la main, au lieu de la liberté et de la paix à la main?

Non, cette politique à la fois ferme et pacifique réussit trop bien à la République pour que nous voulions la changer avant l'heure où les puissances la changeront elles-mêmes! Regardez la Belgique! regardez la Suisse! regardez l'Italie! regardez l'Allemagne méridionale tout entière! regardez Vienne! regardez Berlin! que vous faut-il de plus? Les pos-

sesseurs eux-mêmes de vos territoires vous ouvrent la route vers votre patrie et vous appellent à en reconstituer pacifiquement les premières assises! Ne soyez injustes ni envers Dieu, ni envers la République, ni envers nous! Les nations sympathiques de l'Allemagne, le roi de Prusse ouvrant les portes de ses citadelles à vos martyrs, les portes de la Pologne ouvertes, Cracovie affranchie, le grand-duché de Posen redevenu polonais, voilà les armes que nous vous avons données en un mois de politique!

Ne nous en demandez pas d'autres. Le Gouvernement provisoire ne se laissera pas changer sa politique dans la main par une nation étrangère, quelque sympathique qu'elle soit à nos cœurs. Nous aimons la Pologne, nous aimons l'Italie, nous aimons tous les peuples opprimés, mais nous aimons avant tout la France, et nous avons la responsabilité de ses destinées, et peut-être de celles de l'Europe en ce moment! Cette responsabilité, nous ne la remettrons à personne qu'à la nation elle-même! Fiez-vous à elle, fiez-vous à l'avenir, fiez-vous au passé de ces trente jours qui ont déjà donné à la cause de la démocratie française plus de terrain que trente batailles rangées, et ne troublez ni par les armes, ni par une agitation qui retomberait sur notre cause commune, l'œuvre que la Providence accomplit sans autres armes que les idées pour la régénération des peuples et pour la fraternité du genre humain!

Vous avez admirablement parlé comme Polonais. Quant à nous, notre devoir est de vous parler comme

Français. Les uns et les autres nous devons rester dans notre rôle respectif. Comme Polonais, vous devez être justement impatients de voler sur le sol de vos pères, et de répondre à l'appel qu'une partie de la Pologne déjà libre fait à ses généreux enfants. A ce sentiment, nous ne pouvons qu'applaudir, et fournir, comme vous le désirez, tous les moyens pacifiques qui aideront les Polonais à rentrer dans leur patrie et à se réjouir de son commencement d'indépendance à *Posen!*

Quant à nous, comme Français, nous n'avons pas seulement la Pologne à considérer; nous avons l'universalité de la politique européenne qui correspond à tous les horizons de la France et à tous les intérêts de la liberté dont la République française est la seconde, et, nous l'espérons, la plus glorieuse et la dernière explosion dans l'Europe. L'importance de ces intérêts, la gravité de ces résolutions, font que le Gouvernement provisoire de la République ne peut abdiquer entre les mains d'aucune nationalité partielle, d'aucun parti dans une nation, quelque sacrée que soit la cause de cette nation, la responsabilité et la liberté de ses résolutions.

Si la politique qui nous a été commandée sous la monarchie, vis-à-vis de la Pologne, n'est plus la politique qui nous est commandée sous la République, celle-ci a tenu au monde un langage auquel elle veut être fidèle; elle ne veut pas qu'aucun pouvoir sur la terre puisse lui dire : Vous avez des paroles ici, vous avez des actions là.

La République ne doit pas et ne veut pas avoir des actes en contradiction avec ses paroles : le respect de sa parole est à ce prix ; elle ne la décréditera jamais en y manquant. Qu'a-t-elle dit dans son manifeste aux puissances? Elle a dit en pensant à vous : Le jour où il nous paraîtrait que l'heure providentielle aurait sonné pour la résurrection d'une nationalité injustement effacée de la carte, nous volerions à son secours. Mais nous nous sommes justement réservé ce qui appartient à la France seule, l'appréciation de l'heure, du moment, de la justice, de la cause et des moyens par lesquels il nous conviendrait d'intervenir.

Eh bien, ces moyens, jusqu'ici nous les avons choisis et résolus pacifiques! Et voyez, et que la France et l'Europe elle-même voient si ces moyens pacifiques nous ont trompés ou vous ont trompés vous-mêmes?

En trente et un jours les résultats naturels et pacifiques de ce système de paix et de fraternité déclarés aux peuples et aux gouvernements ont valu à la cause de la France, de la liberté et de la Pologne elle-même plus que dix batailles et des flots de sang humain!

Vienne, Berlin, l'Italie, Milan, Gênes, l'Allemagne méridionale, Munich, toutes ces constitutions, toutes ces explosions spontanées, non provoquées, de l'âme des peuples, vos propres frontières enfin ouvertes à vos pas à travers les acclamations de l'Allemagne, qui se renouvelle dans ses formes sous l'inviolabilité dont nous entourons ses gouvernements et ses terri-

toires ! Voilà les pas qu'a faits la République, grâce à ce système de respect de la liberté du sol et du sang des hommes ! Nous ne reculerons pas dans un autre système ! Sachez-le bien, la voie droite nous conduit au but désintéressé que nous voulons atteindre mieux que les voies tortueuses de la diplomatie. Ne tentez pas de nous en faire dévier, même par le sentiment fraternel que nous vous portons. Il y a quelque chose qui contient et qui éclaire notre passion même pour la Pologne, c'est notre raison. Laissez-nous l'écouter dans la liberté complète de nos pensées, et sachez que ces pensées ne séparent pas les deux peuples dont le sang s'est si souvent mêlé sur les champs de bataille.

Notre sollicitude pour vous s'étendra, comme notre hospitalité, aussi loin que nos frontières ; nos regards vous suivront dans votre patrie. Emportez-y l'espérance de la régénération qui commence pour vous en Prusse même, où votre drapeau flotte à Berlin. La France ne demande d'autre prix à l'asile qu'elle vous a donné que l'amélioration de vos destinées nationales et le souvenir que vous emporterez du nom français.

N'oubliez pas que c'est à la République que vous devez le premier pas que vous allez faire vers votre patrie !

Réponse à une députation des enfants de Sarrelouis, accompagnés de plusieurs compagnons d'armes du maréchal Ney, demandant la nullité du jugement du 6 décembre 1815.

Nous ne sommes pas étonnés de voir les habitants de Sarrelouis s'unir à tous ces nobles et glorieux débris de la carrière du maréchal Ney, pour venir nous remercier de la réhabilitation partielle que nous avons été impatients de consacrer à sa mémoire. Notre patriotisme, vous le savez, n'a pas heureusement les mêmes limites que les nationalités ; il confond tous les peuples qui ont partagé nos combats et notre gloire en une seule et fraternelle nation, et ce n'est pas seulement le patriotisme, voyez ce qui se passe en Europe, la liberté elle-même ne connaît plus de frontières, il n'y a plus qu'une seule famille dans le genre humain.

Citoyens, quant à la réhabilitation que vous venez nous demander d'achever, je n'ai qu'un mot à dire : la plus heureuse de nos signatures, la plus digne du Gouvernement provisoire, ç'a été celle que nous avons été assez heureux de consacrer à ce monument qui est la pierre fondamentale de cette réhabilitation. Ne pouvant pas encore le réhabiliter dans la loi, parce que nous n'étions pas le pouvoir législatif, nous l'avons réhabilité dans la gloire...

Nous l'avons réhabilité dans la gloire, et, soyez-en certains, le nom que vous élevez si haut dans vos sentiments, le nom que nous avons élevé nous-mêmes le plus haut possible dans la considération, l'estime

et la mémoire de la patrie, ne redescendra jamais dans l'infamie dont vous l'avez tiré.

Nous serions bien ingrats, en effet, si nous avions hésité un jour à réhabiliter la mémoire du maréchal. Vous avez été témoins de sa glorieuse carrière, l'histoire en a consigné les titres pour la dernière postérité : il est défendu au patriotisme de l'oublier; car on peut dire qu'il a semé la gloire sur tous les champs de bataille de la patrie et dans tous les sillons de la nationalité.

A de pareils titres, il n'y avait à faire que ce que nous avons fait et ce que l'Assemblée nationale ne tardera pas à compléter.

Vous parliez tout à l'heure de l'assassinat juridique qui avait tenté de flétrir sa mémoire en attentant à une noble vie. Que ce souvenir serve à la génération présente. D'autres vous diraient de l'écarter, je vous dirai de l'élever le plus haut possible aux regards de ce généreux peuple, pour le prévenir contre les passions, contre la honte des réactions politiques. Que ce jugement que vous avez caractérisé, et que le rôle que je remplis m'empêche de caractériser, que ce jugement s'élève comme un phare pour éclairer l'avenir et prévenir à tout jamais le malheur des réactions.

J'étais bien jeune alors; je servais, comme vous serviez vous-mêmes, sous la monarchie, dans une cause qui paraissait opposée à celle du maréchal, et cependant, vous me le rappelez, oui, vous me rappelez ce jour comme si ce jour était hier. Je me souviens d'avoir ressenti à cette époque une douleur profonde,

et comme un pressentiment sinistre de la douleur nationale, de la honte et de la réparation qui devait s'accomplir depuis. Combien de fois ne me suis-je pas dit que les exécutions politiques portaient toujours inévitablement malheur au parti qui se les permettait, et qu'il arriverait un jour où l'on demanderait compte au nom de la République du sang versé si cruellement par la monarchie. Ah! je ne soupçonnais pas alors qu'un jour ce bonheur me serait réservé de présenter à la signature du Gouvernement provisoire l'acte de réhabilitation du maréchal Ney. J'en bénis le ciel, et je suis fier, ainsi que tous mes collègues, d'avoir été désigné par la Providence pour contre-signer ce sentiment populaire, pour effacer ce remords de la conscience du pays! Il ne manque plus qu'une épitaphe à la mémoire et au monument de ce grand soldat, et cette épitaphe vous la faites vous-mêmes en ce moment. Sa famille y gravera vos noms, vos paroles, vos larmes, et sa grande ombre sera vengée!

26 Mars.

Réponse à une députation des ouvriers des raffineries de Paris, offrant à la République une collecte prélevée sur leur salaire.

Citoyens, la plus belle et la plus douce fonction du Gouvernement provisoire, depuis quelques jours, c'est

d'être le premier témoin des vertus de ce peuple qui nous en apporte à chaque instant de nouveaux témoignages. Nous ne pouvons répondre avec des paroles aux sentiments que nous inspirent ces actions répétées, successives, ardentes de patriotisme, dont vous êtes vous-mêmes les intermédiaires et les organes en ce moment, ce concours des hommes de travail, cette solde du peuple pour sa liberté.

Voir ainsi l'homme qui vit du salaire du jour, l'apporter en concours à des idées, à un grand et magnifique système, à des institutions dont, au bout du compte, il n'aperçoit pour ainsi dire que la façade extérieure, mais dont les bienfaits qui lui sont destinés ne tombent pas encore sur lui; c'est là je le répète, un admirable spectacle. Je vous remercie, citoyens, au nom du Gouvernement provisoire, du travail auquel vous avez bien voulu vous condamner, et vous pouvez être sûrs que le Gouvernement provisoire en appréciera le mérite et en confiera la mémoire et la reconnaissance à la patrie.

Réponse à une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine apportant une offrande à la République.

Citoyens, les institutions conquises par un peuple ne sont solides et durables que quand ce peuple est préparé à les comprendre et à les soutenir. Les vertus

les plus nécessaires à toutes les classes d'une population de 35 millions d'hommes pour supporter des institutions véritablement républicaines sont, d'un côté, le courage pour les conquérir, de l'autre, la sagesse, la modération, l'esprit d'ordre, la véritable intelligence des rapports sociaux de tous les hommes entre eux.

Les manifestations semblables à la vôtre, qui se multiplient de jour en jour davantage, caractérisent, dans la France tout entière, dans toutes les intelligences comme dans toutes les professions, cet admirable esprit de sociabilité qui sera la base inébranlable des institutions républicaines que nous travaillons à organiser.

Recevez les remercîments du Gouvernement provisoire et le témoignage de son admiration pour le tribut patriotique que vous venez nous apporter.

Ce qu'il y aura un jour de plus glorieux pour la République, ce ne sera pas d'avoir été fondée par les gouttes de sang de quelques hommes, ce sera d'avoir été élargie et cimentée par ces tributs volontaires qui nous arrivent de toutes parts, qui font que chaque citoyen, chaque profession vient apporter le denier d'airain dans les fondements de la liberté.

Réponse à une députation des égoutiers de Paris offrant au Gouvernement le prix d'une journée de travail.

Citoyens, si on pouvait encore révoquer en doute

le principe d'égalité entre les professions, entre les classes, entre les hommes dont la société se compose, l'exemple que vous donnez en ce moment confondrait les plus incrédules. Il est impossible en effet de ne pas sentir que toutes les classes de la société ont élevé leur niveau à la hauteur de la plus grande générosité patriotique, à la hauteur de cette République que nous avons fondée en trois jours, mais que nous avons fondée à son heure, et non pas prématurément, comme on l'a dit, puisque toutes les professions, toutes les classes, toutes les fortunes se dévouent avec une si admirable unanimité à sa fondation et à son soutien.

Recevez les témoignages de notre reconnaissance et de notre profonde admiration.

La République ne sera jamais ingrate pour vous, qui la soutenez par votre générosité, après l'avoir fondée par votre courage.

27 Mars.

Réponse à la députation de l'association nationale italienne.

Citoyens de l'association nationale pour la régénération de l'Italie, citoyens, je pense, de toutes les régions de l'Italie...

C'est pour moi un des plus beaux jours des jours de cette République naissante ; c'est pour moi une

des plus glorieuses fonctions qu'ait pu me conférer le Gouvernement provisoire de la République, que celle de recevoir l'adhésion que vous voulez bien apporter en ce moment à ses principes et à ses actes.

Et moi aussi, j'ose le dire, et moi aussi, je suis un enfant, un enfant d'adoption de votre chère Italie...

J'ose le dire, et je le répète avec gloire comme avec amour, je suis un enfant adoptif de ce grand pays.

Votre soleil a échauffé ma jeunesse et presque mon enfance. Votre génie a coloré ma pâle imagination; votre liberté, votre indépendance, ce jour que je vois enfin surgir aujourd'hui, a été, pour moi, votre ami, comme pour vous, le plus beau rêve de mon âge mûr.

Vous devez sentir par ces paroles combien je sens délicieusement l'honneur d'être appelé par la Providence à voir réaliser ici par le contact de ces deux grandes nationalités qui n'ont plus à se combattre, qui n'ont plus qu'à s'aimer, à se fortifier, à se défendre l'une l'autre, de voir se réaliser ce rêve des âmes patriotiques, qui va devenir, avant peu de mois, je n'en doute pas, la plus inattendue de toutes les réalités.

La République, comme vous le pensez bien, n'a pas déplacé mon cœur pour l'Italie; je l'appelais il y a peu de temps à la tribune, non pas la reine des nations, mais la reine des races humaines.

Elle n'a qu'à reprendre sa place, et l'univers reconnaîtra cette royauté intellectuelle du génie italien sur

ce coin de terre qu'elle a consacré dans d'autres siècles.

Le Gouvernement provisoire ne s'étonnera pas de la démarche que les Italiens réunis en si grand nombre autour de ce palais du peuple font aujourd'hui. Votre cause est la nôtre, et vos titres à cette cause, vous les avez admirablement énumérés tout à l'heure; vos titres, ils n'ont pas besoin d'être rappelés au genre humain; ils sont écrits en caractères ineffaçables par vos magnifiques débris, par vos impérissables monuments sur votre sol; ils sont restés écrits aussi éternellement dans vos âmes, et c'est pourquoi il n'a été permis à aucune tyrannie de les effacer s'ils viennent à revivre d'eux-mêmes si légitimement dans l'avenir!

Parmi ces titres, vous avez cité tout à l'heure le plus glorieux peut-être, le plus impérissable de tous, ce sont les noms de ces grands génies qui ont illustré dans tous les temps la terre d'Italie; tant que ces titres des nations n'ont pas été contre-signés, pour ainsi dire, par des noms immortels, ils n'ont pas le sceau du temps, ils ne sont pas gravés assez profonds, assez éclatants dans l'histoire! C'est la gloire des grands hommes qui constitue la nationalité des peuples.

Parmi ces noms glorieux que vous venez de citer, il y en a un seul que je vous reproche d'avoir rappelé, à cause de la signification qui s'attache communément à ce nom de Machiavel. Effacez désormais ce nom de vos titres de gloire, substituez-lui le nom plus pur de Washington; voilà le nom qu'il faut aujour-

d'hui proclamer, c'est le nom de la liberté moderne. Ce n'est plus le nom d'un politique, ce n'est plus le nom d'un conquérant qu'il faut au monde, c'est le nom de l'homme le plus désintéressé, le plus dévoué au peuple. Voilà l'homme qu'il faut à la liberté. Un Washington européen, voilà le besoin du siècle : le peuple, la paix, la liberté !

Je n'entrerai, vous le sentez bien, avec vous dans aucuns détails sur les diverses questions politiques que votre réunion nationale doit débattre dans la plénitude de son libre arbitre, et à l'abri de toute influence internationale. Nous avons proclamé le dogme du respect des nationalités, des gouvernements et des peuples ; nous ne démentirons jamais ce dogme aussi respectueux pour les peuples et pour les gouvernants que pour nous-mêmes.

L'indépendance des nations dans le choix du régime intérieur qui leur convient, c'est le drapeau de la République française. Nous voulons qu'il flotte des deux côtés des Alpes, des deux côtés des Pyrénées, des deux côtés du Rhin ! Ni crainte, ni complaisance, ni sentiment même de prédilection, ne nous fera démentir ce principe. Il est celui de la dignité des peuples et de la sécurité des gouvernants dans leurs rapports avec nous !

Mais je me reproche de vous entretenir si longtemps. Il faut me le pardonner, car je me sens un frère dans tous les fils de la famille italienne. Ce sont des adieux, sans doute, que je vous fais au nom de la France ! Vous entendez d'ici vos frères de Naples, de Tu-

rin, de Rome, de Florence, de Gênes, qui vous appellent ! Vous allez sans doute les rejoindre et les fortifier bientôt de votre concours dans cette œuvre pacifique et déjà accomplie, je l'espère, des constitutions nouvelles de toute nature que la diversité des États de l'Italie fait surgir des mœurs, des besoins, des intérêts, des formes de ses différents gouvernements !

Eh bien ! puisque la France et l'Italie ne font qu'un seul nom dans nos sentiments communs pour sa régénération libérale, allez dire à l'Italie qu'elle a des enfants aussi de ce côté des Alpes ! Allez lui dire que si elle était attaquée dans son sol ou dans son âme, dans ses limites ou dans ses libertés, que si vos bras ne suffisaient pas à la défendre, ce ne sont plus des vœux seulement, c'est l'épée de la France que nous lui offririons pour la préserver de tout envahissement !

Et ne vous inquiétez pas, ne vous humiliez pas de ce mot, citoyens de l'Italie libre ! Le temps a éclairé la France et lui a donné en raison, en sagesse, en modération, ce qu'elle eut autrefois en impatience de gloire et en soif de conquêtes. Nous ne voulons plus de conquêtes qu'avec vous et pour vous ! les conquêtes pacifiques de l'esprit humain. Nous n'avons plus d'ambition que pour les idées. Nous sommes assez raisonnables et assez généreux sous la République d'aujourd'hui pour nous corriger même d'un vain amour de gloire ! Notre amour pour l'Italie est désintéressé, et nous n'avons que l'ambition de la voir aussi impérissable et aussi grande que le sol qu'elle a éternisé de son nom.

2 Avril.

Réponse à la députation des Espagnols résidant à Paris, offrant à la République l'ancien drapeau des démocrates espagnols.

Il y a longtemps qu'on a dit : Il n'y a plus de Pyrénées, et votre démarche sympathique prouve bien que cette vérité reste inscrite dans le cœur des Espagnols comme elle vit toujours dans le cœur des Français. Mais, lorsque cette vérité est émanée de la bouche d'un roi, elle ne se rapportait qu'à des intérêts de territoire et de dynastie. Combien n'a-t-elle pas plus de force aujourd'hui qu'elle n'exprime que le rayonnement de la pensée entre les peuples! Devant elle, les montagnes s'applanissent, les fleuves se comblent, les mers disparaissent : la fraternité humaine ne connaît plus d'obstacles à l'union féconde qu'elle consacre. Rien n'atteste mieux cette fraternité que la démarche que vous venez de faire aujourd'hui auprès du Gouvernement de la République française.

Naguère la France et l'Espagne se combattaient pour des intérêts égoïstes; et le sang de leurs enfants rougissait le sol des deux pays. Votre présence ici prouve que ces luttes sont oubliées et ont fait place à un sentiment de noble rivalité pour tout ce qui concerne la liberté et la civilisation.

Ces germes féconds, la France les a donnés au

monde, et vous les avez noblement développés sur votre sol, où le sentiment de la liberté était depuis longtemps répandu dans les veines et dans les institutions. Espérons que désormais les deux nations vivront en paix : tout les y convie, l'accord des idées et des intérêts. Quant au désir que vous exprimez que la France sympathise avec vos sentiments d'affranchissement, vous ne doutez pas que l'esprit de liberté qu'elle a si énergiquement déployé, il y a un mois, ne s'applique à tout ce qui porte dans son cœur le même sentiment. Mais la France n'impose à personne ni ses désirs ni ses intérêts; elle laisse se développer librement les germes qu'elle a semés. C'est aux nations à réaliser dans leur sein ce qu'elles peuvent porter. La nation espagnole, si grande, si généreuse, si noble, ne sera pas la dernière à marcher dans cette voie : nous la suivrons avec intérêt dans ce développement, et nous désirons vivement la voir puissante, heureuse et libre.

3 Avril.

Réponse à une députation des citoyens irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, demandant la sympathie de la France pour l'indépendance de l'Irlande.

Citoyens de l'Irlande, de Dublin, de Manchester et de Liverpool !

S'il nous fallait une autre preuve de l'influence pa-

citique de la proclamation du grand principe démocratique, ce christianisme nouveau éclatant à l'heure opportune et séparant le monde, comme autrefois, en monde païen et en monde chrétien, nous la trouverions, cette preuve de l'action toute-puissante d'une idée, dans ces visites que les nations ou les fractions de nations viennent rendre spontanément ici à la France républicaine et à son principe!

Nous ne sommes pas étonnés d'y voir aujourd'hui une partie de l'Irlande. L'Irlande sait combien ses destinées, ses souffrances et ses progrès successifs en liberté religieuse, en unité et en égalité constitutionnelle avec les autres parties du royaume-uni ont ému de tout temps le cœur de l'Europe! Nous le disions, il y a peu de jours, à une autre députation de vos concitoyens, nous le dirons à tous les enfants de cette glorieuse île *d'Erin* qui, par le génie naturel de ses habitants, comme par les péripéties de son histoire, est à la fois la poésie et l'héroïsme des nations du Nord.

Sachez donc bien que vous trouvez en France, sous la République, tous les sentiments que vous lui apportez! Dites à vos concitoyens que le nom de l'Irlande et le nom de la liberté courageusement défendue contre le privilége est un même nom pour tout citoyen français! Dites-leur que cette réciprocité qu'ils invoquent, que cette hospitalité dont ils se souviennent, la République sera glorieuse de s'en souvenir et de les pratiquer toujours avec les Irlandais; dites-leur surtout que la République française

n'est pas et ne sera pas une république aristocratique, où la liberté masque le privilége, mais une république embrassant le peuple tout entier dans les mêmes droits et dans les mêmes bienfaits.

Quant à d'autres encouragements, il ne serait pas convenable à nous de vous les donner, à vous de les recevoir. Je l'ai déjà dit à propos de la Suisse, à propos de l'Allemagne, à propos de la Belgique et de l'Italie. Je le répète à propos de toute nation qui a des débats intérieurs à vider avec elle-même ou avec son gouvernement. Quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main. Nous ne sommes d'aucun parti en Irlande ou ailleurs, que du parti de la justice, de la liberté et du bonheur des peuples! aucun autre rôle ne nous serait acceptable, en temps de paix, dans les intérêts et dans les passions des nations étrangères! la France veut se réserver libre pour tous les droits.

Nous sommes en paix et nous désirons rester en bons rapports d'égalité, non avec telle ou telle partie de la Grande-Bretagne, mais avec la Grande-Bretagne tout entière! Nous croyons cette paix utile et honorable non-seulement pour la Grande-Bretagne et la République française, mais pour le genre humain! nous ne ferons aucun acte, nous ne dirons aucune parole, nous n'adresserons aucune insinuation en contradiction avec les principes d'inviolabilité réciproque des peuples, que nous avons proclamés et dont le continent recueille déjà les fruits! La monar-

chie déchue avait des traités et des diplomates ! nous avons des peuples pour diplomates et des sympathies pour traités ! nous serions insensés de changer une telle diplomatie au grand jour contre des alliances sourdes et partielles avec les partis même les plus légitimes dans les pays qui nous environnent ! nous n'avons qualité ni pour les juger ni pour les préférer les uns aux autres. En nous déclarant amis de ceux-ci, nous nous déclarerions ennemis de ceux-là. Nous ne voulons être ennemis d'aucun de vos compatriotes, nous voulons faire tomber au contraire, par la loyauté de la parole républicaine, les préventions et les préjugés qui existeraient entre nos voisins et nous.

Cette conduite nous est inspirée, quelque pénible qu'elle soit, par le droit des gens autant que par nos souvenirs historiques.

Savez-vous ce qui a le plus irrité et le plus désaffectionné la France de l'Angleterre dans la dernière république ? C'est la guerre civile reconnue soldée et servie par M. Pitt dans une partie de notre territoire. Ce sont ces encouragements et ces armes données à des Français héroïques aussi comme vous, mais à des Français combattant d'autres Français ! Ce n'était pas là la guerre loyale ! c'était la propagande royaliste faite avec le sang français contre la République ! Cette conduite n'est pas encore, malgré nos efforts, tout à fait effacée de la mémoire de la nation. Eh bien ! cette cause de ressentiment entre la Grande-Bretagne et nous, nous ne la renouvellerons pas en l'imitant jamais ! Nous recevons avec reconnaissance

les témoignages d'amitié des différentes nationalités qui forment le grand faisceau britannique! Nous faisons des vœux pour que la justice fonde et resserre l'unité des peuples, pour que l'égalité en soit de plus en plus la base; mais en proclamant avec vous, avec elle et avec tous, le saint dogme de la fraternité, nous ne ferons que des actes fraternels, comme nos principes et comme nos sentiments pour tous les Irlandais.

Réponse à une députation des blessés de Février réclamant contre la lenteur apportée dans la distribution des secours et demandant la fondation d'un hôtel des invalides civils, dans un des châteaux ci-devant royaux.

Les blessés de Février ne pouvaient pas emprunter des paroles plus loyales et en même temps plus éloquentes que celles que vous venez de prononcer en leur nom. Elles m'ont profondément ému. En vous écoutant, j'ai compris qu'il y avait ici deux questions. Il y a d'abord une question non pas de munificence, mais de justice et de devoir public pour le Gouvernement provisoire : ceux qui ont eu la gloire et le bonheur de sceller de leur sang les fondations de la République, qui sont les monuments vivants de cette régénération dont vous parlez en si beaux termes, doivent être, dès aujourd'hui, et toujours, pour l'honneur de la République et pour l'affermissement de ses

institutions, la pensée présente, et non pas la pensée morte, mais la pensée active de la République.

La seconde question que vous avez touchée est celle que j'appellerai une question purement administrative.

En quittant cette enceinte, je vais me rendre auprès de mes collègues, et je leur porterai les sentiments et les pensées que vous nous avez apportés vous-mêmes.

Les secours pour les blessés de Février sont surabondants ; nous avons tout de suite décrété des sommes considérables, nous ne nous sommes pas bornés là ; et moi-même, qui me trouve par hasard dans ce moment chargé de l'honneur de vous recevoir, j'ai employé une partie de ma journée à récolter de nouveaux subsides volontaires de la nation en faveur des blessés de Février.

Le trésor ne sera jamais vide pour eux ; et les secours que la reconnaissance individuelle des citoyens de Paris et des départements viendra nous apporter, seront plus que suffisants pour indemniser non-seulement nos malheureux frères des souffrances qu'ils ont subies, mais pour venir au secours de leurs familles. Il ne s'agit que de trouver le moyen de distribuer ces secours avec équité ; car je dois vous déclarer que vous n'êtes pas les premiers qui vous occupez des blessés de Février ; il se forme en dehors de vous une foule de commissions qui s'intitulent *Commissions de blessés*, et qui viennent réclamer des secours pour eux, et quand nous leur demandons leurs titres, elles disparaissent. Il y a là, vous le sentez, un danger ; ce qu'on

donnerait aux faux blessés de Février ou à des hommes qui usurpent la fonction de les représenter, serait perdu.

Je verrais avec bonheur que des hommes honorables comme vous vinssent s'adjoindre à la commission nationale ; vous devriez choisir parmi vous un certain nombre de citoyens connus par leur désintéressement, vous adjoindre quelques médecins qui pussent constater les blessures, et, en apportant ainsi le concours de vos lumières et de vos renseignements, assurer l'équité des distributions. Voilà la prière que je vous adresse au nom du Gouvernement provisoire. Assurez de sa part les blessés de Février qu'ils ont été, qu'ils sont et qu'ils seront toujours la première pensée de la République.

Nous avons considéré que le signe, le drapeau du Gouvernement, c'étaient les Tuileries ; que l'Assemblée nationale aurait besoin de quitter la salle trop étroite de l'ancienne Chambre des députés, dont les souvenirs d'ailleurs ne sont pas en rapport avec la liberté.

Nous avons donc pensé qu'il fallait restituer les Tuileries à leur destination politique, et en faire le monument de la République, le siége du Gouvernement et de ses délibérations, mais qu'il fallait en même temps accomplir une promesse faite et qui doit être loyalement tenue, de l'établissement des invalides civils. Il nous a paru que le château de Meudon était, par son isolement et sa salubrité, parfaitement convenable pour recevoir cette destination.

Quant aux sentiments du Gouvernement provisoire, les lumières et le temps peuvent quelquefois lui manquer, mais soyez assurés que le cœur ne lui manquera jamais.

16 Avril.

Réponse à une députation des élèves de l'Ecole polytechnique offrant leur concours au Gouvernement provisoire.

On avait rêvé, dit-on, d'attaquer le Gouvernement provisoire; on avait proclamé en sa place un comité de salut public; on voulait le scinder et jeter l'anarchie dans son sein ainsi que dans l'opinion du pays. Nous ne doutions pas qu'au premier bruit d'un semblable attentat tous les bons citoyens ne se réunissent pour les défendre. Votre seule présence, votre seule démarche est une manifestation bien honorable pour nous, et plus que suffisante pour l'ordre et le gouvernement! Elle sera inutile au reste dans un autre but, grâce à la presque unanimité de la population, qui se range autour du Gouvernement provisoire, afin de lui prêter force et appui jusqu'au moment où il pourra remettre ses pouvoirs entre les mains de l'Assemblée nationale.

Nous vous prions, citoyens, de rester aujourd'hui usqu'à la fin de la journée, et demain, si cela était

nécessaire, à la disposition du Gouvernement provisoire. Nous n'aurons, nous, pas besoin de vous; mais nous sommes heureux de vous donner, dans cette circonstance, la place d'honneur que vous avez si bien méritée parmi nous.

Réponse à une députation des tailleurs de pierre apportant au Gouvernement provisoire l'assurance de leur dévouement.

Le seul aspect de la force publique, le dévouement général qui s'attache au Gouvernement provisoire, sera sa plus grande force et suffira pour prévenir toutes les tentatives de perturbation. Recevez les remercîments de la République. Répandez-vous parmi les groupes, et dites partout que l'anarchie peut tout compromettre, propriété, famille, industrie. Il faut que tous les citoyens courageux comme vous se serrent autour du Gouvernement provisoire, qui lui-même couvre en ce moment de son corps tous les citoyens.

Prenez la devise de la journée, la devise du Gouvernement provisoire lui-même indivisiblement uni pour la défense de la République. Cette devise, c'est le cri de l'unanimité : *Vive le Gouvernement provisoire tout entier !*

Réponse à une deputation des carriers de Paris et de la banlieue, venant, au nombre de 8,000, faire une manifestation en faveur du Gouvernement provisoire.

Citoyens, nous n'avions pas besoin d'une manifestation pareille ; mais, puisqu'elle s'est faite avec tant d'élan, nous l'acceptons. Il fallait rassurer Paris, montrer que les perturbateurs trouveraient au besoin même dans la population, un courageux dévouement à la République.

Cette journée n'est pas une journée de bataille pour nous, c'est un triomphe avant la bataille ; grâce à la sagesse de la masse du peuple et à son énergie, il n'y aura pas de bataille, il n'y aura pas de sang versé. Mais la démonstration que vous faites, jointe à celle de la garde nationale, est la plus belle victoire que vous puissiez remporter, car c'est une victoire de la fraternité. Elle prouvera en même temps aux malveillants qu'il n'y a rien à faire contre le sentiment d'ordre et de gouvernement patriotique qui appartient essentiellement à la France ; la France se presse autour du Gouvernement pour l'empêcher d'être ébranlé par aucun parti, par aucune scission.

Allez remercier tous vos camarades, et dites-leur que nous comptons sur eux ; ils peuvent compter sur nous. Dites-leur que nous sommes tous dévoués à la République à la vie, à la mort, et aux doctrines démocratiques, dans toute la largeur d'un mot qui embrasse le peuple tout entier.

Je vous prie, au nom du Gouvernement provisoire, de rester dans la magnifique disposition où vous êtes, de ne faire aucune espèce d'acte offensif, de manifestation contre personne ; mais de répandre dans la capitale, et de là dans le pays, le sentiment d'invincible sécurité qui vous anime, et qui consolidera la République en rétablissant la confiance dans l'unité de tous les membres du Gouvernement, qui se sont dévoués à sa fondation et à son salut.

Réponse à une députation de Lyonnais offrant au Gouvernement provisoire son concours et son appui.

Citoyens de Lyon, il n'y a pas de population en France qui se connaisse mieux en vraie liberté que celle de Lyon, qui a su la conquérir et la défendre si glorieusement à une autre époque. Si le Gouvernement avait couru l'ombre d'un danger, il se serait confié à votre patriotisme, qui nous est connu.

Nous savons qu'au premier symptôme du péril public, d'un péril impossible (car en face d'une unanimité si belle, il n'y a pas de péril possible pour un gouvernement, il n'y a pas de péril pour un pays), nous aurions pu compter sur vous ; c'est grâce à ces manifestations spontanées, pour ainsi dire individuelles, qui font de chaque citoyen de Paris un soldat de la République et de l'ordre à la fois, c'est grâce

à ce concours que vous et vos camarades vous êtes venus nous offrir aujourd'hui contre les bruits des événements qui menaçaient Paris, que ce danger, comme vous le voyez, a disparu, et que ce jour, qui pouvait être un jour de combat; est devenu un jour de triomphe et du plus beau des triomphes, puisqu'il ne coûtera ni une douleur ni une goutte de sang à aucun des citoyens français.

Ce sont là les seuls triomphes que veut le Gouvernement provisoire; c'est un gouvernement qui, sur le piédestal des barricades, a élevé la statue de la liberté nouvelle, de la liberté désarmée, pacifique, protectrice, pour tous ses enfants, et surtout pour les plus faibles et les plus déshérités. Il gémirait profondément, s'il était forcé de s'armer, non pas pour lui-même : il s'est abandonné lui-même, dès le premier jour, à l'amour et à la protection des citoyens; cette liberté, dites-le bien à vos amis des départements, cette République que nous voulons défendre avec vous, ce n'est pas seulement la République de la capitale, c'est la République de la France tout entière! c'est la République de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Lille, de toutes les villes, de tous les villages de la patrie!

Que l'unité de Paris, du peuple, de la garde nationale, de l'armée, soit le symbole de l'unité de la République et de l'indivisibilité de tous les membres dont le Gouvernement se composait hier et se composera demain.

Nous n'avons que ce drapeau à vous donner au-

jourd'hui comme toujours, la fraternité de toutes les professions entre elles et la fraternité cordiale et indissoluble jusqu'à l'Assemblée nationale des hommes qui défendent d'un même cœur les droits et les intérêts de leurs concitoyens.

Réponse au citoyen Châteaurenaud apportant au Gouvernement provisoire l'expression du dévouement des gardes nationaux sédentaires et mobiles réunis dans la cour de l'hôtel de ville.

On avait annoncé aujourd'hui au Gouvernement provisoire un jour de danger pour la République; nous étions sûrs d'avance que ce jour de danger serait un jour de triomphe pour la patrie et pour tous ses enfants. Je sais, par une expérience récente, et je puis le reconnaître au visage de plusieurs d'entre vous, à l'énergie à la fois intrépide et modérée qui forme le fond du cœur des citoyens armés de la capitale, que nous n'en aurions pas besoin; la France, qui se résume momentanément dans le Gouvernement, n'a pas besoin d'une autre garde, d'une autre armée, que de cette armée civile, volontaire, spontanée, qui se forme d'elle-même, non pas au premier coup de tambour, car vous étiez armés avant le rappel, mais qui se forme d'elle-même à la première rumeur du danger pour la patrie et pour l'ordre public.

Citoyens, le Gouvernement provisoire tout entier doit être aujourd'hui le mot d'ordre de la population armée et désarmée de Paris, car c'est contre l'intégrité, contre l'indivisibilité du Gouvernement provisoire que le mouvement contre lequel vous êtes venus nous former un rempart de vos poitrines avait, dit-on, été conçu. On espérait, au moyen de ces divisions suscitées entre nous, diviser la patrie comme le Gouvernement provisoire. Aucune division possible n'existe entre ses membres. Si quelques différences d'opinions, comme il s'en trouve naturellement dans les grands conseils d'un pays, peuvent s'y rencontrer en administration, l'unité existe dans le patriotisme, l'unité existe dans le même amour de la République, dans le même dévouement qui les anime envers Paris et la France !

Cette union est le symbole de celle de tous les citoyens !

Permettez-moi de vous offrir, non pas en mon nom, mais au nom de l'unanimité de mes collègues, les remercîments, profondément sentis, nos pas du Gouvernement provisoire, mais de la France tout entière, pour qui ce jour eût été un jour de calamité et de guerre civile, si le Gouvernement s'était divisé, et qui, grâce à votre énergie, sera pour elle le jour du triomphe définitif et pacifique de nos nouvelles institutions, que nous voulons remettre inviolées et entières à l'Assemblée nationale, qui sera l'unité suprême de la patrie. *Vive la République !*

Citoyens, encore un mot.

A l'époque de la première République, il y eut un mot fatal qui perdit tout et qui conduisit les meilleurs citoyens à s'entre-déchirer en se méconnaissant les uns les autres! Ce mot, c'était la défiance! Et cependant elle était expliquée alors par la situation de la patrie menacée par une coalition au dehors et par les ennemis qu'elle avait au dedans.

Aujourd'hui que la seule proclamation de nos principes de démocratie fraternelle et de respect aux nationalités a ouvert dans toute l'Europe l'horizon de la France, et a fait tomber les peuples dans notre amitié au lieu de tomber dans notre sang; aujourd'hui que la République est acceptée partout sans opposition à l'intérieur et promet à tous propriété, sécurité, liberté, il n'y a qu'un seul mot qui correspond à cette situation, et ce mot c'est la confiance. Inscrivez ce mot sur vos drapeaux et dans vos cœurs! Que ce soit le mot d'ordre entre tous les citoyens et entre toutes les parties de l'empire, et la République est sauvée.

Le Gouvernement provisoire vous en donne l'exemple dans la confiance méritée que chacun de nous porte à ses collègues et qu'il reçoit à son tour! Il en donne aujourd'hui la preuve en refusant à tout prix de se désunir, de se séparer d'aucun des membres qui font sa force dans son unité! L'indivisibilité du Gouvernement provisoire doit être ainsi la conquête civique de cette magnifique et unanime manifestation. Paris et les départements, rassurés sur sa force et sur l'attachement que vous lui portez, s'uniront comme nous et comme vous pour le salut de la République, et remet-

tront intact à l'Assemblée nationale le dépôt de la patrie que le peuple du 24 février a remis en ses mains.

Cette confiance que je vous recommande, citoyens, c'est le mot, c'est le sentiment que j'ai entendu sortir les jours du combat ici même, sur cet escalier, dans ces cours, de la bouche des blessés du combat héroïque du peuple ! Oui, je l'ai entendu sortir de la bouche de ceux qui expiraient ici pour la République, et qui semblaient vouloir nous léguer ainsi dans cette recommandation suprême le mot sauveur de la République nouvelle et de la patrie.

23 Avril.

Réponse à une adresse de la Société d'Economie politique protestant contre la mesure qui raye cette science du programme de l'enseignement supérieur.

Messieurs, je ne puis me persuader que les intentions si éclairées et si larges de mon excellent collègue et ami M. Carnot, aient été bien comprises par la Société des économistes. Il ne saurait entrer dans la pensée d'un Gouvernement fondé sur le travail et l'intelligence, d'imiter des époques d'intolérance, de nier à une science naissante son droit d'éclairer les esprits et les intérêts, et de mettre le pied du pouvoir

sur aucun germe de vérité pour l'écraser : non ; je suis sûr, au contraire, que l'intention du ministre a été de multiplier sous d'autres formes l'enseignement de cette science, qui n'est plus seulement une science spéculative, mais qui doit devenir, selon moi, une science administrative. Mais cette science, citoyens, ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse. La République démocratique doit et veut lui donner un autre caractère. Elle veut en faire la science de la fraternité, la science par les procédés de laquelle non-seulement le travail et ses fruits seront accrus, mais par laquelle une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle de la richesse s'accomplira entre le peuple tout entier. L'ancienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches ; la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier.

Entre les théories qui se présentent pour atteindre ce but, il y en a de fausses, il y en a de douteuses, il y en a de vraies ; c'est à vous de précéder le Gouvernement pour l'éclairer dans le choix des moyens pratiques d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des industriels, des propriétaires, sans attenter surtout à la liberté des capitaux qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance.

Concilier la propriété, ce fondement de la famille, cette source de la population, cette émulation de l'agriculture, avec la liberté du travail, l'accroissement des salaires, voilà le problème ; tout autre est

mal posé ; c'est une subversion au lieu d'une amélioration. La République n'est pas née pour détruire, mais pour améliorer les conditions du travail et de la propriété.

Ce problème, étudiez-vous à le résoudre dans l'esprit de la République nouvelle et régulière que la France veut et qu'elle aura, et n'oubliez pas que, pour le résoudre, il faut écrire au-dessus de toutes nos théories un principe divin qui les consacre : Dieu, le peuple et la fraternité.

26 Avril.

Réponse au ministre des Etats-Unis présentant les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine.

Citoyen ministre,

Le Gouvernement provisoire m'a chargé de le représenter en ce moment pour recevoir de vos mains le premier acte de reconnaissance officielle de la République française. La France avait reconnu, la première, l'indépendance de la République américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier. Par un juste retour de la Pro-

vidence, il appartenait à la République américaine de reconnaître la première la nouvelle République française, et d'apposer, pour ainsi dire, sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. Cette signature, monsieur le ministre, portera bonheur à la République. Malgré les agitations et les embarras inséparables d'une pareille crise, de la chute d'une forme de gouvernement, de la création d'institutions toutes différentes, d'un si grand déplacement d'hommes et de choses, dites-le à vos concitoyens, tout nous donne l'assurance que leurs vœux pour la France seront accomplis, et que la République sortira grande et forte de nos faibles mains pour passer plus grande et plus forte encore entre les mains de la nation tout entière. Ce qui nous donne cette confiance, monsieur le ministre, c'est que le peuple français est mûr désormais pour ses institutions. Ce qui n'était, il y a cinquante-cinq ans, que l'idée des hommes supérieurs de la nation a passé dans les idées et dans les mœurs du peuple tout entier, sans exception. La République qu'il veut aujourd'hui, c'est celle que vous avez fondée vous-mêmes : c'est une république progressive, mais conservatrice des droits, de la propriété, des industries, du commerce, de la probité, de la liberté, du sentiment moral et religieux des citoyens ; c'est une république dont le premier cri a été un cri de générosité, de fraternité, qui a brisé dans sa propre main l'arme des vengeances et des réactions politiques, qui a proclamé la paix, et qui, au lieu d'inscrire sur sa bannière des

mots funestes d'expropriation et de proscription, y a inscrit l'abolition de la peine de mort et la fraternité des peuples.

Ces principes adoptés, nous l'espérons, par l'Assemblée nationale, affermis par une force publique invincible, dont chaque citoyen s'est fait, comme vous l'avez vu, le soldat volontaire, concentrés dans une forte unité représentative du Gouvernement, feront de la République française la glorieuse sœur de la République américaine, et l'on pourra dire du peuple français et du peuple américain ce que l'on disait jadis d'un homme cher à nos deux pays, la République des deux mondes.

Quant aux sentiments que le peuple français renvoie avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des États-Unis, je vous les exprimerai en un seul mot, citoyen ministre : tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette.

6 Mai.

Rapport général sur la situation de la France présenté à l'Assemblée nationale au nom de M. Dupont (de l'Eure), président du Gouvernement provisoire.

Citoyens représentants du peuple,

Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre

souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la révolution nous avait provisoirement confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février. Le peuple a renversé le trône ; il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier, par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser pour arriver en ordre et sans anarchie à son règne unanime et définitif. Notre première pensée a été d'abréger cet interrègne, en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule réside le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant d'elle-même, nous ne proclamâmes pas la République. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Notre première pensée, comme le premier besoin du pays, après la proclamation de la République, fut le rétablissement de l'ordre et de la sécurité dans Paris. Dans cette œuvre, qui eût été plus difficile et plus méritoire dans un autre temps et dans un autre pays, nous fûmes aidés par le concours des citoyens. Pen-

dant qu'il tenait encore d'une main le fusil dont il venait de foudroyer la royauté, ce peuple magnanime relevait de l'autre main les vaincus et les blessés du parti contraire, il protégeait la vie et la propriété des habitants, il préservait les monuments publics. Chaque citoyen, à Paris, était à la fois soldat de la liberté et magistrat volontaire de l'ordre. L'histoire a enregistré les innombrables actes d'héroïsme, de probité, de désintéressement, qui ont caractérisé ces premières journées de la République. Jusqu'ici on avait quelquefois flatté le peuple en lui parlant de ses vertus. La postérité, qui ne flatte pas, trouvera toutes les expressions au-dessous de la dignité du peuple de Paris.

Ce fut lui qui nous inspira le premier décret destiné à donner sa vraie signification à sa victoire, le décret d'abolition de la peine de mort en matière politique. Il l'inspira, il l'adopta et la signa par une acclamation de deux cent mille voix sur la place et sur les quais de l'hôtel de ville. Pas un cri de colère ne protesta. La France et l'Europe comprirent que Dieu avait ses inspirations dans la foule, et qu'une révolution inaugurée par la grandeur d'âme serait pure comme une idée, magnanime comme un sentiment, sainte comme une vertu.

Le drapeau rouge, présenté un moment, non comme un symbole de menaces ou de désordre, mais comme un drapeau momentané de victoire, fut écarté par les combattants eux-mêmes pour couvrir la République de ce drapeau tricolore qui avait ombragé son berceau

et promené la gloire de nos armées sur tous les continents et sur toutes les mers.

Après avoir établi l'autorité du Gouvernement dans Paris, il fallait faire reconnaître la République dans les départements, dans les colonies, l'Algérie, dans l'armée ; des nouvelles télégraphiques et des courriers y suffirent. La France, les colonies, les armées, reconnurent leur propre pensée dans la pensée de la République ; il n'y eut résistance ni d'une main, ni d'une voix, ni d'un cœur libre en France à l'installation du gouvernement nouveau.

Notre seconde pensée fut pour le dehors. L'Europe indécise attendait le premier mot de la France : ce premier mot fut l'abolition de fait et de droit des traités réactionnaires de 1815, la liberté rendue à notre politique extérieure, la déclaration de paix aux territoires, de sympathie aux peuples, de justice, de loyauté et de modération aux gouvernements. La France, dans ce manifeste, désarma son ambition, mais ne se désarma pas de ses idées. Elle laissa briller son principe; ce fut toute sa guerre. Le rapport particulier du ministre des affaires étrangères vous dira ce que ce système de la diplomatie au grand jour a produit, et ce qu'il doit produire de légitime et de grand pour les influences de la France.

Cette politique commandait au ministre de la guerre des mesures en harmonie avec ce système de négociation armée. Il rétablit avec énergie la discipline à peine ébranlée, il rappela honorablement dans Paris l'armée un moment éloignée de nos murs pour laisser

le peuple s'armer lui-même. Le peuple, désormais invincible, ne tarda pas à redemander à grands cris ses frères de l'armée, non comme une sûreté, mais comme une décoration de la capitale. L'armée ne fut plus dans Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants.

Nous décrétâmes de plus la formation immédiate d'un conseil de défense, et la formation de quatre armées d'observation; l'armée des Alpes, l'armée du Rhin, l'armée du Nord, l'armée des Pyrénées.

Notre marine, confiée aux mains du même ministre comme la seconde armée de la France, fut ralliée sous ses chefs dans une discipline commandée par le sentiment de sa vigilance. La flotte de Toulon alla montrer nos couleurs aux amis de la France sur le littoral de la Méditerranée.

L'armée d'Alger n'eut ni une heure ni une pensée d'hésitation. La République et la patrie se confondirent à ses yeux dans le sentiment d'un même devoir. Un chef, dont le nom républicain, les sentiments et les talents étaient des gages à la fois pour l'armée et la révolution, le général Cavaïgnac, reçut le commandement général de l'Algérie.

La corruption, qui avait pénétré les institutions les plus saintes, obligeait le ministre de la justice à des épurations demandées par le cri public. Il fallait promptement séparer la justice de la politique. Le ministre fit avec douleur, mais avec inflexibilité, la séparation.

En proclamant la République, le cri de la France n'avait pas proclamé seulement une forme de gouvernement, elle avait proclamé un principe. Ce principe, c'était la démocratie pratique, l'égalité par les droits, la fraternité par les institutions. La révolution accomplie par le peuple devait s'organiser, selon nous, au profit du peuple par une série continue d'institutions fraternelles et tutélaires propres à conférer régulièrement à tous les conditions de dignité individuelle, d'instruction, de lumières, de salaires, de moralité, d'éléments de travail, d'aisance, de secours et d'avénement à la propriété, qui supprimassent le nom servile de prolétaire, et qui élevassent le travailleur à la hauteur de droit, de devoir et de bien-être des premiers-nés à la propriété. Élever et enrichir les uns sans abaisser et sans dégrader les autres, conserver la propriété et la rendre plus féconde et plus sacrée en la multipliant et en la parcellant dans les mains d'un plus grand nombre, distribuer l'impôt de manière à faire tomber son poids le plus lourd sur les plus forts, en allégeant et en secourant les plus faibles, créer par l'État le travail qui manquerait accidentellement par le fait du capital intimidé, afin qu'il n'y eût pas un travailleur en France à qui le pain manquât avec le salaire, enfin, étudier avec les travailleurs eux-mêmes les phénomènes pratiques et vrais de l'association, et les théories encore problématiques des systèmes, pour y chercher consciencieusement les applications, pour en constater les erreurs; telle fut la pensée du Gouvernement provisoire dans tous les décrets dont il confia l'exécution

ou la recherche au ministre des finances, au ministre des travaux publics, enfin à la commission du Luxembourg, laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries, éclairé par des délégués studieux et intelligents de toutes les professions laborieuses, et présidée par deux membres du Gouvernement lui-même.

La chute soudaine de la monarchie, le désordre des finances, le déclassement momentané d'une masse immense d'ouvriers manufacturiers, les secousses que ces masses de bras inoccupés pouvaient donner à la société, si leur raison, leur patience et leur résignation patriotique n'avaient pas été le miracle de la raison du peuple et l'admiration du monde; la dette exigible de près d'un milliard que le gouvernement déchu avait accumulé sur les deux premiers mois de la République; la crise des industries et du commerce universel sur le continent et en Angleterre coïncidant avec la crise politique de Paris, l'énorme accumulation d'actions de chemin de fer ou d'autres valeurs fictives saisies à la fois dans les mains des porteurs et des banquiers par la panique des capitaux, enfin l'imagination du pays qui se frappe toujours au delà du vrai aux époques d'ébranlement politique et de terreur sociale, avaient tari le capital travaillant, fait disparaître le numéraire, suspendu le travail libre et volontaire, seul travail suffisant à 35 millions d'hommes. Il fallait y suppléer provisoirement ou mentir à tous les principes et à toutes les prudences, à toutes les nécessités secourables de la République. Le ministre des finances

vous dira comment il fut pourvu à ces évanouissements du travail et du crédit, en attendant le moment, enfin arrivé, où la confiance, rendue aux esprits, rendra le capital à la main des manufacturiers, le salaire, cette dîme productive du capital, aux travailleurs, et où votre sagesse et votre puissance nationales seront à la hauteur de toutes les difficultés.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes, réuni dans la même main, fut pour le Gouvernement une manifestation d'intention, et pour le pays un pressentiment de la situation nouvelle que la République voulait et devait prendre dans la double nécessité d'un enseignement national, et d'une indépendance plus réelle des cultes égaux et libres devant la conscience et devant la loi.

Le ministère de l'agriculture et du commerce, ministère étranger par sa nature à la politique, ne put que préparer avec zèle et ébaucher avec sagacité les institutions nouvelles appelées à féconder le premier des arts utiles ; il étendit la main de l'État sur les intérêts souffrants du commerce que vous seuls vous pouvez relever par la sécurité.

Telles furent nos différentes et incessantes sollicitudes.

Grâce à la Providence, qui n'a jamais manifesté plus évidemment son intervention dans la cause du peuple et de l'esprit humain ; grâce au peuple lui-même, qui n'a jamais mieux manifesté les trésors de raison, de civisme, de générosité, de patience, de moralité, de véritable civilisation, que cinquante ans de

liberté imparfaite ont élaborés dans son âme, nous avons pu accomplir bien imparfaitement sans doute, mais non sans bonheur pourtant, une partie de la tâche immense et périlleuse dont les événements nous avaient chargés.

Nous avons fondé la République, ce gouvernement déclaré impossible en France, à d'autres conditions que la guerre étrangère, la guerre civile, l'anarchie, les prisons et l'échafaud. Nous avons montré la République heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national.

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection, et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout entier nous a répondu en vouant l'arme que nous lui avons confiée à la défense unanime de la patrie, de l'ordre et des lois !

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force exécutive que l'autorité morale entièrement désarmée dont la nation voulait bien reconnaître le

droit en nous, et ce peuple a consenti à se laisser gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations.

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, d'éléments d'agitation politique et d'angoisse sociale accumulés en masse innombrable dans une capitale de 1 million 1/2 d'habitants, sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie ! sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom, aient attristé le Gouvernement dans Paris ! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : *Qu'as-tu fait d'un citoyen?*

Avant d'appeler l'Assemblée nationale à Paris, nous avons assuré complétement sa sécurité et son indépendance en armant, en organisant la garde nationale et en lui donnant pour garde tout un peuple armé. Il n'y a plus de faction possible dans une République où il n'y a plus de division entre les citoyens politiques et les citoyens non politiques; entre les citoyens armés et les citoyens désarmés ; tout le monde a son droit, tout le monde a son arme. Dans un pareil état, l'insurrection n'est plus le droit extrême à l'oppression, elle serait un crime. Celui qui se sépare du peuple n'est plus du peuple ! Voilà l'unanimité que nous vous avons faite. Perpétuez-la, c'est le salut commun.

Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. La présentation même d'un plan de gouvernement, ou d'un projet de constitution, eût été de notre part une prolongation téméraire de pouvoir, ou un empiétement sur votre souveraineté. Nous disparaissons dès que vous êtes debout pour recevoir la République des mains du peuple. Nous ne nous permettrons qu'un seul conseil et un seul vœu à titre de citoyens et non à titre de membres du Gouvernement provisoire. Ce vœu, citoyens, la France l'émet avec nous. C'est le cri de la circonstance. Ne perdez pas le temps, cet élément principal des crises humaines. Après avoir absorbé en vous la souveraineté, ne laissez pas un interrègne nouveau allanguir les ressorts du pays. Qu'une commission de gouvernement, sortie de votre sein, ne permette pas au pouvoir de flotter, un seul instant, précaire et provisoire, sur un pays qui a besoin de pouvoir et de sécurité ; qu'un comité de constitution, émané de vos suffrages, apporte sans délai à vos délibérations et à votre vote le mécanisme simple, bref et démocratique de la constitution dont vous délibérerez ensuite à loisir les lois organiques et secondaires.

En attendant, comme membres du Gouvernement, nous vous remettons nos pouvoirs.

Nous remettons avec confiance aussi à votre jugement tous nos actes. Nous vous prions seulement de vous reporter au temps, et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos ef-

forts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide entre une monarchie écroulée et une République à asseoir, et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni sur les fondements de la République!

8 Mai.

Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures.

Citoyens représentants du peuple, il y a deux natures de révolution dans l'histoire : les révolutions de territoire et les révolutions d'idées. Les unes se résument en conquêtes et en bouleversements de nationalités et d'empires ; les autres se résument en institutions. Aux premières, la guerre est nécessaire ; aux secondes, la paix, mère des institutions, du travail et de la liberté, est précieuse et chère. Quelquefois, cependant, les changements d'institutions qu'un peuple opère dans ses propres limites, deviennent une occa-

sion d'inquiétude et d'agression contre lui de la part des autres peuples et des autres gouvernements, ou deviennent une crise d'ébranlement et d'imitation chez les nations voisines. Une loi de la nature veut que les vérités soient contagieuses, et que les idées tendent à prendre leur niveau comme l'eau.

Dans ce dernier cas, les révolutions participent, pour ainsi dire, des deux natures de mouvements que nous avons définis. Elles sont pacifiques comme les révolutions d'idées; elles peuvent être forcées de recourir aux armes comme les révolutions de territoires. Leur attitude extérieure doit correspondre à ces deux nécessités de leur situation. Elles sont inoffensives, mais elles sont debout. Leur politique peut se caractériser en deux mots : une diplomatie armée!

Ces considérations, citoyens, ont déterminé et dominé, dès la première heure de la République, les actes et les paroles du Gouvernement provisoire dans l'ensemble et dans les détails de la direction de nos affaires extérieures. Il a voulu et il a déclaré qu'il voulait trois choses : la République en France; le progrès naturel du principe libéral et démocratique avoué, reconnu, défendu dans son existence et dans son droit à son heure; enfin, la paix, si la paix était possible, honorable et sûre à ces conditions.

Nous allons vous montrer quelles ont été, depuis le jour de la fondation de la République jusqu'à aujourd'hui, les résultats pratiques de cette attitude de dévouement désintéressé au principe démocratique en Europe, combiné avec ce respect pour l'inviolabilité

matérielle des territoires, des nationalités et des gouvernements. C'est la première fois dans l'histoire, qu'un principe désarmé et purement spiritualiste se présente à l'Europe organisée, armée et alliée par un autre principe, et que le monde politique s'ébranle et se modifie de lui-même devant la puissance, non d'une nation, mais d'une idée ! Pour mesurer la puissance de cette idée dans toute son étendue, remontons à 1815.

1815 est une date qui coûte à rappeler à la France. Après l'assaut de coalition de Pilnitz contre la République, après les prodiges de la Convention et l'explosion de la France armée pour refouler la ligue des puissances ennemies de la révolution, après l'expiration des conquêtes de l'empire dont la France ne veut revendiquer que la gloire, la réaction des nationalités violées, des peuples vaincus et des rois humiliés se fit contre nous. Le nom de la France n'avait plus de limites; les limites territoriales de la France géographique étaient encore rétrécies par les traités de 1814 et 1815; elles parurent seulement disproportionnées au nom, à la sécurité, à la puissance morale d'une nation qui avait tant grandi en influence, en renommée, en liberté. La base du peuple français semblait d'autant plus restreinte, que ce peuple lui-même était devenu plus grand.

Le traité de 1814, qui liquida notre gloire et nos malheurs, nous avait enlevé en colonies Tabago, Sainte-Lucie, l'Ile-de-France et ses dépendances, les Séchelles, l'Inde française réduite à des proportions

purement nominales, Saint-Domingue enfin, dont nous étions expropriés de fait et qu'il fallait ou revendre ou reconquérir.

En territoire annexé au sol national, le traité de 1814 adjoignait, comme compensation à la France, au nord, quelques enclaves de frontières consistant en une dizaine de cantons annexés aux départements de la Moselle et des Ardennes : à l'est, une banlieue de quelques districts autour de Landau ; au midi, la partie principale de la Savoie, consistant dans les arrondissements de Chambéry et d'Annecy, enfin le comté de Montbelliard, Mulhouse et les enclaves allemandes enfermées dans la ligne de nos frontières.

Les traités de 1815, représailles de cent jours de gloire et de revers, nous dépouillèrent presque aussitôt de ces faibles indemnités des guerres de la coalition. Ils restituèrent la Savoie française tout entière à la Sardaigne ; ils firent ainsi de Lyon, capitale commerciale de la France, une place de guerre exposée et fortifiée. Les Pays-Bas reprirent de notre ancien sol Philippeville, Mariembourg, le duché de Bouillon, où nous avions autrefois droit d'occupation et de garnison ; la Prusse, Sarrelouis, dont le cœur seul resta français ; la Bavière, Landau et ses districts ; la Suisse, cette langue du pays de Gex qui nous donnait un port sur le lac de Genève à Versoy, la démolition des fortifications d'Huningue, l'interdiction de fortifier notre frontière à moins de trois lieues de Bâle ; enfin on nous fit renoncer, en faveur du roi de Sardaigne, au droit de protection et de garnison que nous possé-

dions, avant la révolution, sur la principauté de *Monaco*. Une occupation humiliante de nos places fortes et une indemnité de près de 1 milliard, amende de nos triomphes, décimèrent, en outre, la puissance extérieure et la puissance reproductive de la nation. La restauration accepta le trône à ces conditions ; ce fut sa faute et sa perte. La paix et la charte même, cette première pierre de la liberté, n'y furent pas une compensation suffisante. Une dynastie ne peut grandir impunément de l'affaiblissement du pays. Cependant, à ne considérer que les intérêts extérieurs de la nation, la sainte alliance était un système antipopulaire, mais n'était pas essentiellement un système antifrançais. La dynastie de la branche aînée des Bourbons, en se liant comme dynastie à ce système, pouvait y trouver un point d'appui pour de légitimes influences ou pour des compléments de territoire autour d'elle. Si l'Italie, sur laquelle l'Autriche s'obstinait à dominer seule, défendait au cabinet français toute alliance solide et sympathique avec l'Autriche, l'alliance russe s'ouvrait à la France. Cette alliance, favorable à l'agrandissement territorial de la France sur le Rhin, favorable à l'agrandissement oriental de la Russie, dont la pente est vers l'Orient, pouvait donner à l'équilibre continental, dont l'axe eût été l'Allemagne, deux poids égaux et prépondérants à Saint-Pétersbourg et à Paris. La restauration eut quelquefois l'ébauche confuse de ces pensées ; elle osa avouer des amis et des ennemis ; elle se sentit soutenue contre les jalousies de la Grande-Bretagne par l'esprit continental. Avec cet ap-

pui secret, elle contesta persévéramment la suprématie de l'Autriche en Italie; elle fit la guerre impopulaire, mais non antifrançaise, de l'Espagne; elle conquit Alger. Sa diplomatie fut moins antinationale que sa politique.

La révolution de Juillet, révolution avortée avant terme, constituait une monarchie révolutionnaire, une royauté républicaine. La France n'eut pas le courage tout entier de ses idées. Le caractère à la fois incomplet et contradictoire de cette révolution donnait au gouvernement sorti des trois Jours les inconvénients de la royauté dynastique, sans aucun des avantages de la royauté légitime. C'était la sainte alliance encore, moins le dogme et moins le roi; monarchie entachée d'un principe électif et républicain aux yeux des rois; république suspecte de monarchie et de trahison du principe démocratique aux yeux des peuples. La politique extérieure et la politique intérieure de ce gouvernement mixte devait être, dedans et dehors, une perpétuelle lutte entre les deux principes contraires qu'il représentait. L'intérêt dynastique lui commandait de rentrer à tout prix dans la famille des dynasties classées; il fallait acheter cette tolérance des trônes par des complaisances incessantes; il fallait conquérir au dedans le droit d'être faible au dehors : de là le système du gouvernement de Juillet. Une France abaissée au rang de puissance secondaire en Europe; une oligarchie achetée à force de faveurs et de séduction au dedans. L'un entraîne l'autre. De plus, l'esprit de famille, vertu do-

mestique, peut devenir un vice politique dans le chef d'une nation. Le népotisme tue le patriotisme.

La monarchie de Juillet pesait sur notre politique étrangère du poids des trônes et des parentés qu'elle préparait à ses princes. Une seule de ses pensées était vraie, parce qu'elle correspondait à un grand besoin de l'humanité : la paix. C'est de cette pensée juste qu'elle a vécu dix-sept ans. Mais la paix qui convient à la France n'est pas cette paix subalterne qui achète les jours et les années en se faisant petite, en ajournant ses influences, en voilant ses principes, en rétrécissant le nom, en raccourcissant le bras de la France; celle-là, elle humilie un peuple en l'affaiblissant.

Pour que la paix soit digne d'elle, la République doit grandir par la paix. Or, pour grandir en Europe, il manquait à la monarchie de Juillet le drapeau d'une idée. Son drapeau monarchique? il était taché d'usurpation: son drapeau démocratique? elle le cachait et le déteignait tous les jours.

Sa politique extérieure était forcée d'être incolore comme son principe. Ce fut une politique de négation. Elle évitait les périls, et ne pouvait affecter la grandeur.

Voici ce règne au dehors : le royaume des Pays-Bas se brisa de lui-même en deux des contre-coups des journées de Juillet. Une moitié forma cette puissance neutre et intermédiaire devenue, utilement pour la France, le royaume de Belgique. Aucune autre modification dans les circonscriptions territoriales de

l'Europe, au bénéfice de la France, n'eut lieu pendant ces dix-huit ans.

La Russie lui témoigna une répulsion constante et personnelle qui ne s'adressait pas à la France elle-même, mais qui rejaillissait de la dynastie sur la nation. En vain les plus pressants intérêts de la Russie l'entraînaient-ils vers une alliance française, l'antipathie des rois s'interposait entre les sympathies des peuples. Cette cour employa à s'assimiler violemment la Pologne, et à chercher patiemment, par le Caucase, la route des Indes, les dix-huit ans de la monarchie de Juillet.

L'Autriche lui fit tour à tour des caresses et des injures. La France, ainsi caressée et repoussée par la main habile mais vieillie du prince de Metternich, sacrifia l'Italie entière et l'indépendance des États confédérés de l'Allemagne aux sourires de la cour de Vienne. En 1831, l'insurrection réprimée de concert en Italie, en 1846, Cracovie effacée de la carte, mesurèrent l'échelle toujours descendante de ces obséquiosités du cabinet des Tuileries à la politique de l'Autriche.

La Prusse, dont la sécurité et la grandeur sont dans l'alliance de France, fit une alliance désespérée et contre nature avec la Russie. Elle se fit ainsi l'avant-garde de la puissance russe contre l'Allemagne, dont elle est le poste avancé. Elle y perdit cette popularité germanique que le grand Frédéric lui avait laissée.

Les États de la confédération du Rhin ainsi négli-

gés par la Prusse, intimidés par l'Autriche, travaillés par la Russie, flottèrent de l'influence prussienne à l'influence autrichienne, selon l'heure et la circonstance, repoussés de l'alliance française par les souvenirs de 1813, et par la connivence du cabinet des Tuileries, qui les abandonnait à l'omnipotence autrichienne. Mais pendant ces oscillations des États secondaires de la confédération germanique, un tiers-état, ce germe d'une démocratie, se formait en Allemagne. Il n'attendait pour éclore qu'une occasion d'émancipation des grands Etats de l'Allemagne, et qu'un retour de la pensée française aux vrais principes d'alliance et d'amitié avec les États allemands du Rhin.

Les Pays-Bas, irrités du démembrement de la Belgique conservaient, par ressentiment, des préventions contre la France. Ils s'unissaient sur le continent à la Russie, sur l'Océan à l'Angleterre... A ces deux titres, la France était exclue de leur système d'alliance.

Quels étaient nos rapports avec l'Angleterre. Sa politique, toute maritime avant la révolution française, était à la fois maritime et continentale depuis la guerre de 1808 en Espagne, et de 1813 partout. Sans répugnance pour la dynastie de Juillet, l'Angleterre avait prêté à cette royauté un concours utile aux conférences de Londres en 1830 et 1831. Par cette espèce de médiation continentale qu'elle avait exercée entre la France, l'Allemagne et la Russie, l'Angleterre avait maintenu l'équilibre du continent. Cet

équilibre, c'était la paix. M. de Talleyrand avait converti cette paix en une ébauche d'alliance du principe libéral constitutionnel. C'est ce que l'on a appelé la quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal. Si ce germe n'eût point été étouffé dès l'origine, s'il se fût développé énergiquement en s'étendant à l'Italie, à la Suisse, aux puissances rhénanes germaniques, il pouvait s'échanger en un système de progrès libéral des peuples du Midi et de l'Est, et créer une famille de nations et de gouvernements démocratiques invulnérables aux puissances absolues. Mais pour cela il fallait à la France un gouvernement qui osât avouer son principe. La cour des Tuileries ne travaillait qu'à effacer ou qu'à faire oublier le sien. Des ambitions purement dynastiques, couvées et révélées souvent par le Gouvernement français relativement à l'Espagne, ne devaient pas tarder à ruiner, au détriment de la France et des peuples libres, cette alliance anglaise briguée par tant de complaisances, trahie par tant d'égoïsme.

La question d'Orient, sur laquelle la politique entière du monde pivota de 1838 à 1841, fut la première occasion de refroidissement, et bientôt de conflit diplomatique et d'aigreur entre les deux gouvernements. Vous connaissez cette négociation qui ébranla la paix, qui arma l'Europe et qui finit par la honte et par la séquestration de la France. L'empire ottoman se décomposait; le pacha d'Egypte, profitant de sa faiblesse, envahissait la moitié de l'empire, substituant la tyrannie arabe à la tyrannie turque. Le

vide creusé en Orient par la disparition de la Turquie allait être inévitablement comblé ou par l'islamisme sous un autre nom, celui d'Ibrahim, ou par l'omnipotence russe, ou par l'omnipotence anglaise. La France avait trois manières d'envisager la question et de la résoudre : ou soutenir franchement l'empire ottoman contre le pacha révolté et contre tout le monde, ou s'allier avec la Russie en la livrant à sa pente vers Constantinople, et obtenir à ce prix une alliance russe et des compensations territoriales sur le Rhin, ou s'allier à l'Angleterre, en lui cédant le pas en Égypte, sa route obligée vers les Indes, et resserrer à ce prix l'alliance anglaise, en recevant en échange des avantages continentaux et de grands protectorats français en Syrie. Le cabinet des Tuileries ne sut pas être franc et n'osa pas être ambitieux. Il abandonna la Turquie à son agresseur, puis il abandonna cet agresseur lui-même à la Russie, à l'Angleterre, à l'Autriche. Il s'aliéna à la fois tout le monde, empire ottoman, Russie, Angleterre, Prusse, Autriche. Il reforma par sa propre folie la coalition morale du monde contre nous. Tout finit par la mise hors l'Europe du cabinet français et par la note du 8 octobre, aveu de faiblesse après des actes de défi, acceptation d'isolement au milieu de l'Europe reliée en un seul faisceau de ressentiments contre nous.

Le traité de réconciliation du 30 juillet 1841 pallia en vain cette situation. Le mariage d'un prince de la dynastie française avec une héritière éventuelle de la couronne d'Espagne était dès lors la pensée unique

de la politique dynastique à laquelle la France était subordonnée. L'accomplissement de ce vœu devait déchirer bientôt les derniers liens d'amitié entre l'Angleterre et la France. Trop peu ambitieux pour la nation, le cabinet des Tuileries affectait deux trônes à la fois pour une famille. La politique posthume de la maison de Bourbon se substituait témérairement à la politique de liberté et de paix sur le continent. La France ne recueillait de ce mariage que l'inimitié permanente du cabinet britannique, la jalousie des cours, les ombrages de l'Espagne et la certitude d'une seconde guerre de succession. A ce premier vertige de la royauté, les hommes d'État purent conjecturer d'autres prochains vertiges et prévoir sa chute.

De nouveaux symptômes ne tardèrent pas à confirmer celui-ci. Suspecte à l'Espagne, odieuse à la Russie, déshonorée en Turquie, indifférente à la Prusse, menaçante pour l'Angleterre, la politique dynastique du cabinet français se tourna, contre nature, vers l'Autriche. Ce contre-sens ne lui coûtait pas seulement sa grandeur et sa sécurité, il lui coûtait l'honneur. Pour obtenir de l'Autriche le pardon de l'ambition de la maison de Bourbon en Espagne, il fallait abaisser partout devant l'Autriche le drapeau de la révolution, et lui sacrifier à la fois l'Italie, la Suisse, le Rhin, l'indépendance et le droit des peuples. Il fallait former avec l'Autriche la ligne de l'absolutisme, en étouffant à son profit et à notre honte les germes d'indépendance, de libéralisme et de force nationale qui se manifestaient du détroit de la Sicile

jusqu'au cœur des Alpes. Le cabinet français osa pratiquer cette politique servile et la défendre devant une chambre française. L'âme révolutionnaire de la France se souleva d'indignation dans son sein. Le ministère dynastique acheta le vote d'une majorité pour vendre impunément le principe national et le principe démocratique dans les négociations relatives à la Suisse et à l'Italie. Il entraîna, quelques jours après, dans l'abîme la royauté qui l'avait entraîné lui-même dans sa personnalité.

Ainsi, après dix-huit ans de règne et d'une diplomatie qu'on croyait habile parce qu'elle était intéressée, la dynastie remettait la France à la République, plus cernée, plus garrottée de traités et de limites, plus incapable de mouvement, plus dénuée d'influence et de négociation extérieure, plus entourée de piéges et d'impossibilités qu'elle ne le fut à aucune époque de la monarchie; emprisonnée dans la lettre, si souvent violée contre elle, des traités de 1815, exclue de tout l'Orient, complice de l'Autriche en Italie et en Suisse, complaisante de l'Angleterre à Lisbonne, compromise sans avantage à Madrid, obséquieuse à Vienne, timide à Berlin, haïe à Saint-Pétersbourg, discréditée pour son peu de foi à Londres, désertée des peuples pour son abandon du principe démocratique; en face d'une coalition morale ralliée partout contre la France, et qui ne lui laissait le choix qu'entre une guerre extrême d'un contre tous, ou l'acceptation du rôle subalterne de puissance secondaire en surveillance dans le monde européen, con-

damnée à languir et à s'humilier un siècle sous le poids d'une dynastie à faire pardonner aux rois, et d'un principe révolutionnaire à faire amnistier ou à faire trahir aux peuples.

La République, en trouvant la France dans ces conditions d'isolement et de subalternité, avait deux partis à prendre : faire explosion armée contre tous les trônes et contre tous les territoires du continent, déchirer la carte de l'Europe, déclarer la guerre et lancer le principe démocratique armé partout, sans savoir s'il tomberait sur un sol préparé pour y germer, ou sur un sol impropre pour y être étouffé par le sang.

Ou bien : déclarer la paix républicaine et la fraternité française à tous les peuples, afficher le respect des gouvernements, des lois, des caractères, des mœurs, des volontés, des territoires, des nations; élever bien haut, mais d'une main amie, son principe d'indépendance et de démocratie sur le monde, et dire aux peuples sans contraindre et sans presser les événements :

Nous n'armons pas l'idée nouvelle du fer ou du feu comme les Barbares. Nous ne l'armons que de sa propre lueur. Nous n'imposons à personne des formes ou des imitations prématurées ou incompatibles peut-être avec sa nature; mais si la liberté de telle ou telle partie de l'Europe s'allume à la nôtre, si des nationalités asservies, si des droits foulés, si des indépendances légitimes et opprimées surgissent, se constituent d'elles-mêmes, entrent dans la famille

démocratique des peuples et font appel, en nous, à la défense des droits, à la conformité des institutions, la France est là! La France républicaine n'est pas seulement la patrie, elle est le soldat du principe démocratique dans l'avenir!

C'est cette dernière politique, citoyens, que le Gouvernement provisoire a cru devoir adopter unanimement, en attendant que la nation résumée en vous s'emparât de ses propres destinées.

Quels ont été en soixante-douze jours les résultats de cette politique de diplomatie armée sur le continent? vous les connaissez, et l'Europe les regarde s'accomplir avec un étonnement qui tient moins de la crainte que de l'admiration.

L'Italie, déjà remuée dans son patriotisme par l'âme italienne et démocratique de Pie IX, s'ébranle successivement, mais tout entière, au contre-coup du triomphe du peuple à Paris. Rassurée sur toute ambition française hautement et franchement désavouée par nous, elle embrasse avec passion nos principes et s'abandonne avec confiance à l'avenir d'indépendance et de liberté où le principe français sera son allié.

La Sicile s'insurge contre la domination de Naples. Elle réclame d'abord sa constitution. Irritée du refus, elle reconquiert héroïquement son sol et ses citadelles. Les concessions tardives ne l'apaisent plus; elle se sépare complétement; elle convoque elle-même son parlement; elle se proclame seule maîtresse de ses destinées. Elle se venge de son long assujettissement à la maison de Bourbon en déclarant que les

princes de la maison de Naples seront à jamais exclus des éventualités du trône constitutionnel en Sicile.

A Naples même, la constitution promulguée par le roi la veille de la République française, paraît illusoire le lendemain. La monarchie, assiégée par les démonstrations du peuple, descend de concessions en concessions jusqu'au niveau d'une royauté démocratique de 1791.

Pie IX, acceptant le rôle de patriote italien, ne retient que la domination du pontife, et fait de Rome le centre fédératif d'une véritable république dont il se montre déjà moins le chef couronné que le premier citoyen. Il se sert de la force du mouvement qui l'emporte, au lieu de consumer sa propre force à lui résister. Ce mouvement s'accélère.

La Toscane suit cet exemple. Parme, Plaisance, Modène, tentent vainement de s'appuyer sur l'Autriche pour lutter avec l'esprit de vie de l'Italie. Leurs princes cèdent, la nationalité triomphe. Lucques est emporté. Venise proclame sa propre république, indécise encore si elle s'isolera dans ses lagunes ou si elle se ralliera au faisceau républicain ou constitutionnel de l'Italie septentrionale.

Le roi de Sardaigne, longtemps l'espérance de l'unité nationale en Italie, en même temps que son gouvernement était la terreur de l'esprit libéral à Turin, fait cesser, au contact de la Révolution française, cette contradiction fatale à sa grandeur. Il donne, en gage, une constitution populaire au libéralisme italien.

La Lombardie comprend à ce signe que l'heure de

l'indépendance a sonné. Milan désarmé triomphe, dans une lutte inégale, de l'armée d'occupation qui l'enchaîne. La Lombardie tout entière se lève contre la maison d'Autriche. Elle ne proclame encore que son affranchissement, pour ne pas mêler une question d'institution à une question de guerre. Le cri de l'Italie force le roi de Sardaigne à se dégager, comme le pape et comme la Toscane, des vieux traités antinationaux avec l'Autriche. Il marche en Lombardie. Les contingents affluent de toutes parts sur ce champ de bataille. La campagne de l'indépendance italique se poursuit lentement par l'Italie seule, mais devant la Suisse et devant la France armées, prêtes à agir, si l'intérêt de leur principe ou la sûreté de leurs frontières leur semblaient compromis dans leur vigilance sur l'Italie.

Passez les Alpes. Les résultats de la politique du principe français désarmé ne s'y développent pas avec moins de logique dans les événements et de rapidité dans les conséquences. Ils éclatent au foyer même du principe contraire.

Dès le 14 mars, la révolution s'éveille à Vienne. Les troupes sont vaincues, le palais des empereurs est ouvert par le peuple pour en expulser le vieux système dans la personne de son homme d'État le plus inflexible, le prince de Metternich. L'Assemblée des notables de la monarchie est convoquée. Toutes les libertés, armes infaillibles de la démocratie, sont accordées. La Hongrie se nationalise et s'isole par une séparation presque complète de l'Empire. Elle abolit les droits

féodaux. Elle vend les biens ecclésiastiques. Elle nomme un ministère à elle. Elle se donne, pour signe de sa complète séparation, un ministère même des affaires étrangères.

La Bohême s'assure, de son côté, une constitution fédérale à part.

Par ces trois affranchissements divers de la Hongrie, de la Bohême et de l'Italie, l'Autriche, révolutionnée au dedans, restreinte au dehors, ne règne plus absolue sur 12 millions d'hommes compactes.

Trois jours après les événements de Vienne, le 18 mars, le peuple combat et triomphe dans les rues de Berlin. Le roi de Prusse, dont l'esprit éclairé et le cœur populaire semblaient d'intelligence avec ceux-là même qui combattaient ses soldats, se hâte de concéder tout au peuple. Une loi complétement démocratique d'élection va inaugurer une assemblée constituante à Berlin. Avant même que l'assemblée constituante soit réunie, la Pologne prussienne réclame sa nationalité distincte à Posen. Le roi y consent, et commence à ébaucher ainsi la première base d'une nationalité polonaise que d'autres événements auront à grandir et affermir d'un autre côté.

Dans le royaume de Wurtemberg, le roi abolit, le 3 mars, la censure, concède la liberté de la presse et l'armement du peuple.

Le 4 mars, le grand-duc de Bade, trop voisin de la France pour ne pas laisser prendre leur niveau aux idées qui traversent le Rhin, accorde la liberté des journaux, l'armement du peuple, l'abolition des féo-

dalités, et enfin la promesse de concourir à l'établissement d'un parlement unitaire allemand, ce congrès de la démocratie germanique d'où va sortir l'ordre nouveau.

Le 5 mars, le roi de Bavière abdique et remet le trône, après des combats de rue, à un prince qui unit sa cause à la cause populaire à Munich.

Du 6 au 11 mars, même abdication du souverain de Hesse-Darmstadt, armement du peuple, droit d'association, presse, jury, Code français à Mayence, tout est accordé.

L'électeur de Hesse-Cassel, dont la résistance à l'introduction du principe démocratique était célèbre en Allemagne, accorde à son peuple en armes les mêmes gages, et y ajoute la concession du principe d'un parlement allemand.

L'insurrection arrache au duc de Nassau la suppression des dîmes, l'organisation politique et armée du peuple, le parlement allemand.

Le 15 mars, Leipsig s'insurge, et obtient du roi de Saxe, prince déjà constitutionnel, l'accession au principe du parlement allemand.

Le même jour, une démonstration populaire impérieuse oblige le prince d'Oldembourg à convoquer une représentation.

Le peuple de Mecklembourg s'arme quelques jours après, et nomme une assemblée préparatoire pour élire le parlement germanique.

Hambourg reforme plus démocratiquement sa constitution, déjà républicaine.

Brême reforme son sénat et accède au parlement allemand.

Lubeck, après des troubles violents, conquiert le même principe.

Enfin, le 18 mars, le roi des Pays-Bas abolit les institutions restrictives de la liberté dans le grand-duché de Luxembourg, où le drapeau tricolore flotte de lui-même comme une démonstration spontanée du principe français.

Toutes ces décompositions de l'ancien système, tous ces éléments d'unité fédérale se résument dans le parlement allemand à Francfort.

Jusqu'ici la diète de Francfort avait été l'instrument obéissant de l'omnipotence des deux grandes puissances germaniques, Vienne et Berlin, sur leurs faibles alliés de la confédération. L'idée d'un parlement constituant, en permanence au cœur de l'Allemagne, surgit au contact de nos idées. Ce parlement de nations représentant désormais des peuples, au lieu de représenter des cours, devient le fondement d'une nouvelle fédération germanique qui émancipe les faibles, qui forme le noyau d'une démocratie diverse, mais unitaire. La liberté de plus en plus démocratique de l'Allemagne prendra nécessairement son appui sur une puissance démocratique aussi, sans autre ambition que l'alliance du principe et la sûreté des territoires; c'est nommer la France. Les bases de ce parlement, délibérées à Francfort à la fin de mars, présagent les destinées nouvelles de l'Allemagne; ces bases sont un président de la confédération ger-

manique élu pour trois ans. Ce président est investi du droit de paix et de guerre. Le parlement est composé de deux chambres, celle des envoyés des princes et celle des députés du peuple. Il a pour force exécutive une garde nationale armée. Sa première session s'ouvre à Francfort le même mois que notre session constituante. Ainsi, de toutes parts, depuis la proclamation de la République, sous des formes variées et analogues au génie des peuples, l'indépendance, la liberté, la démocratie, s'organisent sur le type français.

Je ne poursuivrai pas, dans les autres Etats de l'Europe, la marche plus ou moins rapide du principe national ou du principe libéral accéléré par la révolution de Février. Les idées envahissent leur lit partout, et ces idées portent le nom de la France. Partout vous n'aurez à choisir qu'entre une paix assurée et honorable, ou une guerre partielle, avec des nations pour alliées !

Ainsi, par le seul fait d'un double principe dévoilé à la fois à l'Europe, le principe démocratique et le principe sympathique, la France extérieure, appuyée d'une main sur le droit des peuples, de l'autre sur le faisceau inagressif, mais imposant, de quatre armées d'observation, assiste à l'ébranlement du continent, sans ambition comme sans faiblesse, prête à négocier ou à combattre, à se contenir ou à grandir selon son droit, selon son honneur, selon la sécurité de ses frontières.

Ses frontières ! Je me sers d'un mot qui a perdu

une partie de sa signification. Sous la République, c'est le principe démocratique et fraternel qui devient la véritable frontière de la France. Ce n'est pas son sol qui s'élargit, c'est son influence, c'est sa sphère de rayonnement et d'attraction sur le continent; c'est le nombre de ses alliés naturels, c'est le patronage désintéressé et intellectuel qu'elle exercera sur les peuples, c'est le système français, enfin, substitué en trois jours et en trois mois au système de la sainte alliance! La République a compris du premier mot la politique nouvelle que la philosophie, l'humanité, la raison du siècle devaient, inaugurer enfin par les mains de notre patrie entre les nations. Je ne voudrais pas d'autre preuve que la démocratie a été l'inspiration divine, et qu'elle triomphera en Europe aussi rapidement et aussi glorieusement qu'elle a triomphé à Paris. La France, elle, aura changé de gloire, voilà tout.

Si quelques esprits encore arriérés dans l'intelligence de la véritable force et de la véritable grandeur, ou impatients de presser la fortune de la France, reprochaient à la République de n'avoir par violenté les peuples, pour leur offrir à la pointe des baïonnettes une liberté qui aurait ressemblé à la conquête, nous leur dirons : Regardez ce qu'une royauté de dix-huit ans avait fait de la France extérieure, regardez ce que la République en a fait en moins de trois mois. Comparez la France du 23 juillet à la France du 6 mai, et prenez patience même pour la gloire, et donnez du temps au principe qui travaille, qui combat, qui transforme et qui assimile le monde pour vous!

La France extérieure était emprisonnée dans des limites qu'elle ne pouvait briser que par une guerre générale. L'Europe, peuples et gouvernements, étaient un système d'une seule pièce contre nous. Nous avions cinq grandes puissances compactes et coalisées par un intérêt antirévolutionnaire commun contre la France. L'Espagne était placée comme un enjeu de guerre entre ces puissances et nous. La Suisse était trahie, l'Italie vendue, l'Allemagne menacée et hostile. La France était obligée de voiler sa nature révolutionnaire, et de se faire petite, de peur d'agiter un peuple ou d'inquiéter un roi. Elle s'affaissait sous une paix dynastique et disparaissait du rang des premières individualités nationales que la géographie, la nature et surtout son génie lui commandent de garder.

Ce poids soulevé, voyez quelle autre destinée lui fait la paix républicaine. Les grandes puissances regardent avec inquiétude d'abord, et bientôt avec sécurité, le moindre de ses mouvements. Aucune d'elles ne proteste contre la révision éventuelle et légitime des traités de 1815, qu'un mot de nous a aussi bien effacés que les pas de cent mille hommes. L'Angleterre n'a plus à nous soupçonner d'ambition en Espagne. La Russie a le temps de réfléchir sur la seule revendication désintéressée qui s'élève entre ce grand empire et nous, la constitution d'une Pologne indépendante. Nous ne pouvons avoir de choc au nord qu'en y défendant en auxiliaires dévoués les droits et le salut des peuples slaves et germaniques. L'empire d'Autriche ne traite plus que de la rançon de l'Italie.

La Prusse renonce à grandir autrement que par la liberté. L'Allemagne échappe tout entière au tiraillement de ces deux puissances, et constitue son alliance naturelle avec nous, en constituant son parlement indépendant à Francfort. C'est la coalition prochaine des peuples adossés par nécessité à la France, au lieu d'être tournée contre elle, comme elle l'était par la politique des cours. La Suisse se fortifie en se concentrant. L'Italie entière est libre. Un cri de détresse y appellerait la France, non pour conquérir, mais pour protéger. La seule conquête que nous voulions au delà du Rhin et des Alpes, c'est l'amitié des populations affranchies.

En un mot, nous étions trente-six millions d'hommes isolés sur le continent; aucune pensée européenne ne nous était permise; aucune action collective ne nous était possible. Notre système était la compression, l'horizon était court, l'air manquait comme la dignité à notre politique. Notre système aujourd'hui, c'est le système d'une vérité démocratique qui s'élargira aux proportions d'une foi sociale universelle. Notre horizon, c'est l'avenir des peuples civilisés. Notre air vital, c'est le souffle de la liberté dans les positions libres de tout l'univers. Trois mois ne se sont pas écoulés, et si la démocratie doit avoir la guerre de *trente ans* comme le protestantisme, au lieu de marcher à la tête de trente-six millions d'hommes, la France, en comptant dans son système d'alliés la Suisse, l'Italie et les peuples émancipés de l'Allemagne, marche déjà à la tête de quatre-vingt-huit mil-

lions de confédérés et d'amis. Quelles victoires aura valu à la République une pareille confédération conquise sans avoir coûté une vie d'homme, et cimentée par la conviction de notre désintéressement? La France, à la chute de la royauté, s'est relevée de son abaissement, comme un vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'en a soulagé.

Tel est, citoyens, le tableau exact de notre situation extérieure. Le bonheur ou la gloire de cette situation sont tout entiers à la République. Nous en acceptons seulement la responsabilité, et nous nous féliciterons toujours d'avoir paru devant la représentation du pays, en lui assurant la grandeur, les mains pleines d'alliances et pures de sang humain.

9 Mai.

Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur la question de la constitution du pouvoir exécutif intérimaire, en réponse au rapporteur de la commission et à M. Odilon Barrot, qui proposaient la nomination directe et par voie de scrutin individuel, par l'Assemblée nationale, des ministres à portefeuilles.

Citoyens représentants, placés depuis plus de deux mois sur cette brèche que nous avons défendue tous, sinon avec succès, du moins avec un dévouement

égal à la cause qui a enfin triomphé le jour où nous avons vu la nation dans votre personne assise sur ces bancs, j'ai dû me préoccuper, nous avons tous dû nous préoccuper de la question qui vous est soumise, et, bien que je ne fusse pas préparé à prendre la parole aujourd'hui dans cette discussion, et qu'une situation de réserve naturelle et facilement comprise dût nous écarter de la tribune, cependant, en écoutant tout à l'heure l'honorable M. Odilon Barrot, dont la parole a tant d'autorité sur mon esprit dans ces matières, en me rendant compte de l'hésitation que sa parole pouvait jeter dans l'esprit de tant de bons citoyens cherchant la vérité comme nous, non pas au profit de telle ou telle individualité, mais au triomphe de l'intérêt du pays et de la sécurité publique; dans une situation pareille, j'ai senti le besoin d'apporter à mon tour quelques mots à cette tribune et de rendre à l'Assemblée nationale compte de mes propres impressions sur ce grave sujet.

Il y a dans la matière, telle que l'a traitée l'honorable M. Odilon Barrot, deux questions pour moi parfaitement distinctes : une question, un peu *vile* pour la grandeur du sujet, une question de mécanisme constitutionnel et une autre question de politique grave, quoique *circonstancielle*.

Quant au mécanisme, qu'aurais-je à ajouter à ce tableau des inconvénients d'un gouvernement immédiat perpétuel, direct, par la voix, par la main de neuf cents députés réunis dans une même enceinte? Comment pourrais-je reproduire avec plus d'élo-

quence que ne l'a fait le citoyen Jules Favre, je ne dirai pas les inconvénients, mais les impossibilités radicales d'un pareil mode de gouvernement? Messieurs, vous faisiez tout à l'heure appel aux sentiments pratiques! Permettez-nous de dire que ce sentiment pratique de l'exercice quotidien du pouvoir dans des circonstances dont vous n'avez pas encore sondé toute la profondeur, que ce sentiment pratique pèse sur nos esprits aujourd'hui, le lendemain du jour où nous avons abandonné le pouvoir, d'un poids plus fort et plus présent qu'il ne peut peser sur l'esprit de quiconque en France. Comprenez-vous comme possible la situation d'un ministre, d'un gouvernement ressortissant, pour tous ses actes, de la Chambre, qui est la souveraineté vivante et présente sous ses yeux, et dans laquelle il vient se retremper, s'immerger, se faire juger à tous les instants, à toutes les minutes? Comprenez-vous qu'il soit possible de faire appel, en toute circonstance, à la décision de neuf cents membres? Comprenez-vous le danger de venir, soit pour la paix extérieure, soit pour la suite d'une combinaison diplomatique, soit pour le secret de négociation, secret qui, je le dis à l'Europe, n'est pas de la perfidie, mais de la prudence; comprenez-vous que nous venions ici, à chaque interpellation, déchirer le voile de toutes nos négociations, et mettre face à face, non-seulement la France avec l'Europe, mais chacune des cours, chacune des républiques, chacun des gouvernements avec lesquels nous aurions entamé une négociation

dont le secret dût rester un mystère entre nous pour être un bien et un résultat pour notre politique? Non, c'est là une impossibilité radicale qui empêcherait à tout homme comprenant le mécanisme des affaires d'accepter pour son pays et pour lui-même une situation pareille. Le comprenez-vous mieux pour l'intérieur?

On vous a trop parlé tout à l'heure des dangers du pays, des conspirations, des trames que tel ou tel parti, je me trompe en me servant du mot de parti, que telle ou telle faction, indigne de ce grand nom de parti, pourrait ourdir contre la sécurité de la République, contre l'indépendance de la représentation nationale. Comprenez-vous alors qu'un ministre de l'intérieur ou de la police vienne, à la veille, au moment, à la minute, de prendre les résolutions les plus graves, les plus vitales, les plus décisives, vous demander votre avis pour des mesures d'où dépend le salut public et le vôtre? C'est là, citoyens, une autre impossibilité qui défendrait également à un homme pratique de se charger de vos affaires intérieures, autant qu'à un homme pratique de se charger de vos affaires extérieures, et d'accepter une pareille combinaison.

Je ne suivrai pas l'honorable préopinant, le citoyen Favre, dans des considérations plus hautes et pour ainsi dire métaphysiques qui excluent radicalement cette nature de gouvernement parmi nous. Mais, messieurs, si les inconvénients mécaniques de cette nature de gouvernement où le droit de la Chambre se

personnifierait dans un certain nombre de ministres qui auraient à rendre compte, à toute heure, à la Chambre, de leurs volontés, de leurs tendances, de leurs résolutions, la rendent radicalement impraticable; si, en mécanique, c'est là un corps sans tête et sans intermédiaire avec les mains, en politique, cela n'est pas plus sage, cela n'est pas plus prudent, et cela renouvelle tous les dangers que vous voudriez écarter de vous. Je ne parle pas des dangers extérieurs; ne prenez pas mes paroles pour ce qu'elles ne sont pas. Je le dis hautement, je ne crains pas les partis, les partis sont vaincus à dater du jour où vous avez paru dans cette enceinte devant la nation tout entière évoquée des profondeurs de l'élection universelle, apportant, avec tous les droits, toutes les forces; je ne crains pas de l'affirmer à mon pays et à l'histoire, il n'y a pas aujourd'hui de parti, il n'y a pas de faction qui puisse prévaloir plus d'une heure dans ce pays.

Tous les droits, souvenez-vous-en, donnent toutes les forces; quand vous laissez en dehors du gouvernement des droits, des souffrances, des exigences légitimes, tremblez alors; tremblez, car elles ont leur foi, leur droit, leur impatience, et dans ce droit, dans cette foi, dans cette impatience, elles ont leur danger et leur force. Alors les grands partis peuvent naître et peuvent venir combattre, non pas la nation tout entière, mais cette nation aristocratique, cette nation oligarchique, cette nation monarchique qui, au lieu d'étreindre l'universalité du pays dans le lien

constitutionnel, forme le faisceau national d'un faisceau restreint, borné, faible, et qu'il est dans la puissance des factions de briser tous les jours. Ce n'est pas là votre situation. Et c'est là ce qui me rassure complétement sur ces dangers dont on vous parlait tout à l'heure, et que vous ne devez plus craindre du jour où vous êtes appuyés ici, non pas sur la force d'une oligarchie, mais sur la force, sur le droit, sur l'intérêt de 36 millions d'hommes qui se résument en vous, qui sont vivants, puissants, protégeants et protégés dans vos personnes.

Je me disais seulement : il y a, au parti que l'on vous proposait tout à l'heure, et que, pour ma part, j'ai toujours envisagé, dans mon esprit, depuis deux mois, comme le seul parti possible, il y a là un immense avantage politique.

Vous allez le comprendre, sans que je l'analyse, par les inconvénients politiques du parti contraire. Les inconvénients politiques du parti contraire, ai-je besoin de vous les dire, ne sont-ils pas dans le fond de vos propres pensées ? Ne voyez-vous pas dans une commission plus restreinte, plus élevée et plus isolée que vous, des conditions d'impartialité et de jugement calme supérieure à celle d'une assemblée entière toujours plus ou moins passionnée par la parole, car le nombre fait la passion des assemblées? N'y voyez-vous pas une volonté plus forte, car la force s'accroît en se condensant? Ne voyez-vous pas dans cette impartialité même une condition de sagesse, de mesure d'appréciation et de choix des ministres infi-

niment supérieurs à ce hasard des grandes délibérations où chacun émet sa pensée irréfléchie, et met sa passion dans l'urne au lieu d'y mettre sa raison, sa modération, sa prudence; voilà le grand danger.

Quand j'entendais tout à l'heure un illustre ministre de la religion, dont le langage correspondait si bien avec la sainteté de sa mission de paix, vous recommander de faire la part, non pas des partis, nous avons dit qu'il n'y en avait point et qu'il ne pouvait plus y en avoir, et qu'à l'heure même où ils se déclareraient partis, ils seraient anéantis, submergés dans la masse de la souveraineté nationale, mais vous recommander en faveur de toutes les grandes nuances de l'opinion publique, une certaine justice et une certaine reconnaissance pour les services qu'à titres divers nous avons tous et loyalement rendus selon la mesure de nos forces à notre pays, j'applaudissais.

Je reconnaissais là le véritable langage de la politique, car le sentiment religieux et le sentiment polique se confondent dans cette justice, dans cette sagesse, dans cette modération qui, au lieu d'établir la guerre intestine, à l'origine des institutions, y établit la concorde, le concours volontaire, la confiance et la paix.

Eh bien, et moi aussi cette pensée m'a toujours animé, et moi aussi je me suis demandé si le choix de l'Assemblée tombait par hasard sur quelques-uns des membres du Gouvernement provisoire, qui sont redescendus au rang de citoyen, sur quelques-uns de ces ministres qui, dans la portée de leurs attributions

et dans la mesure de leurs forces, ont tâché de servir, chacun selon ses vues, les vrais intérêts de leur pays, et qui enfin, d'efforts en efforts, de sacrifices en sacrifices, de concours mutuels en concours mutuels, offerts, acceptés, échangés entre eux, en sont arrivés à ce grand et beau jour, le plus beau jour de ma vie politique, celui où nous nous sommes confondus, anéantis, absorbés dans le sein de la représentation nationale, extraite, ressuscitée du fond du pays ; si, dis-je, ce choix venait à tomber sur quelques-uns d'entre nous, et à écarter injustement et violemment quelques autres, demandez-vous à vous-mêmes, descendez dans vos propres cœurs, soyez nos juges ; demandez-vous, par votre propre sentiment, quel devrait être notre sentiment à nous-mêmes. Eh quoi ! nous avons traversé deux mois et demi des situations les plus critiques où jamais des hommes politiques se soient rencontrés ; nous avons été portés, il y a deux mois et demi, par l'acclamation des dangers communs ; ce n'était pas un droit, je le reconnais, c'était un dévouement ; nous avons été portés par l'acclamation du peuple, le 24 février, ensemble à l'hôtel de ville. Le peuple, avec un instinct admirable peut-être, citoyens, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées ; le peuple a, pour ainsi dire, choisi tous les partis notables qui formaient alors le fonds commun des opinions, tous les hommes qui lui ont inspiré, soit par leur énergie, soit par leur modération, soit par leurs lumières, soit par leur intelligence présumée, la plus grande dose de confiance, et

il a dit à toutes ces nuances, il l'a dit par le fait s'il ne l'a pas dit par la parole, il a dit à toutes ces nuances d'opinions, de volontés, confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a; consacrez-vous comme un seul corps et une seule âme au salut public; c'est là un océan capable d'immerger tous les dissentiments qui sont entre vous. C'est là ce que nous avons fait. C'est là ce qu'a fait le peuple ! Faites comme lui et comme nous !

Eh quoi ! après avoir fait ainsi en commun, après que nous nous serions séparés hier pleins d'estime les uns pour les autres, malgré les dissentiments bien plus présumés que réels ; quand nous nous sommes séparés pleins de confiance, et peut-être de reconnaissance les uns envers les autres ; quand l'histoire un jour viendrait à vous dire par quels sacrifices réciproques, par quelle immolation de nos sentiments ou de nos désirs personnels nous sommes arrivés à ce concours, qui a été le salut commun, nous viendrions le lendemain combattre ici, juger, peut-être accuser, au gré de telle ou telle passion, les collègues que nous avions la veille, les amis avec lesquels nous gouvernions le pays... Non, citoyens; c'est là un rôle que vous ne pouvez pas demander à un homme d'honneur...

Je résume en un mot mon opinion. Il n'y a dans les assemblées qu'un seul procédé · ce n'est pas une invention du jour, c'est l'invention de tous les siècles, c'est le procédé traditionnel, c'est l'habitude ;

j'ajouterai, c'est la nécessité du genre humain. Pour qu'un corps puisse agir, il faut qu'il se résume; il faut qu'il crée entre la tête et la main un membre intermédiaire, chargé de comprendre l'un et de faire agir l'autre. Ce membre intermédiaire que vous avez à créer, c'est évidemment une commission représentative, puisée dans votre sein en dehors de nous, chargée de veiller simplement à ce que l'esprit de l'Assemblée, qui sera interrogé quand il devra l'être, soit le véritable guide, la lumière constante des ministres qu'elle aura délégués. Et si l'on nous dit que quelques-uns d'entre nous, membres du Gouvernement provisoire, auront à déchoir, et tomberont de cette souveraineté onéreuse au rang des plus humbles serviteurs de la patrie, qu'ils descendront de la souveraineté au rang de ministres, je dirai que c'est là la seule récompense, et je répondrai par là à la noble pensée du citoyen Odilon Barrot, que c'est la seule récompense que nous ayons désirée et que nous désirions obtenir de vous : descendre du rang où le hasard, la fortune, le danger, nous avaient pour un moment placés, pour nous confondre, sans acception dans vos rangs; pour accepter tous les services, même les plus humbles, et pour trouver toujours assez grand le rôle qui servira au premier comme au dernier degré de la République !

10 Mai.

Réponse au citoyen d'Aragon priant l'Assemblée nationale d'autoriser des interpellations au sujet de la partie du discours de M. Lamartine relative aux affaires d'Italie.

Je ne puis parler encore au nom du pouvoir exécutif, mais j'ai mon titre d'ancien ministre des affaires étrangères, et, par-dessus tout, j'ai mon titre de représentant du pays et de citoyen français pour accepter avec empressement le jour que l'honorable orateur voudra bien fixer lui-même pour lui donner, soit sur les affaires de Pologne, soit sur la partie des affaires d'Italie que la prudence me permettra d'apporter à la publicité, les renseignements que peut désirer l'Assemblée. La Chambre, j'en suis certain d'avance, trouvera dans ces documents, elle trouvera dans les sentiments et les actes du Gouvernement provisoire, comme elle le trouvera dans les sentiments et les actes du pouvoir intérimaire qui vient de lui succéder, tous les sentiments, tous les devoirs, toutes les impulsions qui ont été produits tout à l'heure à cette tribune par les orateurs qui s'y sont succédé. Seulement il y trouvera un sentiment de plus, et l'Assemblée s'honorera de le voir porter à cette tribune : à côté de cette sympathie pour la démocratie légitime et existante du peuple, elle trouvera dans le Gouvernement français cette sollicitude pour

la paix du monde qui est un sentiment de démocratie aussi ; elle y trouvera cette prudence vigilante qui porte dans la pensée des hommes d'Etat, non pas d'autres sentiments, mais des sentiments autrement exprimés que ceux qui peuvent sortir de la bouche des simples citoyens. Que la Chambre me permette donc d'accepter ou plutôt de demander à l'orateur de fixer lui-même le jour qui lui conviendra pour les interpellations demandées.

Seulement je lui ferai observer, et à l'Assemblée nationale aussi, qu'il serait plus opportun peut-être d'éloigner de quelques jours le moment de cette discussion, pour deux motifs.

Le premier de ces motifs, c'est que le Gouvernement, vous le voyez, n'est pas constitué encore ; c'est qu'il n'a pas eu le temps de parcourir de l'œil et de la pensée la carte du monde, et de fixer, non-seulement ses sympathies, mais de fixer les motifs de ses négociations et de ses actes sur chacun des points politiques ; le second, c'est que la partie de l'Italie à laquelle l'orateur a fait allusion est, dans ce moment-ci, dans un état de crise et de division auquel les paroles de la France pourraient porter, soit d'un côté, soit de l'autre, un préjudice que l'honorable orateur regretterait lui-même.

Nous avons promulgué plusieurs fois déjà, et nous avons défini le genre de concours que la nation française prêterait aux nationalités délivrées de l'Italie ; le texte de nos paroles sera aussi le texte de nos actes ; le drapeau français ne s'avancera qu'à son

heure, s'avancera dans les limites que votre sagesse et votre patriotisme universel aura écrites de votre propre main. Mais, sachez-le bien, ce qui s'est passé en 1831 ne se renouvellera pas en 1848, et, quand le drapeau français se sera avancé jusqu'où notre politique lui aura dit de se porter, sachez qu'il ne reculera jamais.

15 Mai.

Discours prononcé à la suite de l'envahissement de l'Assemblée nationale par les délégués des clubs.

Citoyens, le premier devoir de l'Assemblée nationale, rentrée libre dans son enceinte à l'ombre des baïonnettes, c'est de voter la reconnaissance de la patrie, à la garde nationale de Paris, à la garde mobile, à l'armée.

Mais nous manquerions au premier de nos devoirs si dans cette reconnaissance publique nous ne signalions pas une partie, la principale, l'immense majorité de la population de Paris, qui a été indignée des scandales qui ont un moment déshonoré cette enceinte, et qui s'est soulevée tout entière pour rétablir l'assiette de l'Assemblée nationale et de la patrie.

Mais, citoyens, dans les circonstances urgentes où nous sommes placés, la tribune n'est pas la place de

l'homme politique que vous avez désigné avec ses collègues pour veiller au salut de la patrie. Sachez bien, citoyens, que si cette compromission momentanée de l'indépendance de l'Assemblée nationale a affecté la garde nationale tout entière, elle n'a pas moins affecté l'immense majorité de la population de Paris qui se pressait autour de vous pour une pétition, et qui rougissait d'avoir envahi votre enceinte et d'avoir profané la représentation nationale.

Citoyens, pendant qu'un gouvernement de faction, pendant qu'un gouvernement de parti, substitué pour un instant à la grande et unanime expression de l'élection universelle du peuple, va chercher ailleurs un siége de gouvernement qui se brisera sous ses pieds, nous allons partir pour l'hôtel de ville!

Je ne vous dirai pas que les moments sont précieux, car j'ai, comme vous, la confiance et la conviction que, plus le peuple de Paris aurait le temps pour réfléchir, plus il rougirait de l'attentat commis contre l'Assemblée nationale. En présence du malentendu terrible qui pourrait s'élever entre les départements, isolés dans leurs représentants, et Paris, gardien de la sécurité de l'Assemblée, il faut aviser. Eh bien! nous allons, nous, au nom du Gouvernement que vous avez proclamé il y a peu de jours, nous allons, assistés par l'unanimité de la garde nationale, et de la garde mobile, et de cette armée qu'il est impossible de séparer,... nous allons nous réunir avec les membres du Gouvernement, qui tous, je n'en doute pas, sont animés des mêmes sympathies, des

mêmes sentiments que moi, avec ceux-là même que le choix des factions aurait déshonorés; nous allons ratifier au plus tôt l'acclamation que vous avez faite, du brave chef de la garde nationale que vous avez nommé.

Citoyens, encore un mot, un seul mot.

Dans un moment pareil, le Gouvernement n'est plus dans un conseil, le Gouvernement est à votre tête, citoyens gardes nationaux; il est à votre tête dans la rue, sur le champ même du combat.

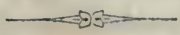

Discours prononcé au retour de l'hôtel de ville.

Citoyens, le Gouvernement a la satisfaction d'annoncer à l'Assemblée et à la France que la sédition a été étouffée dans son germe même; que ces hommes qui s'étaient transportés d'ici, du centre de la nation, du chef-lieu des départements, du foyer de la véritable Assemblée nationale, et qui avaient transporté leur gouvernement à l'hôtel de ville, y ont été repoussés par l'unanimité du peuple de Paris, de la garde nationale, de l'armée, de tout ce qui mérite le nom de nation.

Ainsi, citoyens, à l'heure même où nos départements consternés apprendront la violation momentanée de l'Assemblée nationale, à cette même heure ils apprendront la vengeance pacifique du peuple héroïque de Paris; ils apprendront que la garde nationale,

l'armée, la garde mobile et les citoyens de toutes les conditions, de toutes les professions, de tous les rangs, de toutes les fortunes, se sont réunis comme un seul homme, comme un faisceau d'un million d'hommes, pour restituer à l'Assemblée nationale la dignité, la liberté, l'indépendance, le respect qu'elle avait un moment perdu. Le citoyen Clément Thomas vous rendra compte des justes mesures de précaution et de sévérité que mon collègue Ledru-Rollin et moi nous n'avons pas hésité à prendre et à signer à la minute pour rétablir l'autorité, la dignité, le respect de vos délibérations.

Emportez donc de cette séance cette seule et unanime conviction, que le peuple de la France et le peuple de Paris c'est un seul peuple, et que le peuple de Paris et l'Assemblée nationale c'est un seul et même sentiment, c'est un seul et même intérêt, c'est entre eux à la vie, à la mort.

16 Mai.

Réponse au citoyen Bonjean, demandant, à la séance de l'Assemblée, des explications sur la conduite du Préfet de police et l'existence du corps irrégulier connu sous le nom de Garde républicaine.

Citoyens, le préopinant demandait à la commission exécutive ou plutôt demandait rétrospectivement à

ceux des membres de la commission exécutive qui étaient membres du Gouvernement provisoire, pourquoi existaient ces différents corps anormaux qu'il s'agissait aujourd'hui de régulariser ou de dissoudre; nous lui répondrons par la révolution du 24 février.

N'oubliez pas, citoyens, que le lendemain du jour de cette grande révolution, il y eut décomposition totale de la force publique dans Paris, et cependant vous aviez, au milieu des passions plus ou moins émues qu'agite toujours davantage un ordre de choses nouveau, la chute d'un ordre de choses ancien, la constitution d'un pouvoir nouveau; vous aviez l'ordre de 1,500,000 habitants, vous aviez la capitale de la France, vous aviez l'intérêt sacré même des départements, dans l'ordre établi à Paris à garantir; dans le système électoral constitué, et enfin vous aviez la sécurité des citoyens. Avec quoi pouvions-nous constituer et défendre cette sécurité? Avez-vous oublié que quinze jours après l'établissement du Gouvernement provisoire, la garde nationale de Paris, cette force qui se compose de toutes les collections, de tous les intérêts, de tous les patriotismes, de tous les dévouements, était momentanément anéantie par un système nouveau d'élection qu'il fallait appliquer à la garde nationale?

Avez-vous oublié que, pendant cet interrègne, nous étions obligés, sous peine d'anéantir toute sécurité publique, de pourvoir, par des moyens qui vous semblent illégaux aujourd'hui, mais que, certes, l'unanimité de Paris trouvait légaux à cette époque, de

pourvoir aux grands intérêts de la capitale et de la patrie qui nous étaient confiés?

De là, l'origine de quelques-uns de ces corps. Le citoyen Caussidière, dont on a attaqué tout à l'heure les actes et la moralité, sera ici pour défendre ses actes. Je ne préjuge rien sous les rapports qu'il aura tout à l'heure avec l'Assemblée...

Quant à moi, en témoin loyal, sincère, consciencieux, de ce que j'ai vu, je déclare à l'Assemblée que, dans mon âme et conscience, bien que le citoyen Caussidière ait été obligé de conserver souvent autour de lui, dans son attitude, dans ses actes, dans ses forces défensives, — et toutes les forces de la capitale ont été, pendant plus de quarante-deux jours, concentrées dans sa main; — bien qu'il ait été obligé de conserver, dis-je, de certaines manières d'être, je déclare que Caussidière a fait preuve d'un zèle, dont je ne justifie certes pas tous les moyens, mais dont j'atteste le patriotisme et la sincérité.

Quant à la question de savoir s'il sera conservé dans le gouvernement définitif que vous avez établi, depuis que nous avons eu la gloire et le bonheur de vous rappeler avec les applaudissements de la nation, dans cette enceinte, je ne préjuge rien non plus, je laisse la question indécise; vous aurez à l'examiner dans votre conscience, comme nous avons à l'examiner nous-mêmes dans notre responsabilité.

Sachez, citoyens, que le premier soin du Gouvernement exécutif sera de maintenir entre l'Assemblée nationale et lui cette parfaite harmonie de sentiments

d'où doit résulter la parfaite harmonie des actes. Nous voulons pacifier le pays. Avant tout, notre premier devoir n'est-il pas de pacifier les opinions qui représentent ici l'élite et les sommités du pays ? n'est-il pas, dans les jours encore, je ne dirai pas dangereux, mais dans les jours agités que nous avons à traverser ensemble, de réunir dans ce concours commun, et s'il se pouvait unanime, les forces diverses, les consciences patriotiques, que nous, membres du Gouvernement provisoire, nous avons eu le bonheur de faire converger vers le même but pendant que vous n'étiez pas encore assis dans cette enceinte ?

Sachez donc, citoyens, sachez, comme vous le demandait tout à l'heure l'honorable citoyen Garnier-Pagès, sous peine de discréditer en nous, et peut-être d'affaiblir en vous-mêmes l'autorité qu'il a été dans votre intention de nous donner ; sachez nous décerner quelques jours, quelque temps de cette confiance qui est notre seul moyen de gouvernement, et soyez sûrs que, quand le jour sera venu, quand le moment des explications complètes se produira à votre tribune, vous n'aurez rien à retirer de cette confiance, et que nous n'aurons rien à retirer de cette responsabilité.

20 Mai.

Réponse à la demande du citoyen Ducoux, membre de l'Assemblée nationale, relative aux interpellations sur l'Italie et la Pologne.

Citoyens représentants, le Gouvernement n'a pas eu une heure d'incertitude sur l'attitude que la nouvelle République avait à prendre vis-à-vis des puissances étrangères; il est heureux de pouvoir vous annoncer sommairement aujourd'hui qu'aucune des prévisions sinistres répandues par je ne sais quelle rumeur, n'est arrivée à sa réalisation, et n'y arrivera si l'Assemblée nationale suit la marche que nous avons cru devoir suivre jusqu'ici, dans le double intérêt de la sécurité de la France et de sa dignité.

Quant aux interpellations auxquelles le citoyen Ducoux nous a rappelés tout à l'heure, je n'ai qu'un mot à dire.

J'étais prêt, à la fatale journée du 15, à donner à cet égard toutes les explications qui peuvent être demandées par la Chambre et acceptées par le pays. Nous avons la parfaite certitude d'une conformité complète de sentiments avec tout ce qui est sensé, raisonnable et en même temps sympathique dans le fond de la nation française, à l'égard des deux questions qui ont été touchées. Je serai donc bref, non pas comme ministre, puisque je ne le suis plus, mais rétrospectivement comme ayant suivi le cours des affaires et le

tenant encore dans ma mémoire ; je suis prêt à répondre catégoriquement, mardi prochain, aux doubles interpellations qui ont été apportées l'autre jour à cette tribune, et j'espère que les communications que le Gouvernement fera à la Chambre ce jour-là seront de nature à calmer complétement les appréhensions du pays et à satisfaire à la fois à ce double intérêt dont je vous parlais tout à l'heure, les généreuses sympathies de la France pour les nations opprimées et les sentiments de justice, de modération et de haute politique qui doivent présider aux délibérations des hommes d'Etat, même en matière de sentiment.

23 Mai.

Discours en réponse aux interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne, adressées à la séance de l'Assemblée nationale par les citoyens d'Aragon, Wolowski, Vavin, Sarrans, Guichard, Napoléon Bonaparte.

Citoyens, quelles que soient la raison parfaite, la haute intelligence diplomatique qui aient caractérisé les discours des différents orateurs entendus avant moi à cette tribune, c'est toujours une chose profondément pénible, douloureuse, pour une Assemblée nationale et pour un homme d'État, d'avoir à toucher à ces plaies saignantes d'un peuple ami, sans pouvoir

les guérir aussi vite et aussi complétement que le sentiment général nous y entraînerait. C'est là une de ces douleurs qu'il ne dépend pas de la volonté des hommes d'écarter des discussions des nations ; c'est là une de ces tristesses qui affligent depuis bien des années toutes les tribunes, la tribune de France et la tribune de la Grande-Bretagne comme la nôtre. La République française n'échappe pas à ce malheur, quoiqu'elle ait, par la nature de son gouvernement, plus d'espérances, plus de désirs, et, permettez-moi le mot, il n'offensera pas l'Europe, plus de volonté de parvenir à la solution de cette grande difficulté de l'Europe.

Nous n'avons pas attendu, sachez-le bien, les pétitions, les interpellations apportées prématurément, selon moi, à cette tribune, pour nous occuper de la question polonaise. La République française n'a pas eu, il faut le dire à sa gloire, la République française n'a pas eu un jour d'égoïsme depuis qu'elle est née. Nous étions encore à l'hôtel de ville sous l'empire de difficultés accumulées par cette révolution de Février, que déjà nous nous occupions de la question soulevée par l'honorable M. Vavin, que déjà nous décrétions hardiment la formation d'une légion polonaise. Je ne veux pas affliger son cœur, je ne veux pas dire pourquoi ce décret n'a pas eu d'exécution, il l'a fait pressentir à l'Assemblée ; il ne sortira rien de ma bouche qui puisse peser sur le malheur d'un grand peuple que nous voulons consoler et non pas flétrir.

A peine, quelques jours plus tard, étais-je entré à

l'hôtel des Affaires étrangères, que nous envisageâmes la principale question que nous avions à résoudre pour établir la politique étrangère de la République française dans la véritable ligne que la raison publique, l'intérêt et la dignité bien entendue du peuple français devaient, selon nous, lui tracer.

Trois questions se présentaient à nous. D'abord la question de l'attitude générale qu'aurait à prendre la République française vis-à-vis des nations étrangères. Nous la résolûmes en peu de jours. Animés, nous en avons eu depuis la certitude, par le véritable esprit de la nation française, nous déclarâmes que si la République pouvait se fonder par la paix, l'intérêt de l'humanité, l'intérêt du peuple qui entrait tout entier, comme un élément nouveau, dans les institutions, nous commandait une sollicitude plus digne, mais aussi une sollicitude plus jalouse et plus profonde pour le maintien de la paix du monde.

Permettez-moi de vous lire en quelques lignes les principales ébauches de la pensée politique qui nous anima dès le premier jour; permettez-moi de vous montrer sur ces deux questions de Pologne et d'Italie, quel fut, dès le premier moment, le pressentiment de notre politique; car, à vous seuls il appartenait d'en avoir le sentiment tout entier. Nous n'avions qu'une pensée, et cette pensée était un devoir : c'est celle qui a donné, j'ose le dire, tant de prudence, sinon tant de bonheur, à la politique que nous avons suivie avec les étrangers. Cette pensée, messieurs, c'était de ne pas abuser en votre absence du dépôt

que les circonstances nous avaient confié ; c'était d'attendre votre présence ici, votre arrivée sur ces bancs, pour vous remettre intacte la politique étrangère de la nation française que vous représentez. Nous avons eu ce bonheur ; nous avons conservé à l'Assemblée nationale la liberté entière de ses mouvements ; et le jour où nous avons eu le bonheur et la gloire de la voir réunie dans cette enceinte, nous lui avons remis la paix ou la guerre : c'est à elle aujourd'hui à déclarer son sentiment. Voici, quant à nous, comment nous l'avions pressenti :

« La République française ne déclarera la guerre à personne ; elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si l'on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire malgré sa modération. Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance, l'esprit des peuples et le génie de la civilisation. D'après ces principes, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut

présenter sans crainte comme sans défi, à ses amis et à ses ennemis , vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes. » L'honorable M. Sarrans va trouver dans les paroles qui suivent la réponse à ses interpellations : « Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission ces modifications désirables, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République, existent et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que la lettre de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous à faire comprendre et à admettre de bonne foi cette émancipation de la République, des traités de 1815, et à montrer que sa franchise n'a rien d'incompatible avec le repos du monde.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la construction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les États indépendants de l'Italie étaient envahis, si l'on imposait des

limites ou des obstacles à leur transformation intérieure ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures ; elle est décidée à ne jamais violer la liberté au dedans, elle est décidée également à ne jamais violer son principe démocratique au dehors ; elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de la liberté et le regard des peuples ; elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institution des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera pas de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins, elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol ; mais elle exercera, par la lueur de ses idées et par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme, le prosélytisme de l'estime et de la sympathie ; ce n'est point là la guerre, c'est la nature ; ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie ; ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. »

L'Assemblée ne reconnaît-elle pas sa pensée dans ces paroles ? Si quelques membres de l'Assemblée nationale

ou si quelques personnes au-dessous ne reconnaissaient pas que ces paroles renferment tout à la fois la dignité et la prudence du patriotisme républicain, je les reporterais à deux ou trois événements qui ont faussé involontairement ces principes chez nous, et qui ont amené des conséquences que l'on déplorait si légitimement tout à l'heure à cette tribune. Je vous rappellerais les différentes invasions tentées par le Gouvernement provisoire à qui la guerre échappait pour ainsi dire à travers les doigts dans le dénûment de force armée où il se trouvait dans les premiers jours. Je vous rappellerais cette invasion de quelques Belges accompagnés malheureusement de quelques Français qu'ils avaient entraînés sur le territoire belge, et les conséquences d'irritation, de désaffection, de répulsion qui en ont été immédiatement la suite en Belgique.

Je vous rappellerais l'invasion faite par quelques Savoisiens de Lyon avec quelques Français en Savoie, et les conséquences de même nature qui ont à l'instant puni cette erreur politique qui n'était pas, je vous l'assure, l'erreur d'aucun des membres du gouvernement, ni du gouvernement tout entier, l'erreur d'une passion irréfléchie que nous n'avions ni la force ni le temps de contenir.

Je vous rappellerais le même fait beaucoup plus grave, celui qui contriste aujourd'hui tous nos cœurs, qui établit un fatal malentendu, malentendu que nous devons nous hâter de faire disparaître entre l'Allemagne et nous, cette invasion à plus grandes

proportions des réfugiés allemands réunis momentanément, malgré nous, quoique nous les ayons dissous plusieurs fois, réunis à Strasbourg, à Huningue, abusant du territoire de l hospitalité pour en faire un point d'invasion contre leur propre pays.

Qu'ont produit ces résultats? Vous l'avez su; à l'instant, l'irritation, la légitime colère des populations allemandes, emportées par leur première sympathie vers nous, mais repoussées à l'instant par l'apparence de nos baïonnettes, car les fusils des réfugiés allemands qui faisaient invasion chez eux leur paraissaient chargés avec nos idées. Voilà ce qui a mis dans nos affaires étrangères, et surtout dans la question polonaise, le plus de difficultés, le plus d'aigreur, et ce qui, je le répète, était si justement déploré tout à l'heure à cette tribune.

Je reviens aux interpellations faites l'autre jour par le citoyen d'Aragon, à la seconde question politique, celle de l'Italie. Je ne me servirai pas de l'indulgence ou du silence que me proposait tout à l'heure le citoyen d'Aragon. J'accepterai la moitié de sa prudence.

Il y a des choses à dire sur l'Italie que la parole ne doit pas dire et que les événements seuls doivent proférer ici; pour ces choses-là, je demande que vous laissiez la parole aux événements.

Quant aux autres, je puis les dire à l'instant même.

Non, il n'est pas vrai, comme on l'a répandu, qu'il y ait eu, à l'égard de l'Italie la moindre entente contre la liberté italienne, la moindre intelligence, même

confidentielle, entre le ministre des affaires étrangères de la République française et l'Autriche. C'est là une de ces calomnies dont on a cherché à flétrir la politique du Gouvernement provisoire.

Mais quand le voile tout entier pourra être déchiré, vous verrez que cette calomnie tombera avec tant d'autres, et rendra leur véritable caractère aux actes que nous avons accomplis.

L'ancien gouvernement avait, il est vrai, une politique semblable envers l'Italie, et vous en savez les motifs; l'ancien gouvernement, obligé, à cause de ses liens impolitiques et récents avec l'Espagne, de caresser par des complaisances l'omnipotence autrichienne en Italie, avait abandonné ces populations, avait étouffé par ses conseils, par ses actes, par son abandon, autant qu'il était en lui, le germe de l'indépendance italienne qui ne demandait qu'à éclore.

Mais à la minute même où la politique étrangère de la France a été entre les mains de la République, cette politique a complétement changé.

Cette politique, vous en avez vu à l'instant les effets. Vous n'aviez encore en Italie qu'un essai très-faible, très-incomplet d'un système constitutionnel imparfait dans le royaume de Naples. A la minute, et après cette déclaration d'appui moral et matériel donné à la nationalité italienne, vous avez vu le royaume de Naples entrer jour par jour, en plein, dans l'élément démocratique; vous avez vu Rome, que la parole pieuse de Pie IX avait ébranlée il y a déjà plus d'une année, arriver jusqu'à la plénitude de sa li-

berté et toucher à la limite de la république ; vous avez vu la Toscane entraînée dans le même mouvement, Parme, Plaisance, Modène, tous les duchés rejeter leurs anciens gouvernements absolus, se constituer en gouvernements provisoires, et tendre la main à l'unité italienne. Enfin, vous avez vu successivement à Turin, d'abord la déclaration constitutionnelle ; enfin, par l'entraînement naturel de la liberté, qui veut l'indépendance pour être complète, vous avez vu Charles-Albert forcé par le génie de son peuple à déclarer la guerre à l'Autriche, et à accomplir la libération presque totale du royaume lombardo-vénitien. L'Italie, dans ce moment-ci, est presque entièrement délivrée. Que lui avons-nous dit, et je réponds ici aux paroles du citoyen Sarrans, si flatteuses et si honorables du reste pour notre politique ?

Avons-nous mis un sceau sur nos lèvres ? avons-nous caché nos sentiments à l'Europe à l'égard de l'Italie ? désavoué en quoi que ce soit nos principes de liberté, ou nos désirs, ou notre volonté d'indépendance pour elle ? Non ; vous savez ce que nous avons dit : le respect des nationalités, nos principes, le droit et en même temps la volonté des peuples nous empêcheront d'aller faire nous-mêmes la liberté des autres peuples. Pour leur gloire, pour leur honneur, pour la solidité même de leurs institutions, il faut que ces peuples les achètent et les cimentent avec leur propre sang.

Voilà la vérité. Mais si ces peuples étaient trop faibles dans leurs droits légitimes, dans ce droit de re-

naissance des nationalités italiennes qui est aussi légitime, permettez-moi de le dire, qu'une série de siècles, et que toutes les pages de l'histoire attestent ; si cette indépendance, si ce droit, étaient attaqués, la France est là, elle est au pied des Alpes, elle est armée ; elle vous déclare tout haut, à vous ses amis, à vous ses ennemis, qu'à votre premier signal elle franchira les Alpes et viendra vous tendre cette fois-ci la main libératrice de la France. Comme à un autre temps qu'elle déplore, mais dont nous avons eu le courage et la gloire de nous repentir, elle avait tenté de vous enchaîner à la gloire, la France aujourd'hui vous tend la main, mais pour vous enchaîner à la liberté.

Si vous en doutez, comme quelques paroles de l'honorable M. d'Aragon, l'autre jour, me faisaient craindre qu'on en doutât sur ces bancs, je vous demanderai, bien que cela prolonge un peu la discussion, je vous demanderai la permission de vous lire quelques témoignages de l'opinion, ou plutôt de la vérité contraire.

Mais vous disiez qu'on nous appelait en Italie ; vous disiez que, par une lâche condescendance pour le repos de l'Europe, pour les premiers jours de la République française, pour la faiblesse de nos institutions naissantes, nous n'osions pas déclarer franchement nos sentiments, nous cachions des actes timides devant des paroles douteuses ; que l'Italie ne cessait de nous appeler, et que nous traitions avec l'Autriche pour empêcher l'unité italienne. Eh bien, vous allez voir !

Dès les premiers jours nous avons fait communiquer aux puissances italiennes la volonté ferme d'intervenir au premier appel qui nous serait fait, et, par un acte conforme à cette déclaration, nous avons réuni à l'instant, au pied des Alpes, d'abord une armée de 30,000 hommes, puis une armée qu'en peu de jours nous pouvons porter à 60,000 combattants, et elle y est encore. Nous avons attendu un appel de l'Italie; nous l'avons attendu, et, sachez-le bien, malgré notre profond respect pour l'Assemblée nationale, si ce cri eût traversé les Alpes, nous n'aurions pas attendu votre aveu, nous aurions cru accomplir d'avance votre volonté, vos prescriptions, en nous portant au secours des nationalités italiennes.

Mais voici quelques lignes de correspondance avec différentes cours ou avec les représentants des différentes nationalités insurgées, dans leur droit, en Italie, qui vous prouveront que non-seulement nous n'avons pas été appelés, que non-seulement ce cri de détresse et d'appel aux armes françaises n'a pas été poussé au delà des Alpes, mais qu'au contraire nous avons reçu de toutes parts des meilleurs patriotes italiens.... et si je ne craignais pas de commettre des indiscrétions en les nommant à cette tribune, vous vous inclineriez vous-mêmes devant l'autorité de ces noms républicains....; nous avons reçu le conseil, que dis-je? la supplication de ne pas faire intervenir un soldat français avant l'heure, avant le moment, avant l'appel dans la cause de la résurrection italienne dont ils voulaient légitimement avoir tout l'honneur,

et dont nous, nous aurions été glorieux d'avoir le danger.

Voici une première lettre de l'ambassadeur de Sardaigne :

Turin, le 7 avril 1848

« Monsieur le ministre,

« L'émotion pénible causée ici par les événements de Chambéry a fait place à la joie dès qu'on a su que la garde nationale avait suffi pour repousser les insurgés savoisiens. Les ministres et le public sont maintenant bien convaincus que le gouvernement de la République française n'a pas excité ce mouvement, et que, s'il avait voulu intervenir, même indirectement, la lutte aurait été bien autrement sérieuse. »

Vous voyez que, loin de nous appeler, on ne parlait de rien moins que de nous recevoir avec des armes.

« J'ai insisté avec force pour qu'on n'abusât pas de ce succès, pour qu'il n'y eût ni réaction, ni persécution contre les gens qui ont pris part au mouvement, pour qu'on facilitât leur enrôlement ou qu'on leur fournît du travail. J'ai la conviction que ces conseils seront suivis. »

« Le caractère essentiel, dit plus loin le ministre de Turin, du mouvement qui agite l'Italie, ce qui le distingue profondément de tous les mouvements antérieurs, c'est qu'il est et qu'il veut rester, avant tout, italien.

« Chaque parti croit seul être appelé à le diriger,

à concentrer dans un effort suprême les efforts épars qui, abandonnés à eux-mêmes, seraient stériles; mais personne n'a l'idée de substituer la France à l'Autriche.

« Il faut qu'on le sache bien en France ; si l'armée de la République passe les Alpes sans être appelée ici par les événements, les intérêts et les cœurs, c'en est fait, pour bien longtemps, de l'influence de la France et des idées françaises en Italie.

« Dans toute l'Italie du nord, comme à Florence, comme à Rome et à Naples, partout, si ce n'est peut-être dans quelques clubs de Milan, on ne veut de l'appui militaire de la France que le jour où il aura été bien constaté par une défaite éclatante que l'Italie seule est impuissante à rejeter les Autrichiens au delà des Alpes. Jusque là on se flatte que l'armée sarde, soutenue par des contingents de Rome et de Naples et par les volontaires toscans et lombards suffira à conquérir et reconstituer l'Italie.

« Si la France intervient avant l'heure marquée par l'effroi public, on criera dans toute l'Italie :

« La France, dont nous n'avions pas besoin, est venue uniquement pour donner satisfaction à l'esprit militaire qui déborde chez elle ; elle ne vient pas faire nos affaires, mais les siennes. Elle avait dit dans son programme qu'elle ne voulait pas de conquête, elle a menti ; elle veut l'héritage de l'Autriche. Voilà sa vieille politique qui reparaît, la politique insensée qu'elle a répudiée dans ses manifestes, qu'elle poursuit dans les faits.

« Voilà ce qu'on dira partout, à coup sûr, et ce qui soulèvera dans tous les cœurs une haine implacable, une haine d'Italie. »

Encore quelques preuves de même nature, messieurs.

« Je ne puis pas m'expliquer, je l'avoue, écrit l'ambassadeur de Sardaigne, quels sont les motifs qui ont pu porter quelques personnes à penser et à proclamer que la sûreté, la gloire, la grandeur de la République française, exigent la marche de ses soldats à la frontière des Alpes. Cette frontière n'est-elle pas celle d'un pays ami, d'un pays complétement inoffensif, d'un pays dont le gouvernement a, l'un des premiers, témoigné à celui de la République française des sentiments d'affection et son désir d'entretenir avec elle des relations de bon voisinage? »

« Les fonctionnaires de la République, ajoute l'ambassadeur, disent que c'est un honneur pour les troupes de porter en face de l'étranger le drapeau républicain. Oui, sans doute, s'il était question d'un étranger en guerre avec la République. Mais, je le répète, il s'agit au contraire ici d'un étranger uni au gouvernement français par des liens d'amitié.

« Pourquoi donc parler de guerre, pourquoi d'entrée en campagne, pourquoi de courage? Contre qui les soldats français auraient-ils à déployer cette vertu militaire? Je dois remarquer en outre, comme j'ai déjà été dans le cas de le faire observer de vive voix

à Votre Excellence, que la confiance que le gouvernement de mon auguste souverain a volontiers placé dans les assurances amicales reçues du Gouvernement provisoire, l'a engagé à retirer des pays voisins de la France une grande partie des troupes qui y étaient stationnées. Or il est évident que la présence, publiquement motivée sur les considérations énoncées par M. Arago, du drapeau républicain et l'agglomération d'un corps considérable en proximité de ces pays, pourraient offrir aujourd'hui des inconvénients assez graves. »

Vous voyez que ce que la prudence nous avait commandé à nous, était repoussé par l'Italie elle-même comme une offense.

Encore un mot du même ambassadeur.

« J'ai transmis à mon gouvernement l'assurance de l'intention formelle du Gouvernement provisoire de la République française, de respecter la souveraineté du roi et l'indépendance de ses États.

« Aujourd'hui, monsieur le ministre, je suis expressément chargé de vous exprimer, de la part de mon gouvernement, le désir que les troupes françaises soient tenues loin de la frontière. Leur trop grande proximité, outre les inquiétudes qu'elle entretiendrait constamment en Savoie, pourrait aussi donner lieu à quelques mouvements de la partie turbulente, quoique très-minime, de la population de ce pays. »

Enfin, voici deux lettres que j'ai reçues ce matin

même, une en montant tout à l'heure à cette tribune, d'un des agents ou plutôt du seul agent accrédité du gouvernement de Milan, dont on avait dit aussi qu'il implorait en vain le secours de la France.

Permettez-moi de vous lire ces quelques lignes.

« Citoyen ministre des affaires étrangères, des personnes qui ne sauraient produire aucun mandat régulier ont entrepris à Paris des engagements de volontaires pour la formation de légions destinées apparemment à la guerre de Lombardie.

« Notre gouvernement apprécie bien sincèrement leurs intentions généreuses. Toutefois, comme la formation de ces légions pourrait peut-être causer quelques embarras au gouvernement français dans ses relations avec les puissances étrangères, sans pouvoir être d'un secours bien prompt ni bien puissant à la cause de notre chère patrie, je prends la liberté, citoyen ministre, de vous prier de vouloir bien faire connaître à ceux que cela regarde, que le gouvernement de la Lombardie ne peut voir avec plaisir l'organisation de pareils corps auxiliaires.

« Nous nous réservons de faire appel, en cas d'urgence, au courage des volontaires français, sauf l'adhésion pleine et entière de votre gouvernement, et les garanties nécessaires sur le mode de leur organisation.

« *L'envoyé de la Lombardie.* »

En voici une autre :

« Je vous prie de vouloir bien déclarer demain... »

Cette lettre était écrite hier au soir, sachant que je devais parler aujourd'hui sur les affaires de l'Italie... « Je vous prie de vouloir bien déclarer demain, publiquement, ce qui est vrai, que nous, moi et le représentant de Venise, nous nous sommes opposés, par sentiment national, à toute intervention française ; que les sympathies de la France étant pour nous, qui avions secoué le joug des Autrichiens, elle serait intervenue, même contre l'avis du roi de Sardaigne, si nous l'avions demandé. Il est par trop cruel d'avoir agi comme nous l'avons fait, même contre notre opinion, et d'être continuellement accusés, nous républicains, d'avoir appelé vainement le secours des étrangers, ainsi que le répètent les feuilles à gage du Piémont et les Albertistes en masse.»

Vous voyez que quatre ou cinq des puissances italiennes refusaient également notre concours. J'espère, et nous devons le croire, que l'Italie n'en aura pas besoin ; mais que les amis de l'Italie se rassurent, si ce cri de détresse dont je vous parlais tout à l'heure venait à se faire entendre, si les circonstances le rendaient nécessaire et légitime, la France interviendrait à son mode et à son heure. Dans aucun cas l'Italie ne retombera sous le joug qu'elle a si glorieusement secoué. Dans aucun cas la France ne manquera à cette fraternité pour 26 millions d'hommes, qui a été sa loi dans le passé et qui est son devoir pour l'avenir.

Je ne veux pas m'expliquer davantage aujourd'hui,

j'ai mes raisons pour cela; les événements vous les diront; mais il y a un mot que je puis dire avec certitude de n'être démenti par aucun événement et par aucun reproche sorti de l'Assemblée nationale ou du pays; c'est que, soit que la France intervienne, soit qu'elle n'ait heureusement pas à intervenir en Italie, l'Italie sera libre et la sécurité des frontières françaises sera pourvue.

J'arrive à la principale question débattue aujourd'hui à cette tribune, à la question de Pologne. Et bien que cette question paraisse souverainement délicate à des diplomates timides, j'y entre sans aucune de ces précautions oratoires qui servaient autrefois à masquer la volonté d'une nation.

Je dédaigne, et je suis convaincu que le gouvernement républicain doit dédaigner ces réticences dont on enveloppait autrefois la diplomatie du monde. Je suis convaincu que, s'il y a de la force dans ces prudences, il y en a davantage dans une vérité, quand cette vérité est légitime, quand cette vérité est dite avec fermeté, mais en même temps avec amitié et avec prudence. C'est là le langage que, dès les premiers jours, nous avons adopté dans notre politique à l'égard de tous les étrangers; et, j'en suis convaincu, c'est grâce à la franchise de ce langage, qui n'exclut en rien la modération et la prudence, c'est grâce à ce grand jour sur toutes les intentions de la République, sur tous les mystères présumés du cabinet français, que nous devons l'heureux maintien de ces bonnes relations et de cette paix que nous sommes assez

heureux pour vous rapporter encore pleine et entière aujourd'hui.

Quant à la Pologne, nous ne nous sommes pas dissimulé que c'était la principale des difficultés de la politique française; nous ne l'avons pas abordée comme une chose facile, comme une chose qui peut se trancher en un jour, ni même en une bataille, puisqu'on a parlé de batailles ; nous l'avons abordée comme la plus grande difficulté de l'Europe, mais comme une difficulté telle qu'il fallait y toucher ; nous avons pensé que si nous n'y touchions pas, la tache qui couvrait la carte de l'Europe s'étendrait de jour en jour davantage sur la politique des relations étrangères de la République française ; et que si cette question restait sans parole, sans solution au milieu du continent, elle s'élèverait à jamais entre les puissances du Nord et nous, et rendrait presque impossibles toutes les conditions de maintien de paix, de rétablissement d'harmonie, d'intimité et d'alliance qui doivent être dans le cœur de la République comme elles peuvent être dans les vrais intérêts de notre pays.

A cet égard, voulez-vous connaître le texte même des instructions que j'ai données, dès les premiers jours, à tous nos agents près des différentes cours du Nord ? Je vais vous les lire, et vous jugerez si vous y reconnaissez votre propre pensée. Voici le texte de nos pensées sur la Pologne.

Instructions à nos agents dans le Nord.

« L'ancien gouvernement permettait à regret et forcément à ses chambres de proclamer tous les ans qu'elles faisaient des vœux pour le rétablissement d'une nationalité polonaise. La République dit plus, et elle le dit elle-même et tout haut : la cause du rétablissement d'une nationalité polonaise dans des proportions à débattre avec ces trois cours successivement est une des causes de la France même, une des causes qu'elle ne désertera ni n'oubliera jamais, une des causes pour lesquelles elle offre son concours diplomatique d'abord, et enfin son concours actif, pour le jour et pour l'heure où les événements lui permettront raisonnablement, et avec des combinaisons sensées préparées d'avance, d'intervenir avec des auxiliaires naturels dans la cause d'une indépendance de la Pologne. Dites franchement au gouvernement prussien, dites hautement au gouvernement autrichien, dites sans crainte à la Russie : Nous désirons la paix avec vous, nous rechercherons même l'alliance dans des conditions équitables pour tous, bienfaisantes pour les nations intermédiaires; mais la première condition de la solidité de cette paix, de l'intimité de ces alliances, c'est que la Pologne usurpée, opprimée, sans nationalité propre, sans indépendance civile, religieuse, ne s'élève pas entre vous et nous ! Restituez, émancipez, organisez, de concert avec la Pologne elle-même, de concert avec toutes les puissances intéressées au droit et à la justice, solidaires même et

garantes des traités de 1815, une Pologne qui ait sa vie propre et son droit personnel dans le monde. A ce prix tout sera facile, tout deviendra paix et amitié entre la République française et les puissances intéressées. Autrement, tout sera précaire, faux, hostile, semé d'embarras, de guerres et de piéges. Le repos durable du monde est à ce prix. La République ne veut pas commencer par des sacrifices humains; elle ne veut pas avoir une lâcheté ou un remords dans les fondements de sa politique de paix avec le monde. »

Messieurs, le langage que nous avons tenu à l'Allemagne, nous l'avons tenu à la Prusse. Permettez-moi de rectifier quelques passages des récits qui vous ont été faits tout à l'heure par l'honorable M. Wolowski.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés avant la révolution de Berlin, remarquez la date, très-peu de jours après l'explosion de la République française, quand notre politique s'adressant d'abord à la Prusse, son alliée naturelle, le chef de ses alliances de l'autre côté du Rhin, disait au roi de Prusse le sens des paroles que vous venez d'entendre ou ces paroles mêmes. Le roi de Prusse, de lui-même, avait déjà pris, je le répète, avant la révolution de Berlin, une partie des engagements qu'il a pris quelques jours plus tard pour la reconstitution du grand-duché de Posen, reconstitution qui, selon nous, et dans d'autres pensées aussi, n'était que l'ébauche, la base d'une plus grande et plus large reconstitution de l'empire polonais.

Voilà ce qui s'était passé sous l'empire de cette

inertie apparente de la politique étrangère du Gouvernement provisoire avant l'explosion de la révolution de Berlin ; et peu de jours après la révolution de Berlin, on vous le rappelait tout à l'heure, le roi de Prusse, n'improvisant pas sa pensée, fidèle à la pensée qu'il avait avant la révolution et qu'il conservait après, mais pressé davantage encore par l'émotion générale que le contre-coup de la révolution de Paris et de Berlin avait donné au grand-duché de Posen, déclarait à ses envoyés ce qu'on vous racontait tout à l'heure, les conditions de la reconstitution presque complète du grand-duché de Posen, de son indépendance relative. Non-seulement il le déclarait, mais il l'accomplissait, mais déjà Posen était libre, mais déjà il y avait une représentation ou une ébauche de représentation, mais déjà les comités polonais s'y réunissaient, mais déjà le roi de Prusse nous avait écrit d'ouvrir nos frontières à ces colonnes polonaises qu'on nous reprochait tout à l'heure de n'avoir pas enrégimentées ; il nous annonçait qu'on les recevrait dans le duché de Posen, qu'on les y rallierait et qu'elles formeraient le noyau de cette indépendance polonaise qui a été dispersée depuis, vous allez voir comment.

Mais, messieurs, à peine ces événements étaient-ils accomplis, à peine le grand-duché de Posen reconstituait-il la base de la nationalité polonaise, qu'il est survenu ce que nous devrions nous cacher tous à nous-mêmes dans cette malheureuse cause ; il est survenu le développement instantané de ces dissenti-

ments anarchiques, de ces haines de famille à famille, de race à race, de langue à langue, de nationalité à nationalité, qui ont toujours été le fléau de la Pologne, qui ont toujours été la fatalité de l'héroïsme de ce grand et généreux peuple.

A l'instant, la confusion s'est mise entre des habitants du duché de Posen qui sont, comme vous le savez, en partie Allemands et en partie Polonais, lesquels ont fait couler le sang des deux races. Le roi de Prusse a envoyé alors, non pas, comme on vous l'a dit, dans une intention de conquête, pour revenir sur ses déclarations, sur ses actes, pour reprendre et retirer à lui ces libertés qu'il avait données, cette constitution qui s'établissait déjà ; mais il a envoyé pour s'interposer entre les Polonais et les Allemands, une armée prussienne. Cette armée a été chargée de faire une démarcation entre la partie du duché de Posen, habitée par les Allemands, au nombre d'environ 300,000, et l'autre partie habitée exclusivement par les Polonais, au nombre d'environ 500,000. Dans cette démarcation forcée faite au milieu des conflits entre les Allemands et les Polonais, d'autres catastrophes sont survenues ; il y a eu des erreurs dans les délimitations : tel village voulait être réputé polonais, tel autre voulait être réputé allemand ; les forces prussiennes sont intervenues ; de là des excitations de guerre, des surprises, et enfin des massacres qui ont arrosé de sang la liberté naissante dans le grand-duché de Posen ; mais il faut espérer qu'ils ne l'y noieront pas tout à fait.

Quant au roi de Prusse, je dois déclarer que, m'étant adressé à son gouvernement pour lui demander verbalement, puis par une dépêche écrite, compte des événements qui se passaient dans le grand-duché de Posen, après les promesses qu'il avait faites à son peuple, au monde et à nous, j'en ai reçu la déclaration officielle et réitérée, que le roi de Prusse n'avait fait intervenir son armée dans le grand-duché de Posen que pour apaiser les troubles, que pour dissiper la confusion qui s'y était créée sous l'empire des premières réunions polonaises; et que, quant à lui, lui qui avait accepté de n'être que le grand-duc de cette partie de la Pologne, il maintiendrait ses promesses après comme avant l'événement, et qu'aussitôt que cette confusion de races serait enfin éclaircie, aussitôt que l'ordre serait rétabli, aussitôt que le sang polonais et le sang allemand auraient cessé de couler, les promesses qu'il avait faites à Berlin, les promesses qu'il avait bien voulu communiquer à la France et à l'Europe, seraient rigoureusement maintenues pour le grand-duché de Posen; que les Polonais pourraient y rentrer; que les Polonais pourraient y constituer leur principe et leur base d'indépendance.

Et depuis peu de jours, j'ai reçu en réponse à une dépêche que j'avais adressée, une lettre que je vais avoir l'honneur de vous lire.

Voici d'abord la dépêche que j'avais adressée, moi, pour faire connaître l'étonnement et les réclamations de la France à la Prusse.

« Paris, le 7 mai 1848.

« Monsieur, les mesures adoptées en Prusse pour empêcher les Polonais émigrés de rentrer dans le grand-duché de Posen, après la promesse qui leur avait été faite, excitent en France une émotion facile à comprendre. Le gouvernement de la République les a apprises avec d'autant plus d'étonnement et de regret, qu'elles s'accordent moins avec les intentions et les déclarations d'abord exprimées par le roi de Prusse. Je vous charge de rappeler à M. le baron d'Arnim ces premières dispositions si contraires à ce qui se passe aujourd'hui. Elles laissaient espérer qu'on pourrait voir surgir, à l'ombre d'une politique habile et généreuse de la Prusse, le commencement d'une nationalité polonaise que les événements auraient aidée à grandir et à se développer dans des proportions avantageuses pour l'Allemagne, et sans caractère offensif pour personne. Il eût été noble et beau de la part du roi Frédéric-Guillaume, il eût été digne de sa haute intelligence, de son esprit de droiture et d'humanité, de prendre l'initiative de la réparation d'une iniquité dont les conséquences fatales pèseront sur l'Europe, sur la conscience publique et sur la paix du monde aussi longtemps que la Pologne morcelée et opprimée n'aura pas été rendue à l'indépendance et à la vie politique.

« Partout, en effet, les sympathies des peuples s'attachent à cette noble cause de la Pologne comme à tout ce qui est juste et sacré, comme à tout ce qui

relève du malheur, comme à tout ce qui fait vibrer au fond des cœurs le sentiment du droit, de la patrie et de la liberté. Mais nulle part et en aucun temps ces sympathies ne se sont produites plus unanimes et plus ardentes qu'aujourd'hui en France. Elles se manifestaient déjà dans ces glorieux combats du peuple de Paris qui ont fondé la République, et le nom de la Pologne souffrante s'y mêlait au cri de la liberté. Elles ont éclaté dans les élections d'où est sortie l'Assemblée nationale ; elles se manifestent au sein de cette grande représentation de la souveraineté du pays, et y font un énergique appel au Gouvernement de la France, à peine constitué, en faveur de la nationalité polonaise.

« Le Gouvernement de la République manquerait à son principe démocratique, à ses convictions, à ses devoirs, s'il ne répondait pas à cet appel. Il n'oublie pas ce que demande aussi la paix du monde, et tiendra toujours grand compte de ce puissant intérêt ; mais il aimerait à voir les autres gouvernements pénétrés des mêmes dispositions ; il serait heureux notamment de voir le cabinet de Berlin, fidèle à ses premières inspirations, écouter, à l'égard de la Pologne et des Polonais, la voix de la justice et de l'humanité, s'associer aux sympathies si vives de l'opinion, et s'abstenir de rigueurs comme celles qu'il n'a pas craint d'ordonner, malgré ses promesses. De telles mesures, je le répète, produisent le plus mauvais effet en France, et nous semblent d'autant plus déplorables, qu'en y blessant profondément le sentiment

national, elles ne pourraient manquer de réagir de la manière la plus fâcheuse sur des relations que nous tenons sincèrement à maintenir essentiellement et cordialement amicales entre la République française et la Prusse.

« Vous devrez, monsieur, entretenir sans retard M. le baron d'Arnim dans le sens de ces graves considérations, auxquelles vous pourrez d'ailleurs ajouter les développements qui vous paraîtraient nécessaires. »

Voici la réponse de M. le baron d'Arnim, ou plutôt de l'envoyé qui a eu la conférence avec M. le baron d'Arnim.

Berlin, 17 mai 1848.

« Monsieur,

« Conformément à vos ordres, j'ai donné à M. le baron d'Arnim, dans l'entrevue que je viens d'avoir avec lui, communication de vôtre dépêche du 7 mai. Je me suis borné à la lui lire, car il m'était recommandé de n'en pas fournir de copie ; j'ai ajouté au langage clair et pressant dans lequel cette note est conçue tous les développements que me suggéraient les circonstances d'une négociation suivie depuis bientôt deux mois avec une activité soutenue, et qui me semblaient de nature à produire une impression salutaire sur l'esprit d'un ministre très-pénétré de la grandeur morale et de la puissance matérielle de la France, d'un ministre qui a constamment attaché le

plus grand prix au maintien de relations sincèrement amicales entre son pays et le nôtre.

« Après avoir entendu cette lecture, M. d'Arnim, me priant de la reprendre, a répondu, à peu près comme il suit, sur chacun des paragraphes de votre dépêche.

« L'intention du cabinet, dont il est un membre et l'organe, n'a jamais été d'autoriser la totalité de l'émigration polonaise à s'établir dans le grand-duché de Posen, mais seulement d'y admettre en pleine franchise tous les Polonais originaires de ce territoire. Ceux-ci pouvaient trouver de la place et des moyens d'existence dans les cadres militaires et civils qui doivent être formés comme portion essentielle de la réorganisation dans le sens national. Mais si les émigrés polonais appartenant à ces portions de l'ancienne Pologne qui se trouvent actuellement au pouvoir de la Russie avaient été autorisés à s'assembler dans le grand-duché de Posen, il aurait résulté de ce rassemblement et de ses conséquences inévitables que la Prusse serait entrée en lutte avec la Russie. Son intention n'a jamais été de s'engager dans cette guerre. Elle est d'ailleurs persuadée que si elle venait à éclater, la Pologne en serait la victime la plus certaine et la plus irrévocablement sacrifiée.

« Sur le second point, M. d'Arnim affirme que le gouvernement prussien, dans le territoire véritablement polonais que les traités de 1815 lui ont conservé ou rendu, s'occupe actuellement avec persévérance, vigueur et loyauté, sans se laisser détourner par

l'insurrection dernière, d'accomplir sa promesse du 21 mars, s'occupe, dis-je, par le ministère de M. Afuel, d'effectuer une réorganisation nationale. C'est là tout ce qui dépend de lui ; il ne se reconnaît ni l'obligation ni le droit d'intervenir dans ce qui se passe au delà de ses frontières.

« Quant au troisième article de votre dépêche, M. d'Arnim proteste que le gouvernement prussien, loin d'ordonner ou d'autoriser, au sujet des Polonais, aucune rigueur contraire au droit des gens et à la voix de l'humanité, s'est borné à faire l'application des mesures les plus indispensables pour protéger contre l'insurrection ses propres ressortissants de nationalité allemande, lesquels en ont cruellement souffert ; qu'il a traité ses prisonniers avec douceur, non pas comme rebelles, mais comme simples captifs de guerre, ordonné la mise en liberté immédiate de tous ceux qui paraissaient avoir été entraînés sans réflexion dans l'insurrection par l'ascendant des personnes auxquelles ils avaient l'habitude de céder ; que des passe-ports pour la France ont été délivrés à tous les émigrés qui ont demandé à y retourner et aux officiers compris dans les capitulations récemment conclues, qui ont désiré suivre la même destination ; qu'enfin les Polonais appartenant par leur origine tant à la Gallicie qu'au royaume de Pologne, lesquels se trouvaient, par suite du refus des gouvernements autrichien et russe de les admettre sur leurs territoires, hors d'état d'achever leur voyage, reçoivent aux dépens du trésor prussien, dans les depôts

nouvellement établis près du Weser et de l'Elbe, des moyens réguliers de subsistance; aucun d'eux n'est d'ailleurs et ne sera contre son gré retenu dans les États prussiens.

« Passant, en dernier lieu, aux considérations générales et puissantes dont le sommaire est indiqué dans votre dépêche, M. d'Arnim m'a prié d'observer que la lecture de ce document l'avait trouvé sans préparation spéciale et sans concert avec ses collègues. Il lui a paru nécessaire d'en conférer en conseil; j'ai obtenu de lui la promesse de le faire dans le plus bref délai; et la réponse nouvelle, qui sera le résultat de la délibération du ministère responsable, vous sera communiquée par moi avec autant d'empressement que de fidélité.

« En me quittant, M. d'Arnim m'a répété qu'il espérait que le gouvernement de la République française prendrait en considération équitable les obligations que le gouvernement prussien se trouve avoir à remplir tant envers les populations allemandes du grand-duché de Posen et des provinces limitrophes, lesquelles, comme toutes celles de l'Etat entier, ont droit à sa protection, qu'envers la Confédération germanique; les arrêtés de la diète siégeant à Francfort liaient et lient encore la Prusse sur plusieurs questions relatives au voyage des émigrés polonais et à la délimitation des frontières du territoire confédéré. »

Vous voyez donc, citoyens, que rien n'a été négligé

de la part du ministre des affaires étrangères de la République, de ce qui pouvait intéresser le sort des Polonais dans le grand-duché de Posen.

Vous voyez que, quant à ce qui concerne la nationalité polonaise du grand-duché de Posen, les reproches adressés à la politique de la République dans la personne du ministre des affaires étrangères, ou même les reproches adressés aux intentions et à la loyauté du gouvernement prussien n'ont aucun fondement; il y a des malheurs pour tout le monde, voilà tout; mais il n'y a ni tort ni mensonge, ni retrait des concessions qui ont été faites. Il y a promesse et certitude avec un commencement d'exécution d'une nationalité polonaise reconstruite dans son indépendance de ce côté de la Pologne.

Quant à la Pologne autrichienne et à Cracovie, il est difficile de dissiper les nuages que la distance, la difficulté des communications et les rapports contradictoires des agents des puissances étrangères repandent sur cette question. Ce que l'on sait, c'est que la République de Cracovie, au contre-coup de la révolution française et de la révolution de Vienne, s'était reconstituée, c'est que des comités d'organisation polonaise y étaient créés, c'est que des colonnes de réfugiés polonais partis de Paris ou d'autres parties de l'Allemagne y arrivaient en grand nombre, lorsque des conflits, dont il est impossible à qui que ce soit de déterminer la nature, ont opéré la catastrophe dont on vous a parlé, et ont laissé pour quelques jours la question cracovienne et gallicienne en sus-

pens. Mais les événements qui se sont passés depuis en Allemagne, ceux que tous les courriers vous apportent, ceux qui vous arrivaient hier de la Bohême, et qui vous apprenaient que la Bohême, de race slave, comme la Pologne, appelait d'elle-même les Polonais à venir se reconstituer en amitié, en alliance, en confraternité avec elle à Prague, les nouvelles de ce matin, qui vous apprennent un nouvel ébranlement à Vienne, et par conséquent une décomposition croissante de l'empire autrichien, tout en faveur de la Gallicie et de Cracovie, tout annonce, tout promet, tout assure aux amis de la nationalité polonaise qu'elle se reconstituera de ce côté-là sur une base plus large encore que du côté de la Prusse, et qu'avant très-peu de temps, très-peu de mois peut-être, l'exemple de la Lombardie insurgée et dégagée de ses liens par son propre héroïsme, l'exemple de la Hongrie relâchant les liens d'unité avec l'Autriche, l'exemple de la Bohême, comme je vous le disais tout à l'heure, se séparant aussi partiellement du centre autrichien, et appelant à elle les rayons de sa nationalité dans la Pologne, tout vous annonce qu'il y a là les fondements d'une reconstitution qui n'attend pour s'accomplir qu'un peu de patience, qu'un peu de prudence, un peu de fermeté de la part de la nation française, et, de la part des puissances du Nord, un peu de ces grandes pensées, que les grands événements tentent quelquefois, et que rien dans nos rapports diplomatiques ne nous défend d'espérer. Voilà les deux récits de la question polonaise.

Maintenant on nous adresse des reproches et du dedans et du dehors ; on nous accuse de faiblesse, de longanimité dans notre amitié pour la Pologne. Je vous interroge ici, j'interroge l'esprit de la France tout entière, et je demande que voulait-on que fît le Gouvernement provisoire dans la situation où il était placé, où sa politique étrangère s'accumulait tout à la fois sur ses pensées et sur ses forces? Fallait-il, comme on nous le conseillait si follement il y a peu de jours, oublier toutes les autres relations de la France pour cette seule relation, la plus sainte, je le reconnais, parce qu'elle est la plus malheureuse, mais aussi la plus éloignée, et, sous quelques points, la plus impossible? Fallait-il oublier la Belgique, qui, aux premiers jours de notre révolution, pouvait, par des liens de famille, se détacher de la France et se rattacher à une coalition ? Fallait-il oublier l'Espagne, que d'autres liens de famille aussi pouvaient prédisposer contre la République, et qui pouvait menacer d'intervention, de compromissions, d'insinuations dangereuses, une partie de vos frontières du Midi? Fallait-il oublier cette Italie et ces 26 millions d'hommes, qui seront désormais le complément de la société démocratique du monde ?

Fallait-il enfin oublier nos propres frontières? Fallait-il oublier de nous couvrir nous-mêmes du côté du Rhin, devant une coalition qui ne se reformera pas, grâce à l'attitude que nous avons prise, grâce à la sagesse et à l'énergie de la France, grâce aux lumières de la nation autrichienne, grâce aussi à l'effu-

sion du principe démocratique qui a complétement sapé, ruiné, décomposé pour toujours les bases d'une coalition des gouvernements absolus contre nous? Fallait-il oublier tout cela, et fallait-il oublier nos difficultés intérieures? Fallait-il oublier ces millions d'ouvriers que la cessation du travail livrait spontanément, et pour des temps inconnus, à la misère ou à la faim, pour ne penser qu'à la question théorique de la reconstitution d'une nationalité polonaise et pour lancer une armée française au delà du Rhin? une armée française en Allemagne? ils en parlent bien à leur aise. Nous pouvons le dire sans danger, aujourd'hui que nous avons reconstitué d'une manière invincible les forces militaires de la France. Mais, quand on nous demandait de nous lancer le lendemain de la révolution, dans la personne d'une armée de 120,000 ou 200,000 hommes à travers l'Allemage, savez-vous quelles étaient nos forces en effectif à ce moment-là? J'en prends à témoin tous mes collègues du Gouvernement provisoire et ces braves généraux, qui nous ont apporté jour et nuit le concours de leurs lumières et de leur patriotisme pour recomposer nos armées; savez-vous ce que nous pouvions mettre en ligne, au moment où on nous reprochait de n'avoir pas marché vers la Pologne? Au moment où nous avions besoin de couvrir 400 lieues de nos propres frontières, nous avions 88,000 hommes à mettre en ligne dans ce moment-là.

Aujourd'hui nous avons 500,000 hommes et 80,000 chevaux dans peu de jours. Rendez-en grâce à l'infa-

tigable activité de ce ministre qui tenait dans sa main le double département de la guerre et de la marine ; rendez-en grâce à l'infatigable vigilance de ce Gouvernement, tant calomnié aujourd'hui, parce qu'on a eu quelques jours de sécurité pour oublier les dangers et les labeurs. Et quand nous aurions lancé cette armée de 100 ou de 120,000 Français à travers l'Allemagne, qu'eût-elle rencontré dans sa route? Toutes les préventions encore ferventes de toutes les nationalités contre le génie des conquêtes, dont on aurait, en nous calomniant, voulu faire le génie de la République, le confondant avec celui de l'empire ; elle aurait trouvé 500,000 Allemands sur ses deux flancs de droite et de gauche avant d'arriver en Pologne; et quand elle y fût arrivée, elle trouvait 250,000 Russes et une Pologne anéantie sous ses pieds ; c'est-à-dire qu'on nous reproche de n'avoir pas envoyé 100 ou 120,000 de nos enfants à une véritable boucherie.

Que ceux qui parlent ainsi en prennent la responsabilité devant l'histoire, devant le monde, devant leur patrie, devant l'humanité. Quant à nous, nous ne l'accepterons jamais.

Il ne me reste presque plus rien à dire. Grâce, comme je le disais en commençant cette réponse, à l'admirable instinct politique qui caractérise une assemblée française, la vérité est arrivée à l'état de proverbe en France. Le génie politique, c'est un lieu commun pour nous dans cette Assemblée; il n'y a pas un des hommes qui sont montés tout à l'heure à cette tribune, qui n'ait professé, sur les seuls moyens de

reconstituer la nationalité polonaise, les véritables axiomes, les vraies maximes du gouvernement. Tous, ils ont senti qu'une guerre, qu'une marche insensée, qu'une seconde campagne de Moscou, de Varsovie, faite à travers l'Allemagne, violée dans son sol, dans sa dignité, dans son orgueil, dans son sentiment national, avec deux armées de 400 ou de 500,000 hommes sur nos flancs, en avant 250,000 Russes, tous ont compris que ce n'était pas un acte de patriotisme, mais un acte de démence. Tous ont compris qu'il s'élèverait de la dernière chaumière de France un cri unanime de réprobation contre un gouvernement assez complaisant à la popularité, contre un gouvernement assez faible de principe et de conviction pour se livrer à des entraînements pareils, qui ne sont pardonnables que parce qu'ils sont irréfléchis, parce qu'ils sont ignorants, mais que, sur des questions pareilles, il est impossible d'avoir un dissentiment, à moins qu'on n'ait jamais combiné la marche d'une armée, un plan politique, à moins qu'on n'ait jamais jeté les yeux sur une carte ni mesuré la distance qui sépare la Vistule du Rhin.

On vous l'a dit, le seul moyen, c'est l'Allemagne; la seule politique de la France aujourd'hui, de la France républicaine, sa politique si admirablement servie par l'à-propos, par les contre-coups, par les bonnes fortunes du génie de la démocratie moderne, qui vient de se caractériser et qui se caractérise de jour en jour davantage par tant de chutes, par tant de décompositions, par tant de recompositions dans le sens de la

France : c'est là le grand moyen de parvenir à la grande solution que vous cherchez tous, et de relever la Pologne, non plus par un acte insensé qui ne la relèverait que pour la faire immoler tout entière, mais de la relever solide, digne, permanente. par la main des grandes puissances, par la main de la France, de l'Angleterre, et surtout par la main de l'Allemagne, intéressée comme nous à la résurrection, à la reconstitution de cette grande avant-garde de la civilisation de l'Occident. Tous l'ont senti.

J'abrége et je supprime tout ce que j'avais l'intention de vous dire à cet égard. J'arrive tout de suite à la conclusion, à la proposition qui nous est faite.

Mais je n'ai éprouvé à cet égard, à l'égard de la proposition faite par le citoyen Wolowski, aucun embarras. Si les sentiments du gouvernement eussent été différents de ceux du peuple ou de l'Assemblée nationale, ah! ma situation eût été pénible à cette tribune; obligé de masquer des affections réelles sous des paroles de sympathie apparente, le mensonge aurait perpétuellement jailli malgré moi de mes lèvres. Mais nous avons le bonheur, je parle ici au nom de tous mes collègues comme au mien, d'être en complète sympathie, quant au fond, sur les sentiments exprimés dans l'adresse qui vous a été lue tout à l'heure; je n'ai qu'une seule objection à y faire, et c'est une objection de forme que la sagesse de l'Assemblée comprendra, je n'en doute pas; la voici :

Comme gouvernement, comme ministre des affaires étrangères, je suis bien loin, nous sommes bien loin

de nous opposer à la manifestation du sentiment français en faveur de la nationalité polonaise, telle ou à peu près telle qu'elle est exprimée dans l'adresse du citoyen Wolowski ou du citoyen Vavin; mais je prierai les deux honorables collègues auxquels je fais allusion, de m'accorder de leur côté quelque chose dans la forme, et ce quelque chose le voici : L'Assemblée a le droit, a souvent le devoir, de proclamer sous toutes les formes qui lui conviennent, car elle est omnipotente, sa pensée, ses sympathies, sa volonté. Elle peut donc faire une proclamation au peuple français, proclamation qui contienne tous les sentiments de sympathie pour l'Allemagne, dont l'adresse proposée est remplie et ne sera jamais aussi remplie que le sont nos cœurs.

Aujourd'hui, elle est utile, cette adresse, non pas seulement à la Pologne, elle est utile à la France, elle est utile à l'Allemagne. Ces fatales invasions de réfugiés allemands, dont je vous parlais tout à l'heure, ont jeté entre l'Allemagne et nous des ombrages qu'il est important que nous dissipions par une parole de l'Assemblée nationale; je me féliciterai de l'occasion que vous avez su trouver, de faire jaillir cette parole de votre politique et de votre sagesse; et, quant à moi, non-seulement comme représentant de mon pays, mais comme ayant eu l'honneur de manier les affaires étrangères, j'y joindrai mon adhésion la plus complète.

Non, il n'y a pas un sentiment exprimé dans cette adresse, avec lequel la politique du Gouvernement

provisoire ne se soit et ne soit encore complètement identifiée.

J'ai déploré plus que personne, et je déplorerai éternellement ce qui s'est passé dans la fatale séance de lundi dernier ; je voudrais que l'histoire jetât un crêpe sur cette triste journée ; je voudrais qu'on effacât le mot de la Pologne de ce programme attentatoire à toutes les libertés du pays, qui a souillé un moment cette tribune. Oui, je regretterai éternellement que ce nom glorieux de Pologne, cher à la France, sacré pour l'Europe, ait été, une minute, un cri séditieux dans cette enceinte. Cependant, ne vous y trompez pas, les démonstrations, non pas celle-là, mais les démonstrations spontanées, honorables, généreuses, du peuple français en faveur de la Pologne, ne seront jamais une faiblesse ni un embarras pour nous. Nous ne les repousserons jamais par un vote préalable; au contraire, l'admirable spectacle d'un grand peuple comme la France, qui, dans une des plus grandes crises de son histoire, dans une de ces crises qui mettent souvent en jeu l'existence même d'un pays, et qui, grâces en soient rendues au Ciel et à vous, ne mettent ici en jeu que notre prospérité et notre gloire, que, dans une crise pareille, le sentiment d'un peuple qui oublie ses propres périls, ses propres misères, sa propre faim, pour venir offrir ses bras, son sang désintéressé à la cause de frères qu'il ne connaît que de nom, c'est là une grandeur, et par cela même que c'est une grandeur, c'est une force ; c'est une force pour la France, que cette générosité et

ce désintéressement, c'est une force pour votre diplomatie ; c'est là une grande note du peuple, permettez-moi ce mot, plus forte que toutes les notes diplomatiques, et que j'accepte avec tout ce qu'il y a de noble et d'énergique, comme une arme puissante de négociation.

Il fallait rectifier sur ces deux points, comme je suis prêt à les rectifier sur tous les autres, et je provoque ici toutes les interpellations sans les craindre, il fallait rectifier, sinon ces calomnies, du moins ces imputations, ces erreurs répandues sur la politique d'un gouvernement, qui, pour avoir été faible par le nombre, n'a pas été faible de cœur.

Il fallait restituer la vérité à ce Gouvernement provisoire qui n'a eu d'autre gloire que de personnifier quelques jours la France trop grande et trop forte pour lui, mais sur les actes duquel la justice un moment éclipsée ne tardera pas à revenir.

Eh bien ! songez que ce gouvernement n'a eu qu'une pensée : vous remettre la France telle que vous deviez la trouver, en paix avec le monde ; vous remettre la paix, non pas seulement dans l'intérêt de votre politique, non pas dans l'intérêt des classes supérieures, des classes riches de la France, mais surtout dans l'intérêt de ce peuple au nom duquel, par lequel et pour lequel la révolution a été faite, dans l'intérêt de ce peuple qui vit de quoi ? de pain, et le pain n'est produit que par le salaire ; le salaire n'est produit lui-même que par le travail, le travail n'est alimenté que par l'industrie et le commerce ; et le

salaire, le travail, l'industrie et le commerce ne peuvent être vivifiés que par la paix.

La paix, qui n'était autrefois qu'une théorie, la paix qui n'était que la théorie des sages, la grande pensée, ce qu'on appelait l'utopie des hommes d'État, la paix est devenue aujourd'hui quelque chose qui vous aidera à la maintenir. Sachez-le bien, elle est devenue l'instinct, la nécessité, la vie, le pain de ces masses auxquelles nous avons dévoué notre révolution.

Citoyens, je termine, et je termine par un mot consolant pour la Pologne. On disait autrefois que la victoire n'était que du côté des gros bataillons : cela était vrai sous les gouvernements brutaux de la force, cela était vrai avant que ce principe spiritualiste que nous avons eu la gloire d'évoquer et de proclamer les premiers comme un dogme politique qui a été consacré et adopté par vous eût passé dans nos institutions. A dater de ce jour, la victoire n'est plus du côté des gros bataillons, la victoire est du côté de la justice, du côté de la faiblesse, du côté du droit imprescriptible des nations, qui peut bien sommeiller quelques jours, mais qui ne meurt jamais !

La République lui fera appel, sachez-le bien ; mais elle lui fera appel sans rompre, nous l'espérons, la paix du continent, la paix des peuples ! Oui, citoyens, nous avons plus d'un moyen pour arriver à la reconstitution d'une nationalité polonaise. La monarchie de Louis XV a perdu par une lâcheté la Pologne ; la République la sauvera !

Réponse à la proposition faite par MM. Vavin et Marrast, d'une adresse de l'Assemblée nationale au peuple de l'Allemagne en faveur du rétablissement de la nationalité polonaise.

Citoyens, après les sentiments que j'ai exprimés moi-même, je n'ai rien à objecter, dans le fond, aux sentiments si parfaitement exprimés par l'une ou l'autre des adresses ou proclamations qui ont été proposées.

Cependant, comme ancien ministre des affaires étrangères, et au nom du ministre actuel, qui m'a provoqué à le faire, j'ai une observation essentielle sur la forme à vous adresser.

Que voulez-vous? Que le sentiment français jaillisse du cœur de la France dans toute sa liberté, dans toute sa légitimité, en même temps dans toute sa sagesse, dans toute sa réserve diplomatique, dans toute la prudence qui vous est commandée par votre vigilance pour la paix.

Il n'y a rien dans les termes de ces deux adresses, de l'une ou de l'autre, que j'aie à repousser comme ancien ministre des affaires étrangères; mais il y aurait quelque chose dans la forme, à quoi je vous prie de prendre garde en ce moment.

De quoi s'agit-il? D'une proclamation ou adresse de l'Assemblée nationale à la diète de Francfort. Quelle sera la forme que vous emploierez pour envoyer cette adresse à la diète? Sera-t-elle envoyée fur-

tivement? Mais alors, ce serait honteux pour l'expression même de vos sentiments.

Sera-t-elle portée aux députés d'Allemagne, à Francfort, par des membres de l'Assemblé enationale? Ce serait là la forme qui paraîtrait indiquée par la grandeur et la spontanéité de l'acte que vous voulez accomplir.

Mais il y a là de graves inconvénients diplomatiques, auxquels je vous prie d'appliquer une minute votre attention.

Francfort appartient à une des puissances co-intéressées.

La police de Francfort, les passeports pour traverser les États de l'Allemagne appartiennent à ces pouvoirs exécutifs, à ces puissances. Je ne veux pas le présumer et je ne le présume pas; mais enfin, quand il s'agit d'actes internationaux, il faut tout prévoir; s'il arrivait que, par la malveillance d'un ministre ou d'un agent subalterne de la police de ces États allemands que vous auriez à traverser, avec ce caractère officiel et national dans la main, vous fussiez interrompus, arrêtés, repoussés dans cette manifestation, ne voyez-vous pas le danger extrême de faire rejaillir sur la France, sur un des actes de l'Assemblée nationale la souillure de la main d'un agent subalterne d'une puissance étrangère! Ne serait-ce pas le comble des imprudences auxquelles vous exposeraient les propositions auxquelles on vous convie, qui exposeraient la paix dans vos personnes; car une injure pareille, ne l'oubliez pas, nous serions obligés de la venger.

L'enverriez-vous par l'organe du pouvoir exécutif français?

Il y a d'autres inconvénients; nous avons des agents naturels, ordinaires, diplomatiques à Francfort; c'est par eux que passent nos actes, non pas encore à la diète de Francfort, qui n'est pas constituée en gouvernement, ni en pouvoir exécutif; qui n'est qu'une tribune comme la nôtre, et les tribunes ne négocient pas jusqu'ici dans le droit des gens; il y aurait donc là quelque chose de confus, d'anormal, de dangereux dans la forme de vos rapports avec l'étranger. Or, ne l'oubliez pas, pendant que vous avez l'admirable sagesse, mêlée à l'admirable énergie de faire à la fois de la politique républicaine et de la politique populaire et pacifique, n'allez pas, par une vaine forme, compromettre le fond de nos pensées.

Dans ces trois périls que ces trois combinaisons offrent à la pensée du ministre, il ne reste, selon moi, qu'un de ces deux termes sur lesquels je prie la Chambre d'apporter son attention.

La Chambre est souveraine, elle est souveraine en France, ne l'oubliez pas; dans le sein de la République elle peut dire ce qu'elle veut, elle peut donner à ses paroles la forme, la portée qui lui convient; rien ne s'oppose donc au mode d'une proclamation de l'Assemblée nationale, mais restant dans les limites de la République, et n'en sortant que par cette grande voie de la publicité qui vient saisir toutes vos pensées à cette tribune pour les distribuer, soyez-en sûrs, par tout l'univers, ou bien la forme que j'indiquais d'un

geste tout à l'ehure à un des honorables préopinants, la forme naturelle, traditionnelle, de l'ordre du jour motivé, adopté par M. Vavin lui-même.

C'est une de ces deux formes que je prie la Chambre de vouloir bien adopter.

25 Mai.

Réponse à l'adresse des habitants de la ville de Magdebourg.

Habitants de Magdebourg !

Dès le premier jour de la révolution, la France a proclamé son respect pour les nationalités et son désir d'alliance intime avec l'Allemagne. Ce Rhin, tant de fois traversé par les conquérants ou par les guerriers des deux pays, ne le sera plus désormais que par les vœux sympathiques, par le commerce, par la civilisation des deux peuples. L'adresse que vous voulez bien me faire parvenir pour me féliciter personnellement d'avoir marché le 15 contre les factions anarchistes en est une preuve de plus. Je la conserverai comme une médaille frappée au coin du génie libéral et profondément sensé de l'Allemagne. Il n'y a pas un des citoyens de Paris qui n'ait mérité aussi bien que moi cette adresse. Mon nom n'a que la gloire de les avoir personnifiés, et c'est à ce titre seulement que j'ose re-

cevoir vos éloges pour les reporter tous à mes concitoyens.

Recevez, habitants de Magdebourg, l'expression de ma reconnaissance et de mon respect.

30 Mai.

Réponse à la proposition d'un amendement du projet de décret sur les relations de l'Assemblée générale avec la Commission exécutive, soutenue par MM. Billaut et Dufaure, tendant à laisser au président de l'Assemblée nationale le droit, dans les cas extraordinaires et d'urgence, de prendre des dispositions militaires extérieures pour la sécurité de l'Assemblée.

Je ne prolongerai pas plus que les deux honorables préopinants la discussion. Je vais dire à la Chambre le vrai de la situation en deux mots.

J'écarte d'abord ce qui, selon moi, aurait dû être complétement écarté du débat, ces récriminations mutuelles que nous avons vues s'élever hier à propos des malheureux événements du 15 mai.

La vérité sur cette affaire, c'est que le malheur, la douleur qui ont affligé cette Chambre et le pays tout entier, ne sont pas la faute du pouvoir exécutif, ne sont pas davantage la faute de l'Assemblée ni de son président.

C'est un malheur qui a frappé sur tout le monde à la fois ; c'est la non-exécution des ordres qui avaient été donnés avec la plus grande sollicitude et avec la

plus grande précision des deux parts... Je dis que l'événement du 15 mai n'est le tort de personne dans cette enceinte. Je dis que c'est un malheur qui a pesé également et sur l'esprit de la commission exécutive et sur l'esprit de l'Assemblée et du président de cette Assemblée. Nous avions pris, chacun dans la sphère de nos attributions, toutes les mesures que la prudence et que la prévoyance nous recommandaient de prendre.

Le malheur est tout dans l'exécution, messieurs; la justice est saisie de la recherche des causes de cette journée de scandale et d'indignation pour la représentation du pays.

Il ne nous appartient pas d'en déchirer le voile, et il nous est permis d'espérer que, quand la justice aura soulevé ce voile, elle y trouvera plus d'indécision, plus d'incertitude, plus d'hésitation, qu'elle n'aura à y découvrir de crimes : c'est là au moins le vœu de tout généreux citoyen.

Maintenant, permettez-moi d'écarter une autre préoccupation qui m'a paru dominer hier et ce matin le débat, et qui n'a pas plus de fondement dans les faits.

Certes, il a été bien loin de la pensée de la commission exécutive, et je parle ici au nom de l'unanimité de ses membres, d'élever aucune espèce de conflit, qui eût été souverainement puéril de notre part, avec l'Assemblée nationale, dans la définition de cette attribution dangereuse que nous voulons vous laisser tout entière, en ne retenant, et pour vous-mêmes et pour la France, et pour la dignité et la sûreté de sa représentation, que la partie qui est indis-

pensable à nos propres attributions. Et quelle prétention de conflit pourrait être la nôtre avec vous? Mais le jour où vous vous levez, nous n'existons plus! Nous émanons de vous sous la forme la plus fugitive et la plus absorbable! A toute heure, à toute minute, vous pouvez nous rappeler dans votre sein! D'où pourrait venir la pensée à cinq membres nommés hier, destituables à tout instant par assis et levé, d'affecter au-dessus de l'Assemblée un pouvoir souverain que nous reconnaissons seulement et uniquement en vous, et dont nous n'avons que l'honneur d'être les exécuteurs un moment pour vous en rendre compte le lendemain avec toute notre responsabilité? Non, c'est calomnier notre bon sens.

Nous avons eu une autre pensée; nous avons eu la pensée qui a surgi naturellement dans notre esprit après l'événement qui nous préoccupe; nous avons pensé que, dans ce sentiment capital, le premier de nos sentiments et de nos devoirs, de couvrir l'Assemblée nationale et d'empêcher que le malheur de la journée du 15 se renouvelle jamais pour la France, il fallait que nous sussions parfaitement et mutuellement de quelle part précise d'autorité et de responsabilité nous étions investis, pour ne pas nous entrechoquer dans l'exécution. Nous n'avons eu qu'une seule préoccupation, défendre mieux, couvrir davantage, avec plus d'infaillibilité, avec une inviolabilité plus parfaite, l'Assemblée nationale. Nous avons craint la confusion, non entre les pouvoirs (vous les avez tous), mais entre les deux actions mal combinées;

peut-être, dans la rédaction de notre article 4, avons-nous trop oublié un autre article de votre réglement, qui, nous vous le déclarons, nous avait échappé, par suite de cette impossibilité physique des membres de la commission exécutive d'assister à vos délibérations et entre autres à celles de votre réglement.

Nous avons pensé que vous aviez réservé à votre président le droit d'appeler la garde nationale et la force armée, et à l'instant nous avons écrit que le droit de faire battre le rappel, c'est-à-dire d'appeler la force armée au secours de l'Assemblée nationale, si elle était menacée, serait la première des attributions du président ; nous avons reconnu, et devant la commission et tous les jours, que le droit de propre conservation, s'il appartenait au dernier citoyen de la nation, appartenait à plus forte raison à la nation tout entière, personnifiée dans sa représentation unanime et émanée du suffrage universel des citoyens.

Et nous l'avons écrit comme vous. Quand nous avons ensuite vu surgir la première rédaction de votre commission, enlevant entièrement la direction de la force armée au pouvoir exécutif, nous avons été émus, non d'une question d'attribution pour nous, mais d'une question de sûreté pour vous-mêmes. Car il ne s'agit pas, sachez-le bien encore une fois, de notre honneur de commission exécutive, nous le mettons tous les jours sous les pieds de notre patriotisme, nous le confondons dans l'honneur de l'Assemblée nationale.

Mais nous nous sommes dit ce que l'honorable M. Du-

faure se disait tout à l'heure : Ne pourra-t-il pas arriver qu'un jour les deux ordres contradictoires du pouvoir exécutif et du président se rencontrent, et, en se rencontrant, se heurtent et s'annulent ? que, pendant que la commission exécutive, instruite d'avance d'un projet à grandes proportions, pourvoira, sur différents points de la capitale, à la sécurité du pays, à la défense de l'Assemblée, le président, averti, par un ordre soudain, d'un danger plus spécial, plus local, ne puisse, en vertu de cette attribution non suffisamment définie, appeler au secours de l'Assemblée nationale des forces que le ministre de la guerre aurait disposées pour un autre usage, dégarnir ainsi l'Assemblée nationale elle-même des forces qui lui avaient été attribuées par le pouvoir exécutif?

Dans ce conflit, nous avons vu la possibilité que l'Assemblée nationale fût un seul moment découverte; et, dans ce péril éventuel, nous avons voulu, autant qu'il était possible à une rédaction difficile, prévenir un malheur qui compromettrait deux responsabilités à la fois, et le prévenir, non pas d'une manière précise, littérale, judaïque, mais d'une manière que toute intelligence loyale et sensée pût comprendre, dans cet article qui délimite, en les reconnaissant, les attributions de la commission exécutive et les attributions de votre président.

Eh bien, lorsque la commission, dont on vous faisait tout à l'heure l'historique, historique que je ne veux pas achever moi-même; lorsque, pour ne pas mêler une question politique à une question de mots,

quand cette commission nous a appelés, nous lui avons parlé avec la loyauté que j'apporte en ce moment à cette tribune, nous lui avons dit : Il n'y a là nulle question d'amour-propre, nulle question de rédaction, nulle question de susceptibilité, qui serait souverainement déplacée dans la commission du pouvoir exécutif vis-à-vis du pouvoir souverain. Il y a une prévoyance, une prudence, un devoir pour nous. Ce devoir, c'est de couvrir à tout prix la nation, personnifiée dans l'Assemblée nationale, qui est le résumé de la nation entière. Cherchons de concert, trouvez une meilleure rédaction; définissez mieux, délimitez mieux ; tout ce qui écrira votre sécurité et notre devoir sera consenti, et nous sommes en effet tombés d'accord tout à l'heure sur la nouvelle rédaction qui renferme les deux pensées, la vôtre, la nôtre, ou plutôt une seule pensée.

Un mot a soulevé tout à l'heure un nouveau dissentiment, murmuré entre l'Assemblée et nous. C'est qu'il n'a pas été compris; c'est un malentendu encore. On a supposé que nous nous opposerions à ce qu'on ajoutât à la rédaction ces mots : *dont le président sera juge.*

Messieurs, jamais cette difficulté ne s'est élevée entre nous et la commission. Quel homme de bon sens aurait pu comprendre que, quand un président de l'Assemblée aura le droit, dans les cas extraordinaires et d'urgence, de convoquer la force armée, il le fît autrement qu'en vertu de son propre jugement? Ce mot surabondant était inutile, selon moi, à écrire ;

nous n'avons pas même délibéré sur cela, il n'en a pas été fait mention dans la commission en notre présence. Je n'ai, certes, pas besoin d'interroger mes collègues pour déclarer ce que je pense à cet égard, car je le pense au nom du sens commun. Comment jugerait-on sans jugement? Que la commission introduise donc ces mots de plus. Pas d'objection de notre part, s'il se peut, en conservant la part de chacun, satisfaire ici des susceptibilités.

12 Juin.

Discours sur le projet de décret destiné à ouvrir un crédit de 100,000 fr. par mois à la Commission exécutive, prononcé à la suite d'une opinion favorable exprimée par le général Bedeau.

Messieurs, au milieu de l'anxiété qui pèse évidemment depuis quelques jours sur cette Assemblée et sur le pays, je ne m'étonne pas, je me félicite de l'applaudissement unanime qu'ont inspiré tout à l'heure les paroles du préopinant; et nous aussi nous sentons que cette anxiété pénible, que cette pression sur l'imagination publique, sur les plus grands intérêts, sur les affaires les plus urgentes de la fortune et de la vie du peuple, doivent être dissipées. Et nous aussi nous sentons que ce qui manque à la Commission exécutive, ce n'est pas tant la force que vous lui avez

toujours, nous le reconnaissons, surabondamment donnée; ce qui lui manque, ce qui manque à l'Assemblée nationale, ce qui manque au pays tout entier, en ce moment, je le répète, ce n'est pas la force, c'est la lumière.

La nécessité, c'est de faire tomber le plus tôt possible ces malentendus qui existent fatalement entre le pays et nous, messieurs, chargés par vous d'administrer, dans des circonstances difficiles, ne l'oubliez pas, les plus grands intérêts moraux et les plus grands intérêts matériels de la République. Nous nous félicitons, bien loin de la décliner, de cette occasion qui nous est offerte par les honorables préopinants, par le rapport même apporté tout à l'heure à cette tribune.

Messieurs, nous avons répondu hier avec la loyauté, avec l'intimité, si je puis m'exprimer ainsi, que je transporterai jusque dans cette enceinte, à toutes les interrogations qui nous ont été adressées en votre nom par votre commission. Nous sommes prêts à y répondre encore. Je dirai peu de chose des discours qui ont été prononcés tout à l'heure ici. Mais je vais essayer de retrouver votre pensée à vous tous dans les questions mêmes qui nous ont été adressées hier par votre commission et d'y répondre avec la même netteté, avec la même sincérité que l'on a bien voulu reconnaître hier dans nos paroles.

On nous a demandé d'abord, messieurs, ce qui a longtemps couvé sourdement sous les rumeurs et les chuchottements publics, et ce qui enfin a éclaté hier et tout à l'heure ici à cette tribune.

Est-il vrai que vous soyez divisés de tendances entre vous depuis l'origine du Gouvernement intérimaire? Est-il vrai qu'il y ait une pression de certaines opinions contre d'autres opinions dans le sein du pouvoir, de nature à empêcher les opinions libres, les opinions gouvernementales quelconques de faire librement, entièrement, avec courage, comme avec modération, tous les actes que le salut de la République commande ou inspire à de bons citoyens?

Nous avons répondu non, et nous avons répondu même que la demande pouvait paraître, jusqu'à un certain point, injurieuse à des hommes d'honneur. Comment, ai-je dit aux membres de la commission, pouvez-vous supposer que, s'il existait en ce moment de ces dissentiments graves qui commandent à des hommes d'honneur de se séparer, afin de ne pas annuler réciproquement une action nécessaire à tous, comment pouvez-vous penser que ces hommes hésitassent un moment à se séparer, en effet, à rentrer dans le sein de l'Assemblée nationale, et à venir déposer dans vos mains leur responsabilité en reprenant tous les droits de leur opinion individuelle?

Je comprends, ai-je ajouté, que, pendant l'existence du Gouvernement provisoire, le gouvernement de la nécessité, le gouvernement du salut public, quoiqu'il n'en portât pas le nom, on pût supposer, on pût admettre que des hommes qui, sans délibération, sans concert, sans entente préalable, avaient été portés ensemble, sans se connaître, au foyer du pouvoir révolutionnaire, que des hommes pareils eussent des

concessions de volonté, des complaisances de nécessité, d'opinions à se faire sur certaines questions, afin de sauver la question des questions, la République, la France, l'Assemblée nationale. Si, dans un pareil moment, des dissentiments s'étaient révélés d'une nature assez radicale pour nous forcer à nous dissoudre, ne sentions-nous pas, messieurs, que nous étions forcément reliés entre nous par le faisceau le plus invincible, par le faisceau de la nécessité, et qu'en nous retirant les uns ou les autres, nous ne donnions pas passage à de nouvelles pensées, à de nouveaux collègues, nous donnions passage à l'anarchie; nous laissions derrière nous un pays sans gouvernement, une Assemblée nationale future sans hommes pour préparer son avénement ici, pour la faire venir et pour la défendre ; nous livrions le peuple lui-même au fléau et à la vengeance des révolutions, à une tempête qui serait retombée sur nous ?

Mais, je le répète, depuis l'installation du gouvernement intérimaire, que peut-on supposer de semblable? où serait le danger, pour ces hommes d'honneur, de se séparer aujourd'hui? Quelles sont les circonstances assez graves, assez impérieuses, assez menaçantes pour nous convaincre, malgré notre trop juste modestie, qu'aucun de nous soit nécessaire au pouvoir, et qu'il y aurait une lacune d'un jour ou d'une heure dans la souveraineté de l'Assemblée nationale, si elle se donnait d'autres représentants?

Non, messieurs, aucun de ces dangers n'existe. S'il y avait entre nous ces divisions que l'on suppose, peut-

être pour les faire naître, pour affaiblir ainsi le gouvernement qui, quoique modéré, doit rester fort, pour protéger le pays et l'Assemblée nationale qui l'a investi de sa puissance; s'il y avait un tel dissentiment, soyez sûrs que nous nous empresserions de l'apporter tout de suite à cette tribune, et de déposer le dissentiment, en déposant la responsabilité, sans danger pour vous et avec honneur pour nous.

Voilà ce que j'ai répondu à la commission.

Mon Dieu! messieurs, ces reproches, ce défaut de confiance, ces rumeurs ne m'ont pas étonné, elles n'ont étonné, je pense, aucun de mes collègues. Quant à moi, je n'ai pas cessé, depuis le commencement du Gouvernement provisoire, depuis le jour où il nous a été permis d'entrevoir au travers et au delà de la grande confusion que la révolution a fait naître, l'Assemblée nationale venant prendre son siége et son autorité dans Paris, il n'y a pas eu un jour où je n'aie prévu le danger, pour les membres du Gouvernement provisoire, à entrer immédiatement dans le Gouvernement intérimaire.

Nous avons été un gouvernement d'acclamation, un gouvernement nécessairement arbitraire, et, passez-moi le mot, quoiqu'il soit trop superbe pour nos noms, un gouvernement de dictature. Il devait y avoir eu, dans ce gouvernement, bien des anomalies, bien des irrégularités, bien des mystères qui s'éclairciront, soyez-en sûrs, sans entacher personne, à mesure qu'on les apportera en accusations contre nous. Mais, enfin, l'Assemblée nationale ne pouvait pas

connaître la gravité ni l'urgence de toutes les circonstances ; elle ne pouvait pas entrer dans tous les motifs qui nous déterminaient sans cesse à prendre des mesures qui étaient toutes vitales dans un pareil moment ; il devait rester, il doit rester, je ne m'en plains pas, et mes collègues, je n'en doute pas, ne s'en plaindront pas davantage, certaines susceptibilités, certains doutes, certaines inquiétudes, certains outrages dans l'esprit de l'Assemblée nationale, entre des hommes qui descendaient d'un pareil pouvoir. J'irai même plus loin, j'en dirai davantage. Si je sors de cette enceinte et que je considère les partis dans leurs organes, dans leurs calomnies, dans leurs mensonges, je me rends compte parfaitement du mobile qui les fait, depuis quelques jours, couvrir d'ignominie ces hommes que l'histoire approuvera un jour, et qui se sont dévoués quand la place était vacante, et quand le pouvoir suprême n'était que le suprême danger.

Citoyens, ces partis ne pardonnent et ne pardonneront pas de longtemps aux hommes qui ont eu le glorieux malheur de présider à ce gouvernement ; ces partis nous accuseront longtemps, les uns parce que nous avons fondé la République, parce que nous avons eu le courage, l'audace d'écrire ce cri du peuple que vous avez ratifié vous-mêmes si unanimement et si glorieusement le premier jour où vous avez pris possession de la patrie tout entière.

Pour les uns, citoyens, c'était un tort qu'ils ne nous pardonneront jamais, un crime peut-être, et pour d'autres, c'était trop de bonheur et trop de gloire.

Ainsi, pour les ennemis de la République comme pour ses envieux, nous devons être l'objet éternel, ou du moins nous devons être longtemps l'objet des calomnies, des incriminations, des suspicions et des injures. Nous nous y sommes dévoués comme nous nous y dévouons modestement et humblement ici, devant vous, nos juges, nos juges favorables même : car vous nous serez favorables dans le jugement que vous porterez, pièces en main, sur tous les actes que nous avons accomplis.

On nous dit : Mais qu'importe que vous soyez unis, si vous n'avez aucune pensée politique, si vous ne pouvez apporter aucun programme qui rassure le pays, qui affermisse le sol sous les pas de l'Assemblée nationale.

Messieurs, il est bien commode de jeter tous les jours, du haut de cette tribune, ces reproches à un gouvernement à qui les heures manquent pour parler, mais ne manquent pas pour agir ; vous le verrez tout à l'heure, il est bien facile de lui dire : Vous n'avez pas de pensée, vous vous êtes lancés présomptueusement, témérairement, le jour où le pouvoir avait cessé d'exister, pour en occuper la place, et vous n'avez fait dans cette grande ruine aucun des actes reconstitutifs d'un gouvernement sérieux.

L'Europe est plus juste que vous, permettez-moi de le dire, elle est plus juste que ceux qui nous font ce reproche d'avoir manqué de pensée politique. Tous les jours j'entends les tribunes de l'Europe, je lis dans les journaux, je reçois des adresses au gouver-

nement actuel de la République, et là, certes, on ne nous reproche pas d'avoir manqué d'une grande pensée directrice à la fois ferme, démocratique et modérée, telle que celle qui sortait de l'esprit même de la révolution, telle que celle que, je le reconnais à votre langage, vous avez adoptée pour votre pensée, et reconnue pour la pensée, la vraie pensée de la France républicaine. Cette pensée, quelle est-elle? Nous sommes arrivés sans conspiration, nous sommes arrivés inopinément, nous sommes arrivés malgré nous à cette brèche, car c'était une brèche alors que ce qu'on appelait le pouvoir. Eh bien! quelle a été notre première pensée? Notre première pensée a été de comprendre le grand mouvement des esprits qui venait de se révéler par une telle catastrophe, de nous interroger :

S'il fallait, pour le salut de la liberté du pays, reconstruire je ne sais quel gouvernement précaire et démantelé qui n'eût été qu'une prolongation de malaise, d'agonie pour la politique de ce pays, et qui, trop faible, trop étroit dans sa base, aurait inévitablement succombé à ces difficultés populaires qui vous ont assailli depuis trois mois, et dont nous allons bientôt, je l'espère, traverser la dernière forme dans cette espèce de dictature improvisée sur un souvenir que nous n'acceptons pas plus que les honorables généraux qui sont venus protester au nom de la dignité de l'armée et de la gloire, comme nous protestons au nom de la patrie et de la liberté.

Nous nous sommes dit : « Faut-il reconstruire un

faible simulacre de monarchie? faut-il proclamer la République ? » Nous avons proclamé la République, et vous l'avez ratifiée. Donc nous ne nous étions pas trompés dans le pressentiment de toutes les opinions loyales, fermes et conservatrices du pays; car ne croyez pas que nous n'ayons proclamé la République que dans un intérêt de liberté. Non! nous serions des hommes à vue courte si nous avions agi ainsi.

Nous avons proclamé la République, nous avons voulu organiser cette forme de gouvernement, parce qu'en envisageant précisément les immenses difficultés de tous les gouvernements modernes, parce qu'en contemplant les chutes successives, réitérées, inopinées de tous les formes de monarchies despotique, glorieuse, pacifique, constitutionnelle, dont les débris sont encore à vos pieds, nous avons reconnu, avec l'espoir qu'on le reconnaîtra comme nous, que cette forme, quoiqu'elle fût en apparence la plus unitaire, n'était pas au fond la plus solide, la plus permanente et la plus capable de pourvoir, avec la force la plus énergique, à tous les dangers, non-seulement du gouvernement, mais de l'ordre social. Les doctrines sacrées de la famille, de l'État, de la propriété, pouvaient être menacées tous les jours; il fallait rallier l'universalité des forces sociales dans le faisceau du gouvernement : voilà pourquoi nous avons étendu les limites de la République aussi loin que les limites de la population ; voilà pourquoi nous avons fait entrer, avec tout son droit, avec toute sa moralité et avec toute sa raison, mûrie par cinquante années de discus-

sion et de travail d'esprit, ce peuple qui s'en montre aujourd'hui plus digne que vous ne savez, et dont vous verrez bientôt les symptômes qui vous attesteront en lui de véritables capacités au règne, à la protection, à la défense et à l'organisation de la liberté tout entière. Voilà ce que nous avons fait. Eh bien! ose-t-on nous accuser aujourd'hui d'avoir rallié cette force incommensurable autour du faisceau social, et d'avoir fait porter le fardeau, passez-moi l'expression, d'une société croulante, non pas sur une faible oligarchie, non pas sur un pouvoir dynastique, contesté par d'autres dynasties, mais sur la force immense de chaque citoyen qui compose la patrie, et qui, par là même qu'il a le devoir de la défendre, a la raison de l'aimer, et a la responsabilité ou de son salut ou de sa perte. Voilà encore une fois ce que nous avons fait.

Et quel caractère (c'est ici que je touche à une des argumentations qui ont, non pas attaqué de face, mais qui ont effleuré les intentions du Gouvernement dont je m'honore de faire partie), quel caractère avons-nous donné à cette République? Je réponds ici à M. Bedeau.

Avons-nous, comme il en accuse, peut-être avec raison, certains organes éloignés, désavoués, incompréhensibles de la politique du gouvernement, avons-nous proclamé cette république extrême, cette république violente des proscriptions, des expulsions, des échafauds, dont le sinistre souvenir était précisément le premier ennemi que nous rencontrions pour fonder la deuxième République.

Avons-nous confondu cette deuxième République, et je dis deuxième avec intention : l'avons-nous confondue avec la première ? Vous le savez, la première était un combat ; nous avons voulu que la seconde fût une institution ; la première avait à lutter avec toutes les forces nationales, avec l'énergie surabondante et quelquefois égarée des forces du pays contre des dangers qui, grâce à la Providence et grâce à l'unité et à la sagesse de la nation, actuellement ne se représentent plus devant nous, car nous ne voulons pas nous glorifier misérablement d'avoir à vaincre des difficultés qui n'existent pas. La première, je le répète, était un combat, une lutte à mort entre les vieilles institutions et les institutions nouvelles. Elle avait à combattre la coalition des rois sur toutes ses frontières ; elle avait à combattre la coalition des aristocraties au dedans ; elle avait à combattre l'émigration même, une partie même de la population franchissant les frontières pour venir attaquer l'autre partie avec un drapeau encore frais de la royauté, opposé au drapeau encore récent de la liberté. On comprend une pareille république, on l'excuse, du moins, ou on l'explique. Si on ne l'excuse pas, on comprend les excès, les rigueurs, on comprend les funestes proscriptions de cette époque, et l'on se félicite de n'avoir rien de pareil à déplorer. Non, messieurs, ce n'est pas là le sens que nous avons donné, que nous avons dû donner à notre République.

Souvenez-vous d'un grand jour pour nous, que

nous serons éternellement fiers d'avoir à opposer à ceux qui calomnieront, qui dénatureront nos intentions dans la fondation de la République. Souvenez-vous de ce jour où, au milieu des émotions encore palpitantes de l'hôtel de ville, quand la fumée de la poudre couvrait encore la place de Grève : une partie de cette population égarée, égarée par des souvenirs que l'unanimité de la population refoula bientôt, vint nous présenter le drapeau rouge, le drapeau rouge, symbole de cette république que nous n'avons pas voulue, que la France ne voudra jamais; nous l'écartâmes, et nous l'écartâmes avec indignation, pour faire place à votre drapeau, à notre drapeau, au drapeau de la liberté, au drapeau de la gloire, au drapeau de la France, à celui dont la République s'était enveloppée comme d'un lange dans son berceau, et dont, je n'en doute pas, si jamais elle devait périr, elle s'envelopperait encore comme d'un linceul à ses derniers moments.

Voilà, citoyens, quelle est la République qu'a voulue le Gouvernement provisoire, et quelle est la République que veut le Gouvernement intérimaire; et cette République, ce n'est pas seulement dans ses actes éclatants qu'il la dessine ainsi aux yeux de la nation et aux yeux de l'étranger ; il la dessine et il la dessinera dans tous ses actes d'administration intérieure.

Ainsi, s'il y a eu des fautes, s'il y a eu des paroles mal comprises, mal prononcées peut-être, à certaines époques ; s'il y a eu des agents défavorables et

désavoués, qui ont voulu présenter la République comme une république épuratoire à vos populations, qui ont voulu trouver au droit de républicanisme des membres de cette Assemblée ou du dernier des citoyens du pays une autre date que la date de son patriotisme, que la date du jour où sa raison lui a dit : « Acceptons la République, » nous les avons désavoués, et nous les désavouons d'avance. Il n'y a d'autre date pour nous que le sentiment réfléchi qui a fait accepter par patriotisme à tous les citoyens cette forme magnifique et populaire de gouvernement que nous ferons triompher, avec votre assistance, de tous les dangers dont elle serait menacée.

Toute autre république serait désavouée par moi comme par mes collègues ; ce ne serait pas une république de sang-froid, une république de justice; ce serait une république de colère déplacée, ce serait une république de menaces. Au lieu de faire de la France et par la France un grand prosélytisme de sentiments républicains et populaires, elle traiterait la France en pays conquis.

Messieurs, la France a trop de dignité, de juste orgueil, elle a trop le sentiment de son patriotisme, pour le souffrir, elle ne le souffrirait pas, et le gouvernement qui prétendrait lui imposer la vérité même, par l'oppression, par l'inquisition, ce gouvernement, désavoué par vous, le serait le lendemain par le pays tout entier.

Voilà nos sentiments quant à l'administration intérieure.

Et maintenant on nous dit : Mais vous êtes inertes! mais vous n'agissez pas! mais vous semblez un pouvoir assoupi dans un temps paisible et qui laisse s'accumuler les événements sans leur trouver aucun dérivatif, sans leur chercher aucune solution efficace ou énergique!

Messieurs, je vous supplierai de reporter votre pensée un moment, non pas aux jours qui viennent de s'écouler, mais aux trois mois qui viennent de passer devant vous, chargés d'une telle multitude d'événements, qu'en vérité on est excusable d'en avoir perdu jusqu'à un certain point la mémoire. Daignez cependant recomposer dans votre pensée l'état dans lequel la patrie, la République, la France se trouvait le lendemain de la victoire du peuple, au 24 février, devant un trône renversé, devant une armée momentanément éloignée de Paris, pendant que le peuple était désarmé, devant une garde nationale que la nécessité d'une nouvelle réorganisation, pour y faire entrer le peuple tout entier, avait contrainte de se dissoudre, qui n'avait ni cadres ni officiers, devant une administration qui avait disparu, au souffle de la population, de tous nos départements, devant des finances chargées de 800 millions de payements, dans les premiers mois de la révolution, et devant l'Europe enfin qui, ne sachant pas encore quelle signification la République prétendait donner à son avénement dans le monde, devant l'Europe qui n'avait pas encore subi la décomposition, la dislocation que la sagesse de vos principes et de vos déclarations

a certes concouru à élargir davantage, pouvait, devait peut-être, au premier moment, se relier en un seul faisceau de coalition renoué par la crainte d'une république conquérante.

Voilà où vous en étiez le 24 février, et je craindrais d'exalter trop moi-même, d'une manière peut-être inconvenante, les faibles services, mais au moins les actes courageux et utiles du Gouvernement que vous avez devant les yeux, si je vous rappelais une à une toutes ces forces reconquises, toutes ces reconstructions ébauchées, toutes ces finances qui ont suffi à payer les trois mois exceptionnels que vous avez traversés, recomposées bientôt, grâce à l'adoption de vos prochains décrets, de manière à suffire, non pas à trois mois, mais à deux années tout entières, et à attendre le moment où la renaissance du crédit vous rendra disponible notre fortune et la fortune du peuple tout entière dans les mains de la France ; je vous montrerais cette paix, à laquelle personne n'a cru un seul moment, que M. de Laussat nous reprochait sans doute d'avoir trop négligée dans nos conseils ; je vous montrerais cette paix, si menacée la veille, s'assurant de jour en jour davantage, décomposant, par la puissance des principes d'amitié démocratique, les gouvernements dont vous pouviez craindre la réunion contre vous, et plaçant la France, sans lutte, sans victoire, sans avoir dépensé ni une goutte de son sang ni une goutte de sang de l'Europe, plus haut, je ne crains pas de l'affirmer, plus haut dans les influences durables, entendez-le bien, plus haut dans les in-

fluences légitimes, dans les sympathies du monde et dans la grandeur de sa diplomatie, que les victoires, dont un nom glorieux nous rappelait tout à l'heure le souvenir, n'avaient pu la placer après les triomphes du consulat et de l'empire.

Voilà ce que j'oserais rappeler en démenti aux allégations apportées contre le défaut de pensée et de politique dont on accuse le Gouvernement d'avoir couvert son impuissance, sa nullité et sa responsabilité.

Messieurs, encore une fois, mesurez jour par jour, heure par heure, la recomposition de toutes ces forces sociales; voyez l'armée rentrée fidèle, rentrée, fière d'elle-même, dans Paris, appelée par le peuple lui-même; voyez la garde mobile constituée, voyez la garde mobile organisée; voyez la garde nationale, qui a élargi ses rangs pour y laisser entrer le peuple tout entier; voyez ces baïonnettes innombrables destinées à couvrir non-seulement les dogmes sacrés et impérissables de l'ordre social, mais à défendre, comme gouvernement inaliénable, comme légitimité du peuple, l'Assemblée nationale, qu'elles sont venues saluer de leurs acclamations, et que l'Assemblée nationale retrouvera toujours, soit dans les jours de gloire, soit dans les jours de félicitations, soit dans les jours de danger.

Voilà la recomposition politique, administrative, matérielle, financière, diplomatique et militaire de toutes ces forces que vous nous accusez d'avoir oubliées. Voilà l'emploi de toutes ces heures que vous nous accusez de livrer à l'indolence, à l'inertie et au sommeil.

(La séance est reprise après une suspension d'une heure.)

Citoyens représentants, une circonstance fatale vient d'interrompre le discours que j'avais l'honneur d'adresser à cette Assemblée. Pendant que je parlais des conditions de reconstitution de l'ordre et des garanties que nous étions tous disposés à donner tous les jours au raffermissement de l'autorité et de la moralité publique dans toutes les facultés données par la révolution à la nation, un coup de feu, plusieurs coups de fusil, dit-on, étaient tirés, l'un près le commandant de la garde nationale de Paris, l'autre sur un des braves officiers de l'armée, un troisième enfin, assure-t-on, sur la poitrine d'un officier de la garde nationale. Ces coups de fusil étaient tirés aux cris de *Vive l'empereur!*

Messieurs, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution éternellement pure et glorieuse du 24 février. Gloire à la population, gloire aux différents partis de la République! Du moins ce sang n'a pas été versé par leurs mains; il a coulé, non pas au nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des souvenirs militaires et d'une opinion naturellement, quoique involontairement peut-être, ennemie invétérée de toute république.

Citoyens, en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gouvernement n'a pas eu le tort de ne s'être pas armé autant qu'il était en lui contre ces éventualités. Ce matin même, une heure avant la séance, nous avons signé d'une main unanime une

déclaration que nous nous proposions de vous *lire à la fin de la séance*, et que cette circonstance me force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'audace des factions est prise en flagrant délit et prise la main dans le sang français, la loi doit être appliquée d'acclamation.

La déclaration que je vais avoir l'honneur de lire à l'Assemblée ne comporte autre chose que l'exécution de la loi existante, recommandée par le gouvernement intérimaire au ministre de la justice. Il était nécessaire, pour la vérification des pouvoirs qui peut avoir lieu demain, il était indispensable, pour que les esprits fussent préparés à la délibération d'une autre proposition faite sur le même sujet, et qui devait être discutée demain ou après-demain aussi, il était nécessaire, dis-je, que l'Assemblée nationale connût les intentions de la commission exécutive à l'égard de Charles-Louis Bonaparte.

Voici le texte du décret que nous vous proposons :

« La commission du pouvoir exécutif, vu l'art. 3 de la loi du 13 janvier 1816 ainsi conçu : ... »

Je passe la loi.

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte est compris dans la loi de 1832, qui exile du territoire français les membres de la famille Bonaparte;

« Considérant que, s'il a été dérogé de fait à cette loi par le vote de l'Assemblée nationale qui a admis trois membres de cette famille à faire partie de l'Assemblée, ces dérogations tout individuelles ne s'é-

tendent ni de droit ni de fait aux autres membres de la même famille;

« Considérant que la France veut fonder en paix et en ordre le gouvernement républicain et populaire, sans être troublée dans son œuvre par les prétentions ou les ambitions dynastiques de nature à former des partis ou des factions dans l'État, et par suite à fomenter, même involontairement, des guerres civiles;

« Considérant que Charles-Louis Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant en revendiquant une république avec un empereur, c'est-à-dire une république dérisoire, au nom du sénatus-consulte de l'an 13;

« Considérant que des agitations attentatoires à la République populaire que nous voulons fonder, compromettantes pour la sûreté des institutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte (et nous parlions avant le fatal incident);

« Considérant que ces agitations, symptôme de manœuvres coupables, pourraient créer une difficulté dangereuse à l'établissement pacifique de la République, si elles étaient autorisées par la négligence ou par la faiblesse du Gouvernement;

« Considérant que le Gouvernement ne peut accepter la responsabilité des dangers que courrait la forme républicaine des institutions et la paix publique, s'il manquait au premier de ses devoirs, en n'exécutant pas une loi existante justifiée plus que jamais, peu-

dant un temps indéterminé, par la raison d'Etat et le salut public.

Déclare qu'il fera exécuter ce qui concerne dans Louis Bonaparte la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aura autrement décidé. »

Vous sentez, citoyens, que l'émotion bien légitime produite dans cette enceinte par l'événement qui vient d'avoir lieu, m'oblige d'interrompre et de supprimer la plus grande partie de la discussion que je désirais ouvrir avec l'Assemblée nationale. J'arrive tout de suite aux dernières considérations que cet événement suscite dans ma pensée.

D'après la déclaration que vous venez de lire, d'après le décret précédent, d'après ceux qui arriveront avec autant de mesure et de modération que de fermeté, pour faire rentrer toutes les factions, s'il y en avait, tous les désordres, dans la limite de la légalité, de l'ordre républicain, vous n'accuserez pas, je l'espère, le gouvernement intérimaire de faiblesse ou de négligence de ses devoirs. Quel que soit le nom glorieux dont se couvre une faction dans la République, nous saurons déchirer le voile, pour ne voir derrière le nom que la faction, s'il en existe.

La France a pris la République au sérieux ; elle la veut, elle la défendra contre tous.

Nous l'avons prise au sérieux, nous la défendrons de tous les périls qui pourraient lui être suscités, je le répète, au nom même des souvenirs les plus glorieux et les plus légitimes : nous ne laisserons jamais la France s'avilir, et elle ne s'avilira pas jusqu'à per-

mettre, comme dans ces temps malheureux du Bas-Empire, qu'on achète la République, sous un nom quelconque, des mains de quelques vociférateurs ! Voilà la résolution de l'Assemblée nationale, voilà le sens de la déclaration, voilà le sens de tous les actes qui suivront, pour prévenir non-seulement cette faction, s'il en existait une sous ce nom, mais toutes factions qui se couvriraient même du nom abusif des libertés les plus légitimes du peuple.

Citoyens, il vous reste un seul et dernier problème à résoudre, de tous ceux que nous avons essayé de dénouer ou de trancher, et dont la plupart ne sont, en effet, qu'à demi résolus ; il vous reste le plus grand de ces problèmes, il vous reste le problème du peuple lui-même qui a concouru, avec tant de dévouement, avec tant d'énergie, avec une patience si méritoire, et dont moi, plus qu'un autre, j'ai été témoin tous les jours avec attendrissement, dans ces glorieuses journées de l'hôtel de ville. Là, citoyens, nous voyions des corporations tout entières nous apporter successivement l'offrande de leurs sueurs, leurs demi-journées de travail, les gouttes de leur sueur quotidienne pour les besoins et le salut de la République, et descendre dans la rue le lendemain pour venir passer ces revues triomphales de l'ordre, où, non pas seulement les hommes qui ont à sauver dans la propriété un intérêt, mais ceux qui ont à sauver dans la propriété un principe, se dévouaient, au prix de leur temps, de leur journée, à défendre ces biens mêmes qu'ils ne possédaient pas.

Il ne faut pas avoir vu ce peuple comme nous, il faut avoir embrassé ces multitudes comme je l'ai fait deux mois, homme par homme ; il faut l'avoir entendu parler, l'avoir vu sentir, pour se faire une juste idée du désintéressement et de la grandeur de la nation française quand elle est émue par les grandes choses, par la liberté, par la patrie, par la fraternité ! Oh ! quel peuple ! citoyens ; nous lui ferons une république assez belle, si nous lui faisons la République à son image !

Sachez seulement le connaître et l'aimer. Souvenons-nous des promesses que la révolution de Février lui a faites, et dont il saura attendre aussi l'accomplissement réfléchi et graduel ! Ne lui faisons jamais dire, en retardant involontairement les lois nécessaires à son instruction, à sa moralité, à son armement, à son travail surtout, que la République n'est qu'un mot de déception et de mensonge de plus dans la langue politique, et qu'après s'être servi de ses mains pour l'inaugurer, nous le rejetons en arrière, et nous oublions ses intérêts nombreux et sacrés pour nous occuper exclusivement des intérêts moins urgents et moins généreux. La première constitution, c'est le bonheur de ce peuple ; la première politique, ce sont des lois populaires et pratiques. Nous vous en avons apporté, nous vous en apporterons tous les jours encore ; votre sage initiative en augmentera le nombre. Nous comblerons, avec des lois d'utilité populaire, avec des lois de travail, avec des lois émancipatrices de prolétariat, avec des lois de propriété multipliée,

croissante dans les mains de tous; nous comblerons de vérités et de bienfaits cet abîme que certaines utopies ont comblé, dans son imagination, de fallacieuses promesses, de mensonges et d'erreurs.

Maintenant je termine par un mot qui m'est personnel; je demande, en finissant, la permission à l'Assemblée de faire un rapide retour sur moi-même, puisque nous avons si rarement, dans notre situation d'isolement forcé, l'occasion de nous entretenir cœur à cœur avec l'Assemblée nationale.

Ce mot, le voici :

Maintenant, citoyens, que la plupart des grosses difficultés sont traversées, et que, j'espère, la dernière, celle qui obsède en ce moment l'imagination de tous, sera bientôt énergiquement et légalement traversée aussi, il est naturel qu'on oublie les trois mois qui viennent de s'écouler; il est naturel qu'on nous accuse, non pas de nos fautes personnelles, mais aussi des fautes des circonstances et du temps, et qu'en un mot, nous portions aux yeux de l'Assemblée nationale, la responsabilité la plus terrible à porter trois mois après une révolution, la responsabilité du temps! Nous acceptons ce malheur; ce sera peut-être un jour, non pas une gloire, mais un souvenir satisfaisant des jours que nous avons passés au service de notre pays. Ainsi ces accusations se multiplient non pas ici seulement, mais surtout, et je pourrais dire uniquement ailleurs, sous toutes les formes; ainsi, non-seulement nous sommes divisés entre nous, mais nous nous sommes unis aux conspirateurs; nous avons touché la main

des hommes qui sont venus violer la légitimité nationale dans cette enceinte. Moi, par exemple, je me vois tous les jours, dans des journaux, accusé d'avoir conspiré avec ceux que vous aurez bientôt à juger pour ce crime du 15 mai; je conspire avec Blanqui, avec Sobrier.

La meilleure réponse aux calomnies de la presse, qui les fait circuler de main en main, sans qu'on puisse les repousser, c'est la tribune; ainsi laissez-moi achever ce que j'ai à dire à cet égard, afin, si je le puis, de ne pas perdre le temps de la République à réfuter ces calomnies; du moins du haut de cette tribune et par occasion, en passant, que je les confonde de mon mépris et, je l'espère, du mépris de l'Assemblée nationale. On dit, je le répète, que j'ai touché la main aux hommes dangereux, que j'ai conspiré avec eux je ne sais quel misérable plan de faction dont j'aurais été non pas seulement la première victime, mais la première honte et la première infamie. Eh oui, sans doute... Quand l'histoire vous révélera ce que nous avons fait, ce que j'ai fait, moi, et ce que je me glorifie d'avoir fait pendant le Gouvernement provisoire, on verra que j'ai été mêlé, que j'ai dû, pour l'avènement même de l'Assemblée nationale, pour faire prévaloir par la persuasion la liberté régulière et légale dans mon pays, que j'ai dû voir des hommes qui exerçaient alors une certaine influence sur l'opinion des masses, des masses qui n'avaient pas alors ce centre souverain de l'Assemblée nationale pour se diriger, s'affermir et se régulariser.

Eh oui! sans doute, j'ai conspiré avec ces hommes, j'ai conspiré avec Sobrier, j'ai conspiré avec Blanqui, j'ai conspiré avec plusieurs autres. Savez-vous comment j'ai conspiré? J'ai conspiré comme le paratonnerre conspire avec la foudre pour en dégager l'électricité, pour persuader à ces hommes ce que j'ai souvent eu le bonheur de leur persuader sans peine : qu'il fallait se prémunir contre le danger de proclamer je ne sais quelle dictature arbitraire et violente de l'opinion exclusive d'une partie du peuple de Paris contre l'opinion légalement constituée de la France; qu'il fallait évoquer l'esprit, le sens, l'âme, la légitimité de la nation tout entière dans l'Assemblée nationale, et s'en remettre à son droit et à sa sagesse pour la discussion des grandes questions populaires qu'ils essayaient tour à tour de faire prévaloir chacun selon son système. J'y ai réussi souvent, grâce au bon sens du moment, je le dis à leur décharge. Et maintenant je méprise ces accusations; que dis-je? je m'en félicite.

C'est la récompense historique de tous hommes qui, dans des circonstances plus grandes qu'eux-mêmes, ont eu le bonheur, et quelquefois le malheur de rendre les plus immenses services à la société et à leur pays! il manque quelque chose à la satisfaction de leur conscience, il manque quelque chose à leur mémoire tant que le sceau de la calomnie, de l'ingratitude et de l'injustice n'est pas posé sur les humbles services qu'ils ont rendus!

Je reprends et j'achève : il y a souvent entre nous, je dis entre nous et l'Assemblée, non des dissenti-

ments, mais des malentendus comme ceux qui s'expliquent aujourd'hui. Savez-vous pourquoi? Parce que nous ne nous expliquons pas assez mutuellement avec les mêmes pensées au fond du cœur. La lumière ne se fait pas, nous ne demandons qu'à la faire; nous ne demandons, j'en appelle à votre commission d'hier, qu'à apporter nos cœurs sur la tribune, et à lui dire franchement, sincèrement, intimement tout ce qui peut intéresser le salut public. Eh bien! le salut public, dans ma conviction, dans ma certitude même, malgré la faiblesse que nous admettons tous sans fausse modestie, non-seulement dans les personnes, mais dans la situation surtout de la commission exécutive, le salut public est assuré. Vous triompherez, n'en doutez pas, des dernières difficultés qui restent encore sous les pas de la république honnête, de la république nationale, de la république du droit universel, sans exception, sans catégorie, sans préférences, sans exclusion d'aucun des citoyens, la République de la nation tout entière.

La République, elle triomphera; dans ma pensée, elle a déjà triomphé; il ne nous manque plus encore, à nous, à vous, au commerce, à l'industrie, au travail du peuple, à ses institutions, qu'un seul élément qu'il n'appartient ni à vous, ni à nous, ni au commerce, ni à l'industrie, ni au peuple de se donner à lui-même; cet élément, c'est le temps. N'a-t-il pas fait déjà beaucoup en trois mois? Mesurez l'échelle des forces sociales reconstituées et des forces subversives décomposées! Oui, soyez-en convaincus, toutes les fois

qu'une discussion de cette nature viendra déchirer le voile, soi-disant mystérieux, qui cache le Gouvernement à l'Assemblée nationale, et l'Assemblée nationale au Gouvernement, le pays s'en trouvera bien, la lumière fera descendre sur lui la conviction et la confiance qui descendent de jour en jour davantage sur vous; et après quelques mois, pendant lesquels nous aurons vu renaître, s'affermir l'ordre public, nous arriverons à la fondation solide de cette République d'honnêteté, de bienfaisance, de paix et de grandeur surtout, dont le peuple, auquel nous avons été tant mêlés, nous eût donné l'inspiration, si nous ne l'avions pas trouvée en vous et en nous-mêmes.

Qu'y a-t-il à faire pour cela? rien que de faciles sacrifices! Ces sacrifices, en ce qui nous concerne, nous les avions compris, nous savions ce qui nous attendait, nous savions que nos noms seraient pulvérisés en peu de jours pour servir de ciment aux premières assises de la République.

Nous l'avons voulu, nous avons consenti à nous perdre dans la reconstitution de cette sainte, grande, unique popularité de l'Assemblée nationale. Voilà le patriotisme!

Nous y avons volontairement, glorieusement, pour longtemps, peut-être pour toujours, sacrifié, jeté, immolé nos misérables renommées et nos popularités passagères! et nous ne nous repentons pas, nous sommes prêts à faire davantage. Faites aussi de votre côté quelque chose dans le même sens. Pendant que nous sacrifions cette popularité dont nous ne sommes

pas jaloux, sacrifiez un peu de ces défiances, de ces doutes, de ces ombrages qu'on cherche à répandre entre vous et nous; donnez-nous confiance, comme nous vous donnons une pleine et entière abnégation de nous-mêmes.

Oui, faisons tous, citoyens, faisons tous, au besoin, pour cela quelques sacrifices, nous de renommée, vous d'impatience!

Et ne sommes-nous pas trop heureux qu'au lieu de ces sacrifices suprêmes de fortunes, de proscriptions, de banqueroute, de vies et de sang que la première République demandait aux fondateurs de la liberté, la deuxième, la vraie République, ne nous demande, à nous, en définitive, que des sacrifices de temps, de popularité, de rancunes et d'impatiences pour conquérir à jamais la démocratie régulière, le droit de tous, le bonheur du peuple, la grandeur de la patrie au dehors et l'ordre républicain au dedans?

De notre part, citoyens, ce n'est pas un mérite, c'est un devoir! il convient que les hommes qui ont été comme nous les premiers à proclamer la République populaire, morale et pacifique, au nom du peuple, la République démocratique dans le grand et bon sens du mot : il convient que ces mêmes hommes soient les derniers à la défendre et à la servir à tous les rangs, si jamais elle avait à courir, soit du côté des factions, soit du côté de l'anarchie, soit de la part des ambitions monarchiques, des dangers au devant desquels elle trouvera toujours nos poitrines ou nos bras!

13 Juin.

Réponse au représentant Raspail neveu, réclamant contre l'omission, dans le compte-rendu de la séance de la veille, publié dans le Moniteur, du nom de son oncle qui avait été prononcé par M. Lamartine avec ceux de Blanqui et Sobrier, affirmant que le citoyen Raspail n'a jamais eu aucune relation avec le citoyen Lamartine, et qu'il n'a jamais pu conspirer avec lui.

Citoyens, je regrette de retarder de quelques minutes l'objet de vos délibérations; mais l'honorable préopinant me fait une loi de rendre justice à la réclamation qu'il m'a faite hier, et de rendre témoignage à un accusé. Il est très-vrai qu'en descendant de la tribune, hier, l'honorable préopinant s'approcha de moi, et qu'ayant mal compris le sens, la portée et surtout le ton de la phrase dans laquelle je disais que j'avais conspiré avec tels et tels citoyens, il s'inquiétait que cette accusation, tout ironique, ne parût une accusation sérieuse contre son parent.

J'ai l'honneur d'affirmer à l'Assemblée et à l'honorable préopinant qu'il n'y avait, dans ce que j'ai dit hier, aucune espèce d'inculpation qui pût peser de cette tribune sur le nom de M. Raspail : il est évident que je n'accusais pas sérieusement des hommes dont je me déclarais le complice; il était clair, au contraire, que le mot *conspiration* était là dans le sens dérisoire et ironique, et que l'Assemblée tout entière l'a com-

pris ainsi. Cependant j'avais effacé ce nom au *Moniteur* pour satisfaire une honorable susceptibilité.

Au reste, l'honorable préopinant commet une erreur en disant que je n'ai jamais eu de relations avec le citoyen Raspail. Le citoyen Raspail m'a fait l'honneur de s'entretenir longuement avec moi dans les premiers temps de la révolution, et provoqué en cela par moi-même ; il n'y a pas eu plus de conspiration dans ses paroles que dans les miennes. Il s'est entretenu avec moi des grands intérêts philosophiques de la société dont il est préoccupé, et rien dans ses paroles n'était de nature à motiver le soupçon seulement de pensées coupables contre la République.

23 Juin.

Réponse à la proposition faite par le représentant Bonjean, à l'Assemblée nationale, de nommer un certain nombre de ses membres pour marcher avec les troupes et dans les rangs de la garde nationale.

Citoyens, je ne viens pas, soyez-en sûrs, prolonger cette délibération ; car personne n'est plus convaincu que moi que ce n'est pas le moment de délibérer, mais celui d'agir, surtout pour le Gouvernement.

Néanmoins, un mot du précédent orateur m'appelle à cette tribune. Je l'en remercie d'abord, et j'en remercie le sentiment spontané, irréfléchi, unanime,

de cette Assemblée, qui ne demanderait qu'à se porter entre la France et l'insurrection. Mais n'oubliez pas que ces premiers élans de courage, qu'on est si naturellement appelé à attendre d'une assemblée qui, depuis qu'elle existe, a été en face des agitations les plus terribles, et qui a montré tous les jours un courage égal au danger, ce n'est pas le moment, ce n'est pas la forme pour elle de s'y liver.

Laissez au pouvoir exécutif le soin de faire son œuvre, et il le fait mieux qu'on ne dit ; la soirée de ce jour et la matinée de demain vous en fourniront des preuves certaines. Alors on connaîtra les faits, alors on pourra discuter toutes nos mesures. Nous serons prêts à accepter tous les bills d'indemnité ou tous les blâmes qui pourront remonter à nos poitrines. Nous ne reculerons pas devant notre responsabilité. Mais, ce soir, en présence des dangers qui s'éloignent, mais qui peuvent grandir encore, et auxquels nous ne devons pas laisser la nuit pour grossir, permettez-nous de vous conjurer de rester ici, à cette place, d'y rester tous, entendez-vous, pour qu'il n'y ait pas de rivalité d'intrépidité dans la France.

On sait que tous les cœurs sont au même niveau ; mais restez ici pour que la France, personnifiée dans l'élite de ses représentants sortis du suffrage universel, pour que la France tout entière, unanimement respectée, conserve la place que ses mandataires lui ont assignée, et montre en elle la patrie inébranlable et impérissable, pendant que nous, nous irons où le devoir, où votre mandat, où la gloire nous appelle, au

danger qui suit encore nos malheureux concitoyens de la garde nationale; et si nous n'avons pas pu étancher d'avance les gouttes de sang qui ont été versées si noblement par cette garde nationale, aujourd'hui nous serions heureux au moins de pouvoir y mêler quelques gouttes du nôtre.

Juillet.

Discours prononcé au Comité des affaires étrangères en réponse à MM. Mauguin et Napoléon Bonaparte. Le discours de M. Mauguin, embrassant l'ensemble de nos relations extérieures, reprochait à l'ancien ministre des affaires étrangères d'avoir proclamé, par son manifeste du mois de mars, une politique contradictoire, rassurante et menaçante à la fois pour les gouvernements étrangers.

Messieurs, il n'y a rien de plus charmant et en même temps de plus difficile que de répondre à un discours de M. Mauguin sur les affaires étrangères; il a des formes bienveillantes de controverse; il élève et il élargit la discussion à la hauteur de son intelligence et à l'horizon de la mappemonde; mais en même temps il a des points de vue si excentriques et si personnels; il a des assertions quelquefois si hasardées, que l'on craint, en repoussant une erreur, de combattre en même temps une vérité. Il emprunte, pour me servir de son expression, un peu de ma poé-

sie pour sa politique; je voudrais lui emprunter un peu de son bon sens, de sa science et de sa langue pour le réfuter.

Il a accusé franchement la situation prise par la diplomatie française et mon manifeste du mois de février; c'est, disait-il, une politique contradictoire, rassurante et menaçante à la fois pour les gouvernements étrangers. Que l'honorable M. Mauguin relise cette déclaration politique du 24 février, et il reconnaîtra son erreur. Ce manifeste disait-il que la France doit au hasard souffler le feu du républicanisme et appuyer toutes les tentatives démocratiques dans tout l'univers? Rien de semblable; il disait le contraire. Il disait que la liberté, pour être durable, devait être une plante indigène du sol; qu'avant d'être proclamée dans les institutions, qui ne sont que la dernière expression des mœurs des peuples, elle devait exister d'abord dans les mœurs; que la France ne ferait aucune propagande incendiaire, agitatrice, encore moins perfide; qu'elle reconnaissait la compatibilité de tous les gouvernements avancés ou retardataires dans le monde; qu'elle n'avancerait l'heure de personne. Il ajoutait seulement qu'après que des nationalités ou des démocraties se seraient produites, reconquises ou organisées autour d'elle, à la portée de sa main ou de son geste, si ces démocraties ou ces nationalités faisaient appel à son appui, en vertu de la conformité de principes, elle se croirait en droit de leur prêter cet appui; voilà ce qu'a dit le manifeste, et voilà ce qu'a fait le ministre depuis quatre mois. Je soutiens que le

manifeste ne pouvait pas dire et que le gouvernement ne pouvait pas faire autre chose pour la République.

En effet, cette république était-elle une république de désorganisation ou de conquête ? Non, c'était une république d'ordre, de paix et de fraternité avec les nations. Que lui fallait-il? Le temps de faire reconnaître sa nature à l'Europe, afin de prévenir contre elle, dans sa faiblesse et dans son berceau, les irritations et les malentendus de tous les cabinets, qui auraient recomposé à l'instant même contre elle, au nom de la terreur qu'elle eût inspirée, la ligue de 1813. Et est-il vrai, comme le prétendait M. Mauguin, fidèle en cela à ses souvenirs de 1831, que cette politique ait été une duperie pour la France; qu'une propagande armée eût été plus sûre, et que nous soyons aujourd'hui plus menacés de coalition qu'au lendemain du 24 février ? Je vais parcourir avec lui, royaume par royaume, la carte de la mer et du continent, et lui montrer par les faits que cette politique a porté ses fruits, sauvé de la guerre universelle et placé la République dans une des plus libres et des plus belles situations diplomatiques où la France se soit jamais rencontrée. Je n'en fais pas honneur à ma misérable habileté ; j'en renvoie l'honneur à qui il est dû, aux événements, et je vous répète le mot que je vous disais hier : C'est la Providence qui a été, depuis quatre mois, le ministre des affaires étrangères de la République.

Commençons par l'Angleterre, le mobile puissant de toutes les guerres, le nœud de toutes les coalitions du continent. Depuis cinquante-quatre ans, que devait

vouloir la République bien dirigée, bien éclairée ? De bons rapports continués avec l'Angleterre, puisque c'est sur ces bons rapports que repose principalement l'harmonie du continent. La France et l'Angleterre, se divisant enlacent inévitablement de leurs divisions le monde. Or, permettez-moi, messieurs, de vous dire à quel prix une diplomatie française intelligente et honnête peut maintenir, malgré les préjugés anti-nationaux et en domptant ces préjugés, la concorde entre l'Angleterre et la France. Le voici : Quand on a à traiter avec l'Angleterre, quand on veut faire une œuvre commune avec elle, ce n'est pas seulement, ce n'est pas surtout avec le gouvernement anglais qu'il faut négocier; il y a quelque chose en Angleterre de plus puissant que ces gouvernements et que ces ministres : c'est l'opinion. Or, il y a en Angleterre deux opinions organiques, séculaires, traditionnelles, les whigs et les torys ; l'opinion aristocratique dans les torys, et dans les whigs l'opinion démocratique, telle du moins que les institutions et les mœurs de l'Angleterre en comportent le développement.

Chacune de ces deux opinions fait constamment le contrepoids de l'une à l'autre, et, selon que l'une s'abaisse et que l'autre l'emporte, le pouvoir tombe entre les mains des whigs ou entre les mains des torys. Or, le grand bonheur de la révolution de Février a été de rencontrer un ministère whig ou libéral en Angleterre. Car l'opinion même que ce ministère représente ne lui eût pas permis, sans mentir à sa nature, de se déclarer en hostilité, *ipso facto*, contre la République

française, pas plus qu'en 1792, l'Angleterre ne contesta notre première République. Les excès de la République, après 92, poussèrent l'Angleterre à une coalition contre la France; j'espère et j'ai la confiance que la modération, la sagesse, la loyauté de la République de 1848 n'amènera pas de longtemps une pareille scission entre les deux grands peuples.

Cette attitude inoffensive et même bienveillante de l'Angleterre envers la République du 24 février dissolvait d'avance toute possibilité de coalition du continent contre nous. Cela donnait du temps à la réflexion de l'Europe, du temps à la réflexion de la France elle-même. Voyons comment ce temps a été employé; voyons s'il est vrai, comme le prétendent M. Mauguin et M. Napoléon Bonaparte, que la coalition nous enserre; que nous n'avons point de politique appréciable et que les jours n'ont fait qu'accumuler nos dangers.

Je ne dirai rien de la Russie; nos rapports avec elle ne sont pas encore définis; mais rien n'indique la nécessité d'un choc entre ces deux grandes puissances destinées à se faire contrepoids plus qu'à se heurter aux deux extrémités du continent.

Quelle est la puissance qui pouvait nous alarmer davantage le lendemain du 24 février, et servir d'avant-garde à la Russie et de corps expéditionnaire à l'Allemagne? C'était la Prusse. Avec sa puissance militaire immense et toujours debout, elle pouvait entreprendre l'invasion et atteindre notre flanc gauche pendant que l'Autriche eût envahi notre flanc droit. Ses

400,000 hommes, grossis par des corps auxiliaires russes, étaient un poids terrible à supporter dans les éventualités d'une guerre. La généreuse pensée du roi de Prusse ne nous a pas permis longtemps de rien redouter de semblable; nos rapports avec lui, noués par un agent français, souverainement habile et injustement calomnié, M. de Circourt, nous ont rassuré dès le premier moment : les événements de Berlin, ce premier contre-coup de la politique du 24 février, n'ont pas tardé à nous rassurer davantage de ce côté. Que pourrait aujourd'hui une intervention prussienne contre nous? Que M. Mauguin réponde lui-même, s'il le peut, au dilemme que je vais lui poser : « Le roi de Prusse, presque obligé de s'exiler de sa capitale à Postdam, au milieu de ses troupes, n'est plus, pour ainsi dire, que le roi de son armée. Eh bien! de deux choses l'une, ou le roi de Prusse se rejettera dans le sein de son peuple et fera alliance avec le peuple libéral et démocratique le plus avancé de l'Allemagne, ou il se séparera de son peuple, restera entouré de son armée fidèle et s'alliera avec la Russie. »

Si le roi de Prusse se rejette dans le sein de son peuple, les sympathies démocratiques de son peuple l'entraîneront forcément vers nous, et notre alliance naturelle est consommée. Ou le roi de Prusse restera au milieu de son armée, et fera alliance avec l'armée russe pour reconquérir son propre pays, et alors que peut un souverain obligé de prendre des Russes pour auxiliaires, et de reconquérir son trône et sa nation par le bras des étrangers? Nous n'avons donc rien à

redouter dans l'une ou l'autre hypothèse du côté de la Prusse. Les douze ou quinze révolutions démocratiques qui se sont opérées dans le centre et dans le nord de l'Allemagne à la suite de la révolution de Berlin, et que je ne vous nommerai pas ici, ont produit partout le même résultat. Partout, par une attraction naturelle, et dont l'attitude pacifique de la France a été le signal, les peuples se sont détachés du principe absolutiste de leurs gouvernements pour se rejeter de tout le poids de cette attraction vers le peuple Français, et par là vers l'alliance nécessaire avec la France. M. Guizot avait pour formule la paix à tout prix; j'ai pris et je voudrais pouvoir donner à mon pays cette autre formule : l'union de la France et de l'Allemagne à tout prix.

Mais ce n'est pas tout. Voyez dans cette citadelle même du vieux principe absolutiste en Europe, à Vienne, ce que vous avez à espérer ou à craindre relativement au Rhin et relativement à l'Italie, de la cour d'Autriche. Que peut en ce moment une cour dont le souverain a été obligé de fuir sa capitale, et d'aller chercher un asile à Inspruck, dans les gorges du Tyrol ? Que peut une cour dont l'Italie se détache en repoussant de Milan, de Venise, de tout le sol italien l'armée autrichienne ? Que peut une cour dont la Hongrie ne reconnaît plus qu'à peine la suzeraineté nominale, et se crée jusqu'à une armée à part et jusqu'à un ministre des affaires étrangères pour surveiller ses intérêts séparés des intérêts autrichiens ? Une Hongrie qui vient, au moment même où je vous parle, de proclamer une levée de

200,000 hommes, non pour les jeter à la merci de l'Autriche, mais pour en faire le rempart de sa propre indépendance? Une Hongrie qui vient de déclarer, je l'ai appris ce matin même, que pas un soldat hongrois ne passerait la frontière pour aller desservir les Italiens? Que peut une cour enfin où la Bohême se déchire en race slave et en race teutonique, et où le général de l'empire est obligé de foudroyer Prague, une des capitales de l'empereur? Mais j'irai plus loin, et je dirai : Que peut une cour dont la main de la diète de Francfort vient de détacher pour ainsi dire la couronne du front de l'empereur d'Autriche pour la changer en couronne impériale de l'Allemagne sur le front de l'archiduc Jean?

Est-ce une cour ainsi menacée qui peut vous menacer vous-mêmes aujourd'hui, soit d'une participation bien efficace à une coalition contre vous sur le Rhin, soit d'une résistance bien prolongée et bien triomphante à l'indépendance de l'Italie? Non, évidemment non.

Ceci me ramène naturellement à la question même de l'Italie, posée, précisée davantage par M. Napoléon Bonaparte. Mais, avant, ma mémoire me rappelle deux considérations de M. Mauguin, que j'allais omettre, et que je veux toucher en passant; car je ne veux rien laisser d'obscur, rien laisser sans réponse. M. Mauguin vous a dit : « Mais, avant de vous occuper de l'Italie, avez-vous pensé à deux puissances menaçantes attachées à vos flancs, et qu'il fallait avant tout prévenir ou dissoudre pour avoir la liberté de vos mou-

vements en cas d'intervention en Italie? » Ces deux puissances, selon M. Mauguin, c'est d'une part la Belgique, c'est de l'autre l'Espagne. Disons-en deux mots : mon Dieu, messieurs, tout le monde sait, et je ne veux le dissimuler à personne, pas même à la Belgique, que si la révolution du 24 février eût voulu porter toute sa puissance insurrectionnelle et toute son armée du Nord, de 30,000 hommes en Belgique, dans le premier mois qui a suivi la révolution du 24 février, la Belgique pouvait tomber dans nos mains ou être effacée momentanément de la carte. Nous ne l'avons pas voulu, je ne l'ai pas voulu, et je me glorifie, pour ma part, de ne l'avoir pas voulu ; et c'est pour cela que le gouvernement n'a trempé en rien, sachez-le bien, quoi qu'on en dise, dans la tentative doublement coupable contre la Belgique, coupable contre la France, que des démocrates belges et des démocrates français ont essayé de faire prévaloir malgré nous dans cette expédition malheureuse dont on parlait tout à l'heure sur les frontières belges.

Nous n'avons pas voulu que la Belgique se révolutionnât au moment même où la France était en révolution et la paix en problème, et nous avons bien fait. Nous nous sommes dit, en hommes prudents et prévoyants : Si la Belgique se révolutionne, deux partis vont à l'instant surgir dans son propre sein : l'un qui voudra rester indépendant, l'autre qui voudra se donner à la France. Que fera la France? Si elle combat son propre parti en Belgique, et si elle refuse de s'incorporer au pays qui voudra se donner à elle, elle en-

courra, auprès des républicains français le reproche de lâcheté ou de trahison du principe démocratique en Belgique; si elle s'incorpore la Belgique, elle fera acte d'ambition et de conquête; elle sera à l'instant en guerre avec la Hollande et avec l'Angleterre, et avec la Prusse par l'Angleterre et la Hollande, en guerre avec la Russie, avec le continent tout entier. Voilà pourquoi nous ne l'avons pas voulu. Nous pouvons le dire loyalement à nos amis et à nos ennemis. Il ne faut pas se vanter, mais il ne faut pas rougir de sa propre prudence.

Quant à l'Espagne, je diffère complétement et de fait et de principes de la politique énoncée par M. Mauguin à l'égard de ce grand pays. Depuis Louis XIV jusqu'à Napoléon et jusqu'à Louis-Philippe, toutes les tentatives de la France sur l'Espagne ont tourné à la ruine de notre diplomatie. Nos traités, nos alliances, nos armées n'en sont jamais revenus qu'en débris ou en tronçons. L'Espagne n'est la route de rien de grand pour la France dans le monde; elle ne peut nous donner aucun auxiliaire sur les mers, puisqu'elle n'a que des ports vides, des arsenaux déserts et quelques frégates démâtées à Carthagène; elle ne peut nous fournir aucun auxiliaire efficace sur la terre, car ce n'est jamais du côté des Pyrénées que la vitalité même de la France peut être attaquée. Diplomatiquement parlant, nous ne pouvons et nous ne devons y voir qu'une seule action, l'action d'une puissance bienveillante, amie, mais ne s'immisçant en rien dans son gouvernement ou dans ses factions intérieures; toute autre

diplomatie en Espagne n'est qu'un procès de dupe où l'on peut beaucoup perdre, et où l'on n'a rien à gagner, et une occasion de froissements inutiles et dangereux pour des rivalités d'influence avec l'Angleterre.

Voulez-vous la preuve que cette diplomatie est la meilleure, même pour nos influences, si nous voulions regarder ce qui s'est passé? J'ai donné pour instruction à nos agents en Espagne la politique que je vous dis là : je leur ai recommandé de retirer leurs mains de toute manœuvre, de toute intrigue ; en Espagne ou à Madrid j'ai abandonné les choses à elles-mêmes. Qu'en est-il résulté ? qu'au bout de trois mois l'Angleterre y a perdu tout le terrain qu'elle croyait y avoir conquis, et que, malgré les sympathies dynastiques qui s'étaient déclarées d'abord contre la République française, la faveur du Gouvernement et de la nation est revenue d'elle-même à la justice, à la confiance et aux bonnes relations avec nous.

Je reviens enfin à l'Italie, et je réponds ici uniquement à l'argumentation de M. Napoléon Bonaparte. L'Italie, messieurs, n'était pas pour nous, au lendemain du 24 février, une question de diplomatie théorique; c'était une question urgente, immédiate, question de décision et d'action. Si vous ne rendez pas justice à l'habileté de la conduite de nos affaires, pendant le Gouvernement provisoire, rendez au moins justice à la puissance de la révolution de Février. N'oubliez pas que le lendemain de Février, l'Italie tout entière était asservie ou occupée, et qu'aujourd'hui,

grâce à ses efforts et à votre attitude, qui a été un acte sensé, un acte énergique, l'Italie presque entière est affranchie, c'est-à-dire que 26 millions d'hommes sont passés dans votre alliance. Devions-nous, le lendemain de la révolution de Février, franchir prématurément les Alpes et aller en notre propre nom attaquer les Autrichiens dans la Lombardie? Mais oubliez-vous que la base de toute notre politique était dans ce principe : respect et amitié en Allemagne, et qu'une aggression aussi personnelle et aussi peu motivée à l'Autriche eût été interprétée comme une aggression gratuite à l'Allemagne elle-même, eût tourné contre nous toute l'Allemagne riveraine du Rhin, et eût repoussé à l'alliance russe toute l'Allemagne septentrionale, que notre politique et la politique de la paix du monde est d'en détacher. Non, nous ne nous sommes pas posé ainsi la question, nous n'avons point engagé Charles-Albert à intenter la guerre à l'Autriche ; l'entraînement de ses peuples, le cri de l'Italie, sa situation, l'ambition de ses conseils, l'ambition personnelle de gloire peut-être, l'ont poussé suffisamment sans nous. Son alliance invétérée, personnelle, avec l'absolutisme autrichien, n'a pas pu tenir contre l'impulsion de toute l'Italie. Il a marché.

Du jour où Charles-Albert a marché, nous nous sommes dit, et nous avons dit tout haut à la tribune, sans réserve et non pas sans audace, quoi que vous en disiez, l'Italie est libre ou sera libre. Nous nous sommes dit, de deux choses l'une : ou Charles-Albert triomphera seul, avec le concours des autres Italiens,

des armées de Radetzki, et alors l'Italie se devra à elle-même sa propre liberté, c'est une condition pour la mieux défendre; ou Charles-Albert subira des revers, et l'indépendance de ses propres États dans l'Italie septentrionale sera sérieusement menacée par les Autrichiens, et alors nous interviendrons en vertu du droit de la sûreté de la France et des nationalités existantes sur la carte; et c'est pour cela que le ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire a exigé comme premier acte de sa diplomatie pacifique, mais éventuellement armée, la formation d'un corps de 52,000 hommes, l'arme au bras, au pied des Alpes. Vous n'exigerez pas, messieurs, que j'entre ici dans de plus grands détails sur la situation actuelle, sur laquelle l'indiscrétion des paroles pourrait compromettre les affaires du pays. L'Italie sera libre, ou la France ira courir elle-même ses dangers. Voilà les seules choses que nous puissions dire en ce moment.

Mais un seul mot en réponse à un reproche qui m'a été au cœur hier, dans les paroles de M. Napoléon Bonaparte. Il nous a dit : la République n'a pas de politique, n'a pas de diplomatie étrangère; j'aimerais mieux une mauvaise politique que point de politique; il y a des folies politiques qui sont de glorieuses folies, qui sauvent les peuples quelquefois, ou qui honorent du moins les peuples, tout en les privant. Il a rappelé, pour justifier ses paroles, les quatorze armées de la Convention et les grandes guerres héroïques de notre époque de crise et de gloire. Messieurs, il a ou-

blié une chose, c'est qu'au milieu de son énergie, la Convention était pleine de sagesse et de mesure envers les nations et les gouvernements qui n'attaquaient pas la France; c'est qu'elle avait et qu'elle gardait des alliés non-seulement parmi les républiques, mais parmi les souverains absolus; c'est qu'elle n'intentait pas gratuitement la guerre aux pays qui lui déclaraient la paix; c'est que sa politique des quatorze armées n'a pas été pour elle une politique à système ni une politique de choix, mais une politique de nécessité et de désespoir; et c'est dans ce désespoir et dans cette nécessité seuls que la Convention a trouvé, en se repliant sur la nation même, l'énergie d'enfanter ces quatorze armées et de faire triompher à la fois la République et la nationalité française. Ce n'était pas là la diplomatie de la Convention, c'était son héroïsme, c'était l'héroïsme désespéré de la patrie. Nous n'en sommes pas là, grâce à la sagesse même de la politique que vous accusez; et si nous en étions jamais là, nous retrouverions la même énergie, avec des alliés de plus chez les peuples.

Quant à la diplomatie de Napoléon, j'admire tout de ce nom, messieurs, excepté deux choses : sa pensée d'organisation législative au dedans et sa pensée diplomatique au dehors. Quant à sa pensée législative, elle n'a été qu'une réaction sublime, mais inintelligente, selon moi, contre le parti démocratique, qu'il fallait régulariser et contenir, mais qu'il ne fallait pas étouffer. Toutes ses institutions ont été à contre-sens de la révolution, du siècle et de la liberté.

Quant à sa diplomatie, il n'a eu d'autre diplomate que le canon; il a déchiré la carte du monde, sans avoir essayé jamais de la recomposer; il a mutilé à coups d'épée toutes les nationalités et toutes les alliances naturelles de la France, sans penser jamais au lendemain. Au jour de la liquidation inévitable de tant de sang et de tant de gloire, que s'est-il trouvé debout pour nous? Rien que son nom.

Quant à la France, lorsqu'elle a regardé autour d'elle, elle s'est trouvée seule, justement abandonnée, redoutée de tous les gouvernements, odieuse à toutes les nationalités; avec la Pologne, dont il avait tenu la liberté dans la main et qu'il laissait plus esclave que jamais; avec l'Italie, qu'il avait occupée dix ans, sans avoir fait autre chose que l'accoutumer à changer de servitude, et sans y avoir implanté un seul germe vital d'indépendance; avec l'Espagne, animée par les souvenirs d'une guerre atroce contre nous; avec l'Allemagne, violée et usurpée dans tous ses territoires; avec la Russie, provoquée jusque dans ses déserts; avec l'Europe, enfin, retombant de tout le poids de ses griefs, de ses défaites et de ses ressentiments, sur la France. Qu'on appelle cela de la gloire, j'y consens; mais, si on appelle cela de la diplomatie, c'est une diplomatie que la République, du moins, n'imitera jamais, tant que nous aurons une voix dans ses conseils.

La République du 24 février se vante d'avoir une autre diplomatie que celle de la Convention et de l'Empire, que celle du désespoir ou celle de la con-

quête ; l'influence conquise en quatre mois par la France, l'impossibilité de voir se reformer contre elle la coalition, à moins qu'elle ne la renouât elle-même de ses propres mains, atteste, quoi qu'en dise M. Napoléon Bonaparte, qu'il y a là une politique aussi démocratique que nationale, une politique aussi ferme que modérée ; c'est cette politique que le gouvernement de Février a inaugurée, et dont le gouvernement actuel suivra, je n'en doute pas, les grandes lignes et les heureuses traditions.

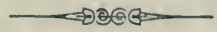

TABLE DES MATIÈRES.

Lettre de M. de Lamartine aux dix départements, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Dordogne, Finistère, Gironde, Ille-et-Vilaine, Nord, Saône-et-Loire, Seine, Seine-Inférieure, qui l'ont élu à l'Assemblée nationale 5

24 Février.

Discours en réponse à la proposition faite par M. Dupin de proclamer M. le comte de Paris roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans, et à celle de M. Ledru-Rollin ayant pour but la formation d'un Gouvernement provisoire nommé par le peuple et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits de la nation 61

25 Février.

Discours au peuple envahissant l'intérieur de l'hôtel de ville, accusant le Gouvernement provisoire de trahison, et voulant le forcer à proclamer immédiatement, sans réserver les droits de la nation, la forme du gouvernement républicain 64

Discours au peuple rassemblé en armes dans la salle du trône, et voulant forcer le Gouvernement provisoire à arborer le drapeau rouge 66

26 Février.

Discours adressé au peuple et à la garde nationale en présentant le décret qui abolit la peine de mort en matière politique. 67

27 Février.

Lettre aux ambassadeurs des puissances étrangères . . . 68

4 Mars.

Manifeste aux puissances. — Circulaire du ministre

des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française. 69
Réponse à M. Édouard Dupont, parlant au nom d'une députation d'étudiants, remerciant M. de Lamartine d'avoir conservé les couleurs nationales, et déclarant qu'en lui les qualités du poëte n'excluent pas celles de l'homme d'État. 79

7 Mars.

Réponse à la députation de la société républicaine centrale, réclamant la suppression de toutes les lois qui peuvent entraver le droit d'association, la liberté de la presse, la déchéance de toute la magistrature qui siégeait au 24 février et l'éloignement de l'époque des élections. . . . . *ibid.*
Réponse à une députation des sourds-muets, exprimant leur adhésion à la République et réclamant le changement du directeur de leur établissement. 81
Réponse à une députation des habitants de Calais. . . . 82
Réponse à la demande faite, au nom de la Société d'Agriculture et des Arts de Calais, du bronze nécessaire pour la statue d'Eustache de Saint-Pierre, confiée au ciseau de M. David (d'Angers). 83
Réponse à une députation des ouvriers en nacre, présentant une pétition contre la concurrence que font aux ouvriers les entrepreneurs du travail des prisonniers. 84
Réponse à une députation des élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, venant entretenir le Gouvernement provisoire d'affaires de service . . . . . *ibid.*
Réponse à une députation de la commission municipale de Saint-Omer, venant faire acte d'adhésion au Gouvernement provisoire. 85

11 Mars.

Réponse à une députation de Saint-Laurent-lez-Macon venant faire acte d'adhésion à la République 87
Réponse aux délégués du club du Marais exprimant leurs craintes à l'occasion des bruits répandus que le Gouvernement faisait venir 20,000 hommes de troupes à Paris. 88

Réponse à une députation d'Anglais résidant à Paris, venant manifester leur admiration pour la modération du peuple, la conduite sublime de la garde nationale et la prudence du Gouvernement provisoire. 92
Réponse à une députation des gardes du commerce réclamant au sujet du décret qui suspend la contrainte par corps 94
Réponse à une députation de diverses loges de Francs-Maçons venant saluer le Gouvernement républicain qui a inscrit sur la bannière de la France la devise *Liberté, Egalité, Fraternité*, qui fut toujours celle de la Maçonnerie. 96
Réponse à la députation des démocrates de Londres, venant exprimer la joie qu'a éprouvée tout le peuple anglais en apprenant que la France a détruit le gouvernement monarchique, pour fonder la République, sur les bases de la Liberté, de l'Égalité et de la Fraternité. . . . . , ... 98

15 Mars.

Rapport du ministre des affaires étrangères au Gouvernement provisoire sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République. 101
Réponse à une députation des 11e et 12e bataillons de la garde mobile demandant l'ajournement de l'élection de leur chef de bataillon à trois mois du jour de leur organisation 103
Réponse à une députation des officiers de l'ancienne armée en traitement de réforme, demandant que les anciens officiers reçoivent désormais la totalité de leur traitement 104
Réponse aux délégués du bataillon de garde nationale de Belleville venant réclamer contre la suppression des compagnies de grenadiers et de voltigeurs 106
Réponse à la députation du Club républicain pour la liberté des élections, venant exprimer les craintes qu'a fait naître la circulaire de M. le ministre de l'intérieur 107
Réponse aux délégués de la colonie de Petit-Bourg réclamant une allocation en faveur des enfants admis

dans cette colonie, et offrant au gouvernement l'abandon de l'immeuble 111
Réponse à une députation des Hongrois résidant à Paris. 114
Réponse à une députation des Norwégiens résidant à Paris, venant présenter leur adhésion à la République française. 115
Réponse à une députation de pêcheurs de la commune de Meudon, organe de quarante pères de famille, venant présenter son adhésion au Gouvernement provisoire et demander la résiliation du bail de pêche, en offrant de s'associer pour l'exploiter 116

17 Mars.

Réponse à une députation des Irlandais demeurant à Paris, parlant en son nom et au nom des membres du Collége Irlandais et venant présenter au Gouvernement une adresse de félicitations 117
Réponse aux délégués de diverses corporations et clubs, venant au nom du peuple demander : 1° l'éloignement des troupes ; 2° l'ajournement au 5 avril des élections de la garde nationale ; 3° l'ajournement au 31 mai des élections pour l'Assemblée nationale 118

18 Mars.

Réponse à la députation du Club de la garde nationale, apportant son adhésion à la République 123

19 Mars.

Réponse à une députation des Vésuviennes demandant que le Gouvernement veuille bien les nourrir momentanément, et mettre à leur disposition la prison de Clichy, afin de la convertir en atelier de confection . . 125
Réponse à une députation de la Fraternité, société d'assurance mutuelle pour les employés et ouvriers des deux sexes contre les maladies et blessures. 126
Réponse à une députation des Savoisiens résidant à Paris, venant protester de son dévouement à la République, et lui offrir son concours dans la garde nationale pour maintenir l'ordre et la liberté 128
Réponse à une députation des Polonais demandant l'appui du Gouvernement pour le rétablissement de la nationalité polonaise 130

Réponse à une députation des enfants de Sarrelouis, accompagnés de plusieurs compagnons d'armes du maréchal Ney, demandant la nullité du jugement du 6 décembre 1815 137

26 Mars.

Réponse à une députation des ouvriers des raffineries de Paris offrant à la République une collecte prélevée sur leur salaire 139

Réponse à une députation des propriétaires et des porteurs d'eau de l'établissement des eaux clarifiées de la Seine apportant une offrande à la République. . . . 140

Réponse à une députation des égoutiers de Paris offrant au Gouvernement le prix d'une journée de travail. . 141

27 Mars.

Réponse à la députation de l'association nationale italienne 142

2 Avril.

Réponse à la députation des Espagnols résidant à Paris, offrant à la République l'ancien drapeau des démocrates espagnols.. 147

3 Avril.

Réponse à une députation des citoyens Irlandais habitant Dublin, Manchester et Liverpool, demandant la sympathie de la France pour l'indépendance de l'Irlande. 148

Réponse à une députation des Blessés de Février, réclamant contre la lenteur apportée dans la distribution des secours, et demandant la fondation d'un hôtel des invalides civils, dans un des châteaux ci-devant royaux. 152

16 Avril.

Réponse à une députation des élèves de l'École Polytechnique offrant leur concours au Gouvernement provisoire. 155

Réponse à une députation des tailleurs de pierre apportant au Gouvernement provisoire l'assurance de leur dévouement 156

Réponse à une députation des carriers de Paris et de la banlieue, venant, au nombre de 8,000, faire une ma-

nifestation en faveur du Gouvernement provisoire. . 157
Réponse à une députation de Lyonnais offrant au Gouvernement provisoire son concours et son appui. . . 158
Réponse au citoyen Châteaurenaud, apportant au Gouvernement provisoire l'expression du dévouement des gardes nationaux sédentaires et mobiles réunis dans la cour de l'hôtel de ville. 160

23 Avril.

Réponse à une adresse de la *Société d'Économie politique* protestant contre la mesure qui raye cette science du programme de l'enseignement supérieur. 163

26 Avril.

Réponse au ministre des États-Unis, présentant les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine. 165

6 Mai.

Rapport général sur la situation de la France, présenté à l'Assemblée nationale au nom de M. Dupont de l'Eure, président du Gouvernement provisoire. . . . 167

8 Mai.

Rapport présenté à l'Assemblée nationale sur les relations extérieures. 178

9 Mai.

Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur la question de la constitution d'un pouvoir exécutif intérimaire, en réponse au rapporteur de la commission et à M. Odilon Barrot, qui proposaient la nomination directe et par voie de scrutin individuel, par l'Assemblée nationale, des ministres à portefeuille. 202

10 Mai.

Réponse au citoyen d'Aragon, priant l'Assemblée nationale d'autoriser des interpellations au sujet de la partie du discours de M. Lamartine relative aux affaires d'Italie. 212

15 Mai.

Discours prononcé à la suite de l'envahissement de l'Assemblée nationale par les délégués des clubs. 214

Discours prononcé au retour de l'hôtel de ville 216

16 Mai.

Réponse au citoyen Bonjean demandant, à la séance de l'Assemblée, des explications sur la conduite du préfet de police et l'existence du corps irrégulier connu sous le nom de *garde républicaine* 217

20 Mai.

Réponse à la demande du citoyen Ducoux, membre de l'Assemblée nationale, relative aux interpellations sur l'Italie et la Pologne. 221

23 Mai.

Discours en réponse aux interpellations sur les affaires d'Italie et de Pologne, adressées à la séance de l'Assemblée nationale par les citoyens d'Aragon, Wolowski, Vavin, Sarrans, Guichard, Napoléon Bonaparte 222

Réponse à la proposition faite par MM. Vavin et Marrast, d'une adresse de l'Assemblée nationale au peuple de l'Allemagne en faveur du rétablissement de la nationalité polonaise. 264

25 Mai.

Réponse à l'adresse des habitants de la ville de Magdebourg. 267

30 Mai.

Réponse à la proposition d'un amendement du projet de décret sur les relations de l'Assemblée nationale avec la commission exécutive, soutenue par MM. Billault et Dufaure, tendant à laisser au président de l'Assemblée nationale le droit, dans les cas extraordinaires et d'urgence, de prendre des dispositions militaires extérieures pour la sécurité de l'Assemblée. . 268

12 Juin.

Discours sur le projet de décret destiné à ouvrir un crédit de 100,000 fr. par mois à la Commission exécutive, prononcé à la suite d'une opinion favorable exprimée par le général Bedeau. 274

13 Juin.

Réponse au représentant Raspail neveu, réclamant contre l'omission, dans le compte-rendu de la séance de la veille, publié dans le *Moniteur*, du nom de son oncle qui avait été prononcé par M. Lamartine avec ceux de *Blanqui* et *Sobrier*, et affirmant que le citoyen Raspail n'a jamais eu aucune relation avec le citoyen Lamartine, et qu'il n'a jamais pu conspirer avec lui 302

23 Juin.

Réponse à la proposition faite par le représentant Bonjean, à l'Assemblée nationale, de nommer un certain nombre de ses membres pour marcher avec les troupes et dans les rangs de la garde nationale. 303

Juillet.

Discours prononcé au Comité des affaires étrangères en réponse à MM. Mauguin et Napoléon Bonaparte. Le discours de M. Mauguin, embrassant l'ensemble de nos relations extérieures, reprochait à l'ancien ministre des affaires étrangères d'avoir proclamé par son manifeste du mois de mars, une politique contradictoire, rassurante et menaçante à la fois pour les gouvernements étrangers 305

185044
HF.
L2176t
Author Lamartine, Alphonse Marie Louis
Title Trois mois au pouvoir.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU